This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

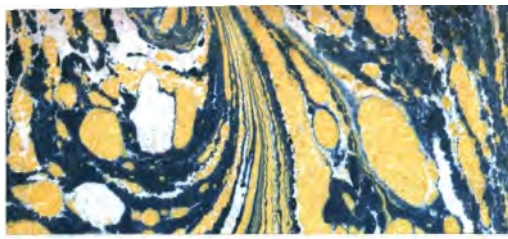

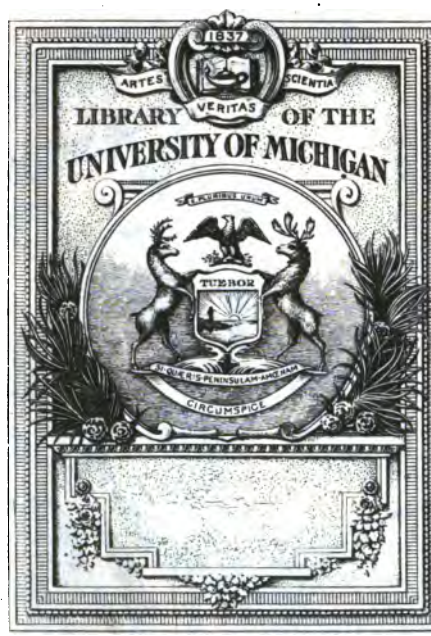
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

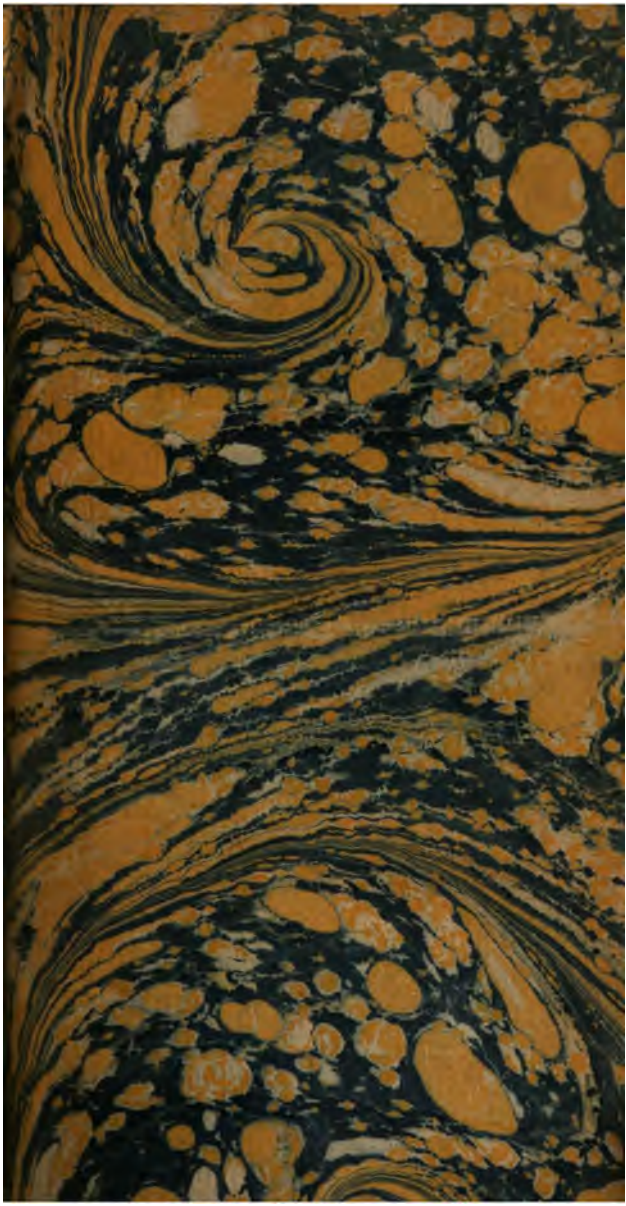

DC
611
.P745
D77

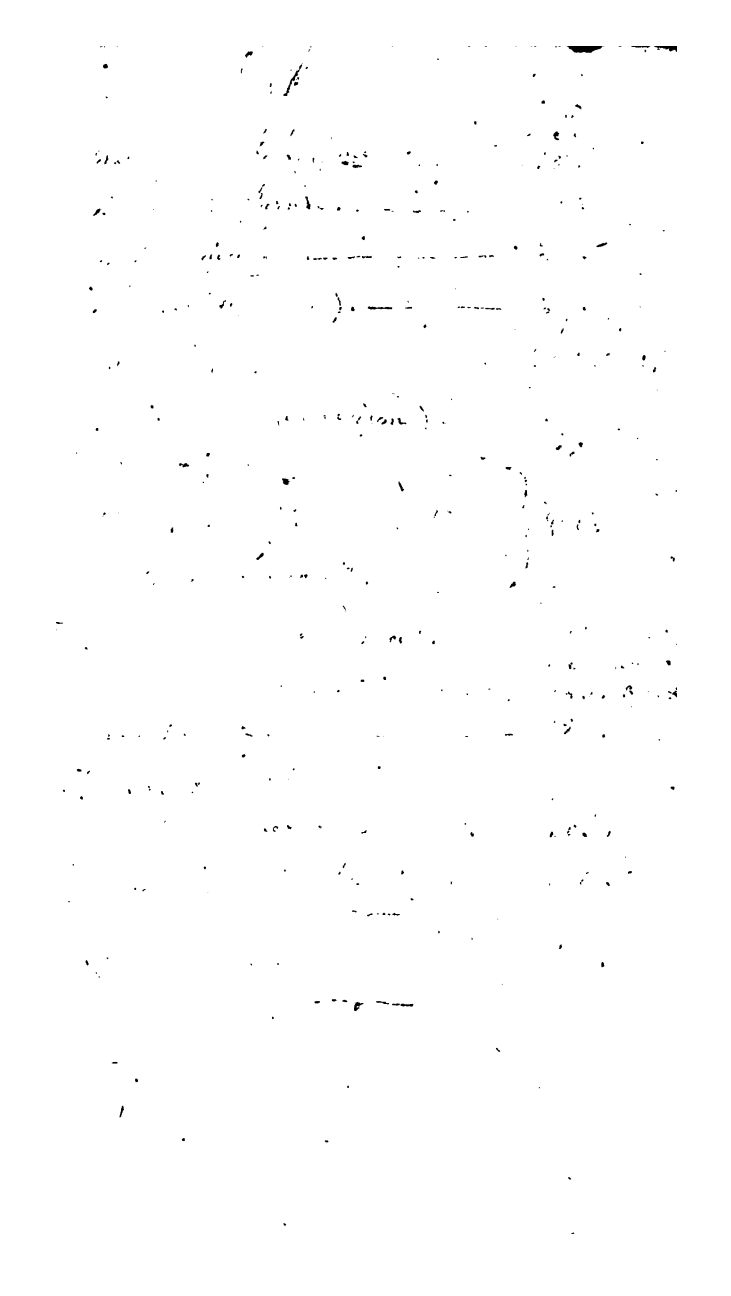

BIBLIOTHÈQUE
HISTORIQUE
ET CRITIQUE
DU POITOU.
TOME TROISIEME.

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE, ET CRITIQUE DU POITOU,

CONTENANT

Les Vies des Savans de cette Province, depuis le troiſiéme ſiécle juſqu'à préſent; une Notice de leurs Ouvrages, avec des obſervations pour en juger; la Suite Hiſtorique & Chronologique des Comtes héréditaires, & celle des Evêques de Poitiers depuis Saint NECTAIRE.

Par M. JOUSSEAUX DU RADIER, *Avocat au Parlement.*

Ingenii redeunt fructus, aliique labores,
Et vitæ pars nulla perit. . . . . .
Claud. in Conſul. Fl. Mallii Theodori.

TOME TROISIEME.

A PARIS,
Chez GANEAU, Libraire, rue S. Severin à Saint Louis, & aux Armes de Dombes.

M. DCC. LIV.
Avec Approbation & Privilége du Roi.

Bibl. Rivet
9-10-29
1925

BIBLIOTHÉQUE HISTORIQUE ET CRITIQUE DU POITOU.

SUITE DU SEIZIÉME SIÉCLE.

1594.

CORNEILLE BONAVENTURE BERTRAM, naquit à Thouars en Poitou en 1531. il fit ſes humanités à Paris ſous *Adrien Turnèbe*, & *Jean Stracelius*. Dans la ſuite il ſe livra à l'étude des Langues Orientales, & ſur-tout aux Langues *Hebraïque* & *Ara-*

méene, dans lesquelles il eut pour Maîtres *Ange Caninius*, & le Docte Jean *le Mercier*. Il alla à Toulouse, & à Cahors pour s'y former dans la Jurisprudence sous les Grands Maîtres qui la professoient dans ces Universités. Mais son goût dominant pour les Langues le suivit, & il trouva même l'occasion de s'y perfectionner avec François (1) Roaldés qui professoit le Droit à Toulouse. Les fureurs de la Saint Barthelemi s'étant étendues dans toutes les Villes considérables de la France, Bertram n'en évita les effets, qu'en fuyant de Cahors. Il se retira à Genève, où il exerça pendant deux ans les fonctions de Ministre de la nouvelle Religion qu'il avoit embrassée. Il fut aussi nommé Professeur en Hébreu, à la place d'Antoine Rodolphe Chevalier, (2) qui s'étoit fait une

(1) Ce savant Jurisconsulte natif de Rouergue, étoit un éleve de Bonaventure Irland, qui lui donna le Bonnet de Docteur à Poitiers, *Voyez* les Eloges de Sainte-Marthe, Liv. IV, *pag.* 174. de l'édition de *1606.*

(2) Sur Chevalier, qu'on a aussi appellé *Cevallier*, voyez le *Gaullia Orientalis* de Colomiés, *pag.* 43. de l'édition *in*-4°. de 1665.

grande réputation Il y épousa Geneviéve (1) Dénoſe (*Denoſa*) avec qui il fit connoiſſance chez Théodore de Beze, dont la femme étoit intime amie de Geneviéve, & ſa tante. Ce fut pendant qu'il profeſſoit à Genève qu'il publia une édition du Thréſor de la Langue Sainte de Sanctès Pagninus (2) augmenté d'un grand nombre d'obſervations, tant de Jean le Mercier, & d'Antoine Rodolphe Chevalier, que des ſiennes.

En 1574. Il fit imprimer le parallele de la Langue Hébraïque, avec la Langue Araméene.

Son excellent Ouvrage de la République des Hébreux a été imprimé en 1580. à Genève *in*-8°. ſous ce titre *Bon. Cor. Bertrami de Politiâ Judaïcâ tam Civili quàm Eccleſiaſticâ.* Tous les Savans ont donné le prix à ce livre de Bertram ſur ſes autres Ouvrages. L'Auteur n'y dit préciſément que ce qu'il doit dire, ſans

(1) Morte de la peſte en 1606. ſuivant la Faye dans la vie de Beze, *pag.* 48.

(2) Dominicain de Lucques, mort en 1541.

rien omettre d'essentiel. Il développe avec une supériorité d'esprit infinie les choses dont il parle, il porte lá lumière sur les plus obscures. Il donne de tout une idée nette, & exacte. M. le Président de Thou, qui étoit en état d'en juger, regarde la République des Juifs de Bertram comme son Chef-d'œuvre. Elle est imprimée dans le huitiéme Tome des Grandes Critiques d'Angleterre. Constantin l'Empereur y a joint de très-savantes observations.

Il est le premier des Protestans qui ait entrepris de donner une traduction Françoise sur l'Hébreu de tous les Livres de la Bible, & cet Ouvrage lui a fait une grande réputation dans son parti. Les Calvinistes ne traitent cette traduction que de révision; mais c'est faire tort au mérite de Bertram. Il est vrai qu'il fut aidé dans son travail par les plus savans de ses Confrères, Beze, la Faye, Rottan, Jaquemot, & Goulard. Mais il n'est pas moins vrai que Bertram, plus savant qu'eux tous dans la Langue Sainte, revoyoit tout ce qu'ils faisoient: & c'est proprement à lui qu'on doit attribuer ce grand Ouvrage qui a paru à Ge-

sève en 1588. Robert (1) Olivetan, & Calvin son parent n'entendoient pas assez l'Hébreu pour fournir la carrière immense qu'ils avoient entreprise. Ils s'étoient attachés aux anciens interprétes qu'ils n'avoient ni osé, ni pu abandonner. Leurs changemens n'étoient que l'ouvrage de l'intérêt de parti, ou de la passion, & non les fruits de leurs connoissances fort bornées. Bertram parfait Grammairien se donna plus de liberté. Il redressa un grand nombre de passages mal traduits dans la version d'Olivetan, mais par malheur trop attaché aux interprétations des Rabins & à sa Secte, il a trop négligé les anciens interpretes.

(1) Leur Bible traduite en François, fut imprimée en 1535. la traduction de Bertram prouve qu'on a eu tort d'honorer la Bible d'Olivetan de ce distique injurieux aux anciens interprétes.

Relligionis habet nunc pura fluenta beatæ
Trita sub Ausonio quæ jacuere luto.

Voyez l'Histoire des Traductions Françoises de l'Ecriture Sainte, imprimée à Paris chez Charles Robustel en 1692. Ch. III. *pag.* 34. *& suiv.*

On l'accuſe auſſi d'avoir corrompu quelques paſſages qui étoient fidélement rendus dans les premières éditions, & d'avoir pris pour guides les verſions de *Munſter*, & de *Tremellius*. Tous les Savans conviennent pourtant que Bertram étoit heureux en conjectures, & en critiques Grammaticales, partie importante dans un traducteur.

C'eſt à Bertram que nous devons l'édition du Commentaire de Jean le Mercier ſur Job, imprimé à Genève *in-folio* en 1574. Le Mercier écrivoit d'un caractère ſi menu qu'il échappoit à la vue. Bertram fut ſeul capable de déchiffrer le manuſcrit.

Le Père le Long dans ſes diſſertations ſur les Bibles Poliglottes lui attribue celle qui parut à Heidelberg en 1586. ſous ce titre : *Biblia Poliglotta, vulgo dicta Vatabli, in-folio 2. Vol.* Elle ne contient que l'Ancien Teſtament, en Hébreu & en Grec, avec l'ancienne Verſion de S. Jérome, & la nouvelle de Santès Pagninus, en quatre colonnes. Les Notes, qui ſont ſous le nom de Vatable, ſe trouvent au bas. Le fond de ces Notes peut bien être de ce ſavant homme, mais elles ſont mêlées de réflexions Calviniennes,

qu'on ne doit attribuer qu'à Bertin le Comte un de ſes Diſciples, que Robert Etienne avoit chargé de raſſembler les explications de Vatable. Bertram peut auſſi y avoir quelque part.

On imprima à Spire en 1588. un autre Ouvrage de notre Bertram dans lequel il a prétendu expliquer les endroits ſes plus difficiles du Nouveau Teſtament, il lui donna ce titre. *Bon. Corn. Bertami Lucubrationes Franekentallenſes*, parce que ce Livre fut compoſé à Franekental.

Bayle nous apprend qu'il eſt auſſi l'Auteur des explications des figures de la Bible, gravées en 1588. & jointes à la verſion françoiſe de la Bible de Genève.

Le projet eſt le même (1) que celui qui a été ſi parfaitement exécuté, ſoit relativement aux figures, ſoit du côte de la pureté du ſtyle, des explications, & de celle de la Doctrine par Nicolas Fontaine, ou Sacy ſous le nom de Royaumont.

(1) Ce projet n'étoit pas nouveau : je crois que nos anciennes Tapiſſeries, où l'on trouve quelquefois des Légendes entières, en ont donné la première idée.

Bertram, après tant de travaux qui ont tous la Langue ſainte & l'explication de l'Ecriture pour objet, mourut en 1594. à Lauzâne où il rempliſſoit une chaire que lui avoit offerte le Magiſtrat de Berne. Parmi les témoignages avantageux à Bertram, qu'a raſſemblés Colomiés dans le Gallia Orientalis, où en trouve un qui n'eſt pas ſuſpect : c'eſt celui de Jean (1) Porthaiſe Cordelier ſavant, même dans la Langue Sainte.

Voyez le Dictionnaire hiſtorique de Bayle. Colomiès, Gallia Orientalis, articles *Bertramus*, *pag.* 168. & ſuivantes, & *Cevalerius*, *pag.* 43. de l'édition *in*-4°. de 1665. & les Auteurs cités

1595.

NICOLAS THEVENEAU, naquit à Poitiers vers l'an 1525. Son père né à Auxerre ayant fixé ſon établiſ-

(1) Porthaiſe prend dans quelques Ouvrages la qualité de Théologal de Poitiers, & Victor Cayet lui donne en 1591. celle d'Abbé de Fontenay-le-Comte. *Voyez* les Singularités Hiſt. & Litt. du P. Liron, Tom. III. *pag.* 84. *& ſuivantes.*

ſement à Poitiers par le mariage qu'il y contracta. Il le perdit vers l'année 1527. puiſque dès le 26. Janvier 1528. il fut jugé, ainſi qu'il le rapporte dans ſa paraphraſe ſur l'article 224. de la Coûtume de Poitou, qu'une donation mutuelle faite à la mère de notre Théveneau par feu ſon père, étoit valable. Il prit le parti de la Juriſprudence, & s'y diſtingua parmi les célèbres Avocats qui étoient alors à Poitiers. Suivant la Croix du Maine, il vivoit en 1559. Il vécut encore long-tems après. Il cite dans ſon Commentaire un Arrêt de 1564. ce fut lui-même qui donna une nouvelle édition de ce Commentaire en 1595. Il parut ſous ce titre, *Coûtumes du Pays, & Comté de Poitou, commentées & paraphraſées avec Sommaires ſur chacun article d'icelles*, par Nicolas Théveneau; *plus de nouveau y ont été ajoûtées les Annotations de Me. Charles du Moulin ſur aucuns articles, enſemble les réſolutions tirées des écrits de M. Tiraqueau. à Poitiers* 1595. *in* 8°.

Cette édition fut ſuivie d'une autre, *in*-4°. avec beaucoup d'augmentations, & où il parle d'un Commentaire bien plus ample qu'il avoit deſſein de publier, &

auquel il renvoye la déciſion de pluſieurs difficultés, ce qui fait préſumer qu'il a pu voir le commencement du dix-ſeptiéme ſiécle. Son Commentaire publié en 1595. eſt une paraphraſe excellente des articles & la Coûtume expliqués les uns par les autres. L'Auteur y développe le ſens & l'eſprit de la Loi, par les termes de la Loi même, & par des conſéquences tirées des principes les plus invariables du Droit municipal, & de la Juriſprudence des Arrêts: il eſt fort réſervé ſur les citations, & ne s'éloigne preſque jamais de ſon objet. Cette méthode ne conduit pas aux *in-folio*; mais elle n'eſt pas la moins bonne.

Du Moulin, cet Aigle du Droit municipal, cite pluſieurs fois la paraphraſe de Théveneau dans ſes Notes ſur Poitou, & lui donne la qualité de *Docte Avocat*. Ælius Donatus (1) *Macrodorus* ſavant Ecoſſois établi à Poitiers, adreſ-

(1) Il étoit Profeſſeur en Droit à Poitiers en 1562. & Bouchorſt dans le *Poëme Latin* des troubles de Poitiers de cette même année en parle comme d'un excellent Juriſconſulte. Il avoit Laurent Duval pour Collégue. Voici ce qu'en dit Bouchroſt.

fà à l'Auteur des Vers ſur ſa paraphraſe, qui font connoître le deſſein qu'avoit Théveneau de donner un bien plus ample Commentaire. Voici ſes Vers.

Grandia dum profert maturâ ex arbore Poma,
Fert Author flores, Lector amice, tibi.
Sed ſi hos tam pulchros, tibi primo tempore flores
Lector amice tulit, qualia Poma feret?

Outre ce Commentaire, Théveneau a traduit l'*Enrichidion d'Imbert* en françois: ce Livre fut imprimé à Lyon *in-*

Alter habet Vallæ nomen, Scotus Ælius alter,
Quem tulit arctois inſula cincta vadis.
Macte vir ingenii cœli venture ſub auras,
Det modò longævas Parca benigna dies.
Tu Macrodorus eris; nunquam tua dona peribunt,
Scilicet ingenii maxima dona tui.

Il étoit auſſi brave que ſavant. M. de Thou, (*Lib.* 45.) en parlant du fameux ſiége de Poitiers de 1569. dit qu'il fut un des Officiers d'élite qui aidérent le brave d'Onoux à faire cette marche admirable de S. Maixent à Poi-

8°. 1559. Il a auſſi compoſé un traité *de la nature de tous les Contrats, pactions, convenances, & ſubſtance d'iceux*, avec un Recueil de pluſieurs Arrêts *donnés ès Cours Souveraines & Parlemens de France concernant la même matière, imprimé à Poitiers par Enguilbert de Marnef vers l'an 1559. & depuis à Lyon.*

Les Paradoxes *Forenſes*, dont il a fait l'abrégé.

On peut mettre Théveneau au nombre des Juriſconſultes ſolides & éclairés que la Province du Poitou a donnés en aſſez grand nombre.

L'Approbation qu'il donna aux Harangues anti-royales de l'Avocat Pierre Umeau dans une piéce de Vers imprimée à la tête de ces Harangues donne lieu de croire, non pas qu'il fût bon Poëte, mais qu'il étoit livré aux idées de la Ligue.

Voyez la Croix du Maine, & Duverdier, Vauprivas, dans leurs Bibliothéques.

---

tiers en cinq heures à travers les ennemis. *Vid.* les Auteurs cités, & les Poëſies latines de Blakwod, qui l'appelle *René*, pag. 478. de l'édition de Naudé.

1596.

CHRISTOPHE DEFFRANS, Ecuyer Seigneur de la Jalousière, & de la Chasloniere près de Nyort en Poitou, publia en 1595. une traduction en vers héroïques françois des Métamorphoses d'Ovide. Son Ouvrage parut sous ce titre. *Histoires des Poëtes compriſes au grand Olympe & en ſuivant la Métamorphoſe d'Ovide, avec des additions; & Hiſtoires propres pour la Poëſie.* Par ce titre ſingulier, Deffrans vouloit faire comprendre qu'on trouvoit dans Ovide tous les ſujets qu'avoient traité les Poetes, ou bien qu'on y trouvoit toute *l'Hiſtoire Poëtique.* Ce titre tout bizarre qu'il paroît, étoit une imitation de ceux qu'avoient donnés quelques autres Auteurs à leurs traductions, dont l'une étoit intitulée *le grand Olimpe des Hiſtoires Poëtiques.* Un Moderne a donc eu tort de le traiter de *faſtueux & obſcur.* Il n'avoit rien de plus magnifique qu'un grand nombre d'autres. Il eſt vrai que les additions qu'on annonce feroient croire que le traducteur Deffrans a ajoûté à ſon original, quoique l'on ne trouve aucune augmentation au fond des choſes qu'une

longue & faſtidieuſe Paraphraſe dont on ſe ſeroit fort bien paſſé. Le génie d'Ovide n'eſt pas d'être trop conçis ni dans ſes penſées ni dans ſon expreſſion. L'Auteur qui aimoit apparemment la muſique, a joint des notes pour mettre les Lecteurs en état de chanter ſes Vers. Sa Muſique & ſa Poëſie n'ont pas eu un ſort plus heureux l'une que l'autre. Sa verſification dit M. l'Abbé Goujet, a tous les défauts du plus grand nombre des Poëtes de ſon tems, baillemens, ſillabes de trop, enjambemens, mauvaiſes rimes, expreſſions forgées.

Le même Auteur, qui me fournit cet article, ajoûte » que malgré ſes défauts » le langage de cette verſion eſt moins » barbare, la verſificatioin même plus » coulante & moins dure que dans la » traduction du même Ouvrage d'Ovide en Vers héroïques donnée plus » de 20. ans après par Raymond, & » Charles de Maſſac. « Je copie les expreſſions du Bibliographe Moderne.

Bibliothéque Françoiſe, *Tome VI. p.* 32. 34. & dans le Catalogue *p.* 437.

1597.

PIERRE GAUTHIER, dit

Chabot, eſt connu ſous ce dernier nom qui eſt celui de ſa mère. (1) Il naquit à S. Loup dans le Poitou en 1516. & fit ſes premières études dans le lieu de ſa naiſſance. Etant parvenu à l'âge de 24. ans il alla à Poitiers pour y apprendre le Grec. Il fit des Progrès ſi conſidérables dans les Langues qu'il fut appellé pour enſeigner les humanités dans ſon pays. Il y régenta ſix ans, après leſquels il vint à Paris en 1546, pour y étudier la Philoſophie au Collége de Preſle ſous Omer Talon. Après s'y être appliqué pendant trois ans & demi, il reçut le degré de Maître ès Arts, & répéta la Philoſophie à pluſieurs enfans de Condition. Enfin M. le Chancelier de l'Hôpital lui confia l'éducation des ſix enfans de M. de Bellebat ſon gendre. Chabot remplit cette place avec honneur pendant douze ans qu'il employa principalement à expliquer Horace d'une manière qui lui eſt particulière. Il répandit ſur cet Auteur,

(1) Car ſon père s'appelloit Gauthier, & étoit vendeur d'huile (de noix apparemment) dont le commerce eſt fort commun dans le Poitou.

dit Bayle, tout le fruit de ſes études. Son Commentaire contient l'Analiſe du Texte, tant ſelon les régles de la Grammaire, que ſelon celles de la Réthorique, & de la Dialectique. Il avoit fait imprimer une petite Analiſe d'Horace dès l'an 1582. *in*-8°. comme une eſpéce d'échantillon du Commentaire qu'il avoit deſſein d'en donner au public, & en 1587. (1) il publia ce Commentaire à Bâle; mais ne le trouvant point encore à ſon gré, il continua d'y travailler, & quelques années après ſa mort Jacques *Graſſer*, qui avoit entre les mains les Recueils des paſſages & des remarques nouvelles de Chabot, les inſéra en leur place le mieux qu'il put dans l'édition *in-fol.* de l'année 1615. C'eſt ce qui fait que cet Ouvrage n'eſt point dans l'état de perfection, où il auroit paru ſi Chabot eût aſſez vécu pour en faire faire

(1) Antoine Teiſſier dans le Catalogue des Auteurs qui ont publié des Catalogues, &c. imprimé à Genève en 1686. date une édition du Commentaire de Chabot ſur Horace, à la tête de laquelle ſe trouve la vie de ce Poëte tirée de ſes Ecrits, de l'an 1591. à Bâle, *in-folio*, 1 vol. *Catalogus Autorum*, pag. 114.

lui-

lui-même une nouvelle édition. On a de lui une Lettre contenant sa vie, *Epistola de vitâ suâ*, imprimée à Francfort, chez Wechel en 1594. *in*-4°. citée par Teissier dans son Catalogue des Auteurs des Bibliothéques

Il mourut vers l'an 1597. & vécut 80. ans avec quatre maladies dont il fut attaqué, qui étoient suivant Boissard, *cerebra meiendi orexis, audiendi gravitas, mandendi imbecillitas, frequens alternatio deambulandi, & conquiescendi propter ramices inguinum.*

Il se plut toûjours à une vie fort solitaire, peut-être à cause de ses incommodités; il étoit de fort bonnes mœurs, & supporta patiemment trois fois le pillage de son bien pendant le désordre des Guerres Civiles. Quelques-uns ont avancé qu'il avoit été Professeur dans l'Université de Paris: mais Boissard, qui a rassemblé avec soin toutes les circonstances de sa vie, n'en dit rien, & son silence donne lieu d'en douter.

Freher Théatr. Viror. illust. Jacques Boissard *vita* 80. *viror. doctrinâ illust.* Bayle Dictionaire critique, *Draudius Bibl. Classique page* 1088. & 1209. édition de 1625. *Epitome de la Bibl. de Gesner.*

1600.

FRANCOIS LE POULCHRE, ſieur DE LA MOTTE (1) MESSEMÉ, d'une noble, & ancienne famille du Lodunois, naquit au Mont-Marſan en Gaſcogne, au Château de cette ville où demeuroit ſon père ſur-Intendant de la maiſon de Marguerite Reine de Navarre, ſœur de François I. Il eut l'honneur d'être tenu ſur les Fonts de Baptême par François I. & la Reine de Navarre. M. l'Abbé Goujet fixe ſa naiſſance vers 1545. mais comme il étoit Archer de la garde en 1559. je crois qu'on doit la placer en 1540. au plus-tard. Après avoir fait ſes premières études dans la maiſon de ſon père à la Motte-Meſſemé, on l'envoya à Paris, où il ne fit pas de fort grands progrès. C'eſt ce que j'apprends de lui-même dans ſon Poëme des honnêtes loiſirs, diviſé en ſept livres, L. 1. *pag.* 11.

(1) A une lieuë de Loudun, & à dix de Poitiers.

Après qu'ont m'eut appris les premiers élemens,
Des lettres que l'on montre avec les rudimens ;
Et que je fus instruit en la foi Catholique,
Maintien plus asſûré de notre République,
L'on me fit de Paris voir l'Université ;
Où n'ayant pas mon cœur, bien peu je profité :
Car mon esprit tendoit à manier les armes.

On pensoit encore chez la Noblesse qu'un homme destiné pour les armes, étoit dispensé par état de cultiver son esprit. On satisfit son inclination. Il prit le parti du Service vers la fin du regne d'Henry II. & peu de tems (1) après la paix conclue entre ce Prince & Philippe II. c'est-à-dire en 1559. Il eut d'abord la simple qualité d'*Archer*, voulant, dit-il, être soldat, & obéir avant de commander. Il suivit Louis de Bourbon dans le voyage de Guyenne en 1563. Il fit une grande diligence pour se trouver à la bataille de Dreux, mais il ne

(1) M. l'Abbé Goujet dit qu'il étoit déjà au Service, & se trompe. *Vid.* les Honnêtes Loisirs, *pag.* 11. Liv. I.

peut arriver (1) que le lendemain : s'étant mis à la pourſuite des fuyars, il fut obligé de s'arrêter pour rendre les derniers devoirs à ſon oncle qui avoit été tué dans la mêlée.

Il devoit une partie de ſon éducation à cet oncle, frère de ſon père. Ce fut dans ce même tems que le Duc de (2) Roanés, grand Ecuyer de France, le préſenta au Roi. (Charles IX.) Il fut fait quelque tems après *Ecuyer de l'écurie ordinaire.* Il prévoyoit qu'il ne s'avanceroit pas aiſément. On venoit de conclure la paix avec les Calviniſtes : (3) il prit ce tems pour faire un voyage ſur

---

(1) M. l'Abbé Goujet dit qu'il s'y trouva; il ſe trompe. C'eſt ainſi que le Poulchre parle de cette Bataille.

Où à mon grand regret, je ne fus ſi heureux
D'arriver à l'inſtant du conflit ſanguinaire,
Il ne tint pas à moi. . . . . .

(2) Claude Gouffier, fils d'Artus Gouffier, Sieur de Boiſſy.

(3) Par l'Edit d'Amboiſe, vérifié au Parlement au mois de Mars, 1563.

Mer. Il passa une année dans son voyage, après lequel il revint à la suite de la Cour. Il prit en 1567. le drapeau du Capitaine la Rivière l'un de ses parens, & alla cotoyer l'armée du Duc d'Albe. Ce qu'il dit des courtisanes qui suivoient cette armée, est curieux, & peut servir de Commentaire à ce qu'en dit (1) Brantome. A la queue de l'armée, dit la Motte Messemé, on voyoit

Deux gaillardes Cornettes
De bien trois cens chevaux à tous le moins complettes, (2).
Sous lesquelles marchoient des femmes de plaisir,
Pour servir le premier qui en avoit desir.
Pourveu, cela s'entend, qu'il leur fût agréable. . . . . .
L'une avoit un cheval, & l'autre lentement
Alloit sur un mulet, ou sur une jument.
Les harnois néanmoins de la housse traînantes
Sous leurs piés paroissoient de velours reluisantes,

(1) Dans l'Eloge du Duc d'Albe.

(2) Liv. I. des Hon. Loisirs à la fin.

De cinq ou ſix cinquans couſus tout à l'entour.
Il les entretenoit qui vouloit tout le jour :
Mais avec un reſpect plein de cérémonie.
Or ces Dames avoient tous les ſoirs leur quartier
Du Maréchal de Camp, par les mains du Fourrier,
Et n'eût-on pas oſé leur faire une inſolence.

Mais le Duc d'Albe qui s'ennuya de tant de *cérémonies*, pour ſe défaire de cet eſcadron, les obligea à recevoir tous les ſoldats indifféremment à cinq ſols par nuit. Cet ordre leur déplut, & elles quittèrent le Camp. L'Auteur parle de tout cela comme un témoin occulaire. Il perdit ſon pére en cette même année 1577. Rappellé à la Cour par le Roi même, qui venoit d'échapper aux Calviniſtes à Meaux, la Motte Meſſemé, revint à Paris. Le Duc de Roanès lui donna la Lieutenance d'une compagnie de cent Chevaux Légers ſous les ordres du jeune Marquis de Boiſſy (1) ſon fils, avec promeſſe de la part du Roi d'avoir

(1) Il n'avoit encore que dix ans.

inceſſamment la qualité de Capitaine. Le Roi avoit eu la bonté de lui faire un détail de l'affaire de Meaux : de retour à Paris, il ſe diſtingua dans une affaire particulière contre un parti ennemi, & eut même l'honneur d'être récompenſé du Roi qui lui fit donner un des meilleurs chevaux de ſon écurie. Il ſe trouva à la Bataille de Saint Denis dont il décrit dans ſon Poëme toutes les particularités avec un détail qui mérite attention. On y en trouve quelques-unes qui ne ſont point ailleurs. Sur la fin de l'année 1567. Charles IX. l'honora de la Charge de Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, & donna celle d'Ecuyer à (1) un de ſes frères. Il obtint auſſi le brevet de Capitaine d'une compagnie de cinquante Chevaux Légers qu'on lui avoit promiſe. Elle fut même augmentée de la moitié quelque tems avant le ſiége de Chartres. Ce fut ſur le témoignage du Duc d'Anjou (depuis Henri III.) que Charles IX. fit cette faveur à François de la Motte. Il y en ajoûta une autre en lui donnant le colier de l'Ordre avec mil-

(1) On l'appelloit le Sieur de Senone.

le écus d'or de récompenſe au mois d'Avril 1568. Connu de l'Amiral Coligny, & de Téligni, entre les mains deſquels il tomba au ſiége de Nyort, il fut ſollicité par l'un, & par l'autre de prendre parti pour la Réforme; mais ce fut inutilement; il demeura toûjours conſtamment attaché à ſa religion, & à ſon Roi. On trouve dans le cinquiéme Liv. de ſon Poëme une longue converſation qu'il eut ſur la Religion prétendue réformée, avec Téligny, où il parle en Catholique éclairé, & qui eût pû tenir tête à un Miniſtre. Teligny lui dit agréablement en ſe ſéparant d'avec lui, qu'il n'avoit pas beſoin *d'un ſi bon Prêcheur*. Ce dernier même lui ſauva la vie en cette occaſion, en le tirant des mains d'un parti qu'ils rencontrèrent près Saint Maixent. Il ſe trouva à la fameuſe journée de Jarnac, en 1569. En parlant de cette Bataille, il attribue avec tous ceux qui en ont parlé, la défaite de l'armée Proteſtante, à l'Amiral qui s'étoit trop avancé. Ce Général ayant averti le Prince de Condé de ſe retirer; c'eſt ainſi que la Motte Meſſemé le fait répondre, & à la rime près, ce furent les propres termes du Prince.

Pour-

Pour n'avoir pas vû clair,
Mon oncle a ce jourd'hui fait un grand pas de Clerc,
Qu'il me faut eſſuyer, & boire le calice,
Que Louis de Bourbon eut évité la lice !
Que l'on dit qu'il eût fui ! Quoi ? Louis de Bourbon ! . . . .

Liv. V. feuillet 141. verſo.

Il n'oublie pas la circonſtance où ce Prince bleſſé d'un coup de pié du Cheval de la Roche-Foucault ſon beau-frère parut d'un héroïſme qu'on ne ſauroit qu'admirer, & qui eſt preſque inimitable.

. . . . . Il ne faut s'amuſer
Lui dit-il tout bleſſé, non, à cela mon frère ;
Vous m'avez fait grand mal, vous ne le penſiez faire :
Ah ! que j'aurai bien pis dans peu de tems, ou mieux !
Et par ce, décochons, & donnons dedans eux...

Ibid.

Cette chute fut cauſe de ſa défaite, & de ſa mort. Notre Auteur qui parle comme préſent à la mort du Prince, dit qu'il fut tué d'un coup de piſtolet

dans le dos, & que la bale lui perça le corps de part en part. De la manière dont il s'exprime, on diroit que ce ne fut pas *Monteſquiou* qui tua le Prince; voici ſes Vers : l'Auteur y dément tous les Hiſtoriens.

Monteſquiou y ſurvint, *& un* qui ſa piſtole
Lâchant dedans le dos du foible corſelet
De ce Prince tombé, lui pe[illegible]ant du boulet
Le corps de part en part, en fit ſortir la vie,
Dun hélas ! ſeulement effroyable ſurvie. (1)

Feuillet 143. *verſo.*

(1) Ces Hiſtoriens démentis par le récit de la Motte Meſſemé, qui parle en témoin oculaire, ſont Brantome cité par le Laboureur ſur Caſtelnau, & copié par le Père Daniel, année 1569. *pag.* 632. *in*-4°. *Tuez, tuez, s'écria Monteſquiou en jurant, & lui-même lui caſſa la tête d'un coup de piſtolet;* le Préſident de Thou; *Condæum à tergo agreſſus (Monteſquius) ſclopeto in cervicem adacto confecit.* Lib. 45. *pag.* 569. Tom. II. copié par Mezeray, Varillas, le Gendre, tous nos modernes diſent la même choſe; mais ce ſont des copies. La Popelinière, *vraie & entiere Hiſtoire des Troubles*, Mars 1569. Liv. V. *pag.* 190. a été plus retenu, & n'affirme point le fait. » Tellement, dit-il, qu' (après) avoir appellé Argence & S. Jean, leur donna ſa foi, après lui

Il s'étoit trouvé au Siége de Nyort, il s'enferma dans Poitiers. (1) Il fait dans ſon ſixiéme Livre un long récit du Siége de cette Ville, il y rend juſtice à tous les Officiers qui s'y diſtinguèrent, & ſur-tout au grand Guiſe qui n'avoit encore que dix-ſept ans. En parlant de ſoi-même, la Motte Meſſemé, dit, je puis me vanter.

» avoir promis à ſa priére de lui ſauver la vie: » Mais le malheur le ſuivoit de ſi près, qu'ayant » été reconnu à même inſtant fut occis par Mon- » teſquiou, (*comme aucuns diſent*) qui lui outre- » perça la tête d'une piſtolade mortelle. « Il paroît par la paranthèſe de la Popeliniere que tout le monde n'attribuoit pas l'eſpèce d'aſſaſſinat du Prince à Monteſquiou. Notre Poëte parle auſſi d'un coup de piſtolet dans le dos de la cuiraſſe, & non pas dans la tête. C'eſt au Lecteur à décider ſi le récit de la Motte Meſſemé, qui y étoit, joint au doute de la Popeliniére doit balancer l'autorité de Brantome, & du Préſident de Thou qui n'étoient point préſens à l'action. Car, encore une fois, Mezeray, Daniel, Varillas, le Gendre & tous les modernes n'ont pû que copier. L'Auteur des Mémoires du Prince de Condé n'en dit rien.

(1) Le Siége fut commencé le mercredi 27 Juillet 1569. & dura ſept ſemaines.

Que nul n'avoit Jeans Françoiſe compagnée
Plus forte que la mienne, & plus délibérée
A combattre, à bêcher, à dreſſer un rampart:
Je n'en veux de témoin autre que le Guiſard.
Livre VI. feuillet 161. verſo.

Etant au ſouper du Roi après la levée du Siége, le Roi qui en rapportoit les particuliarités à la Reine mère, Catherine de Medicis, ajoûta que perſonne ne lui en avoit parlé ſi pertinemment que le Capitaine la Motte. Sa Majeſté voulut l'engager à reſter auprès d'elle au Pleſſis lès Tours, mais on étoit à la veille de la Bataille de *Moncontour*. La Motte y courut, & contribua, avec les autres braves Officiers qui s'y trouvèrent, à la Victoire complette que remporta le Duc d'Anjou le 3. Octobre 1569. Au récit détaillé de cette journée l'Auteur ajoûte quelques anecdoctes ſur le caractère du fameux *Gaſpard de Chatillon* qui méritent d'avoir place dans notre Hiſtoire. Ce grand homme, dit-il, comparoit toûjours ſa conduite à celle d'Annibal; c'étoit ſon héros, c'étoit ſon modéle.

Annibal, disoit-il, fit un jour telle chose ;
Et ainsi comme lui entreprendre je l'ose.
Rapportant la plûpart en somme de ses faits,
De ses actes de guerre à ceux qu'il avoit faits.

Livre VII. feuillet 218.

Il ajoûte :

D'où vient qu'en bouffonnant un marchant à sa suite,
Lui dit, lorsqu'à Jarnac il vit tout s'en aller,
Comment m'appellez-vous ceci ? *Annibaler* !
Sus *Annibalons* donc.

Ibidem.

Le Rimeur historique nous apprend encore que l'Amiral qui se comparoit avec plaisir à Annibal, se plaçoit lui-même au-dessus de César auquel il préféroit de beaucoup le Carthaginois. Il se trouvoit trop heureux pour le considérer comme le premier des Capitaines. Il regardoit sa retraite de Saint Denis, sa défaite de Bassac, l'affaire de la Roche la Belie, à laquelle succéda le secours de Nyort, sa levée du Siége de Poitiers, suivi du secours de Chatelleraud ; enfin le malheur de Jarnac suivi de la défaite de Moncontour, & la posture où il se

trouvoit encore qui força la Cour à une troiſiéme paix, il regardoit, dis-je, tous ces événemens comme les effets d'un courage, & d'une prudence infiniment ſupérieure à tous les triomphes de Céſar. La poſtérité ne l'en a pas déſavoué; & notre Auteur, dont l'équité eſt admirable, paroît adopter le ſentiment de l'Amiral, qu'il traite par-tout comme le plus grand Général qu'ait eu la France. Mais revenons à notre Capitaine la Motte. Toûjours les armes à la main, ne ſortant d'un Combat que pour courir à un autre, il ne laiſſa pas de devenir ſenſible aux charmes d'une Demoiſelle de qualité. c'étoit (1) *Emée Savari*, héritiére de *l'ancienne Maiſon de Saché, Dame du Pont-de-Rouan, & de la Haute Chevrière*, dont il dit, après avoir chanté le bonheur de ſon hymenée en époux très-tendre.

Bref, Dame de valeur de deux cens mille francs,
Et d'âge volontiers, quelques vingt & deux ans.

(1) Je ne ſais où M. l'Abbé Goujet a trouvé que le Poulchre épouſa *Philippe de Ludre*, Da-

Il jouit peu de tems des douceurs de cette union. Elle mourut le huitiéme mois du mariage,

L'année mil cinq cens & ſoixante & dixiéme.

C'eſt un Vers de l'Auteur qui fixe l'époque de cette mort. Il paroît qu'il avoit réſolu de renoncer à une nouvelle alliance. Il voulut même ſuivre ſon épouſe au Tombeau par des voies violentes, mais on l'en empêcha. Cette mort fut ſuivie de celle de Claude le Poulchre ſon frère, mort à Colombiers près Tours, d'un poiſon qu'on lui avoit donné à Amboiſe au mois de Janvier 1572. Ce frère s'étoit ſignalé tant en France qu'en Piémont, en Italie, & même en Hongrie contre les Turcs. L'Empéreur Maximilien, qui connut ſon courage, l'avoit fait Chevalier. Il avoit, dit notre Auteur,

---

me de Bouzemont, en Lorraine; en faiſant l'éloge de ſon épouſe, feuillet 221. tourné, il dit que pas une femme n'en avoit

Comme en étoit remplie Emée Savary,
Emée Savary, de Saché l'héritière,
Du Pont dit de Rouan, & de haute Chevrière.

Tant de perfections, tant de belles parties,
Que le ciel lui avoit enſemble départies
Très-libéralement, qu'en François & Romain
Quelque jour on verra d'une plus docte main
Que n'eſt la mienne, écrit:

Livre 7. feuillet 224. verſ.

A ces chagrins géminés ſe joignit encore la mort du Duc de Roanès ſon Protecteur.

Mort (1) d'une appolexie à Villiers-Coterets,
Ainſi comme il alloit ſur ſon petit mulet
De ſa chambre trouver le Roi dedans la ſienne.

Livre VII. feuillet 226. v°.

Je rapporte ici la date, & le lieu de cette mort, pour lever le doute des Hiſtoriens dont quelques-uns ont dit que le grand Ecuyer mourut *à Compiegne en 1566.* (2)

L'Auteur termine l'Hiſtoire de ſa vie, & ſon Poëme par les Noces de Henry

(1) En 1570.

(2) *Voyez* Anſelme, Hiſt. des Grands Ecuyers de France. N°. 27. Tom. II.

(IV.) de Navarre, depuis Roi de France, avec Marguerite de Valois.

Ce Poëme diviſé en ſept Livres, dont chacun paroît ſous le nom d'une des ſept Planettes, ſous le titre général *des Honnêtes Loiſirs*, contient environ quinze mille Vers alexandrins, où l'Auteur a ſcrupuleuſement obſervé la ſuite régulière des rimes maſculines, & féminines. Il s'y eſt interdit tous les agrémens d'imagination, & il ſuit à la lettre l'exacte vérité dans ſes écrits. C'eſt l'Hiſtoire des troubles depuis 1560. juſqu'en 1572. ornée, ou ſi l'on veut, embaraſſée de la rime. Le Livre fut imprimé à Paris *in*-12. en 1587. caracteres italiques, & très-beau papier. L'Auteur paſſa dix ans cloué ſur cet Ouvrage. Il en fit les amuſemens de ſa retraite, c'eſt ce que nous annonce le titre *d'Honnêtes Loiſirs*, qu'il lui donna. Il paroît qu'il quitta la Cour, & ſe retira à ſa maiſon *de la Motte Meſſemé*, au commencement du Régne d'Henry III. & vers l'an 1575. après 25. ans de ſervices. Il s'attendoit ſous le régne de ce Prince, qui avoit été ſon protecteur ſous celui de Charles IX. à des récompenſes qu'il croyoit dûes à ſes ſervices, mais, dit-il,

Néantmoins aujourd'hui qu'il porte la Couronne,
A chacun, fors qu'à moi, libéralement donne.

Il s'en conſola avec ſes livres, reſta fidele à Dieu, & à ſon Souverain, & penſa à ſes affaires. Elles étoient fort dérangées. Dans les Poëſies diverſes jointes à ſon Poëme des *Honnêtes Loiſirs*, on voit différentes piéces où il ſe plaint d'être accablé de Procès, & que ſa mère mariée en ſecondes noces avoit ruiné ſa maiſon avec ſon beau-père. Il dit dans un Sonnet à M. de Harlay premier Préſident, que ſon beau père l'avoit fruſtré de plus de 200. mille liv. ſans les dettes dont il trouva les biens de ſa mère chargés.

Les Poëſies diverſes qui ſont à la ſuite des *Honnêtes Loiſirs*, ou de l'Hiſtoire des troubles, ſont;

1°. Les amours *d'Adraſtie* en trente-neuf Sonnets, & une piéce de 46. ſtances de ſix Vers.

2°. Les mêlanges de Vers d'Amour, qui conſiſtent en Chanſons, Stances, Sonnets & Elégies. Il y en a une partie adreſſée à ſes Juges, au Préſident Briſ-

ſon, à M. Marion ſon Avocat, à M. le premier Préſident de Harlay, &c.

Après les différens morceaux que j'ai donnés, tirés du Poëme des *Honnêtes Loiſirs*, il me paroît ſuperflu d'anticiper ſur le jugement que le Lecteur peut faire du mérite poëtique de François de la Motte Meſſemé. Si l'on juge de la qualité de Poëte d'après les principes (1) d'Horace; faveur unique qu'on aura de la peine à faire à l'Auteur, on ne traitera jamais ſon Poëme que de Gazette rimée. On ne ſauroit le lire ſans lui ſavoir mauvais gré de la peine qu'il a priſe d'obſcurcir ſes récits par des tours forcés, un ſtyle embaraſſé, & les difficultés de la rime.

Il ſe tue à rimer; que n'écrit-il en proſe ?

Voilà ce que tout lecteur aſſez patient pour le lire, dira mille fois en le liſant.

---

(1) Serm. Lib. I. Saty. 4.

Non ſatis eſt puris verſum perſcribere verbis,
Quem ſi diſſolvas, qui vis ſtomachetur eodem
Quo perſonatus pacto pater.

Il a un peu mieux réuſſi dans ſes Poëſies galantes. On y voit des idées agréables, des penſées délicates, & neuves. Et lorſqu'on penſe qu'il y a près de deux ſiécles que l'Auteur écrivoit, on ne peut lui refuſer ſon ſuffrage dans quelques occaſions.

C'eſt ainſi qu'il rend cette maxime galante dans un Sonnet où j'ai changé quelques expreſſions.

Callige, Virgo, Roſas : pereunt niſi manè leguntur.

AUX DAMES.

Si votre Eté duroit autant que votre Automne,
Si le Printems chez-vous ne craignoit pas d'Hyver,
Si l'on pouvoit toûjours les mêmes fleurs trouver,
Que le ciel libéral en votre Avril vous donne;

Si vous aviez toûjours pour compagne Dione, (1)
Qui tint votre Soleil fixé ſans ſe coucher.

(1) Venus.

Si par les loix du tems l'on ne voyoit ſeicher
Les Roſes & les Lis dont il vous environne.

Vous auriez bien raiſon d'épargner chichement
Ces fleurs, ces tendres fleurs qui ſont votre ornement;
Mais puiſque ces fleurs ſont de ſi peu de durée,
Que la première nuit, par ſon obſcurité
Peut effacer l'éclat de leur vive beauté,
Cueillez dès le matin ce que perd la ſoirée.

Scévole de Sainte-Marthe ſon contemporain & ſon vrai ami, le félicite de ſes talens guerriers & littéraires, & de l'heureuſe réunion de la valeur avec la ſcience qu'il admiroit en lui, dans une de ſes Odes Pindariques du premier livre, vers la fin (*pag.* 123. & ſuivantes du Recueil de 1606.) La Grèce, dit-il dans cette piéce, s'eſt illuſtrée, Rome a fait parler d'elle juſqu'aux extrémités du monde. Le courage, & les beaux Arts ſont la ſource de leur gloire. A la veille d'une bataille, ou dans une ville aſſiégée il ne ſuffit pas d'être Orateur ou Poete, il faut de la valeur. Mais quelle eſtime ne doit-on pas faire d'un mortel qui

comme le Poulchre, *re, & nomine Pulcher*, eſt auſſi brave qu'il eſt ſavant.

Lauream junxit utramque ſimul,
Bellatorque bonus, bonuſque Poëta.

Il le compare à Achille ; mais hélas ! dit-il, la goute & la vieilleſſe dont vous êtes la proie vous arrêtent malgré vous. Mars vous redemande en pleurs, nos Troupes voudroient encore marcher ſous vos ordres ; tout parle de vous avec éloge ; *notumque Pulchri nomen atque laudes, tota diù ſonuere caſtra.* Mais les Muſes qui vous ont toûjours accompagné, ne vous abandonnent point : elles vous conſolent, elles vous honorent encore de leurs faveurs. Plein de leur divine flamme, vous chantez les Guerres de nos Princes où vous avez eu une ſi grande part.

Hoc tu Dearum numine percitus,
Pugnata cantas Principum duella,
Quorum etiam bona pars fuiſti.

Plût à Dieu, ajoûte-t-il, que votre exemple apprît à la France à marcher ſur de ſi nobles traces ! Il paroît par cet-

te Ode que François le Poulchre mourut fort âgé dans sa maison, où ses infirmités l'obligèrent de rester.

Cet article est tiré des Ouvrages de François le Poulchre. *Voyez* Sainte-Marthe au lieu cité.

1600.

FRANÇOIS LE PROUST, Seigneur du Ronday, frère aîné de Pierre le Proust, Seigneur de Beaulieu, dont nous allons parler, étoit fils de François (1) le Proust, & petit-fils d'Etienne Receveur des Aides & Tailles de Loudun, sous les régnes de Louis XI. & de Charles VIII. Cette famille se prétend issuë des le Proust de Bretagne, Seigneurs de *Kergonadech*, & il ne tient pas à notre François qu'on ne la fasse venir & tous ceux de ce nom du fond de l'Orient : mais ses idées sur cette origine sont si peu liées, qu'il est inutile de s'arrêter à les développer. A peine eut il fait ses études qu'il prit le parti du Barreau : il fut reçu au ser-

(1) Un manuscrit de la Maison de Sainte-Marthe, l'appelle *Vincent*.

ment d'Avocat au Parlement de Paris à l'ouverture d'après la S. Martin 1571. Ses établiſſemens, ou ſon inclination le retinrent dans ſa Patrie, où il exerça les fonctions d'Avocat. Il y en avoit alors peu de plus brillante, & de mieux récompenſée de l'eſtime publique. Il travailla aux recherches qui ont été publiées par ſon fils ſous ce titre : *De la Ville & Château du Loudunois, du Pays de Loudunois, & des Habitans de la Ville & Pays.* Elles n'ont été publiées qu'après ſa mort, & jointes au Commentaire de la Coûtume de Lodunois de Pierre ſon frère. C'eſt un Ouvrage aſſez mince en tout ſens, le ſtyle eſt ancien : ce n'eſt pas la faute de l'Auteur ; mais il eſt obſcur, il auroit pû y remédier. Ce qu'il dit des antiquités de Loudun & du territoire eſt peu exact. Il y a pourtant des choſes ſur ce territoire qu'on ne trouve point ailleurs, & qui ont leur mérite, ce ſont celles qui concernent les limites, & la Juriſdiction. Pour ce qu'il dit du Château, comme il ne parle qu'aidé de quelques conjectures, il y a peu de fond à y faire. Par exemple, ce qu'il dit de la prononciation de *Loudun* & *Loudunois*, qu'il faut dit-il prononcer ainſi, & non pas *Lodunois*,

dunois, eſt fort douteux. Sa grande raiſon eſt que le terme de *Dun* ajoûté à quelques autres noms de Villes, telles que Châteaudun, Verdun, &c. eſt un mot Gaulois, qui ſignifie *Fort*, *Elévation*; à la bonne heure: on peut même dire que cette obſervation eſt juſte, mais triviale; mais qu'il faille dire, *Loudun*, *Loudunois*, parce que les Poitevins prononcent encore comme on faiſoit autrefois, *lou* pour *le*; c'eſt ce qu'on peut appeller idée hazardée: l'étimologie n'étant pas difficile à tirer du mot *Juliodunum*, s'il eſt vrai que ce ſoit le vrai nom Latin de cette Ville. Pour les inſtructions qu'il donne ſur les grands Hommes de ce territoire, il y a très-peu de choſe à y apprendre, il n'y parle preſque que de quelques illuſtres de la Maiſon de Sainte-Marthe, alliée à la famille des le Prouſt, par Renée le Prouſt que Jaques de Sainte Marthe épouſa; encore ſe contente-t-il de les nommer (1).

(1) On y trouve le nom de *Paul Déſiré*, Avocat au Conſeil, qui brilloit en 1570. & dont Sainte-Marthe dans l'Epitre à ſon frère (Louis Sainte-Marthe,) *pag.* 99. du Recueil

François survécut à Pierre son frère, & ajoûta quelques observations à son Commentaire, d'après la Coûtume de Touraine réformée. Il mourut avant 1612. & laissa un fils dont nous parlerons. Il paroît par ce que dit le fils, que François Proust avoit aussi fait quelques Commentaires Latins sur la Coûtume du Lodunois, qui ont été fondus avec le Commentaire de son frère, & traduits en François.

1600.

PIERRE LE PROUST, Seigneur de Beaulieu, frère de François, naquit comme lui à Loudun vers l'an 1560. Il prit aussi le parti du Barreau, & le suivit à Paris pendant trente ans. Il étoit à la suite du Parlement séant à Tours en 1591. Le travail & son tempé-

---

de 1573. dit, après avoir fait l'éloge de Margot,

Un Desiré aussi notre second Soleil,
Dont les belles vertus luisent au Grand Conseil.

Celui de Guy Chauvet, célèbre Avocat du même tems.

rament lui ayant occasionné une maladie de langueur, il fut conseillé d'aller prendre l'air natal ; il alla à Loudun, & y entreprit son Commentaire où il y employa deux ans ; il mourut quelques tems après suivant toutes les apparences, & laissa son Ouvrage entre les mains de François son frère, qui y fit avec Pierre son fils les Additions dont nous avons parlé. Pierre n'avoit que cinquante-trois ans quatre mois lors de sa mort.

PIERRE LE PROUST son neveu, fils de François, Seigneur de Bar, Avocat au Parlement, rassembla toutes les Piéces de l'Ouvrage de son oncle, les Observations de son père, & ce qu'il avoit fait lui-même ; il en fit un corps, & publia le tout en 1612. sous le titre qui suit : *Commentaire sur les Coûtumes du Pays de Lodunois, où se rapportent les Coûtumes de plusieurs autres Pays, Ordonnances Royaux, Jugemens & Arrêts, Textes de Droit commun, Autorités & Avis conformes, ou contraires à icelles*, par M. Pierre le Proust, Seigneur de Beaulieu ; *à Saumur*, par Thomas Portau 1612. *in*-4°. Il joignit à ce Commentaire les recherches sur *la Ville de Loudun &*

ſur le Loudunois de François ſon père. Le mérite de l'Ouvrage de Pierre le Prouſt ſur la Coûtume, conſiſte dans des Conférences qui ne ſont pas un Ouvrage ſi conſidéré qu'elles l'étoient alors. L'Auteur prouve par la confirmité de ſa Coûtume avec les autres, le degré d'autorité qu'elle doit avoir. En effet elle ne fait point une Loi, qu'autant qu'elle ſe trouve confirmée par l'uſage & les Coûtumes voiſines, faute d'avoir eu la ſolemnité de l'homologation au Parlement. Monſieur l'Avocat Général Servin en parlant de ſon authenticité, dit que le défaut d'homologation ne la devoit faire conſidérer, que comme on conſidére dans notre Juriſprudence l'avis de pluſieurs Juriſconſultes réunis ſur le même ſentiment, qui n'a jamais la force de Loi. On trouve à la tête de cette édition des Stances de Pierre le Prouſt l'Editeur. On y voit un Juriſconſulte; mais certainement on n'y reconnoît pas un Poëte. On en jugera par les Vers qui ſuivent. Ils renferment dans un langage plutôt deshonoré qu'embelli par la rime, la définition que les Juriſconſultes donnent des Loix compriſes ſous le nom de Coûtumes.

Coûtumes, Droits non écrits sont
Approuvés par un long usage ;
Et qu'en tout Pays, d'âge en âge
Les habitans introduits ont.

Telles sont en France les Loix
Que nos majeurs y ont laissées,
Et de tems en tems amassées,
Les récitans en vieux Gaulois.

Charles Rogier Conseiller au Bailliage de Loudun, assez bon Poëte Latin dont j'ai parlé, a fait des Vers sur ce Commentaire, où il traite l'Auteur de *Législateur du Lodunois*, & ajoûte que ses soins assûrent à son neveu quelque réputation chez la postérité :

Hoc patrui officio manes mulsisse juvabit,
Chare nepos, aliquod nomen & indè feres.

1600.

DANIEL DROUIN, Sieur de Belendroit, naquit à Loudun d'une fa-

mille distinguée vers l'an 1550. (1) De la façon dont il s'exprime dans la Lettre dédicatoire d'un Ouvrage dont nous parlerons, il fut de bonne heure engagé dans le parti des armes. Il vit naître les guerres de Religion, & ne put rester indifférent. On peut dire à sa gloire qu'il ne se méprit point, & qu'il suivit constamment le bon parti, celui à qui la Ligue donna dans la suite le nom de *Royaliste*. Les armes qu'il porta dès sa jeunesse ne l'empêcherent point de se livrer au goût qu'il avoit pour l'étude de l'Histoire & pour la Poesie. Sa méthode dans ses lectures ne contribua pas peu à lui donner cette étendue de savoir qui paroît dans ses Ouvrages. Pendant quinze ans qu'il employa à lire l'Histoire, il ne lisoit pas un livre qu'il ne fît un extrait des morceaux qui le touchoient le plus. Il donnoit même un autre dégré d'utilité à ses extraits; il les rédigeoit par matière, & sous des chapitres généraux: ensorte que non seulement il se fit des

(1) Son pere suivant une Note marginale, qui se trouve au feuillet 127. tourné, du Traité du *Rêvers de Fortune*, étoit homme de Lettres, & même Auteur.

fonds considérables dans les Lettres, mais qu'il se vit encore en état de faire valoir ces fonds, sur-tout dans un siécle où l'on ne se faisoit pas un scrupule de publier ces sortes de Recueils, même dénués de liaisons, & tels que le Compilateur les rédigeoit, sous les titres de *Diverses leçons*, de *Mêlanges*, de *Variétés*, d' *Adversaires*. Drouin paroît plus délicat, on peut en juger par l'Ouvrage qu'il publia en 1587, sous ce titre : *Le Revers de Fortune, traitant de l'instabilité des choses mondaines*, par Daniel Drouin, Sieur de Belendroit Lodunois; dédié à Henry d'Orléans, Duc de Longueville, Comte Souverain de Neufchatel & de Dunois. Paris chez *Claude de Montreuil*, 1587. *in*-8°. 266. feuillets. L'Epître dédicatoire est datée de Paris du 8. Juin 1587. on y trouve une partie de ce que j'ai dit de la naissance & des études de Drouin. Il paroît aussi que cet Ouvrage est le premier de cette nature qu'il ait publié. Enfin il remercie Dieu d'être du nombre de *Serviteurs de Pr[illegible]*, auprès duquel il avoit apparemment quelque poste honorable. Avant de passer aux observations que mérite l'Ouvrage, observons que Drouin se préparoit à donner un

grand nombre de Livres, & à publier ſes Recueils l'un après l'autre; s'étant appliqué, dit-il, *à les mettre par ordre & lieux communs, & en faire Livres à part.* Il menace même le public à la fin de la même Lettre d'un autre Livre que celui qu'il lui offroit, & qu'il auroit intitulé, *les Vengeances Divines*, différent des Revers de Fortune, qu'il appelle *choſes fortuites*. J'ignore s'il a exécuté ſon deſſein. La Préface aſſez bien tournée pour le tems, eſt un Diſcours ſur les malheurs auxquels l'homme eſt aſſujetti, & ſur le principe établi par Platon, *que Dieu n'ayant pû allier enſemble le plaiſir & le déplaiſir, les attacha aux deux extrêmités de toutes choſes, de façon que le commencement de l'un fait la fin de l'autre*; ce ſont les termes dont l'Auteur s'eſt ſervi pour rendre la penſée du Philoſophe qu'il cite, ſi bien exprimée par Horace, *extrema gaudii luctus occupat*. De tous ceux qui ont parlé de la miſere de l'homme, il en eſt peu qui n'aient pas préferé à ſon ſort celui des bêtes. Boileau (x) a ſuivi la route qu'on

(x) Satyre viij.

Ici

lui avoit tracée. Pour Drouin, il convient & prouve que les bêtes ont leurs misères aussi bien que l'homme; que si le foible est chez les animaux la proie du plus fort, le plus fort a souvent à craindre du plus foible. Il étale ses Recueils en cet endroit; défaut inévitable d'une vaste lecture, mais qu'on excuse pourtant plus volontiers que ces longs discours dont les mots sont souvent vuides de sens. L'Auteur en conclut que le malheur étant nécessairement attaché à notre condition, il ne faut point se livrer au désespoir, & que toute la sagesse consiste à l'éviter.

L'Ouvrage entier est divisé en trois Livres. Le premier est divisé en 18. chapitres: il y parle de la chute & des causes du renversement des plus grands Empires; de celui des Assyriens, des Perses, des Grecs & des Romains; des Républiques les plus puissantes, Numance, Carthage, Corinthe; de la destruction des Villes les plus célèbres, de Jérusalem, de Rome, de Constantinople. Enfin il employe les derniers Chapitres à prouver en Philosophe, & par des exemples, que le combat naturel des élémens tend à la destruction des corps les plus vastes de la nature, que le prin-

cipe d'un être ſe trouve dans la décompoſition des parties d'un autre.

Le deuxiéme Livre contient vingt-quatre Chapitres. L'Auteur y rappelle la mémoire des Princes précipités du Thrône dans les horreurs ou de la mort, ou d'une extrême indigence. Il remonte aux premiers tems, & répand une variété agréable par la nature des revers dont il rapporte les exemples. Il en joint auſſi de modernes aux anciens.

Le dernier Livre eſt diviſé en vingt Chapitres. Il y parle des malheurs arrivés aux Grands, aux Princes, aux Gens de Cour, aux Savans, & de la fortune ſurprenante de quelques particuliers élevés aux plus grands honneurs. Il conclut que bien vivre & craindre Dieu, ſont les ſeuls moyens de ſe mettre à l'abri des revers de la fortune, & que la corruption du cœur eſt le principe des maux auxquels l'homme eſt aſſujetti. *Si nous dormons*, dit-il, *nous avons des ſonges horribles; ſi nous veillons, nous ſommes diſpoſés au mal: l'allégreſſe nous rend diſſolus, l'ennui nous met au déſeſpoir, & par ce moyen, Fortune étant ainſi engendrée, il nous eſt impoſſible de la fuir, vû qu'elle prend naiſſance de notre corruption, & ſa*

fortifie en notre vice, ſinon par l'abſtinence du mal, & appréhendant les châtimens du Tout-puiſſant.

Le ſtyle eſt aſſez net; l'Auteur toûjours guidé par le bon ſens ne s'éloigne point de ſon deſſein : les différentes parties du corps de ſon Ouvrage, malgré l'air de Recueil qu'on y trouve, ne laiſſent pas d'être aſſez bien liées, & de former un enſemble qui n'a rien de choquant, rien de diſparat, un ſiſtême bien ſuivi. Avec un peu de critique, l'Auteur auroit pû ſe flatter d'avoir donné un bon Livre. Sainte-Marthe (Scévole) honora l'Ouvrage de Drouin de ſon ſuffrage : on voit à la tête un Sonnet qu'il lui adreſſe, & où il le traite d'ami. On ne le trouve point dans ſes Recueils. Drouin aimoit la Poëſie : La Croix du Maine parle de lui dans ſa Bibliothéque, comme d'un Poëte dont on avoit déja pluſieurs Ouvrages imprimés en 1584. On reconnoît ſon goût pour les Vers dans l'Ouvrage dont nous venons de parler ; il en cite pluſieurs des Auteurs contemporains, Ronſard, Garnier, la Peruſe, les Dames des Roches ; on en trouve auſſi pluſieurs de ſa façon. Toutes les fois qu'il cite quelque Poëte Latin ou

Grec, ou c'eſt en traduiſant l'original, ou en ſe ſervant de la traduction de quelque Poëte François. Il cite auſſi ſes Œuvres Poëtiques en deux endroits. Afin de donner une idée de ſa Poëſie, nous mettrons ſous les yeux du Lecteur les ſix Vers qu'il tire de ſes Œuvres Poëtiques, pour prouver que les paſſions ſont la ſource du bouleverſement des Etats, & des plus grands changemens qui arrivent dans le monde. Elles ont le pouvoir, dit-il,

De changer les Palais d'un Roi en un tombeau,
Mettant en un fagot, leur fleuriſſant rameau.
Chaſſant une ſaiſon pour une autre ſaiſon,
Bâtiſſant d'un Château une pauvre maiſon.
Tout paſſant d'ici bas de muable en muable;
Et l'homme cependant, n'eſt ſinon qu'une fable.

Ces Vers ſuffiront pour ſatisfaire la curioſité du Lecteur, qui n'y reconnoîtra ni un verſificateur exact, ni un bon Poëte.

J'ai encore ſous les yeux un autre Ouvrage de Drouin : il eſt intitulé, *le Mi-*

voir des rébelles, traitant de l'excellence de la Majesté Royale, & de la punition de ceux qui se sont élevés contre icelle. Avec la loüange de ceux qui ont préféré l'honneur de leur Roi, & l'utilité de la Patrie à leur propre vie, imprimé à Tours avec Privilége du Roi, *in*-8°. 1592. feuillets 283.

Cet Ouvrage dut mériter l'approbation des Savans, des bons François & de tous les honnêtes gens. L'Auteur engage ses compatriotes à la réunion par deux motifs; par la crainte des malheurs que les rébelles à leur Prince légitime ont éprouvés dans tous les tems, & par la gloire attachée à la fidélité des sujets pour leur Roi. La révolte est un crime, il le prouve par des exemples, & par l'Ecriture: la fidélité & le respect pour le Prince & le Magistrat sont des devoirs, la Religion les commande, la Politique les rend nécessaires. L'Ouvrage entier est divisé en cinquante-un chapitres, où l'on trouve un enchaînement assez juste. L'érudition en est plus soûtenue du raisonnement que dans le premier Traité. Elle n'est pas moins étenduë. L'Auteur y parle en politique éclairé sur plusieurs points délicats & importans.

du droit public, ſur la Royauté, le pouvoir du Magiſtrat, en quoi l'Egliſe lui eſt ſubordonnée. On trouve partout beaucoup de modération; s'il oſe blâmer la conduite de Henry III. qui eut la foibleſſe de ſe faire Chef d'un parti dans ſes Etats, il le fait avec modeſtie; s'il déclame contre l'eſprit d'intrigue & d'ambition des Prêtres & des Prélats Ligueurs, il ſe tient dans les bornes d'un Ecrivain qui ne cherche qu'à détruire le mal au lieu de l'aigrir; il ne s'emporte que contre le fanatiſme & la fureur de ces gens, qui ſous prétexte de maintenir la pureté de la Religion, ſacrifioient l'Etat, & prêchoient la révolte contre le Magiſtrat & le Souverain. Il fait de tems en tems de fort beaux portraits d'Henry IV. qu'il repréſente par tout en père de ſes peuples, en Prince qui ne penſe qu'à les rendre heureux, & dont les victoires ſont autant de pas à l'affermiſſement de leur bonheur. La plus grande partie du Livre eſt employée à faire connoître les dangers de la révolte contre le Souverain, & les ſuites funeſtes des ſéditions arrivées en Europe, parmi nous & chez nos voiſins. On trouve quelquefois de la force & de l'élévation: on en

jugera par ce morceau qui finit ſon Ouvrage. Après avoir parlé de la neceſſité de l'union des parties avec leur Chef, c'eſt-à-dire, des ſujets avec leur Roi, il dit : *A ce ſaint devoir vous engage la France déſolée pour avancer vos pas à ſon ſecours, elle vous appelle d'une clameur pitoyable ; & afin d'attendrir vos cœurs d'une juſte compaſſion, d'animer vos courages contre ces rébelles, qui ſont cauſe que tout le pays eſt déſolé, les larmes à l'œil, & les ſoupirs à la poitrine, elle vous découvre ſon giron tout rouge du ſang de ſes enfans, & les mains étenduës vous montre de toutes parts la démolition & embraſemens de ſes beaux édifices, de ſes populeuſes & riches Villes pillées & ſaccagées par ſes propres ſujets remplis de fureur & de rage. . . . . Secourez donc, mes amis, la France en ſa plus dure affliction, deffendez votre mère nourrice, & la garantiſſez de tant d'outrages. Suivez votre Roi, qui généreux, s'oppoſe ſi vaillamment à ces traîtres qui ont conjuré ſa mort & la ruine de l'Etat. . . . . Hâtez-vous pour avoir part à ſes honorables victoires.* . . . . . Quelque délicat qu'on ſoit en matière de ſtyle, je crois qu'on trouvera dans ce fragment des

beautés réelles qui feront eſtimer notre Drouin, & qui lui aſſûreront quelque place parmi nos bons Auteurs.

1600.

JEAN DESPLANCHES, Sieur du Chaſtellier & de la Baſtonnerie, Prieur de Comblé, Chantre de Sainte Radégonde, étoit fils de Philippe Deſplanches, Sieur du Chaſtellier, oncle de François Bernier de la Brouſſe dont nous parlons, & neveu de Pierre Fauveau qui a auſſi un article dans notre Bibliothéque; il nous apprend dans ſes Poëſies qu'il étoit né à Noaillé. Après s'être livré à tous les amuſemens que le monde & quelques talens peuvent procurer, il entra dans l'état Eccléſiaſtique devint Prieur de Comblé, & Sous-Chantre de Sainte Radegonde. Il ſe conforma aux deux états de vie où il ſe trouva: ſa Muſe fut galante & profane pendant qu'il fut dans le monde, elle devint pieuſe lorſqu'il fut entré dans l'état Eccléſiaſtique. La manie de ſon tems l'avoit entraîné: il avoit chanté ſes Maîtreſſes réelles ou imaginaires comme la plûpart des autres Poëtes. *Marguerite*, *Iſabelle*,

Catherine & *Francine* furent les quatre objets auxquels il conſacra ſa Muſe. Marguerite en eut la fleur, Iſabelle qui lui ſuccéda ne fut pas ſi bien partagée, Catherine le fut encore plus mal, Deſplanches lui paya ſon tribut en aſſez mauvaiſe monnoie; des Acroſtiches, quelques Madrigaux aſſez minces, une Chanſon & trois Sonnets furent ſon lot. Francine trouva preſque la veine du Poëte à ſec, les fonds étoient épuiſés. Elle n'eut que quatre Sonnets, des Stances & une Chanſon. Ces Poëſies amoureuſes forment le premier Recueil de ſes Œuvres Poëtiques publiées en 1611. *in*-12. à Poitiers; (1) le ſecond eſt intitulé, *Poëmes & mélanges de diverſes Poëſies*; on y trouve ſon Poëme contre les femmes, intitulé, *Miſogine*, ſes Œuvres Chrétiennes ſous le titre d'*Exercices ſpirituels*, la plûpart deſquels ſont des verſions de pluſieurs Pſeaumes de David énoncés par quatrains *qui ne valent pas mieux*, dit Colletet, *que les Vers de Bernier de la Brouſſe, neveu de Deſplanches, qui ne valent rien.*

(1) Colletet date une édition de Poitiers de 1617.

Ainſi, ajoûte le même Colletet, qui n'eſt pourtant pas un de ces Juges difficiles qu'on ne contente qu'avec peine; *l'on peut dire que l'oncle & le neveu, qui d'ailleurs étoient gens d'eſprit, & même aſſez éclairés dans les ſciences, ne ſeront jamais comptés entre les plus chers favoris des Muſes* : c'eſt leur faire grace, que de s'exprimer avec ce ménagement. Ce qui peut faire plus de plaiſir aux perſonnes qui aiment l'Hiſtoire littéraire, ſont diverſes Epitaphes & tombeaux qui ont même leur utilité pour l'Hiſtoire civile du Poitou. M. l'Abbé Goujet dit que les Piéces du ſecond Recueil qu'on lit le plus volontiers, ſont deux Sonnets à la loüange des Harangues du *Juriſconſulte Umeau* qui avoit pris, *dit-il*, la défenſe de la Religion & celle du Roi; j'ai obſervé l'erreur de ce jugement ſur le compte d'Umeau dans ſon article.

Voyez les Œuvres de Deſplanches; Colletet ſur la Poëſie morale, & la Bibl. Françoiſe de M. l'Abbé Goujet. Tom. XIV. *pag.* 171. *& ſuiv.*

1600.

GUILLAUME AUBERT, naquit à Poitiers vers l'an 1534. d'une

famille diſtinguée par ſes biens & ſes emplois. François Aubert y a poſſédé le premier la Charge de Préſident au Préſidial érigé ſous Henry II. Il avoit quitté une Charge de Conſeiller au Parlement, pour occuper cette place dans ſa patrie. Aubert ſe fit recevoir Avocat au Parlement de Paris en 1553. il s'y diſtingua. Il falloit alors de grands talens pour réuſſir au Palais. On y voyoit une foule de grands Hommes, les Briſſons, les Paſquiers, les Montholons &c. dont le ſavoir moins poli, moins lumineux que celui des oracles de notre tems étoit prodigieux. La connoiſſance des Langues ſavantes ſi négligée aujourd'hui, l'Hiſtoire, la Théologie, le Droit Romain & François puiſés dans leurs ſources, une érudition preſque univerſelle entroit néceſſairement alors dans le plan de la profeſſion. Sainte-Marthe dont il avoit été le défenſeur dans un Procès délicat contre le Sieur de la Haye-Malaguet ſon beau-père, loüe ſes talens dans pluſieurs endroits de ſes Ouvrages. Il eſt pourtant vrai que Loyſel dans ſon Dialogue des Avocats, dit qu'à la vérité, il ne plaidoit pas mal, mais qu'il ſe trompoit aſſez ſouvent dans ſes cauſes;

ſoit qu'il ne fût pas heureux dans le choix, ſoit que ſa mémoire lui fût quelquefois infidelle. Il en conçut quelque chagrin, & quitta la profeſſion d'Avocat plaidant, pour prendre la Charge d'Avocat Général de la Cour des Aides. Il y fut reçu en 1580. Le malheur des tems, & une nombreuſe famille dont il ſe trouva chargé l'obligèrent en 1591. de reprendre l'emploi d'Avocat des Parties. Il eut la permiſſion, qu'on accordoit alors fort facilement, de réunir ſa Charge à celle d'Avocat dans toutes les occaſions qui n'avoient rien d'incompatible. Il vivoit encore en 1595. Il publia même quelques Ouvrages cette même année : mais il ne vivoit plus en 1602. & Loyſel en parle dans ſon Dialogue comme d'un homme qui étoit mort. Aubert étoit non-ſeulement du nombre des Juriſconſultes eſtimés ; mais il s'étoit beaucoup livré à l'Hiſtoire, à la Poëſie, aux Belles-Lettres. On a de lui un grand nombre d'Ouvrages dans tous ces genres. Sainte-Marthe le loue d'y avoir également réuſſi dans une Epigramme Latine qu'il lui adreſſe avec ce titre ;

Ad G. Albertum Cauſarum in Summâ Gallia Curiâ Patronum.

Seu teneris olim numeris te ludere Juvit,
Sive foro in medio numeroſas ſolvere lites:
Perfectum numeris te vidimus omnibus unum.

Il falloit que le même Sainte-Marthe eſtimât effectivement les Poeſies de G. Aubert, puiſqu'il en a traduit pluſieurs Piéces en vers Latins. Il fut auſſi intime ami de Joachim du Bellay dont il a publié les Ouvrages, qu'il dédia à Henry II. par une Lettre dédicatoire du 20. Octobre 1568. On la trouve à la tête de l'édition de Fréderic Morel, *in*-8°. de 1569. Cette même édition contient une Lettre d'Aubert, datée du 3. Juin 1560. avec une aſſez longue Elégie en vers François ſur la mort de du Bellay. On a de lui outre ces Piéces & quelques autres qui ſe trouvent dans les ouvrages du tems.

1°. *Oraiſon de la Paix, & les moyens de l'entretenir, & qu'il n'y a aucune rai-*

ſon ſuffiſante pour faire prendre les armes aux Princes Chrétiens les uns contre les autres, imprimée à Paris 1559. *in*-4°. feuillets 22. Duverdier qui date cette édition de 1549. s'eſt trompé, non-ſeulement le privilége qui eſt du 10. Mai 1559. prouve ſon erreur, comme le dit Niceron, mais le ſujet de ce diſcours qui eſt la paix de Cateau-Cambreſis du 3. Avril 1559. entre Henry II. & Philippes II. auxquels l'Auteur adreſſa ſon Ouvrage, ce que devoit obſerver le P. Niceron contre Duverdier. Quand la lecture n'en ſeroit pas une preuve déciſive, il auroit dû le remarquer par le titre Latin du même diſcours traduit par Martin Telſingus & publié ſous ce titre.

Oratio de Pace deque eam retinendi rationibus, item quod nulla ſufficiens cauſa ſit cur nominis Chriſtiani Principes arma adverſus ſe mutuò ſumant. Paris 1560. *in*-4°. *pp.* 52.

2°. *Hiſtoires des Guerres faites par les Chrétiens contre les Turcs, ſous la conduite de Godefroy de Bouillon, Duc de Lorraine, pour le recouvrement de la Terre Sainte*, Paris 1559. *in*-4°. feuillets 74.

C'étoit un eſſai : Aubert vouloit faire connoître qu'il étoit capable d'exécuter

un Ouvrage de longue haleine. Il proposa au Roi, & à la Cour, l'exécution d'une Histoire Générale de France, & en particulier un corps d'Histoire des expéditions des François en Orient. La Cour occupée d'autres projets, la mort de Henri II. & le régne tumultueux de ses successeurs, furent cause qu'on eut peu d'égards à ses propositions, dont le but étoit sans doute intéressé. On lui donna la liberté de se livrer à ses goûts sans le fixer par l'espoir des récompenses qui n'ont jamais produit de chefs-d'œuvres. Aubert se borna à son essai. Duverdier en cite une édition de 1562.

Il donna un Ouvrage d'un genre bien différent : Gohorry avoit réussi au gré du public dans les traductions du dixiéme & du onziéme Livres d'Amadis de Gaule : toute la Cour avoit dévoré cet Ouvrage avec la même ardeur qu'elle avoit montré sous le régne de François I. pour ceux que des Essarts avoit publiés. Aubert entreprit, & publia le douziéme Livre du même Roman sous ce titre.

3°. *Le douziéme Livre d'Amadis de Gaule contenant quelle fin prirent les Loyales Amours d'Agesilan de Colchos, & de la Princesse Diane, & par quels*

moyens la Reine Sidonie ſe rappaiſa après avoir longuement porchaſſé la mort de Dom Florizel de Niquée, avec pluſieurs étranges aventures. Traduit de l'Eſpagnol par Guillaume Aubert, Paris 1560. & pluſieurs autres fois depuis.

L'Ouvrage eut le ſuccès qu'il eſpéroit, moins par la réalité de ſon mérite, que par l'entêtement où l'on étoit encore pour ces ſortes de Romans. Le ſtyle en eſt dûr, la diction barbare, rien de gracieux, rien de tendre dans le Coloris ; mais enfin c'étoit le tems, & ce volume faiſoit partie d'un corps où il faut convenir qu'il y a d'excellentes choſes. Gohorry dans ſa Préface du troiſiéme Livre ne dit pas un mot d'Aubert, & ne critique que quelques expreſſions, telles que celles *d'Infante, Infanterie, Dom Impératix*, le nom de *Sylves de la Selve*, rendu par de *la Forêt*, & *du Déſert*. » Comme ſi les » noms propres, dit Gohorry, & ſur- » noms des perſonnes ſe devoient chan- » ger par expoſition. «

L'Elégie ſur le trépas de Joachim du Bellay, de laquelle j'ai parlé & jointe aux Œuvres de du Bellay imprimée à part *in-4°.* Paris 1560. *pp.* 10.

4°. *Vers de G. Aubert à M. le Chancelier*

ller de l'Hôpital avec la traduction latine de Scévole de Sainte-Marthe *in*-8°. *pp.* 21. Elle fut faite lorsque ce grand homme reçut les sceaux, c'est-à-dire en 1560. *Voyez* Sainte-Marthe *Sylv.* L. 2. *p.* 209. Vers funèbres sur le trépas du Comte (Thimoléon de Cossé) Brissac Paris 1569. *in*-8°. 7. *pp.* avec la traduction latine de Sainte-Marthe. On la trouve parmi ses Sylves L. 2. *p.* 206.

5°. *Hymne sur la venue du Roi (Henry III.) à son retour de Pologne.* Duverdier en parle comme d'une pièce qui n'étoit pas imprimée, & en donne un fragment de soixante vers. Il pouvoit, dit l'Auteur de son article dans le Recueil du Père Niceron, s'épargner cette peine, la Poesie d'Aubert n'ayant rien qui mérite attention: c'est critiquer mal-à-propos Duverdier. Si sa Bibliothéque a quelque mérite, c'est du côté des extraits qu'il a donnés de quantité de piéces fort rares aujourd'hui, & qui le deviendront encore davantage. Il seroit à souhaiter que tous ceux qui travaillent au même genre d'Ouvrage que Duverdier prissent la peine qu'il s'est donnée: leurs Livres serviroient à nous faire connoître les Auteurs par leur vrai côté, je veux dire

par leurs Ouvrages. Dans ces extraits on diſtingue les différens goûts, le caractère des Auteurs, on voit l'Hiſtoire de la Littérature & de notre langue. Il eſt vrai que du côté du ſtyle & de la verſification Aubert n'a rien que de très-commun & de peu flatteur pour notre ſiécle : mais le ſien en a pu juger autrement, & d'ailleurs on y trouve des penſées juſtes & fort ſenſées, quelquefois nobles au fond, mais preſque toûjours mal exprimées. Il fait des portraits, mais il manque les beaux côtés, & il ne ſait peindre la nature que dans le *goût Flamand*. Par exemple dans le fragment cité par Duverdier il peint ainſi l'état fleuriſſant des Campagnes avant les troubles.

De moutons fourmioient les roches bocageuſes,
De vaches & de bœufs les vaulx (1) marécageuſes.
Mille eſcadrons volans couvroient les colombiers ;
Mille eſcadrons courans empliſſoient les clapiers.

(1) Pour vallées.

Les gros oiſeaux ſifflans (1) dont la clameur
hautaine,
Défendit des Gaulois la baſtille Romaine :
Les mères des pouſſins pipiant à l'entour,
Et leur père barbu, vrai prophete du jour :
Et mille autres oiſeaux divers en leur plu-
mages,
De la maiſon ruſtique illuſtroient le mé-
nage.

Je ne parle point du ridicule outré de l'expreſſion à qui l'Auteur avec ſes traits énigmatiques a voulu donner de la nobleſſe; mais eſt-ce faire une deſcription touchante du bonheur de la paix oppoſé aux calamités des troubles civils, que de dire que les colombiers étoient pleins de pigeons, que les garennes étoient garnies de *lapins*, que les oiſons, qu'il appelle de *gros oiſeaux ſifflans*, les mères des pouſſins, où les poules avec leur père barbu c'eſt-à-dire le coq, *de la maiſon ruſtique illuſtroient le ménage* ? C'eſt imiter Dubartas qui appelle le Soleil le *Duc des Chandelles*, ou le Mantouan qui pour peiñ-

(1) Des Oyes.

dre la nature met un berger derrière un buisson dans une posture aussi indécente qu'elle est naturelle. Concluons donc que si Duverdier avoit voulu nous donner les Vers d'Aubert comme une preuve de la supériorité de son talent Poëtique, il auroit manqué de jugement; mais s'il ne l'a fait que pour nous mettre en état d'aprécier son mérite, on doit lui en savoir gré. Les articles du Père Niceron où l'on a suivi cette methode sont presque toûjours les meilleurs. Continuons le Catalogue des écrits d'Aubert.

6°. *Les retranchemens de G. Aubert de Massoignes, Conseiller du Roi, & son Avocat Général en la Cour des Aides, in*-8°. au mois de Novembre 1585. c'est la date de l'avertissement. Le titre de *retranchemens* qui pourroit donner une idée fausse on l'est donné à ce livre que parce que l'Auteur avoit *retranché* à ses occupations pour travailler aux piéces qu'il contient.

La premiére adressée à M. le Président de Thou, est une hymne de 400. Vers avec la traduction en Latin par Scévole de Sainte-Marthe.

7°. *La connoissance de soi-même en Prose.*

8°. *La consolation que prend l'homme sage prévoyant les mauvaises rencontres qui lui peuvent arriver.*

Quand Aubert en 1591. joignit la fonction d'Avocat des parties à celle d'Avocat Général, bien des gens y trouvèrent à redire dans la haute Robe, & en particulier dans sa Compagnie : il y avoit long-tems que ces deux fonctions étoient distinguées. On n'étoit plus accoûtumé à voir un Avocat du Roi être celui du Public, quoique dans l'origine & long-tems après cela eût eu lieu comme nous l'apprend Loysel, & ainsi que cela se pratique encore dans les siéges inférieurs à la Cour. Aubert voulut faire voir qu'il n'y avoit point d'indécence dans sa conduite, c'est l'objet d'un petit ouvrage qu'il publia sous ce titre : *La bienséance à Messieurs de la Cour des Aides in-8°. pp. 40.*

Ce petit morceau est un de ceux qui méritent le plus d'être lus. Il renferme quelques particularités de la vie d'Aubert.

9°. On a enfin de cet Auteur : *les Occasions 1595. in-8°. pag. 64.* ce sont quatre discours politiques composés en différentes occasions. L'Auteur leur a don-

né ces titres bisarres : les *Remueurs*, les *Chevaux*, *le Bien Public*, *les Vents* : La Croix du Maine, qui l'appelle docte & éloquent, dit qu'il avoit environ 50. ans en 1584. ainsi en fixant sa mort à la fin du seiziéme siécle, il a vécû quelques 63. ans. Pierre Langlois de Bel-Etat lui dédie son cinquante-deuxiéme Tableau de l'Epi, & lui adresse ces Vers qui prouvent l'estime qu'il faisoit de ses Ouvrages, *pag.* 108.

A MONSIEUR AUBERT,

Avocat du Roi en la Cour des Aydes de Paris.

C'est à vous seul, mon Aubert, que j'ordonne
L'épi qui sert à Cérès de couronne,
Car vous avez mérité même prix :
Si de nos corps Cérès est la pature,
Votre bien dire, & diserte écriture
N'ont moins de force à paître nos esprits.

Olivier de Magny lui dédia aussi une de ses Odes *pag.* 143. *Voyez* Niceron *Tom.* 35. *pp.* 265. & suiv. Duverdier Vauprivas Bibl. *pp.* 466. 467. & 468.

La Croix du Maine *pag.* 137. Loysel Dial. des Avocats *pp.* 537. 544. indice alphabétique de Joly, à la suite de ce Dialogue *page* 630. Sainte-Marthe, Gohorry, & les Auteurs cités.

1600.

PIERRE JOYEUX, Médecin, natif de Loudun, où son père exerçoit la même profession, a suivi les traces d'un grand nombre de ses Confrères qui ont plus honoré Appollon en qualité de Divinité des Poëtes, que comme Dieu de la Médecine. Ste-Marthe qui a fait son éloge, dit qu'il étoit Philosophe Littérateur, Poëte & Médecin. Il n'auroit tenu, qu'à lui, ajoûte-t-il, de se faire une grande réputation dans la Médecine, s'il n'eût préféré une condition médiocre dans sa patrie à celle qu'il auroit pû se faire en la quittant. Il aimoit Loudun, il négligea d'autres établissemens. Son mérite le distingua pourtant de ses compatriotes. Henry de Bourbon (1) Prince de Dombes,

(1) Fils de François Duc de Montpensier, & de René d'Anjou, appellé le Prince de Dombes pendant la vie de son père, & depuis

qui eut occaſion de le connoître, lorſqu'il alla en Bretagne pour arrêter les progrès du Duc de Mercœur, & des Eſpagnols, le prit à ſon ſervice. Lorſque Sc. de Sainte-Marthe alla dans l'Armée de Bretagne en qualité de Thréſorier Général de cette Armée, Joyeux (1) & lui paſſèrent dix mois enſemble. Quelques ſoins que demandât l'emploi de Sainte-Marthe, un génie auſſi actif que le ſien avoit encore bien des momens à donner aux Muſes. Il trouvoit dans les entretiens de Joyeux, de quoi ſatisfaire ſes goûts. Il lui communiquoit ſes travaux littéraires, Joyeux lui com-

---

Duc de Montpenſier, né à Mézieres en Touraine, en Mai 1573, & mort à Paris en 1608.

(1) Et René Bouchet, Sieur d'Ambillou, neveu de Scévole de Sainte-Marthe, fils d'Etienne Bouchet Sieur d'Ambillou, Conſeiller au Siége Royal de Saumur, & de Marguerite de Sainte-Marthe. René naquit en 1560. à Saumur en Anjou, étudia les Humanités à Paris, & le Droit à Poitiers. Il ſuccéda à ſon père dans ſa Charge de Conſeiller. Il avoit un frère, Jacques Bouchet, & une ſœur, Nicole Bouchet, qui épouſa Jean Grimaudet Procureur du Roi de l'Election d'Angers. Nous avons pluſieurs Poëſies de ce Sieur d'Ambillou.

muniquoit les siens ; chacun rimoit de son côté. Le premier a exprimé avec bien des graces l'obligation qu'il avoit à son ami, non-seulement dans son éloge, mais encore dans une Ode Latine qu'on trouve dans le premier Livre de ses Lyriques *pag.* 118. de l'édition de 1606. Il regarde comme un présent du Ciel, le bonheur qu'ils ont de se voir réunis ; tantôt, dit-il, c'est l'Histoire des anciens généraux qui nous occupe ; tantôt c'est la recherche des causes & de leurs effets. Le souvenir de notre chère Patrie nous revient dans l'esprit.

Nunc ergo vetusta citare,
Facta præstantum Ducum ;
Nunc lubet rerum latentes
Quærere ortus. . . . . .
Sæpè & meminisse remota,
Patriæ absentes juvat ;
Urbis & nostra superbæ
Persequi primordia ab usque novæ
Gentis emergentis ortu.

Ce fut pendant cette Campagne que Joyeux fit le Poëme de la *Constance de Job*, & quelques autres Poesies sacrées. Quelques années auparavant il

avoit traduit en Vers françois, le célèbre Poëme de Fracaſtor, connu ſous le titre de *Syphilis*. C'eſt une vraie perte que cette traduction faite par un homme du métier qui étoit en état d'exprimer toute la force & tout le ſens de l'original. Il eſt vrai que la Langue françoiſe a bien changé de face depuis Joyeux, mais au moins ſa traduction ſerviroit-elle d'un Commentaire à ce Poëme. Il traduiſit auſſi en Vers la Pédotrophie de Sainte-Marthe, qu'on peut regarder comme le très digne Pendant de la *Syphilis* de Fracaſtor. Joyeux ne ſe livroit pas tellement à la Poëſie Françoiſe, qu'il négligeât la Latine, & même la Proſe en cette langue. Au jugement de ſon ami, il réuſſiſſoit également dans l'un & l'autre genre. On ne peut, dit-il, rien voir de plus poli, rien de plus achevé que ce qui partoit de ſa plume ſoit en Proſe, ſoit en Vers. Les malheurs des tems, ou la négligence de ſes héritiers nous ont ravi ces excellens morceaux; Joyeux mourut à Paris d'une fiévre maligne ſur ſa cinquante-uniéme année; il ſe trouve quelques petites piéces de lui dans les Œuvres de Sainte-Marthe: je croi que le Lecteur les verra avec plaiſir. Et

les le mettront en état d'apprétier les louanges qu'il lui a données dans l'édition *in*-12. de 1606. On trouve ce distique à la fin d'un avis au Lecteur; il a été retranché des postérieures sans beaucoup de raison. Tout le monde sait que Sainte-Marthe ne s'est pas fort étendu dans ses éloges, & qu'il a préféré les fleurs aux fruits : Joyeux excuse ainsi l'Auteur.

Desine scriptoris brevitatem carpere, lector;
Non scribit vitas ille, sed elogia.

Il lui adressa ce Sonnet sur ses Poésies diverses.

SONNET.

Si les divers accords raviſſent notre oreille;
Et ſi nous eſtimons ſeulement le Pinceau,
Qui de traits différens enrichit le tableau,
Pour contenter notre œil d'une rare merveille.

A bon droit, cher Scévole, on dira non pareille,
La Muſe qui t'ayant en ſon docte coupeau,

De diverſes douceurs nourri dès le berceau,
Te fait (1) ore imiter l'induſtrieuſe abeille.

Ainſi ce grand (2) Ouvrier a voulu que les Cieux
Fuſſent pour leur beauté riches de divers feux.
Dans la diverſité gît la beauté du Monde ;
Et qui pourra compter tout ce qu'a l'Univers
De divers & de beau, celui peut en tes vers,
Conter tous les beaux traits de ta Muſe féconde.

Quand on réfléchira que ces Vers ont près de deux cens ans, on en jugera aſſez favorablement pour eſtimer le ſtyle de Joyeux, & regretter même la perte de ſes Ouvrages.

1600.

ROGIER MAISONNIER, Contemporain, & Ami de Scévole de Sainte-Marthe, de Jean de la Péruſe, &

(1) Aujourd'hui.

(2) Ce mot a été long-tems de deux ſyllabes, ainſi que Bouclier, Sanglier, &c. Les Auteurs de la Critique du *Cid* blâmèrent Corneille d'avoir fait ces mots de trois ſyllabes.

de Jean Boiceau, eſt au nombre de ceux que la Croix du Maine a employés comme Auteurs, dans ſa Bibliothéque Françoiſe : tout ce qu'il en dit, c'eſt que Maiſonnier a compoſé pluſieurs Poëſies françoiſes. Il étoit Avocat à Poitiers. Les Auteurs qui ont travaillé ſur la Coûtume de cette Province, rapportent quelques jugemens rendus ſur ſes Plaidoyers, & le traitent d'Avocat célébre. Sainte-Marthe dans ſa jolie piéce ſur la mort de Pierre Fauveau, Poëte & Ami de Maiſonnier, en parle auſſi comme d'un ami de ce jeune Poëte. » Vous avez tout » perdu, dit-il, en s'adreſſant à la maî» treſſe de Fauveau, par la mort d'un » amant, dont les Vers délicats faiſoient » tant d'honneur à vos charmes : mais » ajoûte Scévole : voulez-vous m'en » croire, careſſez le jeune Maiſonnier, ca» reſſez (1) Metel ; engagez-les à pu» blier le Recueil des Vers de votre » amant, à rendre à la mémoire d'un » défunt chéri les devoirs qu'ils vou» droient qu'on rendît à leur mémoi-

(1) *Metello*, Métel, ou plutôt *Memmius*.

» re. « Ces choſes ſont trop bien exprimées par Sainte-Marthe pour ne pas placer ici ſes Vers.

At eu, ſi ſapis, & puellis pulchra,
Centum Baſia nunc Meſonnero,
Mille Baſia nunc dabis Metello,
Ut functi Officio boni ſodalis,
Sparſa carmina colligant, & edant
In lucem, faciantque jam ſepulto
Quod vellent fieri ſibi ſepulto.

On peut voir la ſuite dans l'Auteur même Epigr. Lib. 1. *pag.* 271. de l'édition de 1606. *in*-12. Ces Vers font connoître que ce n'eſt pas ſans raiſon que la Croix du Maine a mis Maiſonnier au nombre des Auteurs François; ils furent faits en 1562. Un Sonnet que le même Sainte-Marthe adreſſe à Maiſonnier (dans la partie de ſes Poëſies françoiſes qu'il intitule Bocage de Sonnets mêlés, ſeptiéme Sonnet feuillet 86. tourné) fait encore connoître plus particuliérement leurs liaiſons, & le mérite poëtique de Maiſonnier. C'eſt ainſi que s'exprime Sainte-Marthe:

Je regrette ce tems plein d'honnêtes ébats,
Quand sur les bords du Clain, où tu a pris ton être,
Nos Muses, *Maisonnier*, qui commençoient à naître,
Nous retiroient déja du populaire bas.
Nous chantions à l'envi. . . . . .

1600. *ou environ.*

GILBERT BANCHEREAU, d'une des meilleures familles de Poitiers, alliée à celles de Dreux, de Brillac, & de Chevalier, étoit fils de Louis Banchereau, & naquit à Poitiers le 22. Janvier 1574. suivant un avis au Lecteur qu'on trouve à la *page* 119. de ses Poëtes Latines. daté du 22. Janvier 1591. avec cette note, *qui meus est natalis dies, ætatis XVII. ineunte.* A partir d'après cette époque, il mériteroit d'avoir place parmi les enfans célébres dans la Littérature, puisqu'il faisoit imprimer à cet âge; mais les dates de quelques-autres de ses Ouvrages font connoître qu'il étoit Auteur bien avant ce tems-là. Dès l'an 1587. âgé de douze ans seulement, il traduisit une partie des quatrains de Pibrac de François en Latin. Cette traduction imprimée en 1589. ne parut qu'a-

près deux livres d'autres Poëſies Latines intitulées, *Faces funereæ*, dédiées à Louis Banchereau ſon frère, & imprimées à Paris en 1588. La même année il préſenta à Claude (1) de Brilhac ſon ami, frère de Pierre, un Claudien avec des obſervations marginales. Il parle même de quelques cantiques en vers Latins, qu'il préſenta en 1587. à Ambroiſe de Varade, ou Varadeau (*Varadeus*). En 1589. il dédia les ſept Pſeaumes de la Pénitence rendus en vers exámétres, & pentamètres à Marie Tiraqueau petite fille d'André I. Les piéces contenues dans

(1). Cette Maiſon d'une très-ancienne nobleſſe a donné pluſieurs Maires à la Ville de Poitiers. *Jean de Brilhac* en 1535. le même en fit les fonctions comme Echevin plus ancien en 1572. *Pierre de Brilhac*, Sieur de Nouzières, Lieutenant Général Criminel en 1613. *François*, *Sieur de Boiſvert*, Conſeiller au Préſidial en 1619. *Claude* dont il s'agit ici mourut le 9. Décembre 1591. à l'âge de vingt ans. Il avoit déja donné des preuves de ſes talens & de ſon goût pour les Lettres. Pierre a fait auſſi quelques vers Latins, il eſt mort fort âgé en 1613. Ils étoient fils de François de Brilhac, Lieutenant Général Criminel. *Voyez* ſur cette famille Morery & Trincant, *pag. 97. de la Généal. de la Maiſon de Savonières.* Elle ſubſiſte encore à Poitiers

la dernière partie de ſes Poëſies Latines, intitulée *Mérope*, fut, ſuivant l'avis au Lecteur, l'Ouvrage de l'enfance, puiſqu'il n'avoit que quatorze ou quinze ans. Enfin ce Recueil, qui eſt tout ce que j'ai pu trouver de lui, parut en 1596. ſous ce titre: *Gilberti Bancherelli Plaïades. Poitiers Jean Blanchet* 1596. *in*-12. *pp.* 156. En conſéquence du titre général de Plaïades, il a donné à la première partie celui d'*Electre*; à la ſeconde celui d'*Alcione*; celui de *Celeno* à la troiſiéme; de *Maja* à la quatriéme; d'*Aſterope* à la cinquiéme; de *Taigete* à la ſixiéme; de *Mérope*, à la ſeptiéme & dernière.

Ce n'eſt qu'une médiocre partie des Poëſies de notre jeune Poëte. On n'y trouve point un nombre infini de Vers qu'il avoit faits, & dont il donne une eſpéce de Catalogue. Dans les Plaïades ſe voyent pluſieurs traductions du Grec, & même des Vers qui prouvent que le jeune Auteur ne s'étoit pas borné à la connoiſſance de la Langue Latine.

Tout ce que j'ai dit paroîtra peut-être incroyable. C'eſt une objection que le jeune Banchereau s'eſt faite à lui-même, & à laquelle il répond dans la ſeconde piéce de la première partie intitulée *Electre*,

adressée à la postérité, & composée en 1592. à l'âge de dix-sept ans. C'est ainsi qu'il s'exprime :

Dicta hæc de illepido nimium mirare Poetâ?
Sic ego sim illepidus, dummodò vera sient.

C'est dans cette même piéce qu'il parle de ses Ouvrages, dont il donne la liste. Les Littérateurs la verront sansdoute avec plaisir.

Qui leni quondam Gratiani funera cantu
Diximus, (1) Aurati lævaque fata senis;
Claraque montanas (2) stringi qui legibus artes
Scripsimus, imparili metraque nexa pede.
Claudimus (3) ant bino latialia dissona libro,
Struximus (4) & Doctis curva sepulchra viris.

(1) Vers sur la mort de J. Daurat.
(2) Poëme sur la prise de Clermont en vers élégiaques.
(3) Deux Livres de Poëfies diverses, ou de vers Latins examètres & pentamètres.
(4) Peut-être les deux Livres intitulés

Nominibus (5) *versis Anagrammata cudimus, & mox*
Casta (6) *pati voluit nos Galatea jugum;*
Inque dedit magnas tria millia Carmina vires,
Queis sine fine suo vix bene stetit opus.
Carminibus (7) *Gallis nobis fuit unica. Laurus*

Faces funereæ, qui composent la quatriéme partie du Recueil de 1596.

(5) Anagrammes, qui étoient sans doute accompagnées de vers, & que le Poëte Daurat avoit mises à la mode, par le grand nombre de bonnes & de mauvaises qu'il a composées.

(6) Poëme apparemment intitulé, Amours de Galatée, *en trois mille vers*, sans être achevé.

(7) Le Laurier, Poëme françois, le seul que l'Auteur ait composé en sa Langue. Le même sujet fut traité en latin par Nicolas Rigault, qui étudioit le Droit à Poitiers, & qui n'avoit encore que 19. ans; il est dédié à Scévole de Sainte-Marthe, & fut imprimé en 1596. chez *Blanchet* à Poitiers, *in* 8°. avec un autre petit Poëme, intitulé *Purpura*, dédié à Bonaventure Irland dont nous parlerons. Ban-

Scripta, fuit Græcâ morte ſepultus Amor (8).

Quois (9) *duplici juvenem damnare Poemate Bacchum,*

Eas fuit, (10) *& caco rurſus amare capi.*

Funus (11) *apum ſenis cantavimus ante libellis,*

Votivas (12) *dedimus carmine ſæpe preces.*

. . . . . .

---

chereau adreſſe au jeune Rigault une petite Ode ſur ces deux Poëmes, *pag.* 108. de ſes Poëſies. Je crois Nicolas Rigault Pariſien. Dom Colomb m'apprend dans une de ſes Lettres, que le même Rigault fit imprimer à Poitiers la même année 1596. un petit Ouvrage badin en proſe, intitulée *Satira Menippæa, ſomnium L. Riberii Curculionis Parafiti Mortualia*, auſſi dédié à Bonaventure Irland.

(8) Les funérailles de l'Amour en vers Grecs.

(9) Deux Poëmes contre Bacchus.

(10) Nouvelles Amours.

(11) Les funérailles des Abeilles, en ſix Livres.

(12) Priéres en vers.

Culpæ (13) *in ſeptenis Davidem Pœnitet Hymnis*
Nos etiam alterno vinximus hoſce gradu.
At (14) *libuit cultum Vidæ renovare volumen,*
Sic quod erat Gallum nunc Iutiale ſonat.
Ambuſti (15) *culicis funebri inſiſtere pompæ,*
Lauſoni (16) *auſoniam in funere ferte facem.*

---

(13) Les ſept Pſeaumes de la Pénitence de David en vers examètres & pentamètres. On les trouve dans le Recueil de 1596. partie derniere, intitulée *Mérope.*

(14) Il ſemble que l'Auteur veuille parler d'une traduction de *Vida*, de françois en latin; ſi c'eſt le fameux *Jerôme Vida*, qu'eſt-ce que cela veut dire?

(15) Le Papillon brûlé. Car il s'agit d'un Papillon qui va ſe brûler à la chandelle, dans ce Poëme fort joli. On le trouve *pag.* 71. du Recueil de 1596. il contient 164 vers.

(16) Vers funèbres ſur la mort de François Lauzon, inſérés dans le Recueil *pag.* 88. *& ſuiv.*

(

Lividus (17) *haud unquam noſtris indi-*
tus abibit
Verſibus : hic ſi quidem pagina ſacra
fuit.
Huicque (18) *iterum iratâ fudi convitia*
linguâ,
Verba mihi quando lege ſoluta fluunt.
Et (19) *novies centum nuper Babylonica*
Thiſbe
Surrupuit verſus virgo pudica mihi.

Piramus hîc multâ terrebat pectore flam-
mâ,
Piramithiſbodes gloria magna mea ;
At gravius forti modulamur carmen avenâ
Menſque ſenilis erit, quæ juvenilis
erat. . . . . .

Quelle prodigieuſe fécondité, quelle facilité de verſification dans le jeune Poëte ! Si les Vers n'ont pas toute la

(17) Poëme contre les Envieux.

(18) Diſcours en proſe ſur le même ſujet.

(19) La Piramithiſbéide, ou les Amours de Pirame & Thiſbé, Poëme contenant neuf cens vers. L'Auteur n'avoit pas encore vingt-deux ans.

correction qu'on exige, s'ils manquent quelquefois de netteté, si l'on y trouve des tours durs, quelques galliciſmes, on doit de l'indulgence à un jeune homme, à un enfant qui compoſoit déja en trois Langues dans un âge fait pour en apprendre les premiers principes. On peut même dire qu'il y a dans les Poëſies du jeune Auteur, de la juſteſſe, de la vivacité, quelques images d'un coloris agréable, & en général de l'eſprit. Comme je crois ſes Poëſies rares, je joindrai ici deux Epigrammes qui ne ſont pas ſans quelque ſel. La premiere eſt dans le goût ſatyrique.

Dic (1) quare extollis tanto tua nomina faſtu,
Te tam magnifica nobilitas ve nata?
Si quodcumque geris, tu in publica commoda transfers,
Se facere id conjux dicere jure poteſt.

(1) On pourroit la rendre ainſi :

D'un air fier, d'un ton important,
Damon nous traite de canaille,
Pour le Public, dit-il, ſans ceſſe je travaille :
Sa femme en pourroit dire autant.

L'autre eſt galante, & imitée du Grec.

Si te, (1) ſi laſam dicas cum baſia ſumo,
Aut ſi blandidit à laſa querare manu;
Ut ſocias unà poſſimus jungere dextras,
Qua tibi ſurripui, reddere cuncta paro.

La Muſe du jeune Banchereau fut accueillie des Savans Poitevins. Scévole de Sainte-Marthe honora le Poëme du Papillon brûlé d'une très-belle Epigramme; on la trouve à la page 306. de l'édition *in*-12. de 1606. Bonaventure Irland, Adam de Blacvod, Abel de Sainte-Marthe, Jean d'Elbene, François Citois le Médecin, Rigaud, & Jean Faucon le complimentèrent. Je n'ai rien à dire ſur ſa mort, ni ſur le progrès de ſes études. Il faiſoit des Vers avec tant

(1) C'eſt-à-dire, quant à la penſée.

Pour un baiſer qu'il avoit pris,
Lucile querelloit Lyſandre.
Eh, lui dit-il, point tant de cris!
Je ſuis tout prêt à vous le rendre.

de facilité que je viens de m'appercevoir que le titre de l'Errata du Livre eſt en Vers. Les voici.

Nullus huic libro excudendo interfuit Argus :
Argue, mox tamen ut ſic malè ſcripta legas.

Un autre Poëte du dix-ſeptiéme ſiécle nommé *Banchereau* nous a donné une petite Comédie intitulée *l'Eſpérance glorieuſe*, & une Tragi-Comédie intitulée *les Paſſions égarées*. L'Auteur, dit-on dans la tablettes dramatiques, n'avoit que vingt ans lorſqu'il publia ces deux piéces en 1632.

1603.

FRANÇOIS VIETE, Maître des Requêtes de l'Hôtel de la Reine Marguerite, naquit à Fontenai-le-Comte en 1540. La France peut le regarder comme un des plus grands Géométres qu'elle ait produits. Les Mathématiques lui dûrent une nouvelle vie : Ramus, J. Péna, & quelques-autres avoient eſtimé cette ſolide partie des Sciences, ſans la connoître : tout leur ſavoir étoit borné à expli-

quer quelques anciens, & à rétablir le texte corrompu de leurs Ouvrages. Clavius même, qui a fait tant de bruit, n'alla guères plus loin. Viete qui se livra tout entier aux Mathématiques, ne se contenta pas de comprendre les préceptes des anciens, il ajoûta ce qui manquoit à leurs Ouvrages, réforma ce qui étoit susceptible de réforme, porta la lumière sur leurs obscurités. Il créa les Mathématiques, & fut notre Archiméde. C'est à lui que l'on doit l'Analise spécieuse, cette Méthode si simple, & si abrégée de réduire tout à la précision d'un juste calcul par le moyen de quelques caractères qui ont plus de propriétés que les chiffres arithmétiques communs. Il est encore l'Auteur de la Géométrie des Sections Angulaires qui rend raison des angles par la raison des côtés. Il étoit né pour les Méditations les plus profondes. Suivant les Auteurs du Moréry, il passoit quelquefois trois jours & trois nuits dans son cabinet sans manger, & même sans dormir, qu'autant qu'il le pouvoit faire en s'appuyant de tems en tems la tête sur la main pour réparer ses forces par quelques intervalles de sommeil. Ils ont prétendu copier M. de Thou;

mais ce grand Historien n'a pas outré les choses jusqu'au miracle. Il se contente de dire qu'il étoit quelquefois trois jours sans boire ni sans manger, excepté la nourriture qu'il prenoit pour se soûtenir, & qui veut seulement dire qu'il ne quittoit pas ses Méditations ni son cabinet pour se mettre à table. (1) Tout livré à ses pensées, un bouillon, un morceau sur une assiette faisoient ses repas. Le merveilleux disparoît, mais la vérité n'y perd rien. Il avoit acquis tant de facilité à résoudre les problêmes les plus difficiles, que ce qui paroissoit impossible à d'autres n'étoit pour lui que l'ouvrage de quelques heures. Adrien Romain avoit proposé à tous les Mathématiciens de l'Europe la résolution d'un

(1) *Tam profundâ autem meditatione fuit, ut sæpius visus sit totum triduum continuum, in cogitatione defixus, ad mensam lucubratoriam sedere sine cibo, & somno, nisi quem cubito innixus nec se loco movens ad refocillandam per intervalla naturam, capiebat.* Il est certain que le relatif *quem* se rapporte autant à *Cibus*, qu'à *somnus*. Il est vrai que le pluriel *quos* auroit été plus clair. On n'eût pû s'y méprendre.

problême ; c'étoit un défi qu'il leur faiſoit, & la difficulté qu'il y trouvoit, le flattoit d'une eſpéce de Triomphe ſur l'eſprit humain. Viete ne tarda pas à le réſoudre, & l'envoya avec des corrections, & une augmentation, joignant à ſa réponſe, ce qu'il avoit fait ſur Appollonius Gallus. Adrien Romain fut ſi ſurpris, & en même tems ſi charmé de l'étendue des connoiſſances, & de la pénétration de Viete, qu'il partit ſur le champ de Wuiſbourg en Franconie, où il demeuroit alors, & vint à Paris pour voir l'Edipe de la France. Viete malade avoit été obligé de prendre l'air natal, & d'aller à Fontenai-le-Comte. Adrien Romain arrivé à Paris, prit auſſi-tôt la route de Fontenai ; cent lieues qu'il y avoit encore à faire, ne l'étonnèrent point, & il n'eut point de repos qu'il n'eût vû notre Savant Poitevin. Il paſſa un mois avec lui. Peu de perſonnes alors étoient en état d'entrer en tiers dans leurs entretiens. Ils ſe ſéparèrent pénétrés d'admiration l'un pour l'autre, & Viete fit conduire ſon hôte juſques ſur la Frontière, prenant ſur ſon compte les frais du voyage. Scaliger voulut ſe meſurer avec Viete. Il s'étoit flatté d'avoir trou-

vé la quadrature du cercle, il prétendoit même démontrer sa découverte. Notre Mathématicien lui fit voir des erreurs & des Paralogismes insoûtenables. La fierté du Prince de Veronne ne s'accommoda pas des observations de Viete, il le prit d'abord sur le ton haut qui lui étoit naturel ; mais lorsqu'il eut connu avec qui il avoit à lutter, il convint de la supériorité de son adversaire, & prit le parti de l'estime, & de l'admiration. (1) Il se consola de sa défaite par le mérite du vainqueur. C'est une ressource pour l'amour propre. Clavius dont on s'étoit servi pour la réforme du Calandrier, auroit sans doute imité Scaliger, si son Ouvrage n'avoit pas été protégé par des motifs que M. de Thou fait sentir. Viete qui avoit examiné le Calendrier Grégo-

(1) *Doluit mihi valdè quod tam stomachosè cum præclaro Mathematico Fr. Vietâ altercatus fuerit initio Scaliger, cùm de Cyclometricis inter ipsos ageretur sed vir generosus tunc Vietam ignorabat, & ægrè propterea ab illo reprehendi ferebat. . . . . Itaque posteà honorifica recantatione seipsum castigavit, & in arcano præcipuam ergà Vietam ab eo tempore reverentiam servavit.*

rien, prétendit qu'il s'en falloit beaucoup qu'on pût le regarder comme un Ouvrage parfait; il en démontra les fautes & communiqua ses observations au Cardinal Aldobrandin, qui se trouvoit alors à Paris. Ce dernier les emporta à Rome; mais tout ce que cela opéra fut que Clavius intéressé dans ces observations déclama contre Viete, & contre son travail. Nous verrons dans le Catalogue des Ouvrages de Viete, ceux qu'il a écrits a cette occasion. Sa réputation étoit si grande qu'on le croyoit capable de tout. Les Espagnols pendant les guerres de la Ligue se servoient d'un chiffre, dont personne n'avoit encore pû trouver la clef. Leurs Lettres, & leurs dépêches secrettes étoient composées de plus de cinq cens caractères différens. Depuis dix ans qu'ils s'en servoient contre la France avec leurs Généraux & les François ennemis de leur Patrie, ils avoient toûjours réussi, quoiqu'on eût cent fois intercepté leurs mémoires. Quelques lettres étant tombées dans les mains du Roi, on les envoya à Viete qui les déchiffra sans beaucoup de difficulté. On profita de la découverte. De nouvelles Lettres tombèrent entre nos mains; il vint également

à bout de les lire. La France profita pendant deux ans des lumières de Viete à qui l'on renvoyoit toutes ces Enigmes dont il ne manquoit jamais de donner le mot. L'Eſpagnol déconcerté croyoit ſes ſecrets ſi fort *indéchiffrables*, que ſon orgueil aima mieux accuſer la Cour de France d'avoir le Diable & des Sorciers à ſes gages, que de croire qu'elle eût trouvé un génie François ſupérieur à ſes ruſes. L'Eſpagne publia le prétendu ſortilége par tout, elle crut même devoir s'en plaindre à Rome. C'étoit quelque choſe de bien amuſant pour ceux qui connoiſſoient *le Négromant*, & en particulier pour Viete qui étoit le démon familier de la Cour de France. Ce grand homme mourut à Paris dans ſon année climatérique, c'eſt-à-dire, âgé de 63. ans, au mois de Février 1603. ayant ſelon le bruit commun, dit l'Auteur du Journal d'Henry IV. vingt mille écus au chevet de ſon lit. Cette obſervation du Journaliſte donneroit lieu de croire que Viete étoit accuſé d'avarice; mais M. de Thou dit formellement qu'il (1) n'étoit rien

(1) *Longè ab omni avaritiâ poſitus.*

moins que ſujet à ce vice. La manière polie, & magnifique dont il en agit avec Adrien Romain en eſt une preuve: il en donne une autre en parlant de ſes Ouvrages. Quoiqu'il en ait fait imprimer un aſſez bon nombre, cependant, dit M. de Thou, ils ſont rares parce que l'Auteur qui les faiſoit imprimer à ſes dépens, en gardoit les exemplaires qui ne devenoient publics que par la diſtribution qu'il en faiſoit à ſes amis. Leur mérite réel, & leur rareté engagèrent François de Schooten, Profeſſeur de Mathématiques à Leyden, d'en donner une nouvelle édition. Jacques Golius autre Profeſſeur de Mathématiques, & des Langues Orientales à Leyden, & le célèbre Père Marin Merſenne contribuérent beaucoup à cette édition. Elle parût ſous ce titre: *Franciſci Vietæ opera Mathematica in unum volumen congeſta, ac recognita, operâ, atque ſtudio Franciſci à Schooten Leydenſi Matheſeos Profeſſoris. Lugduni Batav: ex officinâ Bonaventuræ, & Abrahami Elzeviriorum* 1646. in-fol. L'édition eſt dédiée à Jacques Golius.

Elle comprend les Ouvrages qui ſuivent:

Il-

I. *Isagoge in artem analyticam.*
II. *Ad logisticen speciosam notæ Priores.*
III. *Zeteticorum libri quinque.*
IV. *De æquationum recognitione, & emendatione, tractatus duo.*
V. *De numerosâ Potestatum ad exegesim resolutione.*
VI. *Effectionum geometricarum canonica recensio.*
VII. *Supplementum Geometriæ.*
VIII. *Pseudomesolabum, & alia quædam adjuncta Capitula.*
IX. *Theoremata ad sectiones singulares.*
X. *Responsum ad Problema, quod omnibus Mathematicis totius orbis construendum proposuit Adrianus Romanus.*
XI. *Apollonius Gallus.*
XII. *Variorum de Rebus Mathematicis responsorum Libri VIII.*
XIII. *Munimen adversus nova Cyclometrica.*
XIV. *Ratio Calendarii vere Gregoriani.*
XV. *Kalendarium Gregorianum perpetuum.*
XVI. *Adversus Christophorum Clavium expostulatio.*

Quelques-uns de ces Ouvrages ont été traduits, d'autres ont eu les honneurs du Commentaire. Il en avoit laissé d'autres, ou en état de paroître, ou imparfaits. Vossius dans ses éloges des Mathématiciens parle de l'*Harmonie* céleste, *Harmonicon cœleste*, d'après Ismaël Boulliau, dans ses Prolégomènes de l'Astronomie de Philolaus. » Pierre Dupuy, dit Boulliau, avoit prêté cet Ouvrage au Père Mersenne : ce bon Père, extrêmement facile, se laissa duper par un homme de mauvaise foi auquel il le communiqua. Il ne put le retirer de ses mains, ni le rendre à M. Dupuy. La république des Lettres en fut même privée. Tant que cet *Escroc* a vécu, il a gardé le livre, & a refusé de le communiquer à qui que ce soit ; je suis bien trompé, ou il avoit dessein de s'en attribuer l'honneur, & de supprimer le nom de Viete. «

Tous ceux qui ont parlé de notre savant, le traitent *d'Archiméde de la France, du premier des Mathématiciens, de Coryphée.* Il ne faut que le jugement de ses illustres éditeurs pour convaincre le lecteur de la vérité des éloges. Je sais qu'on a pénétré encore plus loin que Viete n'avoit fait, mais ceux qui ont

été si avant ont profité de ses lumières. Il les a précédés d'un demi siécle.

1603.

GUILLAUME DE LAVAU, Avocat au Parlement de Paris, où il a long-tems suivi le Barreau, étoit d'une ancienne (1) famille de Poitiers; ami de Scévole de Sainte-Marthe qui lui adresse même quelques Vers françois. (2) S'attacha, en entrant au Palais, à M. Serin Avocat-Général, & pour mériter sa protection lui dédia un petit livre de sa composition intitulé: *Observations de Guillaume de Lavau Avocat en Parlement, sur les articles 40. 41. 42. 43. 44. de l'Ordonnance de Blois* imprimées à Poitiers *par Jean Blanchet Imprimeur du Roi in-12. 1603. pp. 160.*

L'Epître Dédicatoire adressée à M.

(1.) Dans la Liste des Maires de Poitiers mise aux Annales d'Aquitaine de Jean Bouchet, de l'édition de 1634. On trouve Barthelemi Lavau, Président de l'Election, Maire en 1611.

(2) *Vid. Fol.* 81. de ses Poésies Françoises.

Servin n'apprend rien au Lecteur, ſinon que l'Auteur jeune encore a compoſé ſon Ouvrage ſur les principes qu'il a trouvés établis dans les Ouvrages du grand Magiſtrat auquel il dédie ſon livre, & dont il fait l'éloge.

La prohibition des mariages clandeſtins, portée dans les articles de l'Ordonnance de Blois de l'an 1579. fait la matiére de l'Ouvrage. On trouve d'abord le texte des cinq art. de l'Ordonnance, enſuite de courtes notes ſur l'article 44. tiré du Concile de Trente; il rend la raiſon pour laquelle ce Concile n'y eſt point énoncé: c'eſt, dit-il, *qu'il n'eſt pas obſervé en ce Royaume.* Sur l'article 41. il remarque que l'Ordonnance de 1556. qui permet aux péres l'exhérédation de leurs enfans mariés ſans leur conſentement, n'annulloit pas le mariage, & n'ôtoit pas aux enfans procréés de ce mariage la légitimité. Il ne donnoit aux péres que le pouvoir d'une juſte punition.

Sur le quarante-deuxiéme article qui concerne *le rapt de ſubornation des fils ou fille mineure de 25. ans*, il obſerve que pour les mâles cette minorité dure juſqu'à 30. ans, que même apres être par-

venus à cet âge, ils ne sont pas dispensés de demander l'avis de leur père. Sur le consentement du mineur au rapt, il dit qu'il avoit vû imposer silence à un Avocat qui plaidoit pour un fils de famille ravi, & qui *alléguoit son consentement au rapt.* M. l'Avocat Général Servin dit qu'il ne devoit pas être entendu, fondé sur les termes de l'Ordonnance.

En interprétant l'article quarante-troiſiéme, il parle d'un Arrêt rendu le 22. Janvier 1601. par lequel la Cour jugea qu'un homme qui avoit tiré une promeſſe de mariage d'une fille, à l'inſçu de son Curateur, avoit commis un vrai rapt.

Ces obſervations ſont ſuivies de queſtions relatives aux diſpoſitions de la même Ordonnance ſur les Mariages, ſur la neceſſité du conſentement des parties, & ſur la néceſſité du conſentement des parens, qu'il démontre néceſſaire de droit naturel & civil.

Il examine dans la troiſiéme queſtion, ſi les péres pouvoient exhéréder leurs enfans mariés ſans leur conſentement dans le Droit Romain, & diſtingue les enfans *émancipés* qui n'avoient pas beſoin de ce conſentement, d'avec ceux qui reſtoient

ſous la *puiſſance de leur père*, qui ne pouvoient s'en paſſer.

Dans la quatriéme, il demande ſi la naiſſance des enfans peut rendre indiſſoluble le mariage contracté contre les diſpoſitions du droit; il ne réſout point abſolument cette queſtion qui n'en eſt plus une aujourd'hui.

Dans la cinquiéme, qui eſt la derniére, il prouve que l'Ordonnance comprend *les ayeux, ayeules & autres aſcendans* ſous les noms de *péres & de mères*.

Ces queſtions ſont ſuivies de deux Plaidoyers qui paroiſſent être de la compoſition de l'Auteur, en matiere de rapt & ſubornation; l'un pour la mère d'un nommé *Compagnon*, fils d'un Elû de Chartres, demanderesſe en rapt; l'autre pour *Catherine Boquet* défendreſſe.

On trouve dans ces Plaidoyers ainſi que dans les Notes de l'Auteur, des Recueils très-curieux ſur la matière des mariages clandeſtins, une littérature étenduë, & qui brille un peu trop aux dépens du Juriſconſulte qu'on apperçoit à peine au milieu du grand nombre de citations dont il eſt ſurchargé. Mais c'étoit le vice dominant du ſiécle. Un Avo-

car croyoit mal étendre la preuve d'une maxime de Juriſprudence, s'il ne joignoit l'autorité ſouvent déplacée des SS. Pères, & des Poëtes Grecs & Latins. On citoit au Barreau, Tibulle ou Pindare avec autant d'aſſûrance que les Auteurs du Digeſte.

J'ai fait un extrait un peu étendu de l'Ouvrage de G. Lavau, parceque je l'ai regardé comme moins connu qu'il ne mérite de l'être; & que je n'avois point d'autres mémoires ſur ſa vie que ce que j'en ai dit.

RAFFAR.

VINCENT RAFFAR, fut créé Lecteur & Profeſſeur Royal en Philoſophie par Henri III. pendant les troubles de la Ligue. Il fut confirmé dans ſa Chaire l'an. 1594. par Henri IV. cela ſe vérifie par les Lettres de Confirmation que Raffar obtint cette même année. Il fut reçu & inſtalé Lecteur du Roi par Regnauld de Beaune, Archevêque de Bourges, Grand Aumônier de France, entre les mains duquel il prêta ſerment le 31. Mars 1596. & fut couché ſur l'état des Lecteurs & Profeſſeurs ordinaires du Roi, ce qu'on peut voir par

un extrait de l'état général des Finances, expédié au Conſeil pour l'année 1603. La date de cet extrait eſt du 7. Février 1605. Raffar y eſt le huitiéme en ordre de treize Lecteurs. Le jeune Poëte Banchereau lui adreſſe une Epigramme dans la premiére partie de ſes Poëſies latines, *pag.* 35. où il le compare à ce que l'antiquité a eu de plus illuſtre. Il lui donne dans le titre la qualité de *Profeſſeur Royal*. C'étoit un homme extrémement laborieux, attaché à ſes Livres, & qui s'étoit fait un grand fond dans la lecture des meilleurs Auteurs Grecs & Latins. Il ne ſe contentoit pas d'être profond & ſolide, il donnoit à ſes leçons les graces de l'élocution, l'aménité d'un ſtyle pur. Sa méthode étoit de réunir la Philoſophie Platonique à celle d'Ariſtote, de lier leurs ſiſtêmes dans les explications qu'il donnoit de leurs ſentimens, & de joindre les agrémens de l'un à l'exactitude de l'autre, la brillante imagination de Platon à la Logique ſerrée d'Ariſtote. On a de Raffar un Diſcours, *De comparatione Philoſophiæ Platonicæ, cum Peripatheticâ.* Il mourut à Paris au mois

de Juillet 1606. (1) *Voyez* la Liſte des Lecteurs & Profeſſeurs du Roi en Philoſophie Gréque & Latine, *pag.* 55. d'un Ouvrage intitulé *le Collège Royal de France*, *in*-4°. à Paris 1644.

1606.

JEAN PAULCON, naquit en 1570. à Chatelleraud, à 7 lieues de Poitiers, & exerça la profeſſion d'Avocat dans cette derniere Ville. Il joignit au ſérieux de la Juriſprudence, les délices de la littérature; s'il faut en croire ſon Epitaphe, il ſe livra même à l'étude de l'antiquité. Sa mort prématurée ne lui permit pas d'acquérir dans la république des Lettres tout le nom qu'il eût pû s'y faire; il mourut le troiſiéme Août 1606. à l'âge de trente-trois ans. Dans une Epigramme que lui adreſſe Scévole de Sainte-Marthe, *pag.* 297. de l'édition de 1606. on apprend que J. Paulcon a traduit Anacréon en vers Latins:

(1) Au Collège de la Merci dont il étoit Principal.

Quem Falco mihi das Anacreontem,
Argiva decus aureum Camena,
Nunc per te Ausonio lepore tinctum
Ut exoſculor! ut lubens revolvo! &c.

On trouve auſſi des vers de notre Faulcon à la tête des Poëſies de Bancheraau; à en juger par cette Piéce en vers Endécaſillables, Faulcon réuſſiſoit très-heureuſement dans cette ſorte de Poëſie. Il fut inhumé aux Cordeliers de Poitiers, où j'ai vû ſon Epitaphe écrite à la main ſur du velin, dans un cadre attaché près l'Autel de la Chapelle de Sainte Anne.

EPITAPHE
DE JEAN FAULCON
DE CHATELLERAUD.

Adſta viator, & lege, dein luge: Pius Genius ut maneas monet. Suum Muſæ hic alumnum deflentes, quo obeunte, Gratiæ omnes obierunt, his ſacris cineribus inſalutatis, te vetant tranſgredi. Joannes Falco Caſtelhæroenſis, ad Litterarum laudem natus, ſalicis, & amœni-

ingenii vir, hic dormit indignus mori. En vitæ ejus ordinem. Dum vixit, Libris vixit: ingenuis moribus, & variis artibus commendatissimus, atque Antiquitatis quæstor diligentissimus, multa dedit politioris Litteraturæ monumenta, plura daturus, si Deus voluisset. Ad hujusce Civitatis ornamentum, præsertim fori in quo sibi jam nomen paraverat, heu præmatura fata! Dum ad famam meritis properat, cum summo Conjugis, Parentum, Primatum Urbis, Togatorum omnium mœrore, intempestiva ereptus morte concidit 3°. nonas Aug. 1606. ætat. xxxiij. Plura loqui non sinit dolor. Abei, viator; & bono viro, & pio, bona, & pia verba dicito. At tu, mi Falco, si quid Manes sentiunt, æternùm vive nostri memor, & ultimum hoc pietatis officium jam lubens, prout vivus omnia, à me susçipe:

Ant. Citesius Collog. suo per
xxx. ann. Archiss. non
sine lachrymis P.

Cette Epitaphe me paroît d'un goût délicat, on y voit ce vernis tendre & gracieux qui fait le mérite des inscrip-

tions du genre de celle-ci. Elle nous apprend que Jean Faulcon a donné plusieurs preuves de ses talens dans le littéraire ; je ne connois que la traduction dont j'ai parlé, encore n'en connois-je que l'indication qu'en donne Sainte-Marthe.

1675.

BONAVENTURE IRLAND, que quelques Auteurs ont aussi appellé (1) *Euthyches*, ou *Eutichius*, au lieu de Bonaventure, étoit fils de Robert Irland dont nous avons parlé, & de Claire Aubert, sœur de François Aubert, Sieur d'Aventon, Président au Présidial de Poitiers. Il joignit à la qualité de Docteur, & ensuite à celle de Doyen des Docteurs-Régens de la Faculté du Droit de Poitiers, l'Office de Conseiller au Présidial de cette Ville. Il y naquit en 1551. sa jeunesse fut confiée aux Maîtres les plus célèbres, & en particulier aux soins de *Ramus*, Humaniste, Philosophe & Géomètre le plus distingué du

(1) Nom à la Gréque, qui rend celui de *Bonaventure* qui a l'air moins savant.

ſeiziéme ſiécle, & à ceux du Docteur *Etienne Forcatulus* (Forcadel). Il y répondit, & ſe diſtingua avant ſa majorité dans la littérature. Joſeph Scaliger, qui reconnut ſon mérite, lui en fait compliment dans une des Lettres du Recueil *in*-4°. de l'édition de 1609. Elle eſt adreſſée : *Bonaventuræ Irlando Juveni Doctiſſimo.* Scaliger lui dit entre autres choſes, » qu'en trouvant tant de ſavoir » dans les lettres qu'il avoit reçûes de » lui, il ne ſait ſi elles lui ont été plus » agréables, par le plaiſir qu'il a eu d'y » voir des connoiſſances ſi peu ordinaires aux jeunes gens de ſon âge, ou » plus utiles, par l'avantage qu'il trouvoit lui-même dans le commerce d'un » ſi ſavant homme. « *Ea enim eſt*, ce ſont les termes de Scaliger, *eruditio tua, quantum ex litteris tuis humaniſſimis colligere potui, ut neſciam utrùm major voluptas, quod præter ætatem doctus es, an fructus, quod tam doctus es, ad me redundare debeat.* Il répond enſuite aux queſtions que lui faiſoit le jeune Irland, & qui font connoître les progrès étonnans qu'il avoit déja faits dans le Droit, & dans la littérature.

Dans un Diſcours latin ſur la naiſſan-

ce de Louis XIII. imprimé en 1605. Il dit qu'il avoit déja ajoûté (dès 1601.) trente-deux ans de profeſſion à ſoixante qu'avoit employés Robert Irland ſon père dans ce laborieux exercice. On peut en conclure qu'il occupa une Chaire de Droit dans l'Univerſité de Poitiers en 1579. à l'âge de vingt-huit ans. En 1581. Bonaventure Aubert, ſon oncle maternel & ſon parrein, lui réſigna gratuitement ſa Charge de Conſeiller au Préſidial. Etant pourvu de cet Office, il voulut abandonner la Chaire qu'il rempliſſoit, mais il en fut diſſuadé par les perſonnes les plus importantes de l'Etat, & les Chefs même de la Juſtice : par le Chancelier Philippe Hurault de Chiverny, le Premier Préſident Chriſtophe de Thou, Faure de Pibrac, Arnaud Ferrier, éleves du père, protecteurs & amis du fils; le célebre Barnabé Briſſon s'y joignit. Le moyen de réſiſter à des avis ſi reſpectables? Il les regarda comme des ordres, & conſerva le titre de Profeſſeur que le ſavant Ferrier n'avoit pas dédaigné de joindre à celui d'Ambaſſadeur pendant qu'il étoit en Italie. Les occupations de ſa Charge de Conſeiller, qui étoient alors plus grandes qu'elles ne ſont aujour-

lui, & celles de la Chaire ne l'empêcherent pas de publier quelques Ouvrages. Un homme attaché à l'étude a toujours quelques momens à lui consacrer. Il sut même trouver quelques heures pour les agrémens des Belles-Lettres, pour le commerce amusant du Parnasse & des Muses. Il parle dans la Préface de son Traité *de Emphasi & Hypostasi*, de la vie de Robert Itland son père, qu'il avoit composée & dédiée au Chancelier de Chiverny. J'ignore si elle fut imprimée; mais je n'ai pû la trouver; comme je crois l'avoir déja dit; revenons aux Ouvrages que j'ai pû découvrir.

Le Traité de l'Emphase & de l'Hypostase, parut à Poitiers chez Jean Blanchet, *in*-8°. avec ce titre: *Bonaventuræ Itlandi Antecessorum Primicerii, sive Decani, & Consiliarii Regii apud Pictavos, de Emphasi & Hypostasi, ad rectè judicandi rationem conferentia.* Il est dédié à Philippe (1) Hurault, Comte de Chiverny, Chancelier des deux Ordres, Gouverneur de l'Orléanois, pays Char-

(1) Mort le 29. Juillet 1599. âgé de 71 ans.

train, Blaisois, d'Amboise & Loudun, Chancelier de France & Garde des Sceaux. On trouve dans l'Epître dédicatoire de cet Ouvrage, & dans un Avis au Lecteur d'un autre dont je parlerai, presque tout ce que j'ai dit du père & du fils. Il y explique aussi son titre *de Emphasi & Hypostasi* : mais cette explication n'est pas assez claire pour en donner une parfaite intelligence. Il faut lire l'Ouvrage ; je l'expliquerai dans un moment. Scévole de Sainte-Marthe, Louis, frère de Scévole, Lieutenant Général de Poitiers, Emery Regnault, Président, Adam Blacvod, & François Gautier, célèbre Avocat de ce tems, honorèrent le Livre de leurs complimens en vers latins : c'étoit l'usage ; un Livre ne paroissoit guères sans ces passeports. Il falloit être tout-à-fait inconnu dans la Littérature pour n'en être pas plûtôt accablé que muni. Revenons à l'explication du titre. Par *Emphase*, l'Auteur veut dire l'apparence, les fausses couleurs qu'on peut donner aux objets pour séduire notre jugement, & le faire pancher où l'on veut le conduire. Par *Hypostase*, il entend la vérité, la réalité de la chose qu'on dérobe aux yeux. Le projet

projet de l'Auteur eſt donc de mettre l'eſprit en garde ſur la ſéduction que lui fait l'imagination frappée d'une apparence de réalité. En ſorte qu'en donnant à ſon Livre un titre plus clair & plus ſimple, on auroit pû l'intituler, *de vitandis erroribus præjudiciorum*, ou *ars rectè judicandi*. L'Ouvrage eſt méthodique : il comprend les trois objets ſur leſquels les erreurs ſont d'une dangéreuſe conſéquence, la Juriſprudence, la Religion & la Philoſophie. Il inſiſte peu ſur le dernier ; mais, la Religion & le Droit partagent preſque le Traité ; & il les réunit ſouvent avec beaucoup d'adreſſe ſous un même point de vûe par des comparaiſons neuves ; mais juſtes, par des rélations qui ſurprennent d'abord, mais qui frappent & plaiſent au Lecteur. Quoiqu'il embraſſe beaucoup de matière, la variété n'étouffe point le bon ordre. L'Auteur ne s'éloigne jamais de ſon but, il examine tous les côtés de ſon ſujet, ſans le perdre de vûe ; enfin il a le talent de faire voir beaucoup d'érudition ſans qu'elle fatigue, de propoſer pluſieurs objets ſans digreſſions, d'être Théologien, Juriſconſulte, Philoſophe & Hiſtorien ſans confuſion, & ſans rien perdre

de l'exactitude qu'on eſt en droit de lui demander. Je ne propoſerai qu'un exemple pour tout. Il parle de la fauſſe apparence de nullité des jugemens qui réſultoient du défaut de caractère, & même de l'eſpèce de néant où la ſervitude réduiſoit *Barbarius Philippus* qui les avoit rendus. Tout le monde connoît l'eſpèce de cette Loi tirée du Dig. (1). Il dit que le conte de la fameuſe Papeſſe Jeanne peut bien avoir été imaginé pour propoſer un fait qui pût cadrer avec l'eſpèce de la Loi *Barbarius*; que *Martinus Polonus*, qui vouloit dire quelque choſe de merveilleux, a appuyé ſur le fait prétendu, en lui donnant toutes les couleurs de la vérité, toutes les apparences d'un fait réel, que l'Auteur appelle *Emphaſe*. Les Lecteurs crédules ſe ſont laiſſés ſéduire, on a inventé de nouvelles preuves qui n'étoient que *l'Emphaſe* de *l'Emphaſe*, des apparences fondées ſur d'autres apparences. Le latin de l'Auteur eſt pur; mais ſes phraſes ſont longues & embaraſſées, ce qui les rend obſcures. Un ſtyle plus cou-

(1) *Lib. I. Tit. 14. de Officio Fratorum Leg. 3ª. Barbarius Philippus*, pag. 68.

pé, eût été plus vif, il eût aussi été plus clair & plus agréable. Il parle dans cet Ouvrage, feuillet 37. de *Ramus* son Maître, dont il plaint les erreurs, d'Etienne Forcadel & de Charles du Moulin, qu'il accuse de s'être laissé séduire aux raisons apparentes des Novateurs. Il y a des occasions où on pourroit lui reprocher de ne s'être pas toûjours garanti lui-même du préjugé, ou du danger de *l'Emphase*. Je crois qu'on trouvera ce défaut dans le reproche qu'il fait à Laurent Valle d'avoir écrit contre la donation de Constantin faite au Saint Siége. La validité de l'acte ne trouve plus guères de Protecteurs.

Un autre Ouvrage de Bonaventure Irland, est un Discours latin sur la naissance du Dauphin Louis XIII. adressé à Henri IV. & imprimé à Poitiers en 1605. sous ce titre: *Publicæ lætitiæ nunciatio, ob natum Regi; & Regno Delphinum, vigesimâ-septimâ die Septembris 1601. & inde venerationis Regum ab insimulatione Paganismi adsertio.*

Ce Discours est dédié à M. le Chancelier Pompone de Bellievre, successeur de M. de Chiverni : il contient 72. *pag.* sans compter un très-long Avertissement

où l'on trouve une partie des choſes que j'ai dites, & l'Epître dédicatoire. Entre autres raiſons qu'il donne de la publication de ſon Diſcours ſur la naiſſance du Dauphin (Louis XIII.) il en rapporte une ſingulière. » Ce qui a achevé de me » déterminer, dit-il, à l'impreſſion de » ce Diſcours, eſt le rêve que fit une » femme lors des réjouiſſances occaſion- » nées par la naiſſance de M. le Dauphin. » Elle avoit rêvé, me dit-elle, qu'elle » me voyoit chargé d'une boëte où étoit » renfermé le Dauphin, que j'ouvrois » de tems en tems cette boëte pour mon- » trer le Prince au peuple charmé. Je » n'ai pas voulu, ajoûte l'Auteur, me » refuſer à un ſi heureux préſage. «

Quoi qu'il en ſoit, ce Diſcours eſt très-peu de choſe, & n'a rien qui réponde ni à la dignité, ni à la grandeur du ſujet. Tout y eſt ſec & aride; l'Orateur y fait le Juriſconſulte à contre-tems, l'érudition y eſt déplacée, à peine s'y agit-il du ſujet principal. Rien n'y répond au *beau rêve* qui avoit engagé l'Auteur à le rendre public.

J'ai dit que Bonaventure Irland ſe délaſſoit quelquefois avec les Muſes. On trouve pluſieurs Piéces de vers de

notre Jurisconsulte dans les Livres imprimés à Poitiers de son tems, il y a même un Sonnet au Roi à la tête de son Discours sur la naissance de M. le Dauphin (Louis XIII.) Le Lecteur jugera de ses talens par la Piéce qui suit, adressée à Scévole de Sainte-Marthe.

De Scevola Summarthano.

Dum se Gallica jactitat Camena,
Atque inter numerat suos Poetas,
Notum carmine Scævolam latino.
Statim vindicat ut suum Latina
En inquit, latiis modis sonantem!
En, tum Gallica, Gallicis sonantem.
Ergo Gallica tum ait Camena,
Hunc inter loco Gallicos Poetas.
Ergo, tum Latia huic refert Camena
Hunc inter Latios loco Poetas.

Bonaventure Irland épousa Marie de Sanzay de la famille des Sanzay, Barons de Contre-Moret; il en eut plusieurs enfans, entr'autres Bonaventure Irland de Lavau, qui fut Controlleur Général de la Maison de la Reine, mère de Louis XIV. &c. & père de Louis de l'Académie Françoise, Trésorier de S. Hylaire de Poitiers dont nous parlerons.

Voyez les Lettres de Joseph Scaliger, les Ouvrages de Bonaventure Irland cités, & en particulier l'Epître dédicatoire du Traité de l'*Emphase* & de l'*Hypostase*, & ce Traité, feuillet 25, 37, *verso* & 54. *verso*. L'Avertissement à la tête du Discours sur la naissance de Louis XIII. & l'art. de *Robert Irland*, Sup. T. II. *p.* 220.

1608.

NICOLAS RAPIN, naquit à Fontenay-le-Comte vers l'an 1540. & non pas 1535. comme le dit le Père Niceron. Il étoit d'une famille distinguée, & alliée à celle de Cailler, dans laquelle Tiraqueau prit une femme, fille d'un Lieutenant particulier de Fontenay. C'est une opinion ridicule que de le croire fils d'un Prêtre, comme l'a dit Joseph Scaliger, & après lui l'Auteur des remarques sur la Satyre Ményppée, qui n'a pas même l'équité de former le moindre doute sur un fait aussi hazardé. Il fit ses études à Poitiers, & y lia avec Sévole, & Louis de Sainte-Marthe une amitié dont les nœuds n'ont été rompus que par la mort. Il fut reçu Avocat au Parlement, & quelque tems après pourvû

de la Charge de Vice-Sénéchal (1) de Fontenay. Son mérite lui fit d'illustres amis ; mais la fermeté avec laquelle il s'acquita de ses devoirs, lui fit aussi de grands ennemis. On écrivit, on parla contre lui en Cour. Le but de la jalousie, & de ses ennemis, étoit ou de faire supprimer sa Charge, ou de la lui faire perdre pour la donner à un autre. Bayle, & les autres Auteurs qui parlent de lui, confondent ces Office avec celui de *Prévot des Maréchaux* ; mais outre La Croix du Maine qui lui donne la qualité de *Vice-Sénéchal*, il m'est tombé entre les mains un mémoire, écrit & signé de la main de Rapin, qui justifie cette qualité, & ce que je viens de dire, il est adressé à Nicolas *Courtinier*, Receveur Général du Poitou, son ami, & conçu en ces termes :

» *Plaise à Monsieur le Receveur Géné-*

(1) M. l'Abbé Goujet se contente de dire, qu'il fut pourvu d'une Charge de Judicature ; pourquoi ne l'a pas désigner ? Il adopte plus bas, l'opinion de ceux qui l'ont fait Prevôt des Maréchaux ; c'est une erreur.

Voyez la Bibl. Franç. *pag.* 119. & *pag.* 12.

» ral étant à Paris, de parler à Monsei-
» gneur le Maréchal de Cossé, à M. de
» Quinsay, & à M. Brisson Avocat du
» Roi, & autres Seigneurs du Conseil de
» sa connoissance, pour l'affaire de Rapin
» Vice-Sénéchal de Fontenay, & remon-
» trer que ledit Etat de Vice-Sénéchal
» de Fontenay est très-nécessaire au pays,
» tant pour maintenir l'Autorité du Roi
» pour la levée de ses deniers, que pour la
» sureté des Marchands du pays, & tra-
» ficans aux Foires célébres de Niort, &
» Fontenay, & que ledit Rapin a fait son
» devoir en l'exercice dudit Etat, que sans
» raison aucuns envieux de sa Charge le
» persécutent, & calomnient, & tâchent
» lui faire quitter ou perdre ledit Etat,
» pour avoir toute impunité de mal faire,
» comme ils avoient auparavant : & ledit
» Rapin demourra à jamais très-obligé ser-
» viteur à mondit Sieur Courtinier, Signé
» N. Rapin. «

Son écriture, contre l'ordinaire des Savans, est nette, bien formée, & très-lisible. Puisque Brisson étoit déja Avocat Général, la date qu'on peut donner à ce mémoire qui n'en a pas, ne peut être que postérieure à l'an 1570. Il avoit été

été Maire de Fontenay cette même année. Les accusations étoient graves, puisqu'il ne s'agissoit pas moins que de le faire dépouiller de sa Charge ; c'est à cette occasion que Scaliger, cité par Bayle (1) qui adopte très-légérement un témoin fort reprochable, dit qu'il fit des fautes si énormes dans l'exercice de la Justice, que sans le crédit de ses patrons, & le sien particulier, il auroit été puni de mort, débutant par ce reproche ridicule & général : *tous ces gens de Fontenay ne valent rien.* Scaliger qui aimoit à prendre le ton avantageux, très-souvent sans sujet, disoit bien des choses à la volée. Le *Scaligerana* est rempli de pareilles anecdotes, dont on ne doit pas tenir plus de compte que de celle-là. Il ne paroît pas que Rapin fût fort in-

(1) M. l'Abbé Goujet adopte & rejette en partie ce soupçon ; mais il n'est pas d'accord avec lui-même. *Je ne nierois pas*, dit-il, *qu'on ait pû faire quelques plaintes de Rapin* ; si par-là il entend qu'on ait eu lieu d'en faire, il se contrarie, puisqu'il convient qu'Achilles de Harlay fut charmé de sa probité. S'il doute du fait, il n'étoit pas bien instruit, les plaintes sont constantes.

quiet par le ſtyle de ſon mémoire, où il ne prend preſque pas la peine de ſe juſtifier. Il ſe trouva aux Grands-Jours tenus à Poitiers en 1579. & non pas en 1583. comme le dit Scaliger. Il paroît que ce fut autant, & plus pour y cultiver l'eſtime de ſes illuſtres amis, & s'en faire de nouveaux, que pour y ſolliciter une affaire criminelle & ſa grace. Achilles de Harlay qui préſidoit à ces Grands-Jours accompagné de Barnabé Briſſon, qui y fit les fonctions d'Avocat Général, fut charmé de l'eſprit délicat & des talens de Rapin pour les affaires & les belles Lettres. C'étoit un homme univerſel, un vrai Romain, qui quittoit ſans embarras la Robe pour l'épée, & qui figuroit auſſi bien à cheval, & dans un Camp qu'au Barreau & dans le Cabinet. Sa Muſe ſe ſignala avec celles des Savans qui ſe trouverent à Poitiers, ſur différens ſujets, & entr'autres ſur la *Puce* célébre de Mademoiſelle des Roches. Cette Puce chantée par les plus célébres Avocats (1) lui donna occaſion de faire cet-

(1) Mangot, Paſquier, Chopin, Loiſel, &c.

te jolie Epigramme pendant les Grands Jours.

Cauſidicos (1) habuit vigilantes Curia, namque
Illis perpetuus tinnit in aure Pulex.

M. de Harlay devenu ſon Protecteur, ſe chargea du ſoin de faire valoir ſon mérite ; il le fit venir à Paris, & lui fit obtenir la Charge de Lieutenant de Robe-Courte. Quelque tems après Henri III. l'honora de celle de Grand Prevôt de la Connétablie. Le zèle & l'intrépidité avec laquelle il s'acquitta de cette Charge lui ſuſcitèrent de nouveaux ennemis. (2) Les Proteſtans rebelles le craignoient,

(1) On peut la traduire ainſi :

Les Avocats ont fait merveille ;
Et le public doit applaudir,
On n'en voit pas un s'endormir.
Ils ont tous la Puce *à l'oreille.*

(2) Tout ceci ſert de Commentaire aux Mémoires de l'Etoile, ſur leſquels M. l'Abbé Goujet ne donne aucunes lumières.

les Ligueurs emportés ne l'aimoient pas. Il fut la victime des plaintes & des brigues des uns & des autres. On lui ſuſcita encore un Procès. Le Roi dont il n'avoit exécuté les ordres que trop ponctuellement, ſe vit obligé de le ſacrifier pendant quelque tems à la haine & à l'emportement de ſes ennemis. Par une Piéce adreſſée à Etienne Fleury, Conſeiller au Parlement, Rapporteur du Procès qui fut inſtruit à la Cour, (1) il ſe plaint de la hardieſſe d'un calomniateur, qui étoit apparemment ſon accuſateur & ſa partie, & de ſes délais, & demande un prompt jugement. (2)

Tandem, Floride, plus ſatis probatum eſt
Quam pravè, temerè, inſolenter iſte

(1) Si cela regarde la ſeconde affaire.

(2) *Voyez pag.* 83. de ſes Poëſies Latines, une autre Piéce adreſſée à M. Dupuy, Conſeiller au Parlement, où il y a de très-belles choſes ſur le malheur de ceux qui travaillent au bien de la Patrie, & au bonheur de leurs Citoyens, & dont le ſort ordinaire eſt d'être la victime des méchans & de l'envie.

Malus me impetiit calumniator ;
Et poſſunt ſycophantiæ petulcæ ,
Malignique fugæ tenebrionis
Ipſo ex judice litis adnotari.
Implevi omnia partium mearum
Quæcumque optimus indidit Senatus.
Præſtetur mihi ſarta tecta fama.
Quam meris nebulo impudens cavillis
Detritam cupit , atque diminutam. . . ;

Dans un autre qui la précéde adreſſée à Meſſieurs les Conſeillers d'Etat, où il s'étoit peut-être pourvû en caſſation d'Arrêt, on apprend qu'il avoit été dépouillé de ſa Charge, & banni à perpétuité de la ville de Paris. Il ſe plaint de la triſte ſituation où le réduiſoit ſa fidélité pour l'exécution des ordres du Roi, & entr'autres de deux Commiſſions qui faiſoient tout ſon crime. Il demande à être renvoyé en ſûreté dans ſon bien, ſi l'on ne le rétablit pas à Paris : la Piéce eſt inſtructive, & trop belle pour n'avoir pas ici ſa place. Je ne travaille jamais avec tant de ſatisfaction qu'avec de pareils Mémoires.

Principis, & plebis pacto mihi munus
ademptum est,
Urbis & indictum perpetuò exilium.
Quamvis nil in me ventosa Calumnia cul-
pet,
Quam nimiam circùm Regia jussa fi-
dem.
Me Domini mandata duo fecere noxen-
tem,
Et probitas crimen, sedulitasque fuit.
Ergone post longos provectâ ætate labores,
Navata hæc referam præmia militiæ?
Nec poterit prodesse fides, multosque per
annos
Obsequium, & fidei tot documenta meæ?
Quò fugiam extorris, sine munere, primus,
& expers
Conjuge cum charâ, pignoribusque no-
vem?
Namque domum patriosque lares vetus
occupat hostis,
Cujus adhuc odium sævitiamque fero.
Vos quibus est Regni, & rerum commissa
potestas,
Quorum Consiliis Gallia sueta regi;
Reddite me Patriæ, si me non redditis
Urbi,
Aut simul hanc animam tollite cum
patriâ.

Les remontrances de Rapin firent leur effet. Henry III. pénétré de la juſtice de ſes raiſons le rétablit. Quelque tems après la mort de ce grand & malheureux Roi, il s'attacha avec la même ardeur au ſervice de Henri IV. Il ſe diſtingua à la Bataille d'Yvry (1) d'une manière à mériter les éloges des Généraux les plus expérimentés. Le Maréchal d'Aumont (2) qui vit Rapin s'acquitter des devoirs de Capitaine & de ſoldat, en parla au Roi avec admiration. Le Poete Nicolas Bourbon, qui a fait une Piéce de Vers ſur ſa mort, n'a pas négligé cette belle occaſion de louer ſon ami. Les Vers ne ſauroient manquer de plaire au Lecteur; ils ont des beautés qui le toucheront. C'eſt ainſi que Bourbon nous repréſente le brave Rapin, à la glorieuſe journée d'Yvry.

(1) La bataille d'Yvry donnée le 14. Mars 1590. & gagnée par Henri IV. qui avec 1200. hommes défit les troupes de la Ligue compoſées de 16. milles hommes, commandés par le Duc de Mayenne & le Comte d'Egmond.

(2) Jean d'Aumont, fils de Pierre, Gentil-homme de la Chambre, & de Françoiſe de Sully, héritiere de l'ancienne Maiſon de Sully.

Num Gallia lauros
Ibricas neſcit? rerum cum fœdere rupto,
Henricum totis jaculantem fulmina campis
Senſit Iber, latè fuſi ſenſere rebelles?
Hic Rapinus *erat, medioque in pulvere belli*
Spumantem verſabat equum: quot funera dextrâ
Ille dedit? quiſquis vibratæ occurrerat haſtæ,
Protinus inferno gravis ibat victimâ Diti;
Nec ſine teſte fuit virtus; Aumontius Heros
Primâ acie vidit pugnantem, & fortia Regi
Facta viri memorans ſtupuit.

Il ne ſe contenta pas de l'honneur de partager la victoire, il la chanta, & préſenta au Roi victorieux quelques Piéces de Vers, où il prouva qu'il ſe ſervoit auſſi heureuſement de ſa plume que de ſon épée. (1) On trouve ces Piéces dans le

(1) Suivant la penſée de Pline le jeune, c'eſt un grand bonheur de faire des choſes qui méritent d'être écrites, ou d'en écrire qui mé-

Recueil de ſes Poëſies Latines dans le premier Livre de ſes Epigrammes *pp.* 20. & 21.

Plus uſé de travaux que de vieilleſſe, il demanda enfin ſa retraite, & l'obtint après la paix de Vervins (en 1598.) il ſe retira à Fontenay, où il s'occupa à bâtir ſa jolie maiſon de *Terre-Neuve.* (1) Ses amis, l'étude & la Poëſie rempliſſoient agréablement ſon tems. Tout ce qu'il y avoit de nobleſſe conſidérable l'alloit voir à ſa campagne, les plus grands Seigneurs ne paſſoient point ſans le viſiter. M. de Sully Marquis de Rony lui fit cet honneur : on trouve dans ſes Poëſies françoiſes (*pag.* 243.) les Vers qui lui furent récités par trois jeunes enfans, dont l'un repréſentoit Homère, l'autre Virgile, & le dernier Ronſard. Du fond de ſa charmante retraite il écrivoit aſſez ſouvent en Vers à ſes illuſtres amis, Meſſieurs *Gillot*, *de Harlay*, *Petau*, &c. mais il ne put réſiſter à l'envie de

---

titent d'être loüés ; mais c'eſt un bonheur parfait de faire l'un & l'autre : Rapin fut un de ces heureux.

(1) Aux portes de Fontenay.

les revoir encore à Paris, quoique son tempérament déja usé, & que la saison, qui étoit celle d'un hyver fort rude, fussent des raisons qui eussent dû l'empêcher d'entreprendre un voyage de plus de cent lieues, il ne le différa même pas; mais un froid extrême le rendit malade dès Poitiers, il ne put aller plus loin & y mourut dans une Auberge (1) quelques jours après. Bien des Auteurs disent que ce fût en 1609. & plusieurs autres en 1608. j'adopte ce dernier sentiment appuyé sur l'autorité de Scévole de Sainte-Marthe, à portée de le savoir mieux que personne, & qui place la mort de Rapin vers le 13. Février 1608. (2) Je dis que Sainte-Marthe devoit le savoir. Il étoit de Poitiers, il fut nommé par le défunt pour Exécuteur de son testament avec Jacques Gillot leur ami commun, en ce qui regardoit l'édition de ses Ouvrages imprimés ou manuscrits. Peut être avoit-il son testament sous les yeux. Il a fait son éloge peu de tems après sa mort. Nicolas de Bourbon dans les

(1) L'Auberge du *petit Mare*.

(2) Morery dit le 15.

Vers faits pour compoſer le Recueil qu'on intitula, *Nic. Rapini Tumulus* : nous apprend à n'en pas douter qu'il mourut à l'âge de LXVIII. ans, & c'étoit en 1669. qu'il le diſoit, ſuivant les apparences.

. . . . . Octavo jam ſegageſimus annus
Additus humanæ meditantem tempora vitæ
Non improviſa, nec acerbo funere merſit.

Cette autorité eſt ſans doute ſupérieure à celle du Père Garaſſe, dont tout le récit eſt fort ſuſpect. Je ne ſais ſur quoi le Père Niceron s'en eſt rapporté à cet Ecrivain dont il reconnoît lui-même le peu d'exactitude, pour fixer l'âge de Rapin à 74. ans lors de ſa mort. Son corps fut porté à Fontenay où il fut inhumé. Il avoit demandé qu'on gravât ſur ſon tombeau cette épitaphe, qu'il s'étoit faite lui-même long-tems avant ſa mort.

Tandem Rapinus hîc quieſcit ille, qui
Nunquam quievit ut quies eſſet bonis.
Impune nunc graſſentur, & Fur & Latro.
Muſæ ad ſepulchrum Gallica, & Latia gemant.

On en trouve cette mauvaiſe traduction à la fin du Recueil intitulé : *Rapini Tumulus.*

Ci-deſſous repoſent les os,
De Rapin qui onques en ſa vie
N'eut repos, tant il eut d'envie
De tenir les bons en repos.
Dérobez, & volez ſans crainte,
Maintenant larrons & voleurs,
Les Muſes verſeront leurs pleurs
Sur ſon tombeau, gravant leur plainte.

L'Etoile dit dans ſes Mémoires que quelques momens avant ſa mort, ſon fils lui demandant en quel état il ſe trouvoit, il lui répondit : prenez une plume, & écrivez. Voilà ma réponſe.

Qui digitis flocces legit, & ſua complicat in ſe
Lintea, miraturque manus ſpectator ocellis.
Cui ſummi digiti frigent manibus, pedibuſve,
Et naſi ſupremus apex, cui tempora pauco
Tempore labuntur, nares ſimaque, & aperta

Dirigiturque pilus velut horrens, lumina sensim
Hebescunt, & singultu vox haret acuto.
Qui matula oblitus lassi dat signa cerebri,
Et lingua titubans non se regit ordine sermo,
Ejus spes nulla est, animumque videbis ovantem
Scandere supremas multo cum gaudio ad arces.

Il eut un grand nombre d'enfans ; il en avoit encore neuf en 1588. ainsi qu'on l'a pû voir dans les Vers adressés à Messieurs les Conseillers d'Etat. Il perdit Maximin Rapin son aîne au siége de Paris : il fit son épitaphe ou des Vers sur sa mort, qui font voir la tendresse qu'il avoit pour lui : on les trouve à la fin du second Livre de ses Poësies Latines. Ce fils venoit de se marier ; il eût suivi les traces de son père, du côté du courage & même du côté de l'esprit ; Abel de Sainte-Marthe en parle dans ses Poësies sur ce pié-là. Il restoit encore sept enfans à Rapin quelque tems avant sa retraite, comme il le dit dans la 61e. de ses Stances à M. de Sully.

Je suis de sept enfans chargé,
A cent créanciers engagé, *&c.*

Les Pères Garasse, & François de la Vie, cité par le dernier Critique (1) de Bayle, font beaucoup valoir la conversion de Rapin à sa mort arrivée entre les bras, disent-ils, des Jésuites de Poitiers. Ils insinuent qu'il avoit presque été toute sa vie un homme sans Religion. Je ne vois point de fondement à cette accusation, on n'en donne aucune preuve que des bruits répandus, peut-être par ses ennemis qui avoient attaqué sa réputation de tous les côtés. Les Protestans & les Ligueurs traitoient communément d'impie, ou d'athée, quiconque ne se livroit pas à l'erreur, & à la manie furieuse qui agitoit presque également tous les esprits. Les Ouvrages de Rapin n'ont rien que de fort sage, & si l'on en excepte les Stances sur les Eaux de Pougues, je ne vois pas la moindre apparen-

(1) M. Joly, article Rapin. Je ne vois pas que ce que dit le Père la Vie soit d'une plus grande considération que le récit du Père Garasse. Ce n'en est presque que la copie.

ce, je ne dis pas de libertinage, mais même de *Licence* dans ſes Ecrits. On trouve même dans ſes Poëſies les Sept Pſeaumes de la Pénitence de David, où le Poëte a rendu fidellement ſon original. Enfin les amis de Rapin étoient ce que la France avoit alors d'hommes les plus vertueux, & les plus eſtimés autant par leur morale que par leurs lumières. Les de Thou, les de Harlay, Gillot, Sainte-Marthe étoient des hommes d'une vertu irréprochable, ſes protecteurs & ſes amis. La haine des Huguenots fait ſon apologie en matière de foi : ſon zèle pour ſes Rois & pour ſa patrie ſont des vertus trop précieuſes pour ne pas mériter encore nos reſpects.

Il fit imprimer en 1572. *le vingt-huitiéme Chant du Rolland le Furieux de l'Arioſte, montrant quelle aſſûrance on doit avoir aux femmes*, *in*-12. Paris en Stance de huit Vers, dédié aux Demoiſelles.

En 1583. Parurent *les Plaiſirs du Gentilhomme Champêtre*, *in*-12. Paris, dans un Recueil de diverſes Poëſies, qui a pour titre : *Les Plaiſirs de la vie Ruſtique.*

En 1582. on publia pluſieurs Piéces de Vers ſur *la Puce* de Mademoiſelle des

Roches dans un Recueil *in*-4°. parmi lesquels on mêla ce que Rapin avoit fait sur ce sujet. Il a fait aussi la *Contre-Puce* petite Piéce de 26. Stances.

Ode Saphique rimée sur la mort du sieur de Billy., Abbé de S. Michel en l'Herm, imprimée à Paris avec l'éloge de l'Abbé de Saint Michel, par Pierre l'Huillier en 1582.

Il a eu beaucoup de part à la célèbre Satyre connue sous le nom de *Menippée*. Passerat & lui en ont fait les Vers dont le tour heureux & facile ont encore l'estime de notre siécle, malgré les défauts de celui où ils furent faits.

Rapin est l'Auteur de la Harangue du Recteur Rose, de celle de l'Archêveque de Lyon (d'Epinac) & de celle d'Engoulevent. Ces morceaux où régne la plus délicate raillerie, & le sel attique le plus pur, suffiroient à immortaliser le nom de leur Auteur.

Il avoit publié en 1603. un Recueil de Piéces choisies qu'il dédia à M. Achille de Harlay.

En 1610. parut le Recueil le plus complet de ses Ouvrages, dédié par Scévole de Sainte-Marthe, ou Jacques Gillot, au même Achille de Harlay, &

à Jacques Auguſte de Thou l'Hiſtorien, ſous ce titre :

Les Œuvres Latines & Françoiſes de Nicolas Rapin, *Poitevin, Grand Prevôt de la Connétablie de France. Tombeau de l'Auteur & pluſieurs Eloges* ; à Paris chez *Olivier de Varennes*, 1610. *in* – 4°. I. Vol.

Ce Recueil comprend :

1°. *Les Poëſies Latines de Rapin*, c'eſt-à-dire, deux Livres d'Epigrammes, ſes Elégies, qui n'ont rien d'élégiaque, que *le mode* examètre & pentamètre, & ſes Poëſies diverſes.

2°. *Les Poëſies Françoiſes*, qui ſont des traductions ou imitations d'Horace, avec une Epître ou Diſcours du Chancelier de l'Hôpital, qui eſt imparfait.

La traduction de l'*Art d'aimer*, d'Ovide.

Ses Œuvres de ſon invention, qui conſiſtent en Odes, Stances & Sonnets ſur différens ſujets.

Les Sept Pſeaumes de la Pénitence de David, qui avoient paru en 1588. *in*-8°. avec l'Epître dédicatoire adreſſée au Roi par l'Auteur.

Ses Vers meſurés, rimés & non ri-

més, dédiés à Louis XIII. par Rodolphe Callier son neveu en deux Livres.

On trouve joints à ces Poësies les Ouvrages en Proses qui suivent :

1°. *Traduction de l'Epître liminaire de l'Histoire de M. le Président de Thou, au très-Chrétien Roi de France & de Navare Henri IV.*

2°. *Harangue de Ciceron prononcée au Sénat en présence de Jules César. . . . . pour le remercier du rétablissement de Marcus Marcellus.*

Ces Piéces sont suivies de son Eloge par Sainte-Marthe, & de toutes les Piéces de Vers Latins & François de divers Auteurs, qui composent le Tombeau de Rapin : *Nicolai Rapini Tumulus.* Rassemblés par les soins de Scévole de Sainte-Marthe.

Les Vers Latins de Rapin ont mérité l'estime de tous les Connoisseurs, surtout ses Epigrammes, dont le tour aisé, la délicatesse & la netteté approchent des anciens les plus estimés : je n'en donnerai qu'un exemple, il suffira : c'est une Epigramme adressée à Henri IV. avant qu'il fût encore assûré du Thrône.

Invicte Princeps, & tui decus ſecli,
Solio in avito te ipſa collocant fata,
Manuque tradunt gemina Sceptra fœlici
Ex hoſte Ibero, qua recepta geſtabis?
Hoc una quondam de tribus ſoror nevit,
Quin ſi negetur capitis aureum inſigne,
Sacrumque olivum Regibus datum Gallis,
Quod prapes alto candida attollit cœlo?
Non id vetabit more quin Patrum regnes.
Regem Coronat, Regem in augura virtus.

Epig. Lib. I. p. 18.

Dire que Rapin n'a pas ſi bien réuſſi dans la Poeſie Françoiſe, c'eſt en juger ſur l'état actuel de la Langue. Mais en ſe tranſportant au ſiécle où il a vécu, on reconnoît qu'il étoit auſſi bon Poëte François que bon Poëte Latin. Ses *Imitations d'Horace* ont le tour heureux, naïf & délicat de l'original, & doivent peut-être paſſer pour les meilleures traductions d'Horace qui aient paru, ſurtout les Satyres & les Epîtres, auxquelles il a donné un air ſi François, qu'elles pourroient paſſer pour de purs originaux tant la copie eſt dégagée de la

contrainte qui décéle toûjours le Copiſte. Il ne faut que lire la traduction de la premiére Satyre : *qui fit Mœcenas*, adreſſée à M. Caſtrin ſon ami. Les Poëſies de Rapin ne ſont pas aſſez rares pour augmenter cet article par des extraits.

Pour les Piéces de génie & de ſon invention, elles ont toutes le mérite du tour & de la facilité, beaucoup de ſel, avec une ſageſſe exemte de ces écarts ridicules, que bien des Poëtes ont pris pour le *Génie Poëtique*. Je me contenterai encore ici d'un exemple. Je le donne d'autant plus volontiers que la Piéce n'eſt point dans le Recueil de ſes Ouvrages, & qu'elle ſert à conſerver la mémoire d'un homme à qui Poitiers a dû ſon ſalut. C'eſt l'Epitaphe du Sieur d'Aunoux, Meſtre de Camp des Bandes du Piémont, qui fit en cinq heures de tems le chemin de S. Maixent (1) à Poitiers, à la tête de 1500. hommes qu'il fit entrer dans la Ville, aſſiégée par l'Amiral de Coligny. Cette marche extraordinaire fut le ſalut de ſa Patrie, & étonna au-

(1) Il y a dix grandes lieuës qui valent plus de 12. de nos lieues communes.

tant les assiégés que les assiégeans : d'Aunoux fut tué à ce siége. Voici l'Epitaphe dont Rapin honora sa mémoire. (1)

EPITAPHE

DU SIEUR DE S. JEAN,

Seigneur D'AUNOUX, tué d'un coup de mousquet au siége de Poitiers, en 1569.

SONNET.

Je suis d'Aunoux ; si tu veux davantage
Savoir de moi sainte Postérité,
Lis ce qu'on a des guerres récité
D'Henry Second Prince de grand courage.

Pendant son régne il ne s'est fait voyage,
Où des premiers connu je n'aie été.
Ayant déja montré ma loyauté,
Au Roi François en la fleur de mon âge.

(1) On la trouve sur un tableau en toile, prêt à périr, *de Vetusté.* C'est une espéce d'ingratitude de laisser anéantir de pareils monumens. Elle est imprimée dans la *Recherche des*

Le Bourguignon, l'Espagnol, le Lombard,
Et qui pis est, notre propre soldard,
Rebelle au Roi a senti ma main forte.

Que veux-tu plus? Je dirois volontiers,
De quelle mort je mourus à Poitiers,
Si les vaillans mouroient d'une autre sorte.

Que manquoit-il à cette Piéce, que la politesse d'expression du siécle de notre Auguste? Les Piéces où Rapin a le moins bien réussi sont ses *Sept Pseaumes*, on n'y trouve que de la facilité, sans la grandeur ni la noblesse que devoit inspirer l'original.

Passons à ses Vers mesurés: il prétendoit affranchir nos Vers du joug de la rime, en y substituant celui de la prosodie, des *longues* & des *breves*. Ce projet n'étoit point neuf, Baif avoit eu le même dessein; mais il n'avoit pas eu, dit Scévole de Sainte-Marthe, le courage

---

Recherches de Pasquier, par le Père Garasse; *pag.* 646. Cet Auteur dit que cette petite Piéce fut le coup d'essai & le chef-d'œuvre de Rapin.

de rien publier en ce genre. Bonaventure des Perriers, Auteur du *Cymbalum Mundi*, & de deux volumes de Contes, avoit été plus hardi que Baif. Il avoit traduit la premiére Satyre d'Horace en Vers non rimés : mais ces Vers avoient été imprimés en forme de Proſe. Rapin voulut pouſſer la choſe à la perfection qu'il imaginoit, & ſur la fin de ſes jours il fit un grand nombre de ces ſortes de Vers meſurés, tantôt rimés, tantôt ſans rime. Ses amis flatèrent ſa paſſion en l'imitant : Scévole de Sainte-Marthe eut lui-même la complaiſance, ou la foibleſſe de faire des Vers meſurés. Quelques beaux Eſprits applaudirent à l'entrepriſe. Regnier encore jeune, en lui adreſſant l'une de ſes plus belles Satyres, celle contre Malherbe, déclare qu'il veut que la poſtérité ſache qu'il eſtimoit les Vers de Rapin, & le nouveau chemin qu'il prenoit pour aller à l'immortalité. C'eſt ainſi que le Satyrique lui parle :

Rapin le favori d'Apollon & des Muſes,
Pendant qu'en leur métier jour & nuit tu t'amuſes.

Et que d'un vers nombreux non encore chanté ;
Tu te fais un chemin à l'immortalité :
Moi qui n'ai ni l'eſprit, ni l'haleine aſſez forte...

Le ſavant Caſaubon (Iſaac) ayant vû des Vers meſurés de Rapin, traita *d'exquiſes & délicates* les Odes en ce genre que l'Auteur lui avoit envoyées. C'eſt dans ſon Commentaire ſur Perſe où il s'explique ainſi (*pag.* 134.) » *Quelques uns penſent que rien n'empêche qu'on n'introduiſe dans les Langues modernes les régles de l'ancienne Poëſie Latine & Gréque, quoique l'on l'ait déja eſſayé ſans ſuccès, & même ridiculement. Rapin cependant, ſoûtenu de beaucoup de génie, veut former la même entrepriſe, & je puis même dire avoir vû quelques Odes de ſa façon dans ce genre, d'un goût & d'une délicateſſe admirables.* « Ceux qui ſavent que Caſaubon parloit mieux la Langue de Rome ou celle d'Athènes que le François, n'auront pas grand égard à cet Eloge, qui d'ailleurs pouvoit partir d'un fonds de bonté & de politeſſe fort naturelles à Caſaubon à qui Rapin avoit envoyé ſes Odes meſurées. Quoiqu'on puiſſe

puiſſe dire en faveur de cette eſpèce de Poëſie, on adopte le jugement d'un de nos anciens Maîtres, *Thomas Sybilet*, (1) qui diſoit dès l'an 1548. dans ſon *Art Poëtique*, que réduire nos Vers à la Proſodie, eſt une choſe auſſi étrange à la Poëſie Françoiſe que le ſeroit à la Gréque ou à la Latine, des Vers où l'on n'obſerveroit pas la quantité des ſyllabes *longues* ou *brèves*, pour en ſoûtenir la modulation & l'harmonie; effet que produit la meſure des ſyllabes en Grec & en Latin, comme la rime en François. Chaque Langue a ſon génie particulier, dès qu'on s'en éloigne, elle eſt ſans ame, ſans graces.

Théodore de Bèze, bien inférieur à Rapin du côté de la pureté & de la naïveté dans la Poëſie Latine & Françoiſe, trouva à redire au projet de notre ſavant Poitevin. Ce dernier répondit à ſa critique par une Epigramme où il attaquoit lui-même la nouveauté des dogmes qu'il vouloit établir. Nouveauté bien plus dangéreuſe que celle des Vers

(1) *Fol.* 74. *v°.* de ſon Art Poët. de la premiére édition.

meſurés : mais c'étoit mettre adroitement les rieurs de ſon côté, ſans payer de bonnes raiſons. *Voyez* le ſecond Livre des Epigrammes, *pag.* 30.

De quelque ſuccès que ſe flattât Rapin, il vit bien qu'on ſe paſſeroit difficilement de l'agrément des ſons répétés ou du ſecours de la rime, il voulut introduire des Vers Léonins. C'étoit une imagination un peu plus ridicule que la première. Enfin il rabatit ſur les Vers Saphiques rimés ; mais il y a encore je ne ſais quoi de petit, & de puérile dans ce genre. Pour mettre le Lecteur à portée de juger de toutes ces eſpéces de Vers nous en donnerons quelques exemples des plus ſupportables, que nous aurons le ſoin de rendre courts.

Vers François meſurés ſans rime, examètres & pentamètres.

IMITATION DE MARTIAL.

Quand pour ſon cher époux la vaillante Arrie préſenta
L'épée qu'en ſon ſang elle venoit de baigner,
O ! dit-elle, ce coup que je viens de donner ne me deult pas ;
Mais bien, Poëte, celui qu'orès tu vas te donner

VERS ELÉGIAQUES LEONINS.

Henriette eſt mon mal ; je la prens bien, mais
je la tiens mal :
Elle m'échappe & me fuit ſous la faveur de
la nuit.
Henriette eſt mon bien, de ſa bonté l'ombre
je ſens bien ;
Mais elle y joint la rigueur dont elle abat
ma vigueur.
O ſorciere d'amour ſi à part je te puis tenir un
jour,
Nous verrons à l'effort lors qui ſera le plus
fort.

VERS SAPHIQUES RIMÉS A M. DE SAINTE-MARTHE.

Quand Baïf nos chants le premier réforma,
Contre ſes deſſeins l'ignorance s'arma,
Et chaſſa bien loin de cet art la beauté,
Par ſa nouveauté.

Ces exemples ſuffiſent, ſans que j'y joigne ceux des autres ſortes de Vers Alcaïques, Iambes, &c. Je crois que tout l'honneur qu'on peut faire à cette verſification, c'eſt de la mettre au rang

de ces productions qu'on appelle *Nugæ difficiles.*

Il s'en faut bien que la traduction de l'Epître au Roi du Préſident de Thou ſoit de ce même genre. C'eſt une très-belle piéce, où l'Auteur qui ſentoit le mérite de ſon incomparable original, en a ſu faire paſſer les beautés dans notre langue. Près de deux ſiécles de diſtance n'ont pas encore altéré les traits de cette verſion au point de les rendre déſagréables. Elle plaît encore par cette vérité de mérite qui eſt au deſſus de la variation des termes. Il ſeroit à déſirer que toute la belle Hiſtoire de M. de Thou eût eu un pareil traducteur, pour la faire connoître à ceux qui n'entendent pas la langue de L'Auteur, ou qui ne la poſſédent pas aſſez parfaitement, pour lire l'original. Les termes ſont propres, les expreſſions juſtes & bien choiſies, le tour de phraſe, le génie conſervé. On ſent enfin qu'on lit la plus belle Préface qui ait jamait paru, & M. de Thou eſt toûjours l'Auteur qu'on a ſous les yeux. Telle expreſſion même qui a vieilli, & que l'uſage exclut, ne choque pas dans la traduction de Rapin.

Je ne ſais ſi l'eſprit du Traducteur

échauffé par un ſi grand modéle, n'a pas trouvé des reſſources dans cet Ouvrage qu'un autre ſujet ne lui eût pas fournies; mais la traduction de l'oraiſon, ou de la Harangue de Ciceron pour Marcellus m'a paru moins belle, moins ſoûtenue. La phraſe en eſt moins françoiſe, le ſtyle moins vif, quoique l'Auteur paroiſſe auſſi ſcrupuleux ſur le choix des termes, & ſur le tour des périodes; enfin je ne me ſuis point ennuyé à lire la traduction de M. de Thou, & celle de Ciceron m'ennuye. J'exprime mes ſentimens, ſans vouloir ici, comme par-tout ailleurs, établir de régle, & captiver le jugement de mon Lecteur.

Il me ſemble qu'après l'examen des Ouvrages de Rapin, on ne ſauroit ſans injuſtice lui refuſer un génie heureux, quelque choſe d'original, & bien des talens qui doivent le faire regarder comme un des Auteurs du ſeiziéme ſiécle les plus eſtimables, & qui ont le plus contribué à former le goût & notre langue. *Voyez* Bayle, Moréry, Niceron 25. *T.* La Critique de Bayle par M. Joly. *Verbo* Rapin, Sainte-Marthe, & le Receuil des Oeuvres de Rapin de l'édition de 1610. in-4°. & les Auteurs cités.

NICOLAS RAPIN, fils de celui dont nous venons de parler, ſuccéda à la Charge de Grand Prevôt de la Connétablie de ſon père après ſa retraite en Poitou ; il ſuccéda auſſi à ſon génie poëtique, & faiſoit aſſez bien des Vers, s'il faut en croire Abel de Sainte-Marthe, qui dit dans une piéce qu'il lui adreſſe:

Et Venus, & Phœbus ſtimulos ſub pectore vertunt
Sæpe tibi, & noto corda furore movent.
Nec mirum vario excitus ſi numine vates
Aurea condideris carmina culta lyra.
Sic olim vixit prudens in amore Tibullus.
Perge agedum, & validâ ſuperæ dum dona juventæ
Incæſsùm ire bonos ne patiare dies :
Sed Phœbo, & Veneris puero, Martique ſacratus,
Diſſimili ſtudio Numina terna cole.
Ab. Samm. Eleg. *pag.* 176.

1608.

FRANÇOIS DE S^t. VERTUNIEN LAVAU, naquit à Poitiers d'une honne

famille, (1) de laquelle étoit, ſuivant les apparences, Guillaume Lavau dont nous avons parlé. N. Lavau ſon père étoit Medecin, & ſavant, puiſqu'il étoit en commerce de Lettres avec le fameux Michel Servet, dont au rapport de Scaliger, *notre Vertunien avoit une cinquantaine d'Epîtres écrites par Servet à ſon père.* Il fut reçu Médecin de la Faculté de Poitiers, & mourut en cette Ville l'an 1608. engagé dans les erreurs des Proteſtans. Il ſe diſtingua dans la connoiſſance des Langues ſavantes, & des autres parties néceſſaires à former le grand Médecin. Il étoit intimement lié avec Joſeph Scaliger, Iſaac Caſaubon, & quelques autres Savans. Dans le Recueil des Lettres de Joſeph Scaliger on en trouve pluſieurs adreſſées à François Vertunien, datées de *Malval* & de *Touffou*, maiſons appartenantes à M. Dabin de la Rochepoſay. Il s'agit dans ces Lettres des noms des Plantes corrompus dans *Pline*, dans *Dioſcoride*, ou dans les au-

(1) Dans le Procès-verbal de la rédaction de la Coûtume de Poitou de 1514. comparoît un Jean de Saint Vertunien Procureur d'Office de S. Maixent.

tres anciens naturaliſtes. Quelques Lettres de Caſaubon à Vertunien Lavau, ſont auſſi des monumens diſtingués de leur amitié & de leurs relations. Quand ces preuves ſeroient ſolitaires, elles ne laiſſeroient pas d'atteſter à la poſtérité le mérite & la doctrine de Lavau ; mais on en trouve une infinité d'autres. Le Préſident de Thou lui donne dans (1) ſes Mémoires la qualité de ſon ami, & de Médecin célèbre ; Scévole de Sainte-Marthe lui adreſſe le ſerment (2) d'Hyppocrate en Vers Latins. Suivant une remarque de M. l'Abbé d'Artigny (*pag.* 290. du premier volume de ſes Mémoires de critique & de littérature.) Ce fut Lavau qui prit la peine de ranger par ordre alphabétique les morceaux détachés du *Scaligerana*, que Sarrau avoit copiés ſur les Mémoires de Meſſieurs Dupuy, & c'eſt de notre Médecin qu'il faut entendre ces mots de l'Avertiſſement au Lecteur, *alius vir Doctiſſimus digeſ-*

(1) Liv. V. *pag.* 207. ſous l'année 1592.

(2) *Sylvarum Lib.* 1°. *pag.* 199. de l'Edition de 1606.

fit illa in ordinem alphabeticum. L'Auteur de l'observation ajoûte que c'eſt à Lavau qu'on doit le premier *Scaligerana.* Mais une preuve encore plus déciſive que ce Médecin mérite les éloges que nous lui donnons, eſt le *Traité des plaies de la tête*, traduit en Latin ſur le Grec d'Hypocrate, & publié ſous ce titre :

Hypocratis Coi de Capitis vulneribus liber latinitate donatus à Franciſco Vertuniano Doctore Medico Pictavienſi.

Ejuſdem Fr. Vertuniani Commentarius in eumdem, ejuſdem Hyppocratis Textus Græcus à Joſepho Scaligero J. C. filio caſtigatus, cum ipſius Scaligeri Caſtigationum ſuarum explicatione.

Lutet. apud Mamertum Patiſſonium Typogr. Regium, in Officinâ Roberti Stephani 1578. *in-8°.*

L'Auteur dédia ſon Ouvrage au ſavant *Laurent Joubert*, Profeſſeur en Médecine à Montpellier, qu'il appelle ſon père & ſon cher maître, *patri, præceptorique ſuo Chariſſimo.*

Lavau n'a point fait difficulté de convenir qu'il doit aux lumières de Joſeph Scaliger tout ce qu'il y a de bon dans ſon

livre, il contient 94. *pag.* & annonce partout un Traducteur éclairé & maître de ſa matière. Outre le mérite de la traduction d'un Ouvrage fort défiguré dans l'original par les Copiſtes, & l'édition du Grec d'Hypocrate, les corrections de Scaliger font du Livre un morceau achevé dans ſon genre.

Voyez les Opuſcules de Joſeph Scaliger & les Auteurs cités.

1608.

LANCELOT DU VOESIN, Sieur de la Popelinière, Gentilhomme du Bas-Poitou, naquit ſuivant La Croix du Maine, qui lui donne environ quarante ans en 1584. vers l'an 1545. Né Gentilhomme, & avec de grandes diſpoſitions pour les Lettres, il paſſa ſa jeuneſſe dans les meilleures Univerſités de France, & s'appliqua à la connoiſſance des Langues Grèque & Latine qui le conduiſirent à celle de l'Hiſtoire. Il brilla en qualité de Militaire & en celle de Savant. Les douceurs du Cabinet le délaſſoient des fatigues de la guerre. Peu d'Auteurs ont mieux connu que lui les obligations d'un homme qui prétend ce

cuper ſon ſiécle & la poſtérité. La Popelinière avant d'écrire paroît avoir fait un fond chez les Anciens dont il connoiſſoit le mérite, & dont il admiroit la méthode. Il avoit formé ſon eſprit dans la lecture de ce que Rome & la Gréce nous ont tranſmis de meilleur dans l'Hiſtoire, la Politique, & l'Art de la Guerre. Il ne tint pas même à lui de ſe former un ſtyle plus net & plus pur que celui dont il s'eſt ſervi : c'eſt une faute de ſon ſiécle. Enfin il joignit beaucoup de pratique à la théorie ; il fut ſouvent chargé d'importantes négociations par les Calviniſtes dont il me paroît qu'il a toûjours ſuivi le parti, quoique quelques-uns, comme la Faille dans ſes Annales de Toulouſe, aient prétendu qu'il eſt mort Catholique. Il fut député par le Prince de Condé à l'aſſemblée des Etats de Blois, pour y ſoûtenir le parti Proteſtant, & faire des remontrances pour le bien commun de la cauſe. Il fit une proteſtation qui fut répanduë dans le Public contre la tenuë de ces Etats, auxquels les Proteſtans ne voulurent donner aucune approbation. Un an auparavant, c'eſt-à-dire, en 1575, la Popelinière prit Tonnay-Bou-

tonne pour les Huguenots ; la même année il fut choiſi par les Rochelois pour Gouverneur de l'Iſle de Rhé. Il y donna des témoignages éclatans de prudence & de valeur. Landereau l'un des Chefs Catholiques y avoit fait paſſer un bon nombre de troupes. Il ſe trouva avec les Officiers les plus actifs à la tête de ces mêmes troupes. Ces précautions n'empêcherent pas la Popelinière d'y entrer l'épée à la main, de forcer le Bourg de S. Martin : tous les Catholiques qui lui réſiſtèrent furent taillés en piéces ; ceux qui voulurent ſe ſauver ſe noyerent. On peut voir dans les Ouvrages de cet Auteur pluſieurs autres occaſions où il ne ſe diſtingua pas moins dans le parti Proteſtant. Tout le tems qu'il ne donna point à la guerre, il le donna à la compoſition d'un aſſez grand nombre d'Ouvrages qui commencent à devenir rares, & qui ont tous un mérite réel qui aſſûre à la Popelinière un rang diſtingué parmi nos Hiſtoriens ; il mourut ſuivant le même la Faille en 1608. âgé d'environ 68. ou dix ans. Les Ouvrages de la Popelinière qui me ſont connus, ſont :

1°. *Une traduction ſur l'Italien, de Bernardin de Roque de Plaiſance, des*

Entrepriſes & Ruſes de guerre, & des fautes qui par fois ſurviennent ès progrès & exécution d'icelles, ou le vrai Portrait d'un parfait Général d'armée, diviſé en cinq Livres avec des Sommaires. L'Auteur y donne des leçons & des moyens de ſe bien conduire à un Général, ſoit pour former le Soldat à l'obéiſſance qu'il doit à ſon Capitaine, ſoit pour l'obſervation de la diſcipline dans les marches & les campemens, dans l'attaque & dans la défenſe, & même dans les cas d'une ſupriſe, d'une rencontre, des détachemens & des batailles rangées. Cet Ouvrage eſt orné de beaucoup d'exemples tirés des Anciens & des Modernes; & un Officier qui aime ſon métier s'y inſtruit avec agrément. Il fut imprimé à Paris *in*-4°. par Nicolas Cheſneau en 1571. C'eſt dans des Ecrits de cette nature que l'Auteur s'eſſayoit pour ſe rendre capable des autres dont nous parlerons. Il ſe nomme dans ce Livre, où l'on trouve, dit Sorel (*pag.* 304. de ſa Bibl. Fr.) des marques de ce qu'il étoit, & de ce qu'il pouvoit produire.

2°. *La vraie & entière Hiſtoire des troubles & choſes mémorables, avenuës tant en France qu'en Flandres & pays cir-*

convoiſins depuis 1562. compriſe en 14. Livres, les trois premiers, & derniers deſquels ſont nouveaux, les autres revus, enrichis & augmentés de pluſieurs choſes notables, avec les conſidérations ſur les guerres civiles des François. L'Ouvrage eſt dédié au Roi & à la Nobleſſe Françoiſe, par un Diſcours qui eſt une fort longue Piéce, imprimé à Bâle 1572. Cette édition eſt la ſeconde, il y en a une troiſiéme imprimée à Bâle en deux volumes *in*-8°. 1579. Je crois la première de Cologne, *in*-8°. 1571.

Il y a dans cet Ouvrage beaucoup de détails hiſtoriques ſur les troubles de la Guyenne & du Poitou; on y trouve toutes les grandes ſcenes qui ſe ſont paſſées ſur ce théatre pendant dix années. Le fameux ſiége de Poitiers y eſt écrit avec toute l'exactitude poſſible, & j'oſe dire que peu de nos Modernes ont ſi bien réuſſi. C'eſt un excellent morceau.

3°. *Hiſtoire de France, enrichie des plus notables occurences ſurvenuës ès Provinces de l'Europe & pays voiſins, ſoit en paix, ſoit en guerre, tant pour le fait ſéculier qu'Eccléſiaſtique, depuis 1550. juſques en 1577. deux volumes in-folio,*

de l'Imprimerie d'Abraham H. ** (1). 1581. Paris 4. vol. *in*-8°. 1582. la Rochelle 1587.

Il ne faut pas chercher dans cette Hiſtoire les graces & la pureté d'un ſtyle moderne. Mais elle eſt remplie d'un ſi grand nombre de faits particuliers, & qu'on ne trouve point ailleurs, qu'elle ſera toûjours eſtimée de ceux qui aiment notre Hiſtoire dans ſes ſources. Malgré l'irrégalurité de ſon expreſſion & la dureté de ſa phraſe, on y reconnoît toûjours le ſtyle d'un Capitaine, d'un homme de guerre, & d'un homme d'Etat. Attrait bien grand pour un eſprit ſolide qui préfére les choſes à la maniére de les dire. La Popelinière eſt auſſi moins emporté dans ce grand Ouvrage que les autres Auteurs Calviniſtes à qui l'eſprit de parti a fait déguiſer ou ſupprimer la vérité dans bien des occaſions, & même donner des menſonges pour des vérités. C'eſt cette modération dé-

(1) C'eſt à-dire Hautin à la Rochelle. *Voyez* La Croix du Maine, qui en parlant de cette édition, dit qu'elle commence depuis 1555. où ſe termine celle de Sleydan, juſqu'en 1581.

ſagréable aux Proteſtans peu judicieux ; qui a donné lieu de croire que la Popelinière étoit devenu Catholique : il s'en faut pourtant encore beaucoup qu'il ne parle en Auteur de la Communion Romaine. Le Gendre, qui a ſouvent jugé fort ſainement de nos Auteurs, ne lui reproche que ſa prolixité, & ce reproche eſt juſte. Il y a du trop, dit-il, d'avoir fait deux volumes *in folio* d'une Hiſtoire de 27. ans. Il loue au reſte ſon exactitude & ſa ſincérité dans beaucoup d'endroits. Ce que dit Sorel ne regarde que le ſtyle qu'il trouve plus correct que dans ſes autres Ouvrages. Il remarque auſſi qu'il a voulu ſe ménager des Lecteurs dans les deux partis ; mais ajoûte-t-il, il n'a contenté ni l'un ni l'autre. Le Père Daniel & le Gendre en jugent différemment, & ils ont raiſon.

4°. *L'Hiſtoire des Hiſtoires, avec l'idée de l'Hiſtoire accomplie.*

Plus, le deſſein de l'Hiſtoire nouvelle des François, & pour avant-jeu la réfutation de la deſcente des fugitifs de Troye aux Palus Méotides, Italie, Germanie, Gaules, & autres pays pour y dreſſer les beaux Etats qui ſoient en l'Europe, & entre autres le Royaume des François. Oeuvre ni vu,

traité par aucun, Paris, Jean Houze au Palais 1599. Le Privilége eſt du 6. Juillet de la même année pour dix ans; on y trouve le nom de l'Auteur. Le Père Le Long en cite une édition *in*-8°. à Paris chez Orry de 1589. n'eſt-ce point une faute ?

L'Hiſtoire des Hiſtoires eſt un Livre qui mérite encore d'être lû. La Popelinière y fait une critique ſouvent très-judicieuſe des Auteurs de toutes les Nations; on y trouve une infinité d'obſervations excellentes, & l'on peut dire que c'eſt la première méthode de l'Hiſtoire qui ait paru. L'Auteur n'y fait point les écarts qu'on trouve dans Bodin. Il ſe renferme dans ſon projet, & n'affecte point le ton toûjours critique du premier. Il rend juſtice aux Anciens en relevant leurs défauts, & apprétie le mérite des Auteurs les plus célébres avec beaucoup d'équité. Si nous n'avions point le grand Ouvrage de M. l'Abbé Langlet, ce ſeroit encore une eſpéce de néceſſité de lire le Livre de la Popelinière. Il ſervira au moins à prouver qu'il n'avoit pas mis la plume à la main en aventurier, & comme l'on dit, *illotis manibus*.

5°. *Les trois Mondes* : à Paris *in*-8°.

& in-4°. 1582. Il pouvoit intituler son Ouvrage les *Quatre Mondes*, puisqu'il y parle fort amplement de la découverte du nouveau Monde, auquel dit-il, on a donné ce nom à cause des Peuples si différens de nous dans leurs mœurs, & dans leurs coûtumes, & des richesses infinies qui ont fait penser aux Voyageurs & aux gens de Mer, qui en ont fait la découverte, que c'étoit une terre différente de la nôtre, & qu'il ne falloit pas confondre avec l'ancien monde connu sous les noms d'Europe, d'Afrique, & d'Asie.

6°. *L'Amiral de France, & par occasion de celui des autres Nations, tant vieilles que nouvelles*, par le sieur de la Popelinière Paris *in*-4°. 1584. feuillets 92.

Ce Livre est devenu très-rare, il est dédié à Anne de Joyeuse, Amiral de France & de Bretagne.

L'Epître est suivie d'un avant-discours où l'Auteur prouve qu'un François doit écrire en sa langue, & la préférer à toute autre; que les Modernes sont peut-être les seuls qui aient préféré une langue étrangère à leur langue naturelle. Pourquoi, dit-il, écrire en Latin? Sommes-nous esclaves des Romains?...

Écrire en langue étrangère, c'eſt imiter les gens qui négligent leurs affaires pour penſer à celles des autres.

C'eſt, ajoûte-t-il, *ce que font trop de bons eſprits aujourd'hui, que vous diriez plus curieux de ſe montrer Bourgeois d'Egypte, de Taprobane, & des Indes, que d'être vus François par les peuples voiſins.*

Il attribue le peu de progrès qu'avoit fait la Langue françoiſe à cette manie d'écrire en Latin; ce morceau eſt fort ſenſé, & bien exécuté. Cet Ouvrage diviſé en 15. Chapitres, contient des choſes fort curieuſes ſur notre Marine, & celle des autres Nations. L'Auteur remonte à notre égard au régne de Charlemagne, & trouve des Amiraux depuis ce tems.

7°. *Hiſtoire de la Conquête de Breſſe, & de Savoye, par le Roi très-Chrétien Henri IV.* Paris *in*-8°. 1601.

Suivant La Croix du Maine, *pag.* 496. dans ſes additions, la Popelinière eſt encore Auteur d'un traité *du premier langage uſité entre les François, ou Gaulois, & les changemens d'icelui, enſemble des mutations de la république françoiſe avec la langue d'iceux tout enſemble.* Il dit qu'il n'a point vû cet Ouvrage.

Peut-être eſt-ce une de ces occaſions où il adoptoit aſſez légérement ce qu'on lui rapportoit, comme le lui reproche Duverdier avec beaucoup de raiſon. On lui attribue aſſez communément *la vraie & entière Hiſtoire des Troubles & Guerres Civiles avenues en notre tems pour le fait de Religion* publiée ſous le nom de Jean le Frère de Laval imprimée *in*-8°. en 1573. 1. *Tome*, *& en* 2. *Tomes in*-8°. en 1583. à Paris. Toute la différence c'eſt que le Frère, & Piguerre, ont retranché tout ce qui étoit trop déſavantageux aux Catholiques. Il peut fort bien ſe faire, & je n'en doute même preſque pas que la Popelinière qui vouloit ſe faire lire dans les deux partis, des Catholiques & des Proteſtans, ait pris ce détour pour ménager ſa réputation, & l'eſtime des Huguenots.

J'ai les anciens Hiſtoriens de France de l'édition de Pithou *in*-8°. avec quelques notes marginales de la Popelinière; elles ont preſque toutes pour objet, le Topographique de la France, & les pratiques Catholiques des premiers ſiécles de notre Monarchie. Tout ce qui concerne les points conteſtés, & fait un témoignage favorable aux Catholiques y eſt ſoigneu-

lement observé. Soit que la Popelinière cherchât à se convaincre, ou qu'il prétendît y trouver des réponses. Les noms des Fleuves, des Rivières, des Villes, Bourgs & Châteaux exprimés par nos premiers Historiens, y sont rendus en françois ou soulignés lorsque l'Auteur ne les explique pas. Il remarque aussi les conférences qu'on peut faire d'un Auteur avec un autre, ou les faits en quoi ils diffèrent & se sert de petites notes, avec des chiffres de renvoi. C'est une nouvelle preuve de l'attention avec laquelle la Popelinière étudioit notre Histoire.

Voir Duverdier Bibl. *pag.* 781. La Croix du Maine *pag.* 282. & aux additions *pag.* 496. Daniel. *Tom. III.* col. 1104. Le Gendre des Historiens de France *page* 66. la Bibliothéque du Père Le Long, la méthode de l'Histoire de M. l'Abbé Langlet, Sorel Bibliothéque Françoise *pag.* 303. & 304. les Ouvrages de l'Auteur & en particulier l'Histoire des Troubles, la Faille Annales de Toulouse *pag.* 239.

1607.

CLAUDE (1) PELGEY, natif de Poitiers, quitta sa patrie de bonne heure. Il n'eut d'abord d'autre qualité que celle de Secrétaire de Monsieur, alors Duc d'Anjou, & depuis Henri III Roi de France. Mais dans la suite il se fixa tout-à-fait à Paris avec le titre de Maître des Comptes. Pendant le séjour qu'il fit à Poitiers, il conçut une vive passion pour l'illustre Madame des Roches. Son application aux Sciences les plus abstraites, aux Mathémathiques, & à l'Algébre; son amour pour la Poesie, la Musique, & la Peinture, pour tous les beaux Arts qu'il cultivoit avec autant de succès que de goût ne purent le dégager de ses liens. Ses occupations, & les agrémens de la Capitale ne l'empêchoient pas de tourner les yeux du côté de Poitiers. Scévole de Sainte-Marthe m'apprend tout ce que je viens de dire dans une de ses Odes adref-

(1) D'autres écrivent Peljai; mal. Sainte-Marthe & Rapin rendent son nom par *Pelgeius* ou *Pelgeius*.

ſée à Pelgey. Elle eſt vive, elle eſt délicate, contient un bel éloge de notre Pelgey, de Madame des Roches, & de l'amour dont il vante le pouvoir ſur le cœur des ſavans, & des Philoſophes même. » Vous, dit Sainte-Marthe à » Pelgey ſon ami, qui connoiſſez toute la » nature, ſes effets, & leurs cauſes, n'eſ- » pérez pas d'éteindre jamais le beau feu » qui vous brûle, vous fonderiez en vain » votre eſpérance ſur vos talens. Un hom- » me s'éloigne-t-il du Vulgaire par ſes » connoiſſances, par l'élévation de ſon » génie? C'eſt ſur lui que l'amour exer- » ce le plus puiſſant Empire. «

Tu quoque (Pelgæe) cui faciles panduntur
ſua ſacra Camœnæ,
Cui rerum cognoſcere cauſas,
Et varios terræ tractus, & ſidera cœli
Divi conceſſere faventes,
Non ideò ſperes conceptam extinguere
flammam.
Si (1) quis enim eſt qui mente ſagaci
Preditus indocta fugiat veſtigia plebis,
Hoc demum Deus (Amor) hoſpite
gaudet.

(1) C'eſt la penſée de l'immortel Fonte-

Apparemment Pelgey ſe paya pour tant de raiſon, ou le tems fit ſur lui ce que la raiſon n'avoit pu faire.

Tous les Auteurs Contemporains qui ont parlé de lui vantent ſon talent pour la Muſique, & ſur-tout pour le Luth. Non-ſeulement La Croix du Maine l'appelle *très-excellent Muſicien*; mais *Langlois de Beleſtat*, en lui dédiant ſon trente-troiſiéme Tableau hyérogliphique *des doigts*, lui ſouhaite tous les doigts du monde.:

Mais j'ai tant admiré l'uſage de vos doigts,
Vous voyant d'une grace à nulle autre ſeconde,
Frédonner ſur le Luth que content ne ſerois
De vous donner des doigts tant qu'il en eſt au monde.

Avant ces Vers, il avoit parlé de ſon éloquence. Rapin le met au nombre des

---

nelles, qui dit en parlant du pouvoir des Brunes ſur le cœur des Philoſophes.

Quand vous verrez Brunettes d'un côté;
Fuyez de l'autre en toute humilité:
Brunettes ſont l'écueil de notre eſpéce.

grands

grands Poëtes, qu'il invite à regretter la mort de Desportes arrivée au mois d'Octobre 1606. Dans l'Elégie Latine sur la mort de ce Poëte, il parle aussi du talent de Pelgey pour le Luth.

Quid, Pelegae, taces, & verba incondita mussas ?
Heu malè cum Plectro convenit iste dolor !

Abel de Sainte-Marthe a fait un groupe de toutes ses bonnes qualités dans une Epigramme, assez délicate. Sans doute elle ne déplaira pas.

Seu judex bonus aure diligenti
Quæstorum numeros, & acta censes,
Seu te Musica, seu juvat Matheſis,
Quæ constat numeris, & hæc, & illa;
Seu molles numeros Poeta pangis
Omnibus numeris es absolutus.

Duverdier n'indique qu'un Ouvrage imprimé de la composition de Pelgey. C'est *l'Hymne de Clémence*, imprimée à Paris en 1571. La Croix du Maine ajoûte qu'il a écrit *deux Livres de Sonnets & de Stances* pour Madame des Roches.

Une Elégie de la Peinture en cinq cens vers aléxandrins. Deux Livres d'Optique, leſquels Ouvrages, dit-il, n'ont point été imprimés, à l'exception de *l'Hymne de la Clémence.*

On en trouve un long fragment dans la Bibl. de Duverdier. A en juger par ce morceau, Pelgey méritoit le nom de Poëte. Il y a de l'élévation, des idées riantes, de vraies beautés, & un ſtyle encore ſupportable & aſſez noble, s'il n'étoit point déparé par quelques expreſſions trop hardies pour être juſtes. Il évite les *hyatus* ou *baillemens* qui étoient encore ſoufferts, s'attache à l'harmonie & à l'attrait des ſons. Enfin le goût perce dans ſes Vers, & l'on y voit déja briller l'aurore des beaux jours de notre Poëſie. C'eſt ainſi qu'il s'exprime en parlant de la Clémence dont les Princes doivent uſer.

En domptant ſon courroux, qu'en ſoi-mêmes (1) il penſe

(1) Vaugelas a prouvé qu'on devoit ſupprimer l'*s* finale; mais ce grand homme n'avoit pas encore paru.

Quel état de ce monde eſt le plus gracieux,
Quand l'air pur & ſerain nous laiſſe voir les Cieux ;
Ou quand les tourbillons, le Tonnerre & les nûës
Raviſſent le beau jour ; & le Ciel de nos vûës.
Certes en tems de paix le régne eſt tout ainſi,
Comme on voit le beau Ciel en un tems éclairci,
Et quand l'air eſt troublé d'orage & de tonnerre,
Il repréſente auſſi la Diſcorde & la Guerre.

Une nouvelle preuve que Pelgey étoit livré à toutes les Sciences, ſe tire de la fondation qu'il fit à la Sorbonne d'une Chaire de Théologie en 1606. Sans doute ſon zèle pour la Religion, & la pureté de la doctrine eut auſſi part à cet établiſſement. C'eſt un honneur à Poitiers, que l'École la plus célèbre de l'Europe lui doive un Fondateur antérieur au grand Cardinal de Richelieu Poitevin auſſi-bien que Pelgey. J'ignore la date préciſe de ſa mort.

Voyez La Croix du Maine, verb. Claude Pelgey. Duverdier, Bibl. *pages*

187. & 188. Les Poëſies Liriques de Sainte-Marthe, Liv. II. *pag.* 152. de l'éd. de 1606. les Poëſies Latines d'Abel ſon fils, *pag.* 46. de l'éd. *in*-4°. Poëſies Latines de Rapin, *pag.* 50. Tabl. Hiéroglyph. des Egyp. de Langlois de Beleſtat, Tab. 33. *pag.* 80. les Muſes Françoiſes, *pag.* 21.

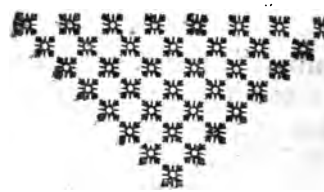

BIBLIOTHÉQUE HISTORIQUE ET CRITIQUE DU POITOU.

DIX-SEPTIÉME SIÉCLE.

1610.

JEAN PIDOUX, fils de François, Médecin mort à Poitiers Doyen de sa Faculté, en 1577. étoit originaire de Chatelraud, d'une famille ancienne & distinguée. La dignité de Maire de Poitiers ayant été

poſſédée en 1575. par Pierre Pidoux, en 1593. par un autre Pierre Pidoux, Sieur de Malaguet. Un René Pidoux fut reçu Conſeiller au Parlement en 1594. mais (1) la différence de leurs armes peut faire croire qu'il étoit d'une autre famille. François pere de celui dont nous parlons avoit long-tems exercé la profeſſion de Médecin à la Cour de Henri II. & à celle de ſes enfans. Jean naquit à Paris vers le milieu du ſeiziéme ſiécle. Il y étudia la Médecine, & alla enſuite à Poitiers ſa patrie d'origine, où il ſe fit recevoir Docteur en 1571. Il revint à Paris & y prit auſſi le bonnet en 1588. Dès l'an 1574. il avoit eu l'honneur d'accompagner Henri III. en Pologne. Il y reſta avec ce Prince juſqu'à la mort de Charles IX. arrivée le 30. Mai de la même année, que Henri revint en France. Après la mort

(1) Les Pidoux de Poitiers portent d'argent à 12. frétes en trois lozanges de ſable en deviſe, ſuivant l'Auteur de la Liſte des Maires de Poitiers, & ceux de Paris portent de ſable à trois macles pointées d'or 2. & 1. ſuivant Blanchard, qui a peut-être confondu les lozanges avec les macles.

déplorable de Henri III. en 1589. Pidoux devint Médecin d'Henri le Grand son Successeur. Ce Monarque qui eut lieu de reconnoître d'autres talens que ceux de la Profession de la Médecine dans Jean Pidoux, l'employa même en qualité de Négociateur dans ses affaires les plus importantes. Outre le titre de Médecin du Roi, il paroît par ses Ouvrages qu'il eut celui de Médecin de Ludovic de Gonzague, Duc de Nevers. Il lui dédia son Traité des Eaux de Pougues, & il l'appelle dans la dédicace de ce Traité, son *Seigneur & son Maître*. Nous sommes d'autant plus en droit de le revendiquer qu'il n'a jamais perdu Poitiers de vuë, & qu'il y a presque toûjours demeuré. Scévole de Sainte-Marthe dans son Ode aux Médecins de Poitiers n'a pas omis le nom de notre Pidoux. C'est ainsi qu'il en parle (en 1606.) Pidoux étoit alors Doyen.

Nec, si hîc adesses, te silerem,
Pidoxi pater, ordinisque Princeps:
Et, quod frequentes prædicabunt posteri,
Primus amor Pugidis Nympha, cui se
Dea primùm

Patefecit uni ;
Cui vim naturæ latentis
Videre primò contigit, & ſacros
Inde aperire fontes.

Il s'agit ici trop clairement de la découverte des Eaux de Pougues en Nivernois pour en avertir le Lecteur. Nous donnerons un extrait du Traité qu'il a compoſé ſur ces Eaux, & ſur l'adminiſtration de la Douche inconnuë en France avant lui. Joignons aux loüanges de Sainte-Marthe l'éloge de Pidoux par Paul Contant, dont on verra l'art. ſous l'année 1632. Il l'invoque dans le Poëme qu'il intitule, *le Jardin & Cabinet Poëtique*, comme un autre Apollon. Voici ſes Vers :

Que ce docte Pidoux, ce Phénix de la France,
Brille comme un ſoleil ſur ma douce cadence.
Que l'amas glorieux du docte & grand ſavoir,
Qui l'a fait ici bas comme un miracle voir,
Le faſſe avec l'amas de tout l'honneur du monde
Triompher éternel ſous la *cambrure ronde*.

Grand d'eſprit, grand de corps, d'honneur & de moyens,
De vertus & de nom parmi ſes Citoyens.

Son Traité ſur les Eaux de Pougues parut en 1597. à Poitiers chez *Jean Blanchet*, avec ce titre : *La vertu & les Uſages des Fontaines de Pougues en Nivernois, & adminiſtration de la Douche par Jean Pidoux, Médecin du Roi, & Doyen de la Faculté de Médecine à Poitiers.*

Diſcours qui peut ſervir aux Fontaines de Spa, & autres de pareil goût.

C'eſt un *in*-4°. de 78. *pages*, en y comprenant une Diſſertation Latine de 14. *pages* qui ſe trouve à la fin, & qui a pour titre : *J. Pidoxii Pictavienſis ſententia de febrium ſede.*

Par la Dédicace, il paroît que onze ans auparavant le Docteur Pidoux avoit déja publié un Diſcours de la vertu & des uſages des Fontaines de Pougues, par l'ordre de Ludovic de Gonzagues, Duc de Nevers, auquel il avoit promis d'introduire en France l'uſage peu connu de la Douche, & que ſon Traité étoit augmenté & corrigé. Il donne tout l'hon-

neur de cet uſage, aux ſoins de ce Seigneur, & dit que ce qu'il ſavoit en cette matière étoit dû à l'expérience qu'il avoit acquiſe à ſon ſervice.

Dans l'avis au Lecteur, Pidoux dit qu'il propoſe deux remèdes tirés des Eaux minérales. L'un intérieur, l'autre extérieur, tous deux ſupérieurs à tous les remèdes ordinaires. Le remède intérieur, eſt le breuvage des Eaux de Pougues, l'extérieur, eſt la Douche.

On apprend dans le premier Chapitre, qu'entre Nevers & la Charité, auprès du Village de Pougues en Nivernois, il y a deux Fontaines diſtantes l'une de l'autre d'environ ſix piés, l'une appellée *la Fontaine S. Léger*, l'autre, *la Fontaine S. Marceau*. Après les raiſons de ces deux noms que l'Auteur fonde ſur les traditions pieuſes du pays, il fait la deſcription de ces fontaines. » Toutes les deux, dit-il, ſont claires » à la vuë, froides au toucher. On y » trouve une mauvaiſe odeur, l'eau eſt » piquante au goût, un peu aigre, » avec quelque déſagrément qui tient » de l'aſtriction. La Fontaine *Saint* » *Marceau* eſt encore plus déſagréable

» que celle de *Saint Léger*, qui eſt pour-
» tant plus trouble & moins froide. «

Dans le ſecond Chapitre, il attribue la vertu de ces Eaux à une ſubſtance *vitriolique*. Le goût acide & âcre qu'elles ont, reſſemble à celui qu'auroit de l'eau détrempée dans du vitriol. Il explique enſuite la nature de la mixtion du vitriol, ou plutôt la teinture que donne à l'eau ce minéral, dont les parties les plus ſubtiles ſont pouſſées par le feu ſouterrain qui en opére le mêlange avec l'eau. Il croit qu'il y a auſſi quelques parties ſulphureuſes dans ces Fontaines; parce que, 1°. On y en trouve quelque odeur. 2°. Parce que la mine du vitriol contient toûjours quelques parties de ſoufre, dont le mêlange avec le vitriol s'appelle *marcaſſite*.

Suivant Pidoux, ces Fontaines contiennent des parties *luteuſes* ou *terreſtres*, & n'ont rien de ferrugineux, quoiqu'elles ne ſoient diſtantes l'une de l'autre que de ſix piés, celle de *Saint Marceau* plus piquante au goût contient plus de minéral. Il ajoûte que ces Eaux ſont plus piquantes que celles de *Spa*; cependant il les croit propres aux mêmes maladies, & croit leurs effets analogues. C'eſt ce qu'on ne lui paſſeroit pas au-

jourd'hui que l'on regarde les Eaux de *Spa* comme chaudes, & celles de Pougues comme froides. Apparemment Pidoux qui avoit analiſé les Eaux de Pougues, n'avoit pas bien examiné la nature des Eaux de *Spa*. Après avoir expliqué les propriétés des Eaux de Pougues qu'il référe a l'action que produiſent en elles les parties ſubtiles, & à l'activité du ſoufre & du vitriol, il entre dans le détail du nombre de maux preſque infini contre leſquels on peut employer ces Eaux. En déterminant la manière de leur action, il parle des perſonnes auxquelles elles ne conviennent pas.

Les Chapitres qui ſuivent ſont employés à fixer la ſaiſon & le tems convenables à l'uſage des Eaux de Pougues; le lieu & l'heure propre à les prendre, la quantité d'eau, & le nombre de jours qu'il faut en uſer, la préparation des eaux, l'ordre qu'on doit obſerver en les buvant; enfin le régime qu'il faut ſuivre.

Il parle auſſi dans un Chapitre particulier des accidens qui peuvent ſurvenir pendant l'uſage de ces Eaux, & des moyens de les prévenir, ou d'y remédier, & même du régime qu'il faut ſuivre après en avoir ceſſé l'uſage. Une ta-

ble, ou un arbre joint à ces Chapitres, en rappelle la ſubſtance. Il y régle la meſure de l'eau qu'on doit boire, ſuivant la grandeur, l'âge & le tempérament.

Ce que dit Pidoux de la nature, des propriétés & de l'uſage de l'Eau de Pougues, eſt aſſez conforme à ce qu'on en penſe aujourd'hui, à l'exception de la quantité qu'il réduit pour le tempérament le plus fort à deux pintes & demie ou environ par jour, & qu'on étend aujourd'hui à quatre pintes & au-delà. Cette différence vient ſans doute de la hardieſſe qu'a inſpirée l'expérience d'en faire boire une plus grande quantité. C'eſt à cette expérience qu'on doit l'uſage plus fréquent, & les ſuccès de l'*Emétique* & du *Quinkina*.

Quoi qu'il en ſoit, on doit ſavoir beaucoup de gré au Docteur Pidoux d'avoir écrit le premier ſur les Eaux de Pougues, & de l'avoir fait en homme éclairé, avec des principes de Phyſique moins lumineux, il eſt vrai, moins développés que ceux des modernes; mais auſſi clairs & auſſi certains qu'ils pouvoient l'être de ſon tems, où l'on peut dire que la ſcien-

ce de la nature étoit encore en ſon enfance.

Ce premier Traité eſt ſuivi d'un autre ſur l'adminiſtration de la *Douche*. Après quelques remarques ſur l'étimologie de ce mot *Douche*, qui vient de l'Italie ainſi que la choſe, il la définit, *une découlante liqueur en manière de Fontaine ſur le corps humain*, & ajoûte qu'il y a peu de maladies auxquelles elle ne convienne, ſoit que l'on veuille *échauffer* ou *refroidir*, *humecter* ou *deſſécher*, *réſoudre*, *ramollir*, *reſſerrer*, *attirer & répercuter*. Il explique enſuite les différentes eſpèces de *Douches* conſidérées rélativement à la *matière*, ou à la *manière* de l'adminiſtration, ce qu'il fait avec un détail fort inſtructif, & qu'il faut voir dans l'Auteur même.

Nous ne ſommes pas en état de porter un jugement aſſûré ſur cet Ouvrage, tout ce que nous pouvons en dire, c'eſt que Pidoux eſt le premier qui ait introduit ces bains en France, & que s'il n'eſt pas exact dans la théorie, ou dans toutes les parties de la pratique qu'il propoſe, on doit excuſer les fautes en faveur de la découverte, & des avantages infinis qui en réſultent. Pidoux pouvoit

dire littéralement, *juvat integros accedere fontes*; & c'eſt un grand mérite.

A la fin du Livre, l'Auteur a joint ſon avis ſur le ſiége des fiévres : *Sententia de febrium ſede.* Relativement à la *Douche* qui ſe donne ſur la tête.

Après un texte pris dans le premier Chapitre d'Iſaïe, *omne caput languidum; & omne cor mœrens à plantâ pedis uſque ad verticem, non eſt in eo ſanitas.* Il expoſe ſon ſyſtême ſur le ſiége des fiévres *continues* ou *intermittentes*, qu'il croit devoir placer dans la tête & dans le cerveau, plutôt que dans le cœur & dans tout autre viſcère.

Cela lui donne matière à parler de la nature du cerveau, & revenant enſuite à ſon hypothéſe, il prétend la prouver par quelques obſervations tirées d'Hyppocrate, qui remarque que dans les fiévres malignes dont il parle, le cerveau étoit la partie la plus affectée ; d'où l'on peut conclure, dit Pidoux, que dans ces fiévres, le ſiége de la maladie étoit dans la tête. Il donne encore pour preuve, ce que rapporte Thucidide de la fiévre peſtilentielle dont furent affligés un grand nombre d'Athéniens lors de la

guerre du Péloponèſe. » (1) Fernel, dit » il, un des plus grands hommes qui ait » paru, a prétendu fixer le ſiége des fiè» vres intermittentes dans les entrailles. » Il ſe félicite de cette opinion com» me d'une découverte admirable, mais » l'exemple qu'il donne fait contre lui » & vient à l'appui de mon ſyſtême. « Après avoir fait la critique de cet exemple, il paſſe plus avant & ſoûtient que c'eſt même dans la tête qu'il faut chercher l'origine du mal Vénérien, de (2) l'hydrophobie, ou de la rage, des pâles couleurs, de la mélancolie, & de la goute. Il promet d'en donner ailleurs des preuves plus étendues, & de fixer la partie ſingulière du cerveau où ſe trouve le ſiége de ces maux.

Le ſentiment de l'Auteur ne pourroit être ſoûtenu aujourd'hui que comme un ſentiment hypothétique & probable. Quelque peu conforme qu'il ſoit avec

(1) Jean Fernel, mort au mois de Mai 1554. ſuivant les Vers numéraux cités par Sainte-Marthe qui a fait ſon éloge, Liv. I. *pag.* 4. du Recueil des Eloges, édit. de 1606.

(2) Horreur de l'eau.

Doctrine des Modernes, on voit dans l'Ouvrage de Pidoux beaucoup de savoir & une lecture consommée des Maîtres dont il n'étoit pas encore permis de s'éloigner.

Il a aussi travaillé à la Curation de la colique bilieuse du Poitou, & M. de Thou en parlant de l'Ouvrage de Gitois met Pidoux au nombre des illustres Médecins dont les Mémoires servirent à former son traité. On les trouve même imprimés à la fin de l'Ouvrage du Docteur Gitois. Mais tout est-il imprimé ?

En 1605. il publia un traité sur la Curation de la peste, avec une description du Polychreste sous ce titre *J. Pidoxii Medici Pictavienſis Peſtis Cura, & Polychreſti deſcriptio, in-8°. en tout 25. pp.* La peste ravageoit le Poitou, Jean Pidoux chargé de la fonction de Professeur en Chirurgie dicta un traité sur la peste. La plûpart des malades étoient dans un assoupissement *comateux.* Cela lui rendit la Theriaque, dans laquelle il entre de l'opium, très-suspecte. Il travailla à la composition d'un autre Antidote plus sûr, selon lui, & dont l'usage n'entre rien de dangéreux. Cet Antidote est très-*composé.* Il lui donna le nom de Confec-

tion Polycreſte relativement à ſes différentes propriétés. Il a long-tems été connu, & en uſage ſous le nom du *Polycreſte de Poitiers*; on s'en ſert même encore dans la Province contre différens maux. Pidoux avoit dicté ſon traité de la peſte en françois. Il le dictoit à des Chirurgiens. Mais en le publiant il le mit en Latin avec la deſcription de ſon Polycreſte. Tout l'Ouvrage eſt diviſé en neuf Chapitres. Il y traite de la nature, des cauſes, des ſignes, & de la Curation de la peſte en très-peu de mots. Il définit, il diviſe, il eſt très-clair, & très-méthodique. La Chymie étoit encore regardée comme un Art diabolique, comme la ſcience des Empoiſonneurs, & des Charlatans. Il employe la fin de ſon Ouvrage à en dire du mal en beaux termes.

Je ne connois pas d'autres Ouvrages de Jean Pidoux ſinon quelques Piéces de Vers qui ſont en trop petit nombre pour lui donner la qualité de Poëte. Il mourut à Poitiers dans le ſein de ſa famille avec la qualité de Doyen qu'il avoit en 1610. ſuivant la liſte des Docteurs en Médecine de l'Univerſité de Poitiers.

1613.

ADAM (1) DE BLACVOD, Conſeiller au Préſidial, & Echevin de la Maiſon de la Ville de Poitiers, étoit d'une noble & ancienne famille d'Ecoſſe. Guillaume ſon père engagé dans le parti des armes, mourut en combattant pour ſon Roi, & ſa patrie contre les Anglois. Un de ſes ayeux Ecuyer du célèbre Cardinal d'Amboiſe, mourut jeune à Rome; ſon épitaphe (2) qu'on lit

(1) Ou Blakvod.

(2) La voici telle que la rapporte Gabriel Naudé dans l'éloge de Blacvod, qui nous ſert de guide.

Scotia quem genuit generoſâ è ſtirpe Joannes
Blacvod, heu miſer hic eſt ſitus ante diem.
Carus erat Scutifer Patris alti Rhotomagenſis.
(*) *Cardinalis, hic placidæ frontis & oris erat.*
Inde animi pietate, fide, & virtutibus impar
Carcere ab hoc tandem ſe tulit ad ſuperos.

(*) Fortè *Cardinis* qui ſe prend pour *Cardinalis* dans de pareilles Piéces.

dans l'Egliſe Saint Auguſtin au champ de Mars, prouve la Nobleſſe de ſa famille. Une preuve plus certaine encore ſe tire du mariage que contracta Guillaume Blacvod avec *Hélène Réid* niéce de *Robert Réid* Evêque des Iſles Orcades & chef du Parlement d'Ecoſſe. Ce fut de ce mariage que naquit en 1539. Adam dont il s'agit ici, & deux autres fils (1) *Henry*, *& Géorges Blacvod* qui ſe ſont

(1) Doyen de la Faculté de Médecine de l'Univerſité de Paris en 1592. & 1593. *profondément ſavant*, dit du Val dans le Livre intitulé, le Collége Royal de France, *tant aux Humanités qu'en la Philoſophie, & en la Médecine où il excelloit.* Ce Henri fut père d'un autre *Henri*, Lecteur Royal en Médecine & en Chirurgie en 1624. Homme d'un génie vaſte, mais inconſtant; Philoſophe, Orateur, Médecin, Soldat, Courtiſan, Voyageur, homme d'Intrigues; l'état où il ſe trouvoit étoit rarement celui dont il ſe contentoit. Il mourut à Rouen le 17. Septembre 1634. *Voyez* le Collège Royal, *pag.* 87. & 88.

Georges Blacvod profeſſa la Philoſophie d'Ariſtote à Paris en 1571. & enſuite la Théologie. Naudé dit qu'il prit ce dernier parti pour ne pas paroître indigne des riches Bénéfices dont il jouiſſoit. Il mourut à Poitiers, & fut inhumé dans l'Egliſe Paroiſſiale de Saint Porchaire.

tous deux distingués dans l'Université de Paris.

Adam avoit à peine dix ans qu'il se trouva orphelin. Hélène Réid sa mère n'ayant pas long-tems survécu à la douleur que lui causa la mort de son mari, Robert Réid son grand oncle, & son tuteur l'envoya à Paris pour y faire ses études. Il y eut pour Maîtres les célèbres Tornébe, & Daurat dont les leçons ont formé tant de savans Littérateurs & tant de Poëtes. Ce fut de ce dernier que Blacvod prit pour la Poësie le goût qu'il a toûjours conservé. Né pour éprouver bien des disgraces, le jeune Blacvod perdit un second père en perdant Robert Réid son Tuteur. Ce Prélat étoit (1) venu en

---

Cette famille existe encore à Poitiers sous le nom de *Frezes* dans deux frères, dont l'un sans alliance est honoré de la Croix de Saint Louis, récompense de sa jeunesse passée au Service.

(1) Roberd Reid avoit été honoré de plusieurs Ambassades; à Rome auprès *d'Adrien VI.* de *Clément VII.* de *Paul III.* en France auprès de *François I. d'Henri II.* & en Angleterre auprès *d'Henri VIII.* Voyez l'Epitaphe de Blacvod par Naudé.

France en qualité d'Ambassadeur pour le mariage de Marie Reine d'Ecosse (1) avec François Dauphin, depuis François II. Roi de France. Il mourut à Dieppe où il alloit s'embarquer pour repasser en Ecosse. Cette mort dut accabler son pupille: cependant il ne perdit point courage. Il alla lui-même en Ecosse pour y recueillir les débris de sa fortune. Mais il ne trouva que troubles & confusion dans sa patrie. L'Eloignement de la Reine Marie d'Ecosse, la mort de la Reine (Marie) d'Angleterre avoient ouvert la porte aux différends de Religion, toûjours vifs, toûjours cruels. Blacvod revint à Paris. Il s'y appliqua à la Philosophie, aux Mathémathiques, & même à l'étude des Langues Orientales. Il alla ensuite à Toulouse, où il passa deux ans dans les Ecoles de Droit. Revenu à Paris, il y fit quelques cours de Philosophie avec

(1) Née le 15. Décembre 1542. conduite en France en 1548. mariée à François II. en 1558. retourne en Ecosse en 1561. passe en Angleterre en 1568. meurt de la main d'un infâme bourreau en 1587. Elle parloit Latin, François, Ecossois, Anglois & Espagnol. Poitiers lui fut donné pour son douaire en 1560.

réputation. Les liaisons qu'il forma avec Jacques Béton Archevêque de Glasco, lui donnèrent accès auprès de Marie Reine d'Ecosse. Cette Princesse se souvint de Robert Réid, Evêque des Isles Orcades, oncle de notre Blacvod. Elle donna gratis au neveu un Office de Conseiller au Présidial de Poitiers. En qualité de Douairière, elle en jouissoit, à titre d'engagement. Blacvod fut reçu avec toute la faveur qui étoit dûe à son mérite. Pierre Rat qui étoit alors Président le complimenta même le jour de sa réception par un discours extrêmement flatteur pour le récipiendaire. Fixé par cet emploi, il ne pensa plus qu'à former un établissement solide à Poitiers. Il épousa quelque tems après Marie Courtinier fille de Nicolas Courtinier (1) Receveur Géné-

(1) L'Auteur du Supplément de Moréri de 1735. lui donne la qualité de *Procureur du Roi*; mais il se trompe dans la traduction qu'il a faite du Latin de Naudé, qui dit *Generalis apud Pictones Quæstoris Regii filia.* Ce qui signifie comme nous le rendons, Receveur Général des Finances, ou comme on disoit alors *Général des Finances*, & non Procureur du Roi, qu'on

ral des Finances en Poitou. Il en eut onze enfans, quatre garçons, & sept filles. Des garçons l'un prit le parti de la Robe, & succéda à son père dans la Charge de Conseiller; il vivoit encore en 1644. L'autre qui prit le parti des armes fut tué à l'assaut de Saint Paul l'Ameiate près de Castres dans le haut Languedoc. Une de ses filles épousa Jacques Criton en premières noces, & en secondes noces François de la (1) Motte le Vayer. Mais retournons à Adam Blacvod. L'Amour de l'Etude, qui avoit toûjours fait sa passion dominante le revendiqua tout entier. Les devoirs de son état ne rempliſſoient pas tous ses mo-

exprime en Latin par *Cognitor Regius*, comme le fait toûjours Sainte-Marthe, M. de Thou & nos Modernes qui se sont piqués de bien écrire en Latin. Mais le Moreri est plein de ces fautes qui deshonorent une collection si utile d'ailleurs.

(1) De ce mariage naquit un fils, François de la Motte, mort à 35. ans. Il est l'Auteur d'une traduction de *Florus*, publiée en 1556. sous le nom de *Monsieur Frère unique de Louis XIV.* Voyez l'Hist. de l'Acad. Fr. de M. l'Abbé d'Olivet, Tom. II. *pag.* 136. *& suiv.* & le *Sorberiana*, pag. 261.

mens-

mens ; un Office de Conseiller est presque toujours *otium cum dignitate* ; il sut mettre son loisir à profit.

A l'exception du tems qu'il fut obligé d'employer à quelques Voyages qu'il fit en Ecosse, & en Angleterre pour la cause & les intérêts de Marie Stuard Reine d'Ecosse, à laquelle il devoit sa fortune, il employa toute sa vie à la composition d'un grand nombre d'Ouvrages, dont il ne nous reste que la moindre partie. Nous en parlerons, en suivant l'ordre dans lequel les a rangés Gabriel Naudé dans l'édition qu'il en a donnée en 1644. Avant d'entrer dans ce détail, disons que Blacvod généralement estimé de ses citoyens, & même admis au Conseil secret de la Reine Marie, mourut à Poitiers âgé de 74. ans l'an 1613. suivant Naudé qui paroît avoir travaillé sur des Mémoires exacts. Il fut inhumé dans l'Eglise de Saint Porchaire, ainsi qu'il l'avoit demandé par son testament. N'ayant point vû de monument consacré à sa mémoire dans cette Eglise, je pense que l'Epitaphe qu'on trouve à la fin de son éloge dans l'édition de ses Ouvrages par Naudé, est un témoignage de l'estime de ce Savant hom-

me pour Blacvod. Elle est très-digne de la curiosité du Lecteur, qui peut la voir dans l'Ouvrage même.

Les Œuvres Latines & Françoises d'Adam de Blacvod furent publiées en 1644. *in*-4°. chez Sébastien Cramoisy, par les soins de Gabriel Naudé, sous ce titre : *Adami Blacvodæi in Curiâ Præsidiali Pictonum, & Urbis in Decurionum Collegio Regis Consiliarii opera omnia.* Pag. 735. sans la Table.

La première Piéce de ce Recueil est l'éloge Latin de l'Auteur par l'Editeur, qui y joint les témoignages rendus au mérite & à l'érudition de Blacvod par différens Auteurs. Ce sont *Georges Cognatus Dempster, & Guillaume Barclay.*

Le premier Ouvrage est *l'Apologie des Rois*, ou la réfutation du Dialogue de *George Buchanan* sur le droit de régner en Ecosse, en Latin avec ce titre. *Adversus Georgii Buchanani Dialogum de jure regni apud Scotos, pro Regibus Apologia.* La première édition parut en 1581. avec une longue Epître dédicatoire à Marie Reine d'Ecosse, & à Jacques VI. son fils, datée de Poitiers du 29. Octobre 1580. J'ai une édition de 1588. à Paris *in*-8°. chez Arnoul Sittard.

Le titre assûre à l'Ouvrage un grand degré d'intérêt: l'Auteur n'est point au-dessous de sa matière. Tous les Ecrivains raisonnables, & sans passion qui ont parlé de Buchanan lui ont reproché comme un vice de cœur impardonnable, la manière odieuse dont il s'exprime à l'égard de l'infortunée Marie Stuart Reine d'Ecosse, & des droits de cette Princesse sa bienfaictrice qu'il sacrifia sans pudeur à la faveur & aux circonstances dans son Histoire d'Ecosse, & dans le Dialogue *de Jure Regni apud Scotos*, qui y est joint. » Etant en Angleterre, dit » Blaevod, le Dialogue de Buchanan » tomba entre mes mains. Je le lus, je » fus surpris de voir que cet Auteur a » la hardiesse de prétendre que par les » loix du Royaume, Marie étoit déchue » de ses droits, dépouillée de son pa» trimoine; que le Prince son fils n'a» voit qu'un droit précaire, dépendant » de la volonté de ses peuples, auxquels » il appartient d'imposer des Loix à son » Souverain. «

C'est contre cette opinion Anarchique soûtenue par le faux Junius (1) par

(1) Hubert Languet.

Hottoman dans le *Franco-gallia*, & par le ſcélérat Boucher (*in Libro pro Henrici III. abdicatione*) que Blacvod entreprend d'établir les Droits des Souverains. On trouve un ſavoir très-étendu dans ſon livre, des principes parfaitement bien développés. Le Juriſconſulte eſt d'accord avec la ſaine Téologie, l'Hiſtorien & le politique brillent à chaque page. L'Hiſtoire d'Ecoſſe y eſt approfondie. On reconnoît que Blacvod la poſſéde parfaitement. Il y a auſſi d'excellentes obſervations ſur le gouvernement Monarchique de la France. Le ſtyle eſt pur, noble, ſerré, conforme au ſujet. Enfin ce ſeul Ouvrage eût pû immortaliſer ſon Auteur, & je le regarde comme ſon chef-d'œuvre. Pluſieurs l'ont imité, perſonne ne l'a égalé. C'eſt le jugement du ſavant Naudé bien capable d'en décider. Le Roi Jacques l'eſtimoit infiniment, & dans un Voyage que fit l'Auteur en Angleterre en 1604. ce Prince qui le reçut avec diſtinction, le lui montra lui-même comme un des meilleurs Livres de ſa Bibliothéque. Ce qui me ſurprend, c'eſt que Hottoman & Boucher aient trouvé des traducteurs, & que Blacvod n'en ait pas eu.

l'Apologie du pouvoir illimité des Rois est suivie d'un autre Traité aussi important du lien du sacerdoce ou de la Religion avec l'Empire : Sous ce titre, *de Vinculo Religionis & Imperii Libri tres, adversus eos qui perduellionem fuco pietatis adumbrant.*

Ce traité dédié à Marie, Reine d'Ecosse, par une Lettre datée du dernier Mars 1575. parut d'abord en deux Livres seulement. Environ quarante ans après, c'est-à-dire en 1612. l'Auteur y en ajoûta un troisiéme qui fut imprimé à Poitiers *in*-12. avec les deux autres. Cette édition dédiée à Henry Prince de Galles, petit fils de la Reine Marie, est fort mauvaise, & sans date. Mais comme Blacvod y réfute le fameux Livre *de Ecclesiastica, & Politicâ potestate* d'Edmond Richer, qui parut en 1611. on ne sauroit lui donner une date antérieure à l'année 1612. peut-être même est-elle de 1613. puisqu'on y parle des réfutations d'André Duval qui fut le plus violent critique de Richer.

Le but de l'Auteur dans les deux premiers Livres est de prouver que l'Harmonie de la Société ne sauroit se soûtenir sans un chef. C'est un corps, il lui faut

une tête à laquelle tous les membres obéiſſent. Ce chef n'ayant d'autre Supérieur à reconnoître que Dieu, doit reſpecter la Religion établie pour lui rendre un culte digne de lui. Du mépris de la Religion réſultent les malheurs des Rois, comme du mépris des Rois, réſultent les malheurs de leurs ſujets. Enfin ces deux livres ſont un Commentaire Hiſtorique & politique des deux Vers d'Horace cités par l'Auteur.

Regum timendorum in proprios greges,
Reges in ipſos Imperium eſt (ſolius)
Jovis.

Voilà le principe de l'Auteur qui établit bien différemment le pouvoir *abſolu*, & l'indépendance *entière* des Rois. Dans la troiſiéme partie de ſon Traité, Blacvod fait l'Apologie de la première. La mort funeſte d'Henri IV. paſſoit pour le fruit d'une Doctrine pernicieuſe qu'on avoit eu la criminelle audace de répandre dans quelques Ouvrages: les eſprits ulcérés avoient cru en trouver des veſtiges dans la ſoûmiſſion pour la Religion que Blacvod exige des Rois. On confondoit ſon Traité du lien de la Religion & de l'Em-

pire avec les écrits qui avoient mis le couteau à la main des Châtel & des Ravaillac.

S'il est des occasions où un Auteur se doit une Apologie, celle-ci en est une. Blacvod travaille donc à la sienne dans cette troisiéme partie. Il se plaint amérement de l'accusation, & soûtient qu'elle ne peut être que l'Ouvrage de la plus noire calomnie. » Mes ennemis, dit-il, » n'ont qu'à examiner les principes que » j'ai établis dans mon second Livre, » ils y verront qu'en faisant un devoir » aux Rois de leur respect pour la Re» ligion, j'y ai établi les obligations de » respect, & de soûmission de la part » des sujets pour leurs Souverains. Il » ajoûte qu'il a toûjours pensé que Dieu » seul étoit leur Juge, que l'opinion » contraire n'avoit jamais été celle » d'un Chrétien, mais celle d'un Bu» chanan, d'un Wiclef, d'un Luther, » d'un Calvin & des autres hérésiarques » qui ont fait le malheur de l'Europe. « Il réfute l'erreur de ceux qui limitent le pouvoir des Rois, & se sert du Contrat primordial par lequel les sujets s'obligent à l'obéissance; il qualifie la révolte de parjure & de sacrilége. En parlant de lui-même, il tire sa justi-

fication des dangers où il s'eſt trouvé. Cette partie moins importante, n'eſt pas ſans intérêt. Il nous dit qu'ayant appris par M. Thiboroe, Gouverneur du fils de M. le duc de (1) Montpenſier, que la Ligue étoit conclue (en 1588.) contre Henri III. il reſta preſque immobile d'étonnement. » Quelques jours après, » ajoûte-t-il, ayant voulu m'oppoſer » aux violences que les Ligueurs exer» çoient contre un de mes amis, très» honnête homme, & fort bon Catholi» que, on ſe moqua de mes remontran» ces; il ſe trouva même dans la trou» pe un Savetier, qui me dit que je de» vois remercier Dieu de la bonté qu'on » avoit de me ſouffrir à Poitiers; parce » qu'on me croyoit bon Catholique, » quoiqu'au fond, je fuſſe un traître, & » un partiſan du *Béarnois*, auſſi-bien que » les anciens Officiers du Préſidial. Ce mê» me Ligueur, continue l'Auteur, m'in» ſulta quelques mois après dans la rue, » & m'accuſa de trahir la ville, & d'avoir

(1) François de Bourbon, Duc de Montpenſier, mort en 1592. père de Henri dernier Duc de Montpenſier.

» reçu de l'argent pour la livrer aux Hu-
» guenots : lui ayant dit que c'étoit
» un bruit faux, & inventé par lui-même,
» ou ſes pareils; ce Savetier me répondit
» qu'il ſavoit bien ce qu'il diſoit, & à
» qui il parloit; que pour lui il étoit bon
» Catholique, & *franc Poitevin.* Je
» repliquai; on me menaça de me tuer:
» je lui fis une prédiction qui fut vérifiée.
» Je lui avois prédit qu'il ſe feroit pen-
» dre; cela arriva quelque tems après pour
» des crimes qui ne méritoient pas un
» moindre ſupplice. La Populace bien
» loin d'applaudir à cette juſte ſévérité,
» fit paſſer ce miſérable pour un ſaint,
» pour un Martyr. *On avoit vu*, diſoit-
» elle, *le Saint Eſprit en forme de Colom-*
» *be s'arrêter ſur l'épaule du Patient, lui*
» *parler à l'oreille, le conſoler au Gibet.* «
Tels furent les préludes de la triſte fin de Henri III. duquel l'Auteur fait l'Eloge en déteſtant le coup parricide qui lui ôta la vie.

Dans cette dernière partie, Blacvod fait auſſi l'Apologie du Jéſuite Guillaume *Criton*, ou *Creickton* qu'on avoit accuſé d'avoir engagé Guillaume Parri à aſſaſſiner la Reine Eliſabeth d'Angleterre. On ſait que le ſcélérat Parri fut con-

damné à mort, & exécuté en 1585. Apparemment l'innocence de *Creickton* fut reconnue, puiſque Eliſabeth qui n'étoit rien moins qu'indulgente pour la Société, le fit élargir, & lui permit de ſe retirer. Après ce que nous avons dit du mariage d'une fille de Blacvod avec Jacques Critton, Profeſſeur en humanités à Paris, on ſent le motif qui faiſoit parler Blacvod en faveur du Jéſuite. Le Livre finit par une violente invective contre l'Ouvrage célèbre du Docteur Edmond Richer *de Eccleſiaſticâ & Politicâ Poteſtate* qui a donné tant de chagrins à ſon Auteur. Il n'y eſt pas nommé; mais on ne ſauroit s'y méprendre. Il pouſſe l'emportement & la déclamation auſſi loin que le Docteur du Val, & traite le Livre & l'Auteur plus mal que les Prélats qui condamnèrent le Traité, puiſqu'ils ne le firent qu'avec la reſtriction, (1) *ſalvis tamen Juribus Regis, & Eccleſiæ Gallicanæ.*

Le ſtyle du Traité dont nous parlons

(1) *Voyez* la Chronologie Univerſelle du P. Briet Jéſuite, année 1612. quinzième Liv. II. Part. *pag.* 414.

eſt agréable & très-pur, mais il ſent un peu le déclamateur : les matières m'en ont paru mal diſtribuées. L'Auteur y paſſe trop rapidement d'un objet à un autre. Et l'objet principal eſt enveloppé dans des diſgreſſions trop étendues, ce qui empêche de reconnoître la liaiſon des principes, où l'on croit trouver des contradictions apparentes dans les points les plus importans. Au reſte pour ôter toute ſorte de doute à ſes Cenſeurs il déclare qu'il a toûjours regardé comme très-certain qu'on n'a jamais pu attenter à la vie d'un Souverain, ſans crime, & ſans parjure, *qui ne Caligulis quidem, Heliogabalis, aut Neronibus jure necem illatam arbitramur.*

Dans le Recueil de Naudé, cet important Traité eſt ſuivi d'un Commentaire rempli de piété ſur le L^e. Pſeaume *Miſerere mei Deus*, ſous ce titre : *In Pſalmum Davidis L. cujus initium eſt, miſerere mei Deus, Adami Blacvodæi meditatio.* Il eſt dédié à Geoffroy de Saint Blin, Evêque de Poitiers, par une longue Lettre où il fait l'éloge du Prélat, datée de Poitiers du 16. Mai 1608. On y apprend que depuis l'âge de huit ans, l'Auteur qui en avoit près de 68. n'a-

voit jamais passé un jour sans réciter ce Pseaume. Il y a beaucoup d'érudition sacrée & profane dans ce petit morceau, & même d'érudition rabbinique. Blacvod s'en sert à propos pour prouver la vérité de l'Eucharistie aux Protestans.

Il est suivi d'une Hymne en Vers saphiques en l'honneur de S. Augustin, & d'une Prière en Vers exametres pour la santé du Roi Henri IV. & du Dauphin (depuis Louis XIII.) son fils.

On voit encore de nouvelles preuves de la piété de l'Auteur dans un Recueil de Prières en Latin, dédié à Jacques Béton son Protecteur, Archevêque de Glasco, par une Lettre datée à Poitiers de la *semaine Sainte* 1598. De ces Prières les unes sont en Prose, les autres en Vers.

En 1609. il rassembla ses Poësies Latines en un corps, & les dédia à Nicolas Brulard, Chancelier de France. Ce Magistrat n'étant encore que Conseiller aux Enquêtes, avoit été nommé son Rapporteur pour l'examen à sa réception dans la Charge de Conseiller au Présidial de Poitiers. Il avoit eu occasion de connoître le mérite de Blacvod, & l'avoit toûjours estimé depuis. C'est ce que

m'apprend l'Epître dédicatoire qui est bien moins un panégyrique du Patron, qu'une Satyre des mœurs du tems, dans la Robe, dans le Clergé & dans le Peuple. Elle est datée de Poitiers du 30. Mars 1609. Ce Recueil de Poësies est intitulé : *Varii generis Poëmatia.*

La première Piéce sous le titre d'*Apothéose de Charles IX.* (*Caroli noni Christianissimi Francorum Regis Apotheosis*,) contient environ 700. Vers. Ce Poëme a de vraies beautés, il y a de l'imagination, elle est bien réglée, & la versification en est fort belle. Le Poëte peint parfaitement bien les malheurs du régne de Charles IX. ceux de ce Prince en particulier, & l'indifférence, ou plutôt l'espèce de satisfaction avec laquelle il mourut. C'est ainsi que l'Auteur retrace les malheurs des trois derniers régnes, en remontant à la mort de Henri II.

Invida pragnantem celerato stamine fusum
Prærupit Lachesis. Proles generosa parentem
Franciscus studio sequitur, patriaque ruinas
Compositis cœptat rebus sarcire, parentem

Mox ſequitur fato. Vita pars, Carole, nulla
Fluxit amica tibi. Sceptrum juvenilibus annis
Delatum, & pueri jugulum furialibus auſis
Conjurata petit, ſacro gens impia bello,
Bello ut ſacrilegam poſſis agnoſcere Brenni
Progeniem. Tibi nulla quies, tibi nulla tumultu
Hora vacans ceſſit.

Tous les Vers répondent à la beauté de ceux-ci, qui plairont ſans doute aux Connoiſſeurs.

La ſeconde Piéce eſt un autre Poëme imprimé pour la première fois en 1604. à Poitiers chez *Jean Blanchet*, *in*-4°. Il contient environ 300. Vers. L'entrée de Maximilien de Béthune, Marquis de Rhony, dans la Ville de Poitiers, en fait le ſujet. Les Vers ne ſont peut-être pas moins beaux, mais le ſujet moins intéreſſant, en rend la lecture ennuyeuſe. Il y a des écarts, & ſelon moi un défaut de jugement, en ce que le Poëte déclame contre la nouvelle Religion, en

parlant à un Seigneur qui y étoit fort attaché.

La troiſiéme, eſt une Ode ſur l'Arrêt du 28. Novembre 1579. rendu aux Grands-Jours de Poitiers, pour le rétabliſſement de la Religion Catholique, & des Egliſes en Poitou. Dans cette Ode & dans toutes les autres, on ne voit pas ce feu, cet emportement qui fout le caractère de ce genre de Poëſie. L'Auteur eſt froid, le ſtyle pur en eſt languiſſant.

La quatriéme, eſt la Piéce qui paroît ſous le nom de *Jean de la Haye* dans le Recueil de Scévole de Sainte-Marthe de 1573. & que j'ai ſoupçonnée avec raiſon être l'ouvrage de Blacvod. *Voyez* l'article de Jean de la Haye, *p.* 538. T. II.

Le reſte conſiſte en petites Piéces, qui ſont, l'*Epitaphe d'André Béton*, mort au ſervice de l'infortunée Reine d'Ecoſſe, celle de Cujas, de *Louis* de la Ruelle, & de Jean Boiceau morts preſque en même tems. Une autre de François Palluſtre, Sieur de Chambonneau, qui ſe trouve dans l'Egliſe de S. Didier; *le Tombeau de François Lauſon*, en Vers & en Proſe. L'*Epitaphe*, ou plutôt une *Epître* ſur la mort d'Henri IV. qui m'a paru peu de choſe en comparaiſon de l'Apothéoſe de

Charles IX. *L'Epitaphe du Duc (Henri) de Montpenſier*, mort au mois de Février 1608. celle de Georges Baron, Conſeiller à Poitiers, ſuivie de celle d'un autre Georges Baron père du premier, qu'il appelle *l'Oracle de la Province*. Les autres ſont des Vers ſur les Livres de quelques ſavans Poitevins. Il n'y en a point dont nous n'ayons parlé.

Les plus conſidérables de ce Recueil après celles dont nous avons donné une légere idée, ou annoncé le titre, ſont deux petits Poëmes, *de Iezabelis Angli Parricidio*. La Jezabel Angloiſe dont il s'agit, eſt la Reine Eliſabeth, qui venoit de faire trancher la tête à *Marie Stuard*, Reine d'Ecoſſe. Blacvod pénétré de douleur de la mort de cette malheureuſe Princeſſe, s'emporte ſans ménagement contre Eliſabeth. C'eſt une Relation en Vers du ſupplice de la Reine Marie, à laquelle il a joint une Epitaphe en Proſe en ſtyle lapidaire.

A la *pag.* 478. on trouve un petit Poëme moral ſur la vanité & le néant des choſes de ce monde, traduit du François, de la Reine d'Ecoſſe, Princeſſe,

ceſſe, (1) comme l'on ſait, auſſi ſpirituelle que belle.

Après une Ode à Henri III. où il lui recommande la cauſe de *Marie* priſonnière à Londres, on trouve une Epigramme préſentée par l'Auteur à Henri IV. Lorſque ce Monarque fit en 1595. ſon entrée à Poitiers, il avoit déclaré qu'il ne vouloit point que la Ville lui fît de préſent, qu'il ne demandoit que les cœurs des Citoyens, qu'on ne fît aucune dépenſe pour ſon entrée. On ſe contenta pour lui obéir de placer ſon Portrait au-deſſus des portes de la Ville avec ces Vers de Blacvod.

Omnibus effigiem portis ſacravimus iſtam;
Ut noſtrâ dignum munus ab Urbe feras.
Noſtra dari prohibes, tibi te damus, optime Regum,
Urbs hac nil melius, nil dare majus habet.

Ce Recueil finit par un Poëme ſur l'a-

(1) On trouve quelques Vers François de cette Reine dans ſon éloge par Brantome.

venement au Thrône de Jacques I. (1) né en 1566. & ſucceſſeur d'Eliſabeth, morte en 1603. Il contient environ cinq ou 600. Vers.

Au Recueil des Poëſies Latines de Blacvod, ſuccede un Ouvrage en François aſſez conſidérable intitulé : *Martyre de Marie Stuard, Reine d'Ecoſſe, & Douairiere de France*, avec cette Epigraphe : *Pretioſa in conſpectu Domini mors ſanctorum ejus.* Il avoit eu pluſieurs éditions, Naudé l'a publié avec les corrections & les augmentations que l'Auteur y avoit faites avant ſa mort. Bien des raiſons doivent faire eſtimer ce morceau hiſtorique. Blacvod étoit du Conſeil de Marie, il avoit fait pluſieurs voyages pendant la captivité de cette Princeſſe, & un en particulier avant l'exécution du jugement de mort rendu contre elle, & contre les droits de tous les Souverains; il a vécu dans un étroite liaiſon avec l'Archevêque de Glaſco, Ambaſſadeur d'Ecoſſe. Enfin il a toûjours eu beaucoup de part à tout ce qui s'eſt fait par les Agens de la Reine d'Ecoſſe. On ne peut

(1) Et ſixiéme du nom en Ecoſſe.

lui reprocher que ſon emportement lorſqu'il parle d'Eliſabeth avec laquelle il ne ſauroit garder de ménagement ; peut-être auſſi les loüanges qu'il donne à la Reine d'Ecoſſe ſont-elles outrées. Il faut convenir que ſi l'on ne ſauroit être un bon Hiſtorien, à moins d'être vuide de paſſion, ſans haine & ſans amitié, Blacvod ne mérite pas ce titre. Sa haine paroît dans la manière dont il parle d'Anne de Boullen & de la naiſſance d'Eliſabeth, de ſes Miniſtres & de toutes ſes actions ; ſon amour ou ſa paſſion pour les intérêts de la Reine d'Ecoſſe, lorſqu'il parle de la conduite qu'elle tint en Ecoſſe après la mort de François II. de ſes mariages avec Mylord Darley, fils aîné de Matthieu Stuard Comte de Lenox, & avec Jacques Hébron, Comte de Bothuelou Bodwel, Amiral héréditaire d'Ecoſſe. Cela n'empêche pas que le Livre de Blacvod ne ſoit conſidérable par le détail où il eſt entré de la conduite d'Eliſabeth, & des malheurs de Marie dont il rapporte la mort avec des circonſtances qu'on auroit ignorées ſans lui. La mémoire de la Reine d'Ecoſſe y eſt juſtifiée contre l'ingrat Buchanan, & même contre M. de Thou dans des occaſions im-

portantes, & l'on ne ſauroit s'empêcher de convenir que cette Princeſſe environnée de traîtres a quelquefois été plus imprudente que criminelle. Le ſtyle de l'Auteur eſt fort bon, il ne lui manque que d'être un peu plus hiſtorique. Mais auſſi eſt-ce moins une Hiſtoire qu'une eſpèce de Manifeſte.

On trouve à la fin deux Epitaphes critiques d'Eliſabeth. Blacvod y raſſemble tout le fiel de ſa haine contre cette Princeſſe. Voici le dernier diſtique de la première.

Dum luat inſanæ damnata piacula vitæ,
Hic jacet Eliſabeth, ſi bene fecit, habet.

La ſeconde eſt plus modérée :

Cui (1) mater pellex avia, pellexque ſororis,
Et fratris ſcortum perniciale ſui.

(1) Anne de Boulen ou *Bolein*, paſſoit pour fille de *Henry VIII.* & de la femme de *Thomas Boulen.* Elle avoit une ſœur, *Marie Boulen*, qui fut, dit-on, auſſi maîtreſſe de ce

Vilgi prostibulum, vitiati larva pudoris,
Carnificis meritò jussa perire manu.
Qua germana soror matris (quis talia credat?)
Neptis & incesti prodigiosa patris,
Maternorum hæres scelerum, Chaos impietatis,
Regalis probrum perniciesque throni:
Fax orbis, patriæ pestis, parricida propinqui
Sanguinis, & decori semper iniqua sui,
Flagitiis animo, defunctaque corpore stupris,
Hîc jacet Elisabeth: quod malè fecit, habet.

Outre les Ouvrages de Blacvod, imprimés dans l'édition *in*-4°. de Gabriel Naudé, j'ai entre les mains un Manuscrit d'environ 300. *pag.* contenant plusieurs Discours Latins sur différentes ma-

---

Prince qui épousa *Anne* mère d'*Elisabeth*, il lui fit trancher la tête comme coupable d'adultère, entre autres avec *Georges Boulen* son frère, qui fut aussi décapité. Ceci est nécessaire pour l'intelligence de l'Epitaphe.

tières, & quelques Poëſies Latines; entre autres pluſieurs Epigrammes ſur la mort de l'Amiral de Chatillon, dont quelques-unes ont été inſérées dans le Recueil des Poëſies de Daurat ſans aucune diſtinction. J'y ai auſſi trouvé cette Epitaphe que j'ai lûë à S. Cybard; c'eſt celle de Charles du Pont, Conſeiller au Préſidial de Poitiers, époux de Jeanne Baron. Elle m'a paru d'un fort bon tour.

Vota ferant animæ requiem: nec curet amicus
Molliter an durè pulveris umbra cubet.

Celle de Paſſerat que l'Auteur peut avoir eû en vûë eſt bien moins Chrétienne, & n'eſt pas plus belle.

Voyez l'édition des Ouvrages de Blaevod par Gabriel Naudé, & l'éloge Latin de l'Auteur à la tête de cette édition.

1614.

CHARLES D'ESCARS, fils de Jacques de la *Péruſſe*, Seigneur d'Eſcars, & de Dame Jourdaine de l'Iſle, Dame de Merville, pre-

mière femme de Jacques, fut Evêque de Poitiers en 1564. après Jean d'Amoncourt. Il ne resta sur ce Siége que jusqu'en 1571. qu'il obtint l'Evêché de Langres où il fit son entrée en 1574. (1) C'étoit un génie orné par l'Etude, né pour les affaires les plus importantes. Il avoit été choisi en 1573. comme le Prélat le plus savant, & celui qui parloit le plus purement & le plus aisément la Langue Latine, pour aller à Metz recevoir les Ambassadeurs Polonois qui venoient apporter au Duc d'Anjou la nouvelle de son élection au Trône de Pologne; il répondit parfaitement à l'attente de la Cour, & fit admirer son Eloquence dans une Harangue qui fut imprimée dans le tems. Notre Prélat fut avec Montluc Archevêque de Valence, & Pibrac, un de ceux, qui suivant l'expression de Charles IX. *firent les honneurs de la maison*, c'est-à-dire, avec qui les Ambassadeur Polonois s'entretenoient

(1) Dans un Arrêt rapporté par Chopin, *de Sacra Politia*, Tit. 8. n. 4. *pag.* 131. & cité par Besly. Il est encore qualifié d'Evêque de Poitiers, quoique l'Arrêt soit datée du 13. Mai 1575.

avec le plus de plaisir à la Cour de France dont ils ignoroient la langue, & qu'on ignoroit l'a leur. Le Duc d'Anjou devenu Roi de France sous le nom de Henri III. mit Charles d'Escars au nombre des Commandeurs de l'Ordre du Saint Esprit qu'il venoit d'établir dans le premier Chapitre qu'il tint aux Augustins de Paris le 31. Décembre 1578. Le même Prélat se trouva en 1576. & en 1588. aux Etats tenus à Blois, il mourut en l'Abbaye de Fontaine de Bèse en 1614. de Thou Hist. de son tems, Sainte-Marthe Gall. Christ.

1614.

FRANÇOIS GAUTIER, Docteur Régent en Droit dans l'Université de Poitiers, & Avocat Consultant, naquit à Poitiers, & y mourut vers l'an 1614. Gabriel Duval dont nous parlerons avoit fort mal traité notre Gautier dans une petite brochure où il avoit pris le nom d'Ulalius Anagramme de *Vallius*. Il n'avoit pas eu plus de considération pour la Faculté de Droit de Poitiers. Depuis que (a) Barclay l'avoit quittée pour

(a) Pendant que Barclay professa à Poi-

aller

aller professer à Toulouse, on n'y avoit plus vû, disoit-il, aucun Savant Professeur. Cette critique trouva une réponse. » Quand Gautier mourut, dit l'Auteur » de cette réponse, Poitiers perdit un de » ses plus chers Citoyens, la Jurisprudence un Jurisconsulte très-éclairé, le » Barreau un Avocat célèbre, l'Université un Savant Professeur, l'Eglise un fils docile. Les Magistrats » de tous les Tribunaux, les Avocats » les plus consommés se régloient sur ses » avis, ses décisions formoient leurs jugemens. « Le Critique reprochoit à notre Gautier qu'il ressembloit à Pierre Paschal, ce Gascon Historiographe de nom, qui à force de publier qu'il travailloit à une Histoire de France supérieure à toutes les autres, avoit trouvé

---

tiers, il y dicta un Traité, *ad Tit. XIII. Lib. III. Decret. Greg. IX. de rebus Ecclesiæ alienandis, vel non.* Il se trouve en manuscrit avec plusieurs autres de différens Professeurs de Poitiers, à la Bibliothéque des Avocats léguée à l'Ordre par M. de Riparfont. Ce Barclay doit être Guillaume père de Jean, Auteur de l'*Argenis*. Bayle ne parle point du tems qu'il professa à Poitiers & à Toulouse.

le ſecret d'obtenir de Louis XIII. une penſion de quatre cens écus. Gautier, dit le critique, à force de vanter ſes connoiſſances dans le Droit & de répéter qu'il avoit fait un Commentaire ſur la Coûtume de Poitou qui formoit un très-gros volume, à ſû en impoſer comme Paſchal, & le faire croire au Public. Il avoit tenu le même langage pendant 16. ans, ſans avoir jamais fait paroître ce prétendu Commentaire. On lui répond qu'un Auteur prudent ne publie pas légérement de pareils Ouvrages, mais que la compoſition de ce Commentaire eſt un fait certain, & qui pouvoit être atteſté par les amis de Gautier qui avoient vû l'Ouvrage, par ſes enfans qui le gardoient en manuſcrit; que Laurent Gautier ſon fils étoit en état d'impoſer ſilence à la hardieſſe de l'impoſteur, en publiant ce Commentaire. Après cela il doit paſſer pour conſtant que Gautier a effectivement fait un Commentaire ſur la Coûtume de Poitou. Mais je ne ſache pas que l'Ouvrage ait jamais été imprimé. J'ai cru devoir faire connoître un Juriſconſulte qui a été aſſez eſtimé pour être défendu après ſa mort, & dont l'Ouvrage mériteroit peut-être nos éloges.

& notre reconnoiſſance, s'il étoit public. On trouve quelques Piéces de Vers Latins de Gautier à la tête des Ouvrages de ſes compatriotes, du Juriſconſulte Meynard, & de quelques autres. J'ai tiré cet article d'une petite brochure imprimée à Poitiers en 1617 ſous ce titre : *Herculès* ΒΟΥΖΥΓΟΣ, *ſive monitor amicabilis Ulalii Caninii Strabonis*; dont je parlerai dans l'article de Duval où j'obſerverai que le critique étoit un Candidat rejetté. Je ne connois point l'Auteur de la Réponſe.

1616.

PIERRE (1) MILON, Doyen des Médecins de la Faculté de Poitiers, & premier Médecin de nos Rois Henri IV. & Louis XIII. naquit en 1553. au Blanc petite Ville limi-

(1) Cette famille a donné au Poitou quelques autres Savans moins célèbres. Il ſe trouve quelques monumens littéraires de Jean Milon Avocat à Poitiers, ami de Jean Boiceau de la Borderie, auquel il adreſſa en 1582. une Epigramme Latine d'un fort beau tour, ſur l'excellent Traité *de Teſtibus*. La Poëſie en

trophe du Berry & du Poitou. Il étudia à Paris & à Montpellier, & fut reçu Docteur dans la Faculté de Médecine à Poitiers en 1582. Il exerça ensuite la Médecine pendant 27. ans avec beaucoup de succès. Il est du nombre des Médecins distingués auxquels Scévole de Sainte-Marthe donna des marques de sa reconnoissance dans l'Ode que j'ai eu occasion de citer plusieurs fois.

Tu Milo doctissime,
Qui cuncta volvis mente perspicaci.

Lui dit-il dans cette Ode.

Paul Contant ne l'a pas oublié dans les éloges qu'il a donnés aux Savans Médecins de Poitiers ses Contemporains dans

---

est agréable & pure, & annonce du talent. Le jeune Banchereau *pag.* 43. de ses Poésies Latines le remercie des éloges qu'il lui avoit donnés. Il paroît par les derniers Vers que ce fut Jean Milon qui le présenta au serment d'Avocat. Vous m'avez, dit-il, associé à l'ordre des Avocats, associez-moi à celui des Poëtes.

Docte Milo, mihi dux, per te Patronus hæberi
Commerui; per te sinque Poëta vole.

son *Jardinet Poëtique pag.* 21. C'eſt ainſi qu'il en parle :

Mais voici ce Milon, ornement de la terre,
Qui tient les beaux ſecrets de tout ce grand Parterre,
Et qui docte & expert, élance induſtrieux
Son nom comme immortel plein de gloire en tous lieux.

La réputation que s'étoit acquiſe Milon, le fit choiſir en 1609. pour être le premier Médecin de Henry IV. La mort à jamais déplorable de ce bon Prince arrivée le dix du mois de Mai de l'année ſuivante, & les changemens qui arrivèrent, engagèrent Milon à quitter la Cour. Il en demanda la permiſſion à Louis XIII. qui en la lui accordant, ne laiſſa pas de lui conſerver la qualité de ſon premier Médecin, ce qui fut fait de concert avec ſon ſucceſſeur dans ce poſte honorable. Il revint à Poitiers ſur la fin de l'année 1610. Dans la même année, il devint Doyen de ſa Faculté par la mort de Jean Pidoux. Pendant ſon décanat il fit faire une grande Maſſe d'argent ſur laquelle ſont gravés les noms, & les armes des

douze Docteurs en Médecine qui compoſoient alors la Faculté de Poitiers. Au témoignage que donne Sainte-Marthe de l'érudition & de la Doctrine de Pierre Milon, nous pouvons ajoûter celui de M. de Thou qui en parlant de l'Ouvrage de Citoys ſur la Colique bilieuſe de Poitou, dit qu'il travailla d'après les Mémoires curieux de Jean Pidoux, François (Vertunien) de Lavau, de Pierre Milon, & de Paſchal le Coq, *excellens Médecins de Poitou.* Dans cet Eloge nous trouvons auſſi une preuve des travaux de Milon dans ſa profeſſion. C'eſt encore à lui qu'on doit la découverte ou le rétabliſſement des *Fontaines Médicinales* de la Rochepoſay, dont il a donné une deſcription, avec le régime pour l'uſage de ces Eaux imprimée à Paris *in*-8°. en 1617. J'ai vû une brochure de 13. *pages*, imprimée à Poitiers ſous ce tit. *Deſcription des Fontaines Médicinales de la Rochepoſay en Touraine, reconnues, & remiſes en leur ancienne vertu par M. Milon premier Médecin du Roi au mois d'Août* 1618. *enſemble le régime ordonné par ledit ſieur Milon* : ou les Auteurs du nécrologe des Médecins de la Faculté de Poitiers, ſe trompent en fixant comme ils l'ont fait

la mort de Milon en 1616. ou la date de cette découverte faite ſuivant cet imprimé au mois d'Août 1618. eſt fauſſe. C'eſt le dernier parti que je prends ayant ſous les yeux l'Epitaphe de ce Médécin où l'on adopte la date de 1616. pour celle de ſa mort, & ne trouvant d'ailleurs dans l'imprimé dont j'ai parlé, qu'une foible eſquiſſe du véritable Ouvrage, & qu'un Receuil aſſez mal dirigé des guériſons opérées par les Eaux de la Rochepoſay. A la fin d'un petit Ouvrage de Paſchal le Coq ſon parent dont nous parlerons, on trouve un magnifique éloge de Milon dans un compliment que lui adreſſa Paſchal le Coq : mais donnons à ſa gloire quelque choſe de moins ſuſpect. C'eſt l'Epitaphe hiſtorique que ſes Confrères compoſèrent après ſa mort, & qui ſe trouve écrit ſur du vélin, dans les Archives de la Faculté. Cette Piéce eſt accompagnée de douze autres Epitaphes en Vers. Nous joindrons celle qui nous a parue la meilleure à l'Epitaphe hiſtorique. On y apprend, outre une partie de ce que nous avons dit, que le Docteur Milon mourut à Poitiers d'un fiévre maligne à l'âge de 62. ans, neuf mois dix jours, le neuf Février 1616.

S. C. S. (1)

Petro Miloni

(2) Blancio, Pictoni

Medicæ artis myſteria in Pariſ. & Monſpel. Gymnaſiis,

Ejuſdem Doctoralem lauream in Patriâ Academiâ adepto,

Summos, qui unquam, honores in primâ primi Regum,

Henrici Quarti

Sanitatis Præfecturâ

Nobilitatem Generis

A Juſto Ludovico XIII.

Decanatum inter ſuos Pictavenſ.

Symmyſtas, fœlicitatem in arte annos

XXXIV. conſequuto

Pictavis heu febre malignâ erepto

---

(1) Socio Cariſſimo Satrum.

(2) Du Blanc.

Decanus ſucceſſor, Collega decem ſuperſtites p. m. m. pp.
Vixit an. lxij. menſ. ix. d. 10. mort. ann.
M. DCXVI. IX. Feb.

Les Médecins ſes Confrères qui joignirent à cette Epitaphe celles qu'ils conſacrèrent à la mémoire de leur Doyen furent françois Citoys qui avoit étudié ſous lui, Antoine Rabaut ſon neveu, Jean de Raffou, Jacques de Mayré ſon diſciple, Paſchal le Coq ſon parent, François, & Jean Pidoux ſes neveux, Antoine Jaquet, Jean Engaine, Pierre de Lugre, Henri Garconnet l'un de ſes diſciples, & François Carré. Celle que compoſa François Citoys m'a paru la plus Chrétienne & la plus belle. La voici :

Petro Miloni Medico Sacrum.

Nunc impunè ferox graſſabere Parca, Milonem
Cura laborque agris præſtitus eripuit.
Una ſalus populi fuerat, regumque ſaluti
Præfectus, cœpit nunc potiore frui.

Quelques perſonnes a qui j'ai communiqué ces onze Epitaphes ont pour-tant donné la préférence à celle ci compoſée par Jean Engaine.

Parca diù, & Milo certarunt artibus, illa
Mille nocet, totidem Miloque mille juvat.
Ecce quadraginta Lacheſis ſuperatus per annos :
Milo die victus. Dic mihi quis ſuperat ?

C'eſt au Lecteur à juger.

1617.

GABRIEL HULLIN, Procureur Fiſcal de Thiffauge, où il eſt peut-être né, petite Ville du bas Poitou dans l'Evêché de Luçon, publia en 1616. le *Traité de la Nature, & uſage des* (1) *Marches ſéparantes les Provinces de Poi-*

(1) *Nota eſt Francorum, vel Germanorum vox March ſive* Marche, *pro limite.* De-là Marquis, Marquiſat, *Vid. Cujat. de Feudis Lib.* I. *Tit.* 1°. *pag.* 467. *Operum T.* 4°. *Edit. de* 1577. *in-folio*, & du Cange.

tou, Bretagne & Anjou, imprimé à Nantes in-12. *pp.* 140. Il dédia ſon livre à Henri de Gondy, Duc de Retz & de Beaupreau, &c. & Baron de Thiffauge. Il date ſa lettre du 25. Juillet 1616. Elle eſt ſuivie de quelques complimens en vers adreſſés à l'Auteur ſur l'utilité de ſon Ouvrage. Quelques-unes de ces piéces ſont ſans nom d'Auteur; les autres, c'eſt-à-dire, la troiſiéme n'eſt ſignée que par les Lettres initiales J. D. L. C. la quatriéme L. H. qui peuvent ſignifier *Louis Hullin*, la cinquiéme eſt du même Auteur & l'une & l'autre en Latin, ainſi que la ſixiéme ſignée *Denis Hullin*, couſin de l'Auteur; la ſeptiéme, & la huitiéme & derniere ſignées *Jean Guery* Avocat à Thiffauge, *& Pierre Pineau*. Le traité des Marches diviſé par Chapitres en contient 30. Il y en a quelques-uns dont on pourroit ſe paſſer. Gabriel Hullin ſuit la régle que Ciceron a établie, & qu'il n'a pas toûjours ſuivie lui-même. Il définit, il diviſe, & ſon Traité eſt fort clair, quoique la matière ſoit fort obſcure. Après avoir défini dans les cinq premiers Chapitres les termes de *Dividu*, *Individu*, *Divis & Indivis* par ce qui ſe peut diviſer, & ce qu'on ne

peut diviſer, ce qui eſt diviſé, & ce qui ne l'eſt pas, il fixe l'épithete qu'on doit donner aux *Marches*, ou Frontières, & dit qu'on doit les appeller *Individues potentiâ & actu*. Il définit le terme de Marches, *un fief individu qui n'admet, & ne reçoit aucun conſort*, ou communauté. Il diviſe enſuite les Marches en *Marches communes, avantagères*, & *contr'hoſtées*. (1) (contra hoſtes.) Dans les premières le Droit de prévention a lieu, c'eſt-à-dire que le Juge Poitevin, Breton, ou Angevin, le premier ſaiſi a droit de connoître de la conteſtation &

(1) C'eſt-à-dire, dans les Marches où le Vaſſal étoit obligé de ſervir ſon Seigneur, *Poitevin*, *Angevin* ou *Breton*, contre ceux qui l'attaquoient *contra hoſtes*. Hors ce ſervice & la mouvance, ou tenue, les Marches étoient communes. Les guerres particulières de Seigneur à autre, n'ayant plus lieu, & le Roi ſeul ayant *Jus Belli, & Pacis*, dans ſes Etats. Il n'y a plus que la mouvance ou tenue, & les actions qui en réſultent, qui diſtinguent ces Marches. Ce droit eſt confirmé par l'article XI. du titre XXIV. des récuſations de l'Ordonnance de 1667. *Voyez* Bornier ſur cet article, & d'Argentré ſur Bretagne, art. 30. n. 5. & art. 45. n. 2.

d'exercer ſa juriſdiction. Il devient Juge légitime. Dans les Marches avantagères, ſi elles ſont Marches Poitevines, Bretonnes ou Angevines *avantagères*, les juſticiables ſont obligés de ſuivre la juriſdiction de l'avantage, excluſive des autres ſinon en matière féodale ou Seigneuriale, où le vaſſal ſuit la juriſdiction du Seigneur. Les Marches *contr'hoſtées* ne ſont conſidérées qu'en matière de *tenue*, *& mouvances Seigneuriales*, & appartiennent pour le tout aux Seigneurs Poitevins, ſi les Marches *contr'hoſtées* ſont en Poitou. Il parle dans le quinziéme de la pratique du Droit de Prévention en Marches communes, & de la Coûtume qu'on doit ſuivre en cas de prévention. Il examine les *actions* particulières, où les Coûtumes de Poitou, d'Anjou, & de Bretagne différentes entr'elles donnent lieu à de grandes queſtions, & tâche de fixer la Coûtume que doit ſuivre le Juge ſaiſi par le Droit de *prévention*. Ce petit Ouvrage m'a paru très-utile pour les matières dont l'Auteur y parle; & en le joignant à ce qu'a dit Jean Conſtant ſur le même ſujet, on peut marcher avec quelque ſûreté dans une route fort embarraſſée. C'eſt encore un livre à joindre aux in-

terpretes de la Coûtume du Poitou pour avoir la collection complette. Le ſort d'Hullin m'eſt inconnu.

1617.

FLORENTIN DU RUAU, naquit à Poitiers vers l'an 1580. d'une bonne & ancienne famille de cette Ville. Florentin du Ruau, dont il étoit peut-être fils, y étoit Maire en 1586. Celui dont nous parlons prit le parti du Barreau. Il ne s'attacha pas tellement à ſa profeſſion, qu'il ne s'en ſoit écarté pour la compoſition de quelques Ouvrages qui n'y ont qu'un rapport éloigné. Il fit imprimer en 1615. un Livre intitulé. *Le Tableau Hiſtorial des Régences, où ſe voit tout ce qui s'eſt paſſé pendant icelles, depuis Clotilde juſqu'à Marie de Médicis, à préſent Régente; enſemble de leurs droits & prérogatives, par M. Florentin du Ruau Avocat au Siége Préſidial de Poitiers. A Poitiers, & ſe vendent à Paris chez Iſaac Meſnier rue Saint Jean de Latran* 1615. *in*-8°. 1. *vol. de* 727. *pages.* Il eſt dédié à la Reine mère (de Louis 13.) dont on voit le portrait à la tête du Livre.

Page 23. de cet Ouvrage il parle d'un autre qu'il avoit auſſi dédié à la Reine Mère intitulé, *le Cléandre François*, dont un Plagiaire, dit-il, avoit ſupprimé le nom, en le faiſant imprimer.

Page 77. du même Ouvrage, en parlant des Maladies périodiques des Etats comparés au corps humain, il dit : » J'eſpère de traiter cette queſtion ſur » un ſujet plus à propos dans *mon Li-* » *vre de l'Harmonie de la Monarchie Françoiſe*, le quel pourra ſuivre de près celui-ci.

Page 163. en parlant de la Vénération que les Rois & les Princes étrangers même avoient pour le Parlement de Paris, il ajoûte : *Nous en avons rapporté des exemples au Mirouer Royal.*

Enfin dans le Catalogue des Livres de la Bibliothéque de Meſſieurs Bigot n°. 7463. on attribue au même Auteur comme un Ouvrage différent du premier, *l'Hiſtoire de la Régence de Marie de Médicis in*-8°. Poitiers 1615.

J'ai ſous les yeux *le Tableau hiſtorial des Régences.* L'Auteur dans une Epître Dédicatoire à la Reine Mère, d'un

ſtyle oratoire, diffus & ennuieux, (1) dit qu'il ſe propoſe de donner une idée d'un *monde de Merveilles au commencement & aux progrès de la Régence de la Reine.* Elle eſt du 25. Juin 1615.

Du Ruau commence ſon Livre par un éloge du beau Sexe; il en fait voir tous les avantages, & raſſemble toutes les femmes illuſtres depuis *Eve* juſqu'à Marie de Medicis, & en ce qui regarde les Reines Régentes en France, depuis Clotilde: *à deſſein*, dit l'Auteur, *de réfuter l'erreur malicieuſe d'un nommé Turquet étranger, mal ſeant de la foi, lequel écrivant d'une plume tirée de l'aile d'un Stigien Corbeau a oſé écrire contre les Régences, & les femmes en France en être incapables auſſi bien que de la Couronne.* Dans une note marginale, il déclare que ce Turquet n'eſt ni le Médecin, ni ſon frère. On y trouve un fort bel éloge d'E-

(1) P. Matthieu & quelques-autres Savans avoient mis ce ſtyle à la mode. Quelqu'un ayant dit à Louis XIII. qu'il s'étonnoit de lui voir des cheveux blancs de ſi bonne heure, *ce ſont*, dit ce Prince, *les longues Harangues que j'ai été obligé d'entendre, qui en ſont cauſe.*

lisabeth Reine d'Angleterre *qui avoit*, dit l'Auteur, *toutes les vertus d'une grande Emperiere, si elle eût été Chrétienne, & Catholique.* Après quelques écarts, il entre en matière & commence l'Hiſtoire des Régences par celle de Clotilde.

C'eſt dommage qu'il ait négligé l'ordre des tems, & des faits, & que prenant toûjours le ton oratoire, il ſe ſoit écarté de la préciſion, & de la ſimplicité qui convenoient à ſon deſſein. Il parcourt notre Hiſtoire, & en ſaiſit avec intelligence les faits importans qui ont rapport à ſon titre. Il répand même beaucoup d'intérêt dans ce qu'il dit, ſi l'on pouvoit le ſuivre. Mais le déſordre qui regne par-tout, dégoûte un Lecteur judicieux que l'Auteur tranſporte des premiers ſiécles de notre Monarchie, aux tems intermédiaires, & quelquefois aux derniers. Il eſt vrai que du Ruau revient ſur ſes pas; mais ces retours fatiguent, & font perdre les objets de vue. Son Ouvrage eſt noyé dans des maximes de politique, & dans des réflexions qui ſont trop longues, & trop fréquentes pour ne pas déplaire. Si l'Auteur avoit ſu les ménager, on lui en ſauroit gré. Elles ſont ordinairement fort judicieuſes, & font

voir un homme rempli de probité, & même de connoiſſances peu ordinaires. Du Ruau pénétré des principes du reſpect dû aux Rois, ne laiſſe pas de s'expliquer en toute occaſion avec une liberté digne d'un Auteur qui a la poſtérité en vûe. Quoique ſon diſcours ſoit toûjours adreſſé à la Reine Mere Marie de Médicis, il ne diſſimule point les fautes de Catherine de Medicis, ſon ambition exceſſive, les malheurs de ſa régence perpétuelle, ſon foible pour les prédictions & les ſortileges, non plus que les faux principes qu'elle inſpira aux trois Monarques ſes fils » *qui*, dit-il, » *n'ont paru qu'en habit de Rois ſur le* » *Théatre où ils ont paſſé comme un ſon-* » *ge, un autre* (le Duc d'Alençon) *at-* » *tendant leur place, qui ne l'a pas eûe.*« Il n'épargne pas davantage les Auteurs de l'affreuſe journée de la Saint Barthelemi, qu'il traite *d'expédient plus brutal qu'humain, de digne jouet d'une Médée.* En parlant de l'éducation de Charles IX. il ne diſſimule pas qu'on commença de trop bonne heure *à faire tremper les mains de ce jeune Prince dans le ſang de ſon peuple.*

Il parle avec la même liberté des

causes de la funeste mort d'Henri III. livré sans prudence à des dévotions mal entendues : *Toûjours un bréviaire en main, toûjours aux Egliſes, ſon régne*, dit-il, *a produit beaucoup de Monſtres, tels que ces eſprits frénétiques animés contre l'autorité Royale, ſans prévoir que ceux qui ſappent les fondemens d'un puiſſant édifice, y bâtiſſent leur Tombeau, comme il eſt arrivé à pluſieurs qui ont voulu de la plume, de la langue & de la main attenter à ces perſonnes ſacrées.* (nos Rois)

Les trois quarts de l'Ouvrage ſont employés à l'Hiſtoire de la Régence de Catherine de Médicis, mais l'Auteur y répand la même confuſion, ce ſont partout mêmes écarts, mêmes défauts.

1612.

FRANÇOIS BERNIER Sieur de la Brouſſe étoit Poitevin, il vivoit au commencement du dix-ſeptiéme ſiécle. Sans avoir beaucoup de talens pour le Drammatique, il s'attacha à ce genre de Poëſie, & compoſa la Tragédie intitulée, *l'Embrion Romain*, vers l'année 1612. elle ne fut imprimée qu'en 1618. » Mais, dit l'Auteur dans ſon

» Epître, cette Piéce a été retenuë par » plusieurs années, & renduë comme » inconnuë aux hommes. « Le sujet du Poëme, auquel l'Auteur a donné un titre si bizarre, est la naissance de *Remus* & de *Romulus*, leurs premiers exploits, & le rétablissement de Numitor leur grand-père sur le Thrône, dont il avoit été expulsé par *Amulius* son frère. C'est ainsi qu'*Amulius* parle à sa niéce, la Vestale *Rhea Silvia*, mère des jumeaux *Remus & Romulus*. On jugera par les Vers, du style & du génie de l'Auteur.

AMULIUS.

Venez, Louve eshontée;
Voyez-vous la méchante ! ô, qu'elle est effrontée !
Comme elle hausse les yeux, & marche arrogamment !

(1) SILVIE.

Je chemine en Princesse, & toi trop méchamment

(1) Fille de Numitor & niéce d'Amulius, qui l'avoit mise dans un Collège de Vestales pour éteindre la famille de son frere.

Tu veux fouler ma gloire, estimant qu'impudique,
J'ai du pressant amour exercé la pratique.
Grosse ai-je été vraiment, mais d'un fœt qui n'a pu
Altérer mon honneur, où les Dieux m'ont déçu.
N'es-tu point satisfait du meurtre de ta race ?

AMULIUS.

Ne crains-tu point la mort pour user de menace ?

SILVIE.

Je suis tout assurée, & j'en bénis le jour.

AMULIUS.

Mais premier conte-moi de ton gentil amour,
Qui fut ce beau Mignon qui violant ta couche,
Au sang du grand Procas donna telle escarmouche ?

L'Auteur joignit à cette Tragédie, une Tragicomédie intitulée *Les heureuses infortunes*. En 1619. il publia encore deux Bergeries. Quel que fût l'état du Théatre François où le goût ni les décences ne s'étoient point encore introduites, il n'y

a guères d'apparence qu'on s'y ſoit chargé des drames de Bernier. Si l'on veut bien s'en rapporter à Colletet, (1) La Brouſſe étoit un homme d'eſprit, & il ne lui manquoit qu'un air du grand monde, qu'il n'avoit pû acquérir au fond de ſa Province d'où il n'étoit jamais ſorti. Je crois que c'eſt faire beaucoup de grace à l'Auteur d'adopter ce jugement. L'air de la Cour donne bien à l'eſprit quelque délicateſſe, un vernis poli, je ne ſais qu'elles décences qu'on n'acquiert point ailleurs; mais il ne réforme point le fond du génie, il ne donne point cette véritable nobleſſe, cette étendue qui naît avec nous, & qu'on reconnoît malgré la rouille de la Province, qu'avoit le Grand Corneille ayant de paroître à Verſailles.

Voyez L'Hiſtoire du Théatre François *Tome* 4e. année 1612. *pag.* 171.

1619.

RAOUL ou RODOLPHE CAILLER, étoit d'une très-bonne fa-

(1) De la Poëſie morale *pag.* 186.

mille de Fontenay-le-Comte, dans laquelle le célèbre André Tiraqueau & Nicolas Rapin avoient pris leurs femmes. Dans l'ancien Procès-Verbal de la Coûtume de Poitou réformée en 1514. on trouve un *Artus Cailler* Lieutenant particulier au Siége de Fontenay-le-Comte. Celui dont nous parlons étoit neveu de Rapin. Il n'a tenu qu'à M. l'Abbé Goujet de se décider sur ce degré de parenté, au lieu de le faire d'une manière douteuse, mais fausse, (1) Beaufrère de Rapin. Il n'avoit qu'à lire l'Epître dédicatoire adressée au Roi Louis XIII. qui précede le Recueil des Vers mesurés de Rapin, dont Cailler a procuré l'édition, il auroit vû que l'éditeur fait gloire d'être avec le même zèle que *l'Auteur son oncle, le très-humble & très-fidele sujet de Sa Majesté.* Suivant les apparences, Cailler naquit à Fontenai. La Croix du Maine qui lui donne un assez bon (2) article, m'apprend qu'il suivit d'abord le Barreau au Parlement de Paris, &

(1) Bibl. Françoise Tom. XIV. *pag.* 133.

(2) Il ne paroît pas que M. l'Abbé Goujet l'ait consulté.

qu'il étoit encore fort jeune en 1584. *Quoique déja fort docte, & versé en la Poëſie Françoiſe, Gréque & Latine.* On trouve dans le Recueil intitulé la *Puce de Mademoiſelle des Roches*, quelques Piéces de Vers ſignées *Cailler*, ce qui ſert de preuve, que dès l'année 1579. il étoit déja Poëte, (1) & qu'il ſe trouva aux Grands-Jours de Poitiers. Ses autres Ouvrages ſuivant le Catalogue qu'en donne La Croix du Maine ſont :

1°. Diſcours du Rien en Proſe. C'eſt ſuivant les apparences, l'imitation du *Nihil* de Paſſerat, (2) publiée par

(1) Il parle dans ces Vers comme un jeune Poëte qui pourra mieux réuſſir. Voyez la *Puce des Grands-Jours*, dans le Recueil intitulé, *Jeuneſſe de Paſquier*, pag. 637. & ſuivantes. Il y a 24. Stances & un Sonnet.

(2) M l'Abbé Goujet qui parle de cette imitation, ne nous dit rien qui en faſſe connoître l'Auteur, non plus que celui de l'*Eloge de tout*, qu'il ſe contente de mépriſer comme des bagatelles peu dignes d'attention. Mais ſi dans la littérature on mépriſe tout ce qui n'a pas un objet ſérieux, que deviendra-t-elle ? Que deviendra le *Moineau de Catulle* ? Que deviendront *les Odes d'Anacréon, celles de Sapho*, toutes

Philippe

Philippe Girard en 1587. & à laquelle Girard a joint *l'Eloge de quelque choſe.*

2°. *Une traduction de quelques Traités de Julien David du Perron*, Père du Cardinal.

3°. *Diſcours de l'Ombre.*

4°. *Diſcours du Quatre.*

5°. *Diſcours de l'Amour de ſoi-même.*

6°. Et quelques Poëſies françoiſes non imprimées, qui conſiſtoient, ſuivant le même La Croix du Maine dans un Poëme intitulé, *le Chat*, un autre *du Paſſereau*, & celui des *Avetes*, c'eſt-à-dire des *Mouches à miel.*

Outre ces Piéces dont les titres nous annoncent une imagination vive, & délicate, je trouve une élégie de Rodolphe Caillier d'environ 300. Vers à la *page* 226. & ſuivantes du dernier volume des Poëſies de Ronſard dans le Recueil

---

l'antiquité galante, tout ce qu'on appelle élégant badinage ? C'eſt prendre les choſes ſur un ton trop moral. J'aimerois autant dire comme Malherbe, en parlant du Diophante du ſavant Mezeriac ; *Cet Ouvrage ſera-t-il diminuer les heures ?* Voyez la Bibl. Franç. de M. l'Abbé Goujet, Tom. XIV. *pag.* 119.

des Piéces faites sur sa mort, intitulé *Tumulus Ronsardi*, de l'édition *in*-12. de 1587. A juger des autres Poësies de Cailler par cette élégie, il y avoit de la noblesse, & beaucoup de feu dans ses idées. Il eût même réussi, si au lieu d'être l'imitateur servile du style, & de la maniére de Ronsard, il eût préféré des beautés vraies, simples, & naturelles à l'enflure, à l'érudition déplacée, au *gigantesque* de son modéle. Mais le moyen de résister au torrent, & de ne pas sacrifier au goût passager, mais dominant de son siécle ? La piéce de Cailler commence par ces Vers :

Pleurons, pleurons Ronsard : tous les Poëtes pleurent ;
Mais plûtôt par sa mort tous les Poëtes meurent.

Après avoir fait son éloge, il dit :

Les Muses & l'Amour le pleurent avec nous ;
Les Muses & l'Amour n'avoient rien de plus doux.

Cela est naturel, & pourroit mériter notre approbation. On trouve plusieurs autres Vers aussi-bien tournés

mais on y trouve auſſi cette tirade très-digne des Poëtes les plus enflés de la Pléiade.

Mais bons Dieux ! Qu'eſt-ce ci ? je ſens faillir ma voix,
J'ai le cœur étouffé, j'ai l'eſtomac pantois.
Je rougis, je palis, je tremble, je forcène,
Mon corps eſt tout en eau : mon ame n'eſt pas ſaine.
J'ois Parnaſſe trembler ; je vois le double mont
Séparer ſes deux chefs, je vois tourner en rond
Les champs & les forêts, je vois comme il me ſemble,
Les flambeaux de la nuit s'élever tout enſemble
Je vois dedans les Cieux le triſte Délien,
Cacher ſon chef doré, je vois.... je ne vois rien.

Tout cela n'eſt dit que pour venir à l'Eloge du Cardinal du Perron, *& ſi l'Auteur voyoit qu'il ne voyoit rien*, le Lecteur étourdi de ce délire prétendu poëtique, & en effet ridicule, peut bien en dire autant.

Cailler ſe diſtingua par ſon zèle pour la mémoire de Nicolas Rapin ſon oncle. Il en a géminé les preuves. La premiè-

re qu'il en donna fut de raſſembler tous ſes Vers meſurés, c'eſt-à-dire ceux où Rapin ayant égard à la Proſodie, & peu, ou point du tout à la rime, avoit voulu tranſmettre dans notre langue le génie des Langues Gréque & Latine. Cailler dédia le Recueil de ces Vers à Louis XIII. l'année même qu'il monta ſur le Thrône. Rapin les avoit, dit-il, dédiés à Henry IV. Il ne pouvoit leur choiſir un plus illuſtre Protecteur. Il convient que c'eſt un nouveau genre d'écrire qui n'avoit pas fait fortune, mais il eſpère que ſous le régne du Monarque auquel il le dédie, il aura plus de partiſans. Il s'eſt trompé. Cette Epître dédicatoire eſt d'un ſtyle aſſez pur pour le tems. L'Auteur s'y développe en peu de mots, tout y eſt noble, & précis.

Les autres preuves du zèle de Cailler pour le nom de ſon oncle ſe tirent des Vers qu'il a faits à ſa louange. L'Epître eſt ſuivie d'un *Sonnet au Roi* en Vers rimés & d'une autre piéce de 80. Vers aléxandrins adreſſée à Henry IV. en faveur des Vers meſurés. On y trouve un bel éloge de ce Monarque, & du Dauphin Louis XIII. Quelques pages après eſt une Ode ſaphique rimée & meſurée.

De tous les *modes* imités des Latins, & des Grecs, c'eſt celui qui paroît le moins éloigné du génie de notre Langue ; mais la quantité jointe à la rime, augmente les difficultés & la géne, & donne, malgré tous les ſoins & l'art du Poëte un air dur & gothique à la verſification. Le Lecteur en jugera par ces ſtances de l'Ode dont je viens de parler. Cailler s'adreſſe à ſon oncle, & dit :

Si le ſang t'émeut, donne-moi que mon Vers
Comparable aux tiens raiſonne entre les airs,
Et que les beaux tous calabrois me ſoient *or* (1)
Un riche renfort.

J'ai le cœur hardi, bouillant, & de beau
ſang :
Quelque jour mon Luth fera voir à ſon rang,
Qu'il ne craint l'effort de la Muſe ſans art
Sous ton étendard.

Parmi les Vers faits ſur la mort de Rapin on trouve encore une Ode du même Cailler en Vers meſurés-alcaïques ; ſa Poëſie ſeſſent l'étude ; on y reconnoît

(1) A préſent.

encore le génie Grec & Latin qui défigure preſque toutes les Poëſies de ce ſiécle, dont Philippe Deſportes commença à reconnoître le faux, & que Malherbe a banni tout-à-fait de notre Poëſie.

Dans l'Académie des Poëtes François publiée en 1599. ſe trouve une piéce galante de Cailler, où il prend le nom de Caliante, c'eſt-à-dire *belle fleur*; cela a fait penſer avec beaucoup de raiſon, me ſemble, à M. l'Abbé Goujet, (1) qu'on doit lui attribuer les *infidéles fidéles, fable boſcagère*, (c'eſt-à-dire Paſtorale) de *l'invention du Paſteur Caliante, imprimée en 1606.* Je n'ai point vû cette piéce. Suivant le Bibliographe que je viens de citer, elle eſt dédiée à Charles Maillé, Comte de Carman. C'eſt une fable compliquée où le Poëte qui s'embarraſſe dans la narration, cherche à ſe tirer d'affaire par la voie des enchantemens, ou par quelque métamorphoſe. Elle eſt citée par M. de Beauchamps, & par l'Auteur de la Bibliotheque des Théatres ſous ce titre les *infidéles fidéles* par le Paſteur Caliante ou F^e Z. D. B.

(1) Bibl. Franç. Tom. XIV. *pag.* 134.

en 1603. Lettres qui jettent dans un nouvel embarras, n'ayant rien de relatif, à ce qu'il paroît, au nom ni à la patrie de Rodolphe Cailler. On trouve dans les délices de la Poësie françoise, *Recueil* imprimé en 1620. plusieurs Poësies du feu sieur Cailler, donc il étoit mort quelque tems avant.

Voyez ce Recueil depuis la *p.* 956. jusqu'à la *p.* 964. La Croix du Maine, ses Poësies de Nicolas Rapin édition de 1610. *in*-4°. Les Œuvres de Ronsard *T. X. in*-12. de l'édition de 1687. Bibliothéque des Théatres : verbo *infidéles*. La Bibliothéque Françoise de M. l'Abbé Goujet aux lieux cités. Et la Puce des Grands Jours *pp.* 637. & suivantes.

1619.

SUZANNE CAILLER, (1) Sœur de Raoul Cailler dont je viens de parler & niéce de Nicolas Rapin, a tenu sa partie avec distinction parmi ceux qui ont chanté les louanges de cet illus-

(1) Et non pas sa fille, ou simplement sa parente, comme le dit M. l'Abbé Goujet.

tre Poitevin. Je préférerois même ſa Poëſie à celle de ſon frère; il y a de la vivacité, de la nobleſſe, & une belle imagination; on trouve une Ode ou des Stances ſur le trépas de ſon oncle, qu'on lit encore avec plaiſir. On en jugera par quelques ſtrophes.

Donques Rapin eſt mort, & la troupe Neuvaine,
Qui plongea par neuf fois ſon corps dans l'Hypocrêne,
N'a pu l'en garentir?

Hélas! qu'attendons-nous ayant ſuivi la trace,
Et courtiſé long-tems ces Filles du Parnaſſe,
Si non qu'un repentir?

Leur diſcours affecté qui charme nos oreilles,
Faciles à tromper, nous promet des merveiles,
Si nous ſuivons leurs pas.

Le Ciel pour notre eſprit eſt le moindre partage,
Nous ſommes immortels, & notre bel ouvrage
Eſt exemt du trépas. . . . . .

Bel eſprit abuſé ſous l'erreur du menſonge,
Dont le corps mépriſé, pour embraſſer un ſonge,
Gît au tombeau reclus,

Qu'il eſt vrai ce qu'on dit, qu'auſſi-tôt que la vie
Par un deſtin fatal des Parques eſt ravie,
Ne ſe refile plus !

Las ! ſi pour avoir pris la vertu pour ſon guide,
On évitoit les traits de la mort homicide,
Comme ont chanté ſes Sœurs,

Nous te verrions encor d'une harmonie douce,
En mariant ta voix aux accords de ton pouce,
Nous combler de douceurs.

Nous verrions de ton Luth l'admirable cadence
Etonner l'Univers, & promettre à la France
Un renom immortel.

Nous verrions un eſſain d'une vive jeuneſſe
Sur les vieux monumens de Rome, & de la
Grèce
Te dreſſer un Autel. . . . .

Je crois que le Lecteur ſur cet échantillon, penſera que la niéce n'étoit pas indigne de l'oncle. J'ignore ſon ſort.

1620.

PIERRE CAILLET, Avocat au Préſidial, & Docteur Régent de

la Faculté de Droit de Poitiers y naquit d'une très-bonne famille. Jean Caillet Avocat en étoit Maire en 1554. tems où la Mairie étoit un emploi très-important par la circonstance des affaires, & dès l'an 1504. René Caillet (1) étoit Abbé de Montier-neuf. Celui dont nous parlons s'étant appliqué à joindre l'usage à la

(1) René Caillet, Abbé de Montier-neuf, successeur de Louis de Rochechouard, mourut dans l'Abbaye de Montier-neuf, où il est inhumé dans l'aile qui fait face à la nouvelle Sacristie. On y voit son Epitaphe en caractères Gothiques, & en assez mauvais Vers. La voici telle que je l'ai copiée sur le lieu. Elle ne se trouve point dans *le Gallia Christiana*.

(2) *Hic ante jacent artissis ossa Renati*
Cailleti genitii sanguine Chizeio.
Qui terris quondam, celso nunc regnat Olympo;
Nam fuit hic magno præditus ingenio:
Consiliis Clarus, servatis legibus auxit
Claustra Monasterii, rexit & ille novi.
Occubuit Junii decimo, jam quinque peractis
Imperii lustris, nunc (3) tenet) astra poli.

(2) Ecrivez *illic*.

(3) J'ajoûte ce mot oublié.

Théorie du Droit, fit imprimer en 1619. un discours Latin, où il prouve la nécessité de l'union de la Jurisprudence Françoise avec la Romaine dans l'Ecole même. Je n'ai pu trouver ce petit Ouvrage & je n'en parle que d'après Jean Umeau dont voici les termes: *Pictavienſis Schola jampridem legum explicationibus juris gallici particulas inſerendi morem obſervat, ut publicè teſtatus eſt olim D. Cailletus Anteceſſor, recitatâ ſuper hoc argumento ſolemniter oratione, Typiſque mandata anno* 1619. Le jeune Bancheteau le traite d'Avocat du premier ordre & même d'excellent Poëte dans une Piéce de Vers qu'on trouve à la *p.* 49. de ſes Poëſies. Voici les premiers Vers.

Petre cauſidica decor Phalangis,
Totis artubus imbibi furorem
Quo tu Pegaſidas fauvente, quaris,
Quo tu bicipitem petis receſſum,
Quo tu carmina perfurente fundis.
Et Cantus recitas amœniores,
Quo tu verſiculo benigniori
Hinc illinoque novem advocas Sorores.

Dans un Manuſcrit de la Bibliothéque léguée par M. de Riparfont à l'ordre des Avocats on trouve différens Traités

de Pierre Caillet ſur le Droit Civil & Canonique.

1618.

GABRIEL DUVAL Avocat, eſt le critique dont nous parlons dans les articles de François Pidoux, & de François Gautier, contre leſquels il a écrit ſous le nom d'Ulàlius. Né à Poitiers d'une honnête famille, il s'appliqua à l'Etude du Droit & diſputa une Chaire de Profeſſeur vacante dans l'Univerſité. Il ne réuſſit pas. Ceux qu'il attaqua prétendent dans leurs réponſes que c'étoit faute de capacité. Mais un adverſaire qui dépoſe eſt un témoin récuſable. Duval avoit certainement du mérite, ſavoit le Droit Romain, parloit & écrivoit aſſez bien Latin. Il s'occupa à la compoſition de quelques Traités de droit. Il en a fait un *De Furtivis Nuptiis*, ſur les mariages Clandeſtins, que je n'ai pas vû, & un autre ſur la Loi *Gallus*, *de Liberis & Poſthum.* imprimé à Paris en 1608. ſous ce titre: *Gabrielis Vallii in ſuprema Regni Curiâ advocati ad Leg. Gallus de Lib. & Poſth. liber ſingularis.* Il orne ſon titre de cette Epigraphe un peu fiere pour un

petit Livre. *Nullius addictus jurare in verba magistri.* Il est dédié à M. l'Avocat Général Servin. On apprend dans l'Epître dédicatoire que la Jurisprudence avoit toûjours été son goût dominant; s'il avoit, dit-il, » formé le dessein de travailler sur la Loi *Gallus*, dont personne n'avoit encore pénétré le vrai sens, » c'étoit pour apprendre aux Professeurs » qu'ils avoient tort de s'arrêter à des » *Niaiseries*, comme si le droit n'avoit » plus de difficultés à éclaircir.« On peut sans se méprendre regarder ceci comme un trait satirique contre ses rivaux. Il en convient en quelque façon. » Je m'écarte, ajoûte-t-il, de l'opinon du célébre » Cujas; Dieu sait quels cris je vas occasionner. On m'accablera d'injures; » mais je saurai me taire. Quelque plaie » qu'on ait faite à mon cœur, il n'y » reste point de cicatrice. « Cela est relatif au refus qu'il avoit éprouvé pour la Chaire de Professeur. Il finit en demandant à M. Servin sa protection pour son Ouvrage. Et en l'assurant que son approbation fera naître un autre Traité.

Dans celui dont il s'agit, il explique les 13. Paragraphes de la Loi Gallus par un Commentaire sur tous les termes les plus

embarraſſans. A l'occaſion du nom de Scévola de qui eſt cette Loi, il loue Scévole de Sainte-Marthe & le plaint de n'avoir pas pu vivre dans le cercle des Savans de la Capitale, Ville unique, la ſeule Auguſte, la ſeule de Marbre. Toutes les autres, dit-il, ne ſont que de *briques*, on n'y trouve qu'une ombre épaiſſe, qu'une noire fumée. *Civitates aliæ lateritiæ ſunt, in his nihil præterquam fumoſi nigrique fuligine poſtes.* Ces louanges de Paris & ce mépris déplacé de ſa patrie me paroiſſent des reſtes d'aigreur contre un compétiteur préféré.

Il paſſe enſuite à l'explication de la Loi. La matière de l'inſtitution, & de la ſubſtitution qui y eſt traitée eſt une des plus obſcures du Droit Romain. Pour l'expliquer avec ſuccès il faut concilier des principes qui paroiſſoient oppoſés, des opinions contraires des plus Grands Juriſconſultes. L'Auteur s'en acquite aſſez heureuſement. il diſtingue les époques différentes du Droit ſur la matière de l'inſtitution, diſcute les ſentimens qu'il rejette, & prend ſon parti en homme intelligent.

Si la matière étoit moins aride, d'un intérêt plus général, je me ſerois fait un devoir de donner un extrait plus étendu

du Commentaire de Duval ; mais je me contenterai de joindre à ce que j'ai dit, qu'il en agit avec tout le reſpect qu'on doit aux grands noms, en rejettant l'autorité de Bartole, celle d'Accurſe & celle du ſavant Cujas, qu'il prétend n'avoir pas compris le ſens de cette Loi où ils ont admis une ſubſtitution & des degrés de ſubſtitution qu'il détruit. Dans le titre de l'Ouvrage dont je viens de parler ; Duval ne prend que la qualité *d'Avocat au Parlement*, & il plaint ceux qui ne réſident point à Paris. Cela feroit croire qu'il y demeuroit, & qu'il y ſuivoit le Barreau ; mais on apprend par la réponſe à la critique qu'il avoit lâchée contre François Gautier dans un Ouvrage manuſcrit ſur la Loi unique au Code, *De ſenient. quæ pro eo quod intereſt profertur*, qu'il demeuroit à Poitiers, où, s'il en faut croire l'Auteur de la réponſe, il n'étoit pas fort occupé. Il y eſt comparé au Bdelycleon d'Ariſtophane, c'eſt-à-dire, au *Dandin* de Racine, qui n'avoit point d'occaſion de conſulter que celles qu'on lui fourniſſoit dans ſa famille. *Quis te* (1) *Juriſconſulti*, lui

(1) A quel titre prenez-vous la qualité de

dit le critique, *titulo donavit..... niſi fortaſſis.....è ſolio domi poſito, reſpondeas Conſulentibus, quid juris ſi puer Urceum fugit, ſi uxor Veſtipiſcam depalmavit, ſi felis caſeum rapuit..... ſi gallina domini Juriſconſulti Librum concacabit ? ..... alias conſultationes non eſt quod expectes.* Vous vous qualifiez d'Avocat au Parlement, *in ſuprema Regni Curiâ*, continue le critique, vous auriez dû ajoûter *demeurant à Poitiers.* Car ſi l'on avoit beſoin de vous au Parlement, le moyen de vous y trouver, perſonne ne vous y connoît, perſonne ne ſait *albus an ater ſis.*

Toute cette critique eſt du même ſtyle, il faut convenir qu'il avoit eu tort d'inſulter Gautier, & plus grand tort encore d'inſulter, comme il fit dans la

---

Juriſconſulte ? Je l'ignore ; à moins que ce ne ſoit parce que vous vous érigez un tribunal domeſtique, de deſſus lequel vous répondez à ces belles queſtions. *Que décide la Loi, ſi un Valet caſſe un verre, ſi une femme donne un ſoufflet à ſa Servante, ſi le Chat a mangé le fromage, ſi une Poule fait ſon ordure ſur les Livres de M. le Juriconſulte ?* . . . Je ne vois pas que vous ayez d'autres conſultations à donner.

ſuite,

fuite, la Faculté de droit en corps dans un autre Ouvrage sur la loi, *in quartam ff. ad legem Falcidiam.* Toute Compagnie mérite du respect, quelque lieu qu'on ait de s'en plaindre. C'est se livrer à la passion que de l'insulter; c'est s'exposer à une juste indignation. Il se répandit en invectives contre les Docteurs Régens dans cet Ouvrage; il les appelle *Juris inconsulti, è face Doctores, indocti incultique*, leur dit que Barclay qui avoit quitté Poitiers pour aller professer à Toulouse, *avoit changé du plomb avec de l'or.* Je ne veux point répéter ici toutes les injures grossières que la passion fit vomir à notre Duval contre sa patrie & ses compatriotes, & je n'aurois pas même donné cet extrait si je ne l'avois trouvé dans l'Ouvrage du défenseur de l'Université & de François Gautier, imprimé (à Poitiers) en 1617. sous ce titre. *Hercules* ΒΟΥΖΥΓΟΣ, *sive monitor amicabilis Ulalii Caninii Strabonis, qui juris utriusque Doctores Academiæ Pictavienſis in Libris ſingularibus impudenter, & calumnioſè diffamare conatur. Audit quod non vult qui pergit dicere quod vult.* (pp. 40.) On l'accuse d'imposture dans les faits, de manque de respect pour le

grand Cujas, & d'ingratitude pour ſes maîtres; on lui reproche qu'ayant diſputé avec Barclay une Chaire vacante, il répéta pluſieurs fois ces mots, *Ego Tibi docebo.* Enfin l'Auteur finit par une menace ſérieuſe de ſe ſervir des voies de droit contre ſes calomnies, & d'invoquer le ſecours du Magiſtrat, s'il n'eſt plus ſage à l'avenir. Cette critique eſt vive, bien écrite, ſavante, elle a dû embarraſſer Duval, & je ne crois pas que les rieurs aient été de ſon côté. L'Auteur la finit par l'anagramme de Vallius Ulalius, en grec ὐυλαλιος c'eſt-à-dire, *infacundus, loqui neſcius:* il y joint cette Epigramme.

Ulalio nomen tibi fata dedere, quod infans;
Et docta caſſus voce futurus eras.

Il en ajoûte une autre ſur le ſurnom de Caninius qu'il lui donne à la tête de l'Ouvrage.

Non loquitur, quiſquis loquitur tam ſæva, Canini,
Sed potius demens verba Canina latrat.

On trouvera peut-être à redire que je m'arrête si long-tems sur l'article de Duval, & sur des brochures presque anéanties dans l'oubli ; mais je crois que ceux qui aiment les anecdotes de la littérature me sauront quelque gré du soin que je prends de conserver ces pièces fugitives qu'on ne trouve qu'avec beaucoup de peine, & qu'on cherche même souvent inutilement. L'Article d'un Auteur qui a regné en Souverain dans l'Empire des Lettres est sans doute d'un plus grand intérêt. Les faits neufs, les anecdotes qui le regardent sont des découvertes intéressantes. Mais fait-on l'Histoire d'un Peuple quand on ne connoît que celui des Rois, ou des autres Chefs ? Le nom d'un Soldat ne figure-t-il pas quelquefois à côté de celui du Général ?

1621.

CHARLES PIDOUX, sieur du Chaillou, Lieutenant Général en la Sénéchaussée de Civray près Charroux sur la Charante à douze lieues de Poitiers, étoit né à Poitiers où il faisoit même sa demeure ; il vivoit en 1620. qu'il étoit revêtu du titre que nous lui

donnons. Il a travaillé à la vie de Sainte Radegonde avec Meynard Docteur Régent en Droit à Poitiers, Besly Avocat du Roi à Fontenay, dont je parlerai, & *E. L. P.* qui rédigea les Mémoires qu'on lui donna. Une partie des notes qui sont à la suite de la vie de Sainte Radegonde imprimée à Poitiers en 1621 sont de notre Pidoux avec *l'Avant-Propos*, qui est une espéce de Préface qui contient l'Histoire du Livre.

Si la vie de Sainte Radégonde, dans l'état où elle fut publiée n'est pas encore un Ouvrage parfait, du moins l'est-il beaucoup plus que tout ce qui avoit déja paru; les Auteurs ont réduit beaucoup de faits au pied de la vérité; on y voit déja cette lumière que répand la critique, des discussions, & de l'examen; les notes même peuvent passer pour fort bonnes. Il y a des recherches & une érudition peu commune. Enfin on a travaillé d'après des manuscrits & des Originaux, & les Auteurs les citent exactement. La vie de Sainte Radégonde imprimée dans la Fleur des Vies des Saints, est dûe à Charles Pidoux, au moins comme Editeur, suivant l'avis au Lecteur qui précéde cette vie. Le

Père Jacob dit dans ſon Traité des plus belles Bibliothéques (*p.* 696.) Chapitre 107. partie 2. que Charles Pidoux avoit raſſemblé une très-bonne Bibliothéque qui fut vendue après ſa mort.

1621.

L'ANONIME qui a compoſé la vie de Sainte Radegonde ſur les Mémoires de Charles Pidoux ſieur du Chaillou, de François Meynard, & de Jean Beſly & ſur les Manuſcrits qu'il avoit recouvrés, ne déſigne ſon nom que par les Lettres initiales E. L. P. L'Auteur étoit ſuivant les apparences Prêtre & Directeur de Charlotte Flandrine de Naſſau, Abeſſe de Sainte Croix, & des Religieuſes de ce Monaſtère. Le ſtyle de l'Epître dédicatoire à la Princeſſe & celui de la vie de Sainte Radegonde, eſt tendre, pieux, & très-moral. C'eſt un Panégyrique, ou l'Auteur ne quitte preſque point *le ton Prédicateur.* On y voit un Directeur qui parle à des Religieuſes & raméne tout à l'état de perfection dont il leur préſente le modéle. Cet Ouvrage fut conçu dans le cabinet de Charles Pidoux. L'Anonime s'y étant

trouvé avec Meynard & Besly, leur dit que l'Abesse de Sainte Croix, & ses Religieuses auroient bien voulu avoir la vie de leur Fondatrice écrite d'un style plus poli, & avec plus de soin qu'elle ne l'avoit été par Jean Bouchet, & les autres qui y avoient travaillé, qu'il auroit bien volontiers entrepris de satisfaire un désir si raisonnable, mais que les difficultés l'en avoient détourné. On examina ces difficultés. On en leva quelques-unes dans cette Séance, on remit l'examen des autres à une autre conférence. L'Ouvrage enfin se trouva exécuté. On en fit même un abrégé qui fut inséré par les soins de Charles Pidoux dans deux éditions *de la Fleur des Saints.* Ce fut le même Pidoux qui se chargea de l'édition de la Vie entière. Elle parut en 1621. petit *in*-12. sous ce titre. *La Vie de Sainte Radegonde, jadis Roi de France & fondatrice du Royal Monastère de Sainte Croix de Poitiers. A Poitiers chez Antoine Meisnier* 540. L'Editeur y joignit ses propres observations avec celles de l'Anonime, de Besly, & de Meynard sur les difficultés que présentent les textes de Fortunat & de la Religieuse Ban-

donovie qu'on y appelle toûjours Bandomine.

On joignit encore différentes piéces à cette Vie.

1°. *La Régle de Sainte Cézaire d'Arles*, en Latin, morceau conſidérable qui n'avoit point encore paru, & que l'Editeur devoit au ſavant Jéſuite Jacques Sirmond.

2°. Les Notes de Meynard ſur le texte. Elles ſont ſavantes, & font honneur à leur Auteur.

3°. *La Lettre écrite aux Evêques par Sainte Radegonde*, avant ſa mort, & qu'on regarde comme ſon Teſtament. Elle eſt différente de celle qu'on lit dans Grégoire de Tours, & fut imprimée ſur un ancien manuſcrit de l'Abbaye de Sainte-Croix de Poitiers.

4°. Et une Charte de Clotaire, époux de Sainte Radegonde, dont la ſuppoſition eſt fort bien prouvée dans un petit avertiſſement joint à cette piéce.

C'eſt dommage que l'Anonime ait quitté le ſtyle hiſtorique pour le ton emphatique, & peu naturel des Orateurs du tems. Il ſuit pié à pié ſes Originaux & les cite à la marge. Mais ſes réflexions toutes pieuſes qu'elles ſoient ſont ſouvent

déplacées. Il affoiblit les faits dont il entreprend la preuve par d'autres d'une moindre autorité ; enfin on trouve par tout un ton légendaire & rebutant, au lieu de cette simplicité noble qui fait l'ornement le plus précieux de la vérité, une Morale toûjours pure, mais dont les traits seroient plus vifs, s'ils étoit moins fréquens, & plus courts. Il y a au reste de très-bonnes observations, des discussions, & du savoir.

J'ai oublié de dire qu'on y a joint la traduction de la Régle de Sainte Cézaire, sinon, polie, du moins exacte, & littérale, qualité préférable à toute autre en pareille occasion.

Voyez l'Ouvrage, & la Préface.

1623.

FRANÇOIS MEYNARD, a fait trop d'honneur aux Ecoles de Droit de l'Université de Poitiers pour ne pas trouver place dans notre Bibliothéque, quoiqu'il fût étranger. Il naquit à Stelleinworf en Frise en 1570. Il étoit encore jeune lorsqu'il vint à Poitiers. Il y professa d'abord les humanités. Mais son goût le portoit à la Jurisprudence.

tisprudence. Il s'y appliqua, & se mit en état de disputer une Chaire vacante dans la Faculté de Droit. Il l'obtint malgré les oppositions de quelques concurrens, & en particulier de N. Rousseau, qui eut le secret de se faire une brigue dans la Faculté même. Il prenoit en 1610. la qualité de Professeur en Droit. Elle paroît à la tête d'un Livre qu'il publia en Latin, imprimé à Poitiers chez Mesnier, sous ce titre. *Regicidium detestatum, quæsitum, præcavsum.* La funeste mort d'Henri le Grand donna occasion à cet Ouvrage qui parut un mois après. Florentin du Ruau, dont nous parlerons, montre beaucoup d'estime pour le Livre & son Auteur, qu'il appelle (1) *l'honneur des Muses Gréques, & Latines, & un des plus riches, & singuliers ornemens de l'Université de Poitiers.* Mais si les Savans Poitevins parlèrent avantageusement de l'Ouvrage, il n'en fut pas de même des Angoumoisins qui se crurent insultés dans le livre de Meynard. L'Auteur en montrant sa jus-

(1) Du Ruau, *Tableau des Régences*, pag. 222.

de horreur pour l'exécrable Ravaillac rendit jusqu'à sa patrie odieuse. Par la distinction qu'il établit des *François*, & des *Gaulois*, il prétendit qu'on ne devoit pas regarder Ravaillac comme un François, que l'Angoumois ne faisoit pas partie de la France proprement dite. Il fait un parallèle de la France ou des vrais François avec les Gaulois, où l'Angoumois est mal traité.

On crut entrevoir que Meynard regardoit le crime de Ravaillac comme celui de sa Patrie. Paul Thomas, Villoreau & Victor de Touarts savans Angoumoisins prirent la plume contre *le Régicide* de Meynard. Ce dernier dans son *Apologia pro Francogallis* (1) entasse injures sur injures contre lui. Il attaque la forme de l'Ouvrage, il en attaque le fond, le style, les expressions, la personne de l'Auteur: tout y est accablé des traits de la plus violente critique. Jamais le zèle de la Patrie ne peut aller plus loin, si l'on donne le nom de

(1) Imprimée à Paris en 1610. *in*-8°. *pag.* 107. sous ce titre: *Apologia Victoris Tuarii pro Francogallis contrà mendacia, impostura, & calumnias Joannis Menardi Frisii in Academiâ Pictavienſi Legulei.*

zèle à un emportement déréglé. Il faut convenir que Meynard avoit un peu mal traité l'Angoumois, & que sa distinction de *François*, & de *Gaulois* est odieuse. Tout prête à des applications chagrinantes, & ses protestations de ne pas confondre les honnêtes gens de l'Angoumois avec Ravaillac, ne sont pas des excuses suffisantes, ni même proposables. Au fond le Livre de Meynard fait voir une lecture fort étendue, & beaucoup de savoir. C'est même un morceau que ne doivent pas négliger ceux qui veulent s'instruire à fond sur l'origine des François. Il s'en faut beaucoup que Meynard soit aussi ignorant que les critiques voulurent le faire croire.

En 1614. Il publia différens discours qu'il avoit prononcés dans les Ecoles de Droit. Ce sont des Dissertations Oratoires sur différens sujets. Elles parurent sous le titre de *Orationes legitimæ*. Il s'agit dans la première du Guy de Chesne si fort estimé des Anciens Druides. Paschal le Coq parle de ce Discours avec éloge, dans celui qu'il a fait de *Gallo Gallinaceo*.

Il prie ses Auditeurs de lui accorder la même faveur qu'ils avoient donnée

à l'éloge du Guy fait par ſon ami, & ſon allié François Meynard. Il ſera content, dit-il, ſi l'on l'écoute avec autant de plaiſir que Meynard fut écouté. *Modo eâ favoris veſtri aurâ fruar quâ Cl. amiciſſimum que & affinem Meynardum juris Utriuſque in Academiâ noſtrâ anteceſſorem vile Viſcum querxinum. . . . . apud vos ingenioſiſſimè depingentem. . . , eſtis proſequuti.*

J'ai oublié de dire qu'il fit imprimer en 1612. un petit Traité ſur les Droits des Evêques. *Diſputatio de Juribus Epiſcoporum, non modo legum Canonumque momentis expenſa, ſed rerum quoque judicatarum autoritate confirmata*, in-8°. Poitiers 1612. *pag.* 145.

C'eſt un Commentaire du Reſcrit d'*Honorius III.* ou du Chapitre 16. *De officio judicis ordinarii, apud Gregorium.* L'Ouvrage eſt court, mais dans un ordre lumineux, & rempli d'excellentes choſes. L'Auteur y fait voir une connoiſſance étendue du Droit Civil, & du Droit canonique dont la réunion forme des déciſions ſolides, où brille la connoiſſance de la ſaine antiquité. Il s'arrête ſur tous les termes du Reſcrit dont il fait un juſte Commentaire. Ce

petit Ouvrage fut préſenté par l'Auteur au nom de la Faculté de Droit à M. de la Rochepoſay nouvellement Evêque de Poitiers. L'Epître dédicatoire adreſſée à ce Prélat eſt datée du jour même que T. *Caninius Rebilus* demanda autrefois à Rome un Conſulat de quelques heures. *Ipſo die quo T. Caninius Rebilus paucisſimarum horarum Romæ quondam Conſulatum petiit. anno* 1612. Par la ſingularité de cette date, il vouloit indiquer les oppoſitions de *Rouſſeau* ſon compétiteur, qui, dit-il, dans un court avertiſſement étoit plus ſavant dans la chicanne du Palais, que dans les Loix. Un des motifs de la publication de ſon Livre fut, dit-il dans le même endroit, le deſſein qu'il avoit de faire voir les bévues qu'avoit commiſes ſon adverſaire dans l'explication de ce même Reſcrit d'*Honorius*. Meynard fut complimenté par François Gautier ſon Confrère, auquel nous donnons un article particulier dans cette Bibliothéque. On trouve un court éloge en Vers Latins du Livre de l'Auteur, & du Prélat auquel l'Ouvrage eſt dédié.

On doit encore mettre au nombre des Ouvrages de Meynard une grande par-

tie des Notes jointes à la vie de Sainte Radegonde publiée par Charles Pidoux avec la régle de Saint Cézaire, Evêque d'Arles. Il y a de très-bonnes choſes & une érudition recherchée, & digne de nos meilleurs critiques. J'ignore ſi Meynard a donné d'autres Ouvrages. Sa réputation le fit connoître de Louis XIII. Ce Monarque le gratifia même d'une penſion de mille livres, objet conſidérable pour le tems. Mais il ne jouit pas long-tems du bienfait du Prince, étant mort le premier Mars 1623. âgé de 53. ans. Il avoit épouſé *Jeanne Irland* fille de *Bonaventure*, & petite fille de *Robert*, dont nous avons parlé. Je ne crois pas qu'il en ait eu d'enfans. Il fut inhumé dans l'Egliſe de Saint Cybard de Poitiers où on lit cette Epitaphe ſur un tableau peint en toile, dans lequel il eſt repréſenté en robe, & à genoux. J'ai cru devoir la conſerver ici telle que je l'ai copiée ſur le lieu (en 1749.) peut-être a-t-elle déja cédé aux injures du tems.

EPITAPHIUM.

Vin', Viator, ſcire cujus heic oſſa quieſcant? Franciſci Meynardi, nationè Friſii ex

Stellinwerffiâ J. U. CL. D. & Anteceſſoris celeberrimi in almâ Pictavienſi Academiâ, qui diù litteras bonas Profeſſus, tandem publicis diſputationibus Clariſſimi anteceſſoris voce Cathedram in hac Univerſitate promeruit. Cui ob egregiam eruditionem, & Doctrinam Chriſtianiſſimus Rex Ludovicus XIII. mille Librarum Penſionem annuam extra ordinem attribuit, heu! Fatales Dea non diu hoc beneficio regio uti frui ſiverunt. Annos natus LIII. magno Reip. litterariæ damno, & bonorum mœrore, & Conjugis ſuaviſſimæ luctu, in ædibus ſuis diem ſuum ſupremum obiit Kal. Mart. ſub horâ quintâ promeridianâ anno Sal. rep. MDCXXIII. cui æternam ſalutem precare. In æternæ pignus amicitiæ Joanna Irlanda Conjux mœſtiſſima poſuit.

1626.

JACQUES BARRAUD, d'une très-bonne famille que je crois originaire de (1) Touraine, naquit à Poi-

(1) Ce qui me le fait croire, c'eſt que je trouve un François Barraud natif de Touts,

tiers vers l'an 1555. Il paſſa ſa jeuneſſe à Toulouſe, où il fit ſon Droit, & s'y fit recevoir Docteur; il revint enſuite dans ſa Patrie, & y exerça la profeſſion d'Avocat avec beaucoup de réputation; il parloit avec éloquence, il écrivoit avec ſolidité. Son âge n'étant plus compatible avec les fatigues du Barreau, il ſe retira; mais ſa retraite fut glorieuſe, & il ſut faire uſage du repos qu'il ſe procuroit. Il raſſembla les Mémoires épars qu'il pouvoit avoir ſur les points de Coûtume qu'il avoit traités au Préſidial de Poitiers, fit de nouvelles recherches, paſſa enfin les dernières années de ſa vie à la compoſition de ſon Commentaire ſur la Coûtume de Poitou. Ce que je viens de dire eſt tiré d'une Epigramme que lui adreſſe *Jean Nicolai*

établi à Poitiers en 1573. avec la qualité d'Enquêteur, Commiſſaire & Examinateur pour le Roi en Poitou, au Siége & reſſort de Poitiers, allié à la famille de Rogier & de Sainte-Marthe, Auteur d'une petite traduction Françoiſe d'un Ouvrage de Sébaſtien Foxe, intitulé *Diſcours de la Jeuneſſe*: Voyez ce que j'ai dit des Savans du nom de Rogier, Tome II. *pages* 415. *& ſuiv.*

son neveu Docteur Régent de la Faculté de Droit de Poitiers.

Ordine distincto sacris adsuescere Mystas
Vesta suis voluit, quò magis apta forent.
Namque decem jussit ritus spectare per annos,
Tum tractare decem, tùmque docere decem.
Non alio coluit Barraudus more Themistin,
Ut clarus terris, nomen in astra daret:
Aspicit hunc juvenem, studiisque Tholosa probatum
Legitimis, summo juris honore beat:
Pictonicum inde forum petit, in numerosque relatus,
Intonat eloquio juris, & arte potens.
Emeritus demùm, & caussâ demissus honestâ,
Incipit en alios jura docere senex.
Quid superest, certè ut qui ternis partibus aetas
Tam praclara fuit, sit quoque fama triplex.

Ces Vers de Jean Nicolaï se trouvent à la tête du Commentaire de la Coûtu-

me de Poitou de Barraud, & prouvent qu'il étoit lui-même homme de Lettres; ce Commentaire fut publié par l'Auteur qui le dédia à Meſſieurs du Préſidial de Poitiers en 1625. & imprimé dans cette Ville chez Julien Thoreau, & Françoiſe Citoys veuve Meiſnier, ſous ce titre: *Coûtumes du Comté & Pays de Poitou... avec les annotations ſommaires de Me. Jacques Barraud, Docteur ès Droits, & Avocat au Siége Préſidial de Poitiers, avec la Conférence des Coûtumes de Paris, Anjou, Tours, Loudunois, Bretagne, Berry, Angoumois, Xaintonge, & la Rochelle par J. F. C.* grand *in*-4°. *pag.* 489. ſous le procès-verbal. Notre Auteur fut complimenté par les plus célèbres Avocats de Poitiers, Antoine Citoys, & Jacques Faulcon, qui compare ce qu'a fait Barraud ſur ſa Coûtume à ce qu'a fait Cujas ſur le Droit Romain:

... Conſiliis, & ore clarus
Exurgens Jacobus (1) *alter, ille*
Barraudus veteris, novique juris
Interpres bonus, & bonus patronus;

(1) Cujas s'appelloit *Jacques*.

Qui toto patria eruditus uſu,
Nos ſolus docet omne quod priores
Neſciere viri, aut tulere ſacla.

Du nombre de ceux qui firent l'éloge de ſon Ouvrage ſont encore Pierre Longueil, Jean le Let, dont je parlerai, Etienne Riffaut, Pierre Liége, qui a lui-même fait un Commentaire ſur Poitou, Pierre Citoys, Sénéchal de Luçon, Pierre, & Jacques Barraud fils de l'Auteur, & ſuivant les apparences d'une Nicolaï, puiſque Jean l'appelle ſon oncle. L'Epigramme de Jacques Barraud fils, nous apprend que le père eut pluſieurs enfans qu'il vit établis. C'eſt ainſi qu'il parle :

Te Genius fecit numeroſâ prole parentem,
Eſt tibi jamque frequens filius, atque nepos.
Liberi at innumeri cum ſimus, erit tamen hæres
Ingenii liber hic ſolus ab aſſe tui.

L'Auteur dans une très-utile Préface dit qu'il a eu plus d'égard à prendre des partis ſolides, & à ſe ranger du côté des

opinions ſûres, qu'à la politeſſe du ſtyle, & aux agrémens de l'expreſſion. C'eſt le parti qu'on doit prendre : *Ornari res ipſa negat contenta doceri.* Après un expoſé chronologique des rédactions de la Coûtume (en 1509. en 1514. & en 1559.) il parle des dignités de Comte, Vicomte, Baron, & Châtelain, relativement à la Coûtume du Comté de Poitou, de ſon étenduë, de ſes dépendances. Il parle enſuite de la dignité de Sénéchal de Robe-Courte, ou Grand Sénéchal, unique d'abord en Poitou, & depuis diviſée & attribuée à ſix Sénéchaux, (de Poitiers, de Chatelleraud, de Sivray, de Fontenay-le-Comte, de Montmorillon, & du Dorat.) (1) De l'établiſſement de ces Sénéchaux appellés auſſi Baillis, depuis Charles VII. en 1453. juſqu'à Henri III. en 1580. de leurs fonctions, & de celles de leurs Lieutenans, ou Sénéchaux de Robe-Longue. On peut enfin trouver des connoiſſances bien détaillées de ce qui concerne l'état de la Juſtice, & des Juriſdictions dans la

(1) Qu'on appelle les ſix grandes Sénéchauſſées du Poitou.

Coûtume du Poitou. Il finit cette Préface par une déciſion qui ſouffre difficulté dans toutes ſes parties ; ſi la Coûtume du Poitou, dit-il, eſt muette, ou tellement obſcure qu'il faille une interprétation déciſive, il faudra avoir recours aux Coûtumes des Pays ou Provinces voiſines, ſi elles ſe trouvent raiſonnables ; & en cas de ſilence au Droit Ecrit. Quoique les raiſons qu'il en donne ſoient fort plauſibles, & adoptées par de très-grands Juriſconſultes, il eſt preſque hors de doute qu'à moins d'une entière oppoſition de l'eſprit de la Coûtume avec celle de Paris, le Parlement admet toûjours cette dernière pour régle de ſes jugemens. Cet uſage qui a prévalu, eſt prouvé par une multitude d'Arrêts modernes.

Le Commentaire de Barraud eſt précédé à chaque titre des articles qui compoſent ce titre, avec la conférence, & quelques obſervations d'un Auteur qui s'eſt déſigné par les Lettres initiales (1) *J. F. C.* On ne ſauroit mieux comparer

(1) Qui eſt je crois: Jean François Coutiteau.

cette conférence qu'à celle de Fortin ſur Paris ; le travail eſt utile, & bien entendu. La Coûtume eſt auſſi conférée avec elle-même, & comme je l'ai dit, il y a de tems en tems de courtes Notes fort judicieuſes. Ceci eſt donc étranger au travail de Barraud. Cet Auteur traite ſon titre de ſuite, en le diſtinguant par chapitres précédés de ſommaires : méthode qu'a ſuivie Chopin ſur Paris, & qui en répandant plus de clarté que celle d'une gloſe ſur chaque article, réunit les objets, & épargne bien des répétitions. Les ſommaires bien faits répandent une grande lumière dans l'Ouvrage, & peuvent ſervir de table, & d'abrégé au Lecteur. Ce ſont des maximes relatives par les nombres qui y ſont marqués au Commentaire ; il faut avoir bien médité ſur ſa matière, la poſſéder ſupérieurement pour la traiter avec cet ordre.

Je ne ſçaurois mieux comparer le travail de Barraud ſur Poitou qu'à celui du ſavant Domat ſur le Droit Romain. Tous ceux qui ont écrit depuis lui ont avec beaucoup de raiſon applaudi à ſon ouvrage. Outre l'intelligence de l'eſprit de ſa Coûtume, on voit dans Barraud

beaucoup de connoiſſance du Droit Romain, de ces loix reſpectables qui font tant d'honneur à l'eſprit humain, & dont les Auteurs ſeront toûjours, & chez tous les Peuples polices, les oracles de la légiſlation. Barraud ne jure point *in verba Magiſtri*, mais lorſqu'il n'eſt pas d'accord avec nos plus célebres Juriſconſultes, il diſcute, il détaille, il prouve ſa négative. Le ſtyle eſt clair & concis: l'Auteur ſe décide toûjours d'après le principe, & s'il ſe trompe, c'eſt même avec principe & méthode. Je crois que ſon ouvrage eſt celui qui jette les lumiéres les plus ſûres dans un eſprit qui n'eſt pas encore familier avec la Coûtume de Poitou, & ſes maximes. Ceux qui les connoiſſent s'y affermiront, & l'air géométrique qui règne par tout eſt le coin auquel doivent être marqués tous les bons ouvrages.

1632.

JACQUES BARRAUD, fils de celui dont nous venons de parler, & dont nous avons rapporté quelques vers latins ſur la publication du Commentaire de la Coûtume du Poitou, prit auſſi le parti de

la Juriſprudence. Il ſe préſenta en 1632. pour diſputer une chaire de Droit vacante. Pour mettre les Juges de la diſpute en état de décider de ſa capacité, au lieu de préſenter ſon ouvrage, c'eſt-à-dire, ſa Thèſe, ou l'examen de la queſtion qui lui étoit échue à traiter, il le fit imprimer, & en diſtribua les exemplaires. Ce morceau de Juriſprudence parut ſous ce titre : *Recitatio ſolemnis ad cap. ad Audientiam IIII. de ſponſalibus, & matrim. apud Gregor. Poitiers* 1632. *in*-8°. 58. *pp.* Il eſt dédié à MM. Nicolas de Sainte-Marthe Lieutenant général, Jean (1.) Nicolaï couſin germain de l'Auteur dont on a vu quelques vers cités dans l'article de Jacques Barreau père, & Jean le Roy Profeſſeur de droit. La Lettre eſt datée du 15. des Calendes du mois d'Août, c'eſt-à-dire du 18. Juillet 1632.

(1) Dans un Recueil Manuſcrit *in-folio* de la Bibliothéque des Avocats à Paris, ſe trouvent avec pluſieurs autres Traités de Droit, dictés par des Profeſſeurs de Poitiers, *J. Nicolaï in ſingulos Libri 2. Decret. Epiſt. Titulos Paralitla.* Le Manuſcrit a pour titre : *MS. DD. (Doctorum.) Pictavienſium ad varios Juris Eccl. Titulos.*

Les

Les 39. premières pages sont employées à donner des notions préliminaires sur le mariage, qu'il distingue en mariage spirituel ; tel est celui des Evêques & de leurs Eglises, & en mariage charnel, qui est celui qui sert de fondement, de source, & de lien à la société. Il définit ensuite les fiançailles, qu'il appelle *spes matrimonii*, en montre la pratique, l'honnêteté, & la nécessité, & parle du lien conjugal, du respect qui lui est dû religieusement & politiquement. Il y a sur toutes ces matières une érudition vaste & bien entendue; beaucoup de précision & de solidité. Depuis la page 39. où il rapporte le texte du chapitre *ad audientiam*, jusqu'à la fin on trouve une explication historique, littérale & légale de ce chapitre, dont il explique très-nettement l'espèce décidée par Alexandre III. Barraud dans ce petit livre est Historien, Littérateur & Jurisconsulte, & fait voir en tout beaucoup de justesse & de discernement. J'ignore s'il a donné d'autres preuves de ses talens ; il finit par cette Epigraphe. *Si nostrum annuerit nobis victoria Martem.*

1627.

FRANCOIS MEAUME, Docteur en Théologie, fit imprimer en 1626. à Nyort en Poitou, un ouvrage intitulé: *La Royauté inviolable contre les injuſtes armes des rebelles de ce tems*, dédié au Roi avec ces paroles de l'Epître de S. Paul à Tite, c. 3. v. 1. *Admone illos Principibus & Poteſtatibus ſubditos eſſe, dicto obedire.* L'approbation de Jacques Gateau Docteur de Sorbone fut datée à Poitiers le 15. Janvier 1626. C'eſt un *in*-8°. de 405. pages, non compris l'Epître au Roi, l'avis au Lecteur, & les vers de quelques amis de l'Auteur, tous de Nyort.

Le Livre eſt d'un ſtyle guindé, lâche, & diffus; au lieu du raiſonnement & de la méthode, l'Auteur ſe retranche dans les exemples, l'érudition & les lieux communs. L'avantage que le Lecteur y peut trouver c'eſt le texte des Auteurs qui ſont cités, copié en marge. La révolte des Proteſtans de la Rochelle donna occaſion à cet ouvrage. On y trouve par-tout un bon citoyen, un François zélé pour la paix, & le bien de la Patrie, un ſujet

pénétré des maximes de l'Etat & de la ſoumiſſion dûe au Souverain. Il s'adreſſe preſque toûjours aux Prétendus Réformés qu'il exhorte ſans ceſſe à l'obéiſſance & à quitter les fauſſes maximes de leurs Miniſtres, auſſi contraires au repos de l'Etat qu'à la vérité de la religion. On ne ſçauroit donner une plus juſte idée de la *maniere* & du ſtyle de Meaume qu'en comparant ſon ouvrage à l'hiſtoire de Henry IV. de Pierre Mathieu, qui paroît lui avoir ſervi de modèle. (1)

1628.

JULES CÉSAR BOULLENGER, naquit vers l'an 1570. à Loudun, où Pierre Boullenger (2)

(1) Les beaux eſprits de Nyort, dont on imprima les Vers à la tête du Livre de Meaume, furent Etienne Jouſſard, Ecuyer Sieur de la Régle, Préſident de l'Election de Nyort, Jacques Jouſſard, Sieur de Chantecaille, Conſeiller, L. Coyaud Avocat, J. Hugueteau Avocat, & Jean Arnaudet, Sieur de la Repouſſonnière, auſſi Avocat.

(2) *Voyez* ſon éloge dans Sainte-Marthe,

son père, qui s'y étoit établi après avoir quitté Troye en Champagne sa Patrie, s'étoit acquis la réputation d'un excellent Grammairien. Il eut à peine fait ses études, qu'il entra chez les Jésuites : il en prit l'habit à Paris vers l'an 1585. Ses talens le firent destiner par sa Compagnie à l'emploi de Professeur. Il faisoit ses leçons alternativement avec le savant Père Jacques Syrmond ; il demeura 12. ans de suite dans la Société, & y enseigna pendant dix. Boullenger étoit d'un caractère peu constant. Il se servit du privilége dont on y jouit de se dégager de ses vœux. La raison (1) qu'il en allégue est remplie d'humanité. Son père étoit mort, ses frères qui l'avoient suivi laissoient des orphelins sans fortune, & sans secours : il eut le courage d'aban-

---

Liv. III. *pag.* 169. de l'édition de 1606. Colletet le nomme Bullenger.

(1) *Voyez* l'Avis au Lecteur qui précede le Traité *de Instrumento Templorum*, daté à Rome du 15. Octobre 1620. Il étoit alors rentré dans la Société. Ce Traité est le premier du second Tome de l'édition *in-folio*, de Lyon 1621.

donner la retraite & de se rejetter dans tous les embarras du monde pour leur servir de père. Je souhaite que ces motifs soient véritables, ils font honneur à l'humanité & à la Religion qui n'est apparemment pas incompatible avec des devoirs de charité si essentiels. Quoi qu'il en soit, Boullenger passa vingt ans à enseigner dans différentes Universités de l'Europe, à Paris, où il professa au Collége d'Harcourt & à celui des Grassins, à Toulouse & en Italie. On fait dire à Naudé (1) que pendant qu'il professoit la Réthorique aux Grassins, il fut empriſonné pour crime de fausse monnoie; ses amis, ajoûte-t-on, le tirèrent d'affaire en le faisant sauver. Il s'enfuit & fut obligé de demander l'aumône. Il prit la route d'Italie & alla à Pise, où il fut fort bien reçu du grand Duc Côme de Médicis, qui l'avoit même appellé, si l'on en croit Boullenger dans l'avis que nous avons cité. Il paroît qu'il s'étoit engagé avec le grand Duc, ou l'Académie de Pise, pour cinq ans; il y en paſ-

(1) *Naudæana* pag. 33. de l'édition de 1701.

ſa ſix. Il parle fort avantageuſement de la réguliarité avec laquelle on lui payoit ſes appointemens, & des autres agrémens qu'il eut pendant qu'il reſta à Piſe. Ces faits paroiſſent certains ; mais je me garderai bien de garantir l'accuſation de fauſſe monnoie dont j'ai parlé. Tout le monde lettré ſait quel degré de foi méritent (1) les Recueils de la nature de celui dont nous parlons : de très-honnêtes gens y ſont ſouvent fort mal traités par humeur, ſoit que le ſavant qu'on fait parler, fût mal diſpoſé, ſoit qu'il ait plû à l'Editeur de ſatisfaire ſes mécontentemens particuliers à l'abri d'un nom illuſtre & réveré. S'il falloit

(1) Il ſeroit à ſouhaiter que tous les Recueils auxquels on donne le nom *d'Ana* fuſſent des Archives, dont on pût dire avec Lucrèce :

Floriferis ut apes in ſaltibus omnia libant ;
Omnia nos itidem decerpimus aurea dicta,
Aurea perpetuâ ſemper digniſſima ſamâ.

Mais il s'en faut beaucoup que les Editeurs puiſſent raiſonnablement le dire de leurs Recueils, où quelques faits vrais ſont noyés dans bien du faux.

en croire le même Recueil, Boullenger avoit tous les vices qui peuvent faire haïr, ou mépriſer un particulier. Rien de plus inégal, y dit-on, que lui ; il étoit alchimiſte, débauché, homme de lettres, yvrogne, livré aux femmes. Jamais Cardan ne s'eſt peint lui-même ſous de plus odieuſes couleurs. Après une éclipſe de vingt années & plus, paſſées hors la Société, il demanda à y rentrer. Il y fut reçu vers l'an 1619. Il avoit le talent de la parole ; Sainte Marthe nous apprend même dans l'éloge de Pierre ſon père qu'il avoit été Prédicateur du Roi, & il le traite *d'excellent & de ſavant* Orateur ; c'eſt en parlant d'une Hiſtoire de France de Pierre, que ſon Auteur ſupprima, dit-il, par modeſtie ; le même Elogiſte lui adreſſe une Epigramme (*pag.* 307. du deuxiéme Livre des Epigrammes) où il l'engage à donner quelques Vers ſur la mort d'un frère (1) que Boullenger venoit de perdre.

At fratri æternam tribuis dum carmine vitam,
Longior accreſcet ſic quoque vita tibi.

(1) C'étoit peut-être Louis Boullenger

Le compliment eſt honnête ; il ſemble que Sainte-Marthe regardoit Boullenger comme un bon Poëte. Il n'a pourtant jamais paru en cette qualité. Une preuve plus déciſive de l'eſtime de Sainte-Marthe, c'eſt l'éducation qu'il lui confia des deux Jumeaux ſes fils. Cela peut lui ſervir d'apologie. Suivant ce qu'on fait dire à Guy Patin, il mourut à Tournon en 1628. & ſuivant le Père l'Abbe dans la Bibliothéque des Savans de la So-

---

mort dans un âge peu avancé. Il avoit des talens, & auroit pû ſe diſtinguer dans la République des Lettres. A la tête du Livre de Daniel Drouin dont nous avons parlé, intitulé le *Revers de Fortune*, ſe trouve une Epigramme Latine de Louis Boullenger ; on jugera de ſa Poëſie par cet échantillon.

Ad Drouin. Chariſſimum hujus libri autorem Lud. Bullengerus.

Adverſus ſortis tela aſpera ſorte ſecundâ,
Sic tuſecas certæ legibus Hiſtoriæ
Ut dura inconſtanſque aliis, tibi certa favenſque
Nectare Pegaſeo ſors tua ſcripta linit.
Fallor, & in Doctos nullum Fortuna laborem
Jus habet : ingenium ſors tibi fauſta tuum eſti-

cieté,

été, ce fut à Cahors au mois d'Août de la même année. (1628.)

Il a fait un très-grand nombre d'Ouvrages. Les plus considérables & les meilleurs ont les antiquités Romaines pour objet : presque tous ont été publiés en trois volumes *in-fol.* le premier imprimé à Lyon chez les héritiers de Guillaume Rouille en 1618. les deux autres, qu'on relie en un seul, aussi à Lyon aux dépens d'Antoine Pillehotte en 1621. Il prend à la tête de son titre la qualité de Docteur en Théologie, & celle de Professeur en l'Université de Pise.

Le premier volume contient le Traité de *l'Empéreur*, *& de l'Empire Romain* en douze Livres, dont les trois premiers sont intitulés : *De Insignibus Imperii*, *Purpurâ*, *Diademate*, *Coronâ*, *Igne*, *Fortunâ aureâ*, *Imaginibus*, *Insulis*, &c. Les neufs derniers traitent *de Dignitatibus*, *& Officiis utriusque Imperii*, *Occidentis*, *& Orientis*. L'Auteur y a gardé l'Ordre Chronologique des Empereurs par lesquels les Offices dont il parle ont été établis.

Il y a joint un petit Traité des Offices ou des Charges du Royaume de France, & deux abrégés concernant

l'Egliſe de Conſtantinople. Ce volume eſt terminé par les trois *Diatribes* de Boullenger contre les obſervations de Caſaubon ſur Baronius, qui avoient paru en 1617. Ce premier volume eſt dédié à Côme de Medicis II. grand Duc de Toſcane, dont l'Epître Dédicatoire contient l'Eloge.

Le ſecond volume contenant les Opuſcules eſt diviſé en deux *Tomes.*

Le premier contient trois Livres ſous ce titre général: *De inſtrumento Templorum.* Dédié au Cardinal Maphée Barberin. L'Epître Dédicatoire eſt datée de Piſe, le 10. des Calendes de Mai, c'eſt à-dire le 22. Avril 1620. L'Auteur marque qu'il étoit à Rome l'année précédente 1619. Il s'agit dans le premier de ces trois Livres *de Veſte Pontificum, Epiſcoporum, & Sacerdotum.* Dans le ſecond *de Donariis*; dans le troiſiéme *de Formâ Templorum.* L'Auteur a prétendu y expliquer les endroits les plus difficiles d'Anaſtaſe le Bibliothécaire ſur la vie des Papes.

On y trouve encore les Traités *de totâ ratione Divinationis, de Oraculis, Sortibus, Auguriis, & Auſpiciis, de Ominibus & Prodigiis, de Terræ motu, &*

Fulminibus, de Magiâ licitâ, & vetitâ, qui n'avoient point paru.

Le dernier *Tome* comprend les Livres de *Triumpho, De Circo Romano, Ludisque Circensibus, de Theatro, & de Venatione Circi*, avec de fort bonnes Tables.

Outre les Ouvrages qui se trouvent dans ce vaste Recueil, & qu'on peut regarder comme les meilleurs, l'Auteur publia en 1598. deux volumes imprimés à Paris *in*-8°. sous ce titre : *Réponse au prétendu Orthodoxe sur le fait de l'Eucharistie*. Il ne paroît pas que ce Livre ait eû un grand succès.

On verra dans le jugement que Scaliger portoit de ses Ecrits, qu'il a aussi travaillé sur l'Apocalipse, & qu'il a même réussi si l'on en croit ce grand Critique.

Enfin je connois de Boullenger un corps d'Histoire écrite en Latin, sous ce titre, *Julii Cesaris Bullengeri Lodunensis Theologiæ Doctoris, in Academiâ Pisanâ Professoris Historiarum sui temporis Libri XIII. in quibus motuum toto orbe causas, initia, gradus ab Henrico II. Francorum Rege ad Henrici IV. obitum deduxit, in-folio, Lugd.* 1619.

Quelques-uns ont prétendu que le deſſein de l'Auteur étoit de déprimer l'autorité que s'eſt acquiſe avec tant de juſtice, l'Hiſtoire incomparable du Préſident de Thou.

Outre la folie de cet impertinent projet, Boullenger n'étoit pas né Hiſtorien. Il y a bien de la différence entre coudre des paſſages, & des citations les unes aux autres ſur une matière d'antiquité, & former le corps majeſtueux d'une Hiſtoire, où les événemens les plus importans doivent venir ſe ranger dans un ordre naturel & lumineux, avec le détail judicieux des circonſtances, l'examen, & le développement des motifs. Comparer l'un à l'autre, c'eſt comparer Aulugelle avec Tite-Live, un Sergent qui a été à la découverte avec huit ou dix Soldats, à Turenne ou à Villars. L'Europe fertile en Littérateurs ſupérieurs à Boullenger, n'a produit qu'un de Thou. A peine l'Hiſtoire de notre Poitevin eſt-elle connue. Elle eſt encore moins recherchée. C'eſt le jugement qu'en porte le ſavant M. l'Abbé Langlet dans ſa Méthode pour l'Hiſtoire, (Tom. IV. *page* 101. de l'édition *in*-4°. de 1729.)

Pour le mérite d'Antiquaire, on ne

sauroit le refuser à Boullenger, Joseph Scaliger le lui accorde. Il dit même qu'il est un de ceux qui ont le mieux réussi sur l'Apocalypse. Il est vrai qu'il lui reproche de tirer des Ouvrages des autres tout ce qu'il a de bon dans les siens ; c'est-à-dire, qu'il lui ôte le rare mérite des découvertes. Il ajoûte que Boullenger se copie souvent lui-même ; c'est ce qu'on appelle dans la Littérature vivre de ses fonds. Avec ce secret assez commun un Auteur se multiplie à la faveur d'un titre différent, ou de quelque autre finesse presque usée & qu'on reconnoît aisément.

Un autre témoignage d'autant plus honorable qu'il est moins suspect, est celui que rend à notre Auteur Richard de Montaigu dans (1) la Réfutation des Dissertations critiques de Boullenger sur les Observations de Casaubon contre Baronius. Il est vrai que le Critique le

(1) Elle a paru *in-folio* sous ce titre : *Richardi Montacutii Angli Anti-diatribæ ad priorem partem Diatribarum Julii Cæsaris Bulengeri adversus exercitationes Eruditissimi Isaaci Casauboni, in-fol. 1625. pag. 323. in Officinâ Hultianâ.*

traite dès la première page d'ignorant, de calomniateur ; c'étoit le ton des Controverſiſtes du dernier ſiécle ; mais il ajoûte qu'il ne reconnoît point l'érudition qu'il avoit fait voir dans ſes Ecrits ſur les Cirques, les Amphithéatres, & les autres points d'antiquités Romaines qu'il avoit traités. *Hic non eras ille Bulengerus qui res Circenſes, & Amphitheatrales, cæteraque Romana tractabas cum applauſu ſpectantium in podio Senatorum.*

Enfin l'on peut dire que s'il avoit donné un peu plus d'ordre à ſes Ecrits, qu'il y eût fait voir plus de jugement, & qu'il eût travaillé avec plus d'exactitude, que ſes ſujets fuſſent plus diſcutés, ſes matériaux plus choiſis, il auroit égalé ceux qui ſe ſont le plus diſtingués dans ce genre d'étude. C'eſt le jugement que porte l'Abbé d'Aubignac dans ſa Pratique du Théatre, où il ajoûte qu'il ne faut pas toûjours s'arrêter aux inductions qu'il tire de ſes citations.

Voyez les Auteurs cités, & Alegambe *Bibl. Societ. J.*

1630.

ROMAIN DUPIN PAGER, naquit à Fontenay-le-Comte vers la fin du seiziéme siécle. Il fit imprimer un Recueil de Poësies Latines & Françoises en 1629. Il paroît par ses Ouvrages qu'il étoit lié d'amitié avec François Ogier, le premier Prédicateur de son tems, Augustin de Thou de Chanteloup, Jean Besly, Julien Collardeau, Guillaume Colletet, & quelques-autres personnes illustres par leur mérite, & leur savoir. Collardeau honora les Ouvrages de Pager d'une Epigramme qui sert à le faire connoître, & que je crois devoir employer ici. Elle se trouve à la fin des Piéces Latines de Pager.

Nomen Poeta, si rogas, Romanus est:
Si Nationem, Fontenuium Pictonum.
At si hac legas Latina, Romanum putes
Hunc Natione, verius quàm nomine.

Les Œuvres de Pager furent imprimées à Paris chez *Jacques Quesnel*, rue Saint Jacques aux Colombes, avec Privilége du Roi du 25. Août 1629. la même

année, elles ſont diviſées en deux Parties. La première ſous ce titre: *Les Œuvres Poëtiques du Sr. Dupin Pager, in-12. pag. 267.* La ſeconde partie qui comprend les Poëſies Latines, ſous celui-ci *Romani Pinai Pagerii Latina.* Ces Poëſies Latines, parmi leſquelles il y a quelques Piéces en Proſe, m'ont paru fort inférieures à l'éloge de Julien Collardeau; outre le peu d'intérêt des ſujets, la verſification en eſt dure & obſcure, & le compliment de Collardeau ſur le beau Latin de Pager, ne doit paſſer que pour un compliment.

Ses Poëſies Françoiſes contiennent quelques *Odes*, la *Conſolation à Paſithée*, *des Vers à Belinde*, *un Poëme ſur l'Héréſie* en deux parties, & en Stances de dix Vers. Il y a environ deux cens Stances. Ce Poëme eſt ſuivi de Piéces ſur différens ſujets.

On trouve dans les Poëſies Françoiſes de Pager des expreſſions vives, de belles images, des rimes neuves, & quelquefois des Vers fort heureux. Mais le Poëte s'y livre trop à la vivacité de ſon imagination. On ne trouve point dans ſes Ouvrages cette ſageſſe, cette belle économie dont Malherbe a le premier de

nos Poëtes fait connoître le mérite eſſentiel à notre Langue & à notre génie auſſi éloigné des liens d'une étroite captivité, que de ce qu'on peut appeller *libertinage*. Je ne ſaurois mieux comparer Pager qu'à Théophile, dont il a preſque tous les défauts. Colletet ami de Pager prit la trompette en faveur de ſes Ouvrages qu'il célèbre dans une Ode fort longue. On la trouve à la tête des Œuvres de Pager, & *p.* 117. des Divertiſſemens de Colletet. Si l'on prenoit à la lettre les loüanges de Colletet, ſon ami ſeroit le Coriphée des Poëtes Latins & François. C'eſt ainſi qu'il l'apoſtrophe.

Soit que ta voix toute divine
Se joigne aux antiques Chanſons,
La force de tes nouveaux ſons
Etonne la rive Latine.....
On trouve moins Rôme dans Rome,
Qu'on ne la trouve en tes Ecrits.

Soit que d'un ſtyle magnifique,
Et d'un air purement François,
Tu chantes la gloire des Rois,
Il n'eſt rien de plus héroïque...

Soit que d'une Plume uſitée
A tracer mille raretés,
Tu nous dépeigne les beautés
De Belinde, & de Paſithée.

Tu nous fais douter en tout lieu;
Si l'Amour parle par ta bouche,
Ou toi, par celle de ce Dieu. . .

Pour mettre le Lecteur en état de juger des Poëſies de Pager, qui ſont fort rares, (1) je vais copier ici quelques Stances de ſon Ode ſur la priſe de la Rochelle. Je ne diſſimule point que je choiſirai celles qui m'ont paru les plus belles.

(1) J'en dois l'exemplaire à M. de la Fautrière, Conſeiller au Parlement, connu par ſon amour pour les Belles-Lettres, & par les talens qu'il réunit dans ſa perſonne, comme on trouve tous les ſecours qui y conduiſent, raſſemblés dans ſon magnifique Cabinet.

STANCES

DE ROMAIN PAGER SUR LA PRISE DE LA ROCHELLE.

Sourcilleux boullevars, effroyables murailles,
Qu'un peuple forcené portoit juſqu'aux Cieux,
Vous ne ſervez à rien, qu'aux triſtes funérailles
Des fous qui mépriſoient, & les Rois, & les Dieux.....

Avortons d'une nuit moins vieux que nos grands pères,
Qui ſappiez cet Etat juſques aux fondemens,
En croyant avancer le cours de nos miſeres,
Vous vous étes creuſez d'éternels monumens.

Douze ſiécles paſſés font voir que nos Monarques
L'ont toûjours emporté ſur tous les Potentats.
Inſolens, toutefois vous aviez pris les marques
Que la rébellion prend dedans les Etats.

Mais celui de qui l'œil garde cette couronne,
Et dont le bras puiſſant ſoûtient les royautés,
Vous a fait deſſécher comme feuilles d'Automne ;
Il vous a fait périr comme enfans avortés. . .

Cet Ange foudroyant deſſus les infidéles, (1)
Qui défit tout un camp dans une ſeule nuit ;
C'eſt celui qui pour nous, a dompté les rebelles,
Et qui fait qu'à nos yeux l'inſulaire (2) s'enfuit.

---

(1) Le célèbre Rouſſeau a donné à cette penſée toute l'étenduë qu'elle devoit avoir dans ſon Ode ſur la bataille de Peterwaradin, avec la nobleſſe de l'expreſſion qui le diſtinguera toûjours des autres Poëtes.

Ainſi le glaive fidéle
De l'Ange exterminateur,
Plongea dans l'ombre éternelle
Un peuple profanateur. . . . .

(2) Les Anglois ſous la conduite du Duc de *Buckingham* en 1627.

Les herbes qu'ils mangeoient, cherchant
leur nourriture,
Au lieu de les aider, leur ôtoient la raiſon,
Et comme ils renverſoient l'ordre de la nature,
La Terre pour des fruits, leur donnoit du poi-
ſon. . . . .

J'ignore l'année de la mort de Pager, & les autres circonſtances hiſtoriques de ſa vie.

1682.

JACQUES CONTANT, & PAUL (1) CONTANT ſon fils, l'un & l'autre Apothicaires de Poitiers, ont eu une réputation qui n'eſt pas encore éteinte chez les Savans. Jacques d'une honnête famille de Poitiers ſe deſtina de bonne heure à la pharmacie, & ne négligea rien pour acquérir les connoiſſances néceſſaires à ſon état. Après

(1) Il eſt appellé *Conſtant* dans la Bibliothéque de Thou, Tom. II. *pag.* 308. & à la Table. C'eſt une faute des Savans Auteurs du Catalogue, il y a encore à Poitiers une famille du nom de *Contant*.

de très-bonnes études, qui le mettoient à portée de conſulter les Auteurs dont il avoit beſoin, il s'attacha à François (1) Carré Apothicaire de Poitiers, auquel il donne le titre *de fameux & incomparable en ſa profeſſion.* Ils parcoururent enſemble toute l'Italie; les jardins & les cabinets furent viſités. Ils virent tout ce qu'il y avoit de plus grands hommes dans la Botanique, & la ſcience de la nature. Ce fut en 1582. qu'ils firent ce voyage. Jacques Contant, en parle ainſi dans ſon Commentaire ſur Dioſcorides Chapitre 39. en parlant de *l'Agnus Caſtus* diſtingué en blanc & en noir. » Ils ſe voient tous deux, dit-il, » à Padoue dans le jardin public de la » Médecine qui appartient à la Seigneu» rie de Venize, comme je l'ai vu en » 1582. étant à Padoue, avec *le fameux* » *& incomparable en ſa profeſſion, le ſieur* » *François Carré* Apothicaire de cette vil-

(1) François Carré Médecin de Poitiers, mort Doyen de ſa Faculté vers l'an 1630. a fait pluſieurs Piéces de Vers Latins & François qu'on trouve à la tête des Livres de ſes Confrères; il avoit épouſé une fille de Paul Contant.

» le de Poitiers, où par bonheur nous » avons voyagé enſemble, & en toute » l'Italie; & ſe ſouviendra ledit Sr. Carré » que le Docte l'Anguillare, pour-lors » gardien dudit jardin, & alors en » grande réputation en la connoiſſance » des Simples, nous recueillit avec beau- » coup de contentement, & nous fit » paroître à l'un & à l'autre combien » il avoit à gré notre rencontre, nous » donnant toute liberté de prendre & » cueillir ce que nous voudrions de ſon » magnifique jardin pour en emplir les » papiers qu'il voyoit dédiés à cet uſage, » choſe qu'il ne permettoit à tous. Mais » voyant la connoiſſance que nous » avions des Plantes, & le déſir d'en » ſavoir encore davantage, il nous per- » mettoit d'en remplir des portes-feuil- » les, dont j'ai encore les Plantes en mes » quinze herbiers, que j'ai avec beau- » coup de ſoins & de diligence recueil- » lis de divers endroits, & qui paroiſ- » ſent & paroîtront malgré mes en- » vieux, comme un tréſor d'ineſtima- » ble prix & valeur.«

Jacques Contant ne s'en tint pas à ce Voyage d'Italie, il parcourut toutes les Provinces de la France avec les mêmes

vûes, & le même ſoin. Le fruit de tous ces voyages fut le grand Recueil de ſes quinze herbiers dont il parle, & qu'on admiroit dans ſon cabinet avec trente-deux Laittes remplies des productions les plus rares de la Nature en tout genre. Paſchal le Coq dont nous parlerons honora ce cabinet du Diſtique qu'on lit au bas de la gravure du même cabinet publié avec les Ouvrages de Jacques & de Paul Contant.

Quæ Pelago, quæ nata Solo, quæ fuſa per Auras,
Contentus *capſis continet, biſque libris.*

Outre les Langues ſavantes, Jacques Contant poſſédoit l'Italienne, l'Eſpagnole, & la Portugaiſe. Il le dit lui-même dans ſon Ouvrage ſur Dioſcorides. (1) Avec tous ces ſecours, & un amour véritable de ſa profeſſion, il s'y livra tout entier, & entreprit une eſpéce de Commentaire ſur Dioſcorides, imprimé après ſa mort à Poitiers par Julien Thoreau en 1628. *in-folio pp.* 250. ſous ce titre. *Les divers exercices de Jacques, & Paul Contant pére & fils Maîtres Apothicaires de la Ville de Poitiers, où ſont éclaircis,*

(1) *Pag.* 174. 183. 217.

&

& réſolus pluſieurs doutes qui ſe rencontrent en quelques Chapitres de Dioſcorides, & qui ont travaillé pluſieurs interpretes; compoſés par ledit Jacques, & recueillis & revus, augmentés, & mis en ordre par ledit Paul, pour ſervir de Commentaire aux Simples écrits dans ſon Poëme (de Paul) intitulé le ſecond Eden.

Le Siécle de Contant n'étoit pas celui de la connoiſſance de la nature. La ſcience des Simples, des Végétaux, & de toutes les autres productions étoit encore dans ſon enfance. Il ne faut donc pas chercher dans ſes écrits les lumiéres pures & vives qu'ont fait briller de nos jours dans leurs Ouvrages les Tournefort, les Juſſieu, les Reaumur, & nos autres célébres Naturaliſtes. Cependant on ne ſauroit refuſer à Jacques & Paul Contant, le tribut du juſte hommage qui eſt dû a la belle paſſion qu'ils ont eue pour leur état. Les Nations qui adoroient le Soleil n'attendoient pas qu'il fût à ſon apogée pour lui rendre leur culte. Ils en adoroient les premiers rayons. C'étoit beaucoup faire que d'oſer aller plus loin que les anciens, & d'étendre ſes vûes au de-là de la carriére qu'ils ont fournie. Contant &

ſon fils l'ont fait. On ne ſauroit même leur refuſer une critique aſſez juſte, & quelques découvertes eſtimables. En liſant leurs écrits avec attention, on y trouvera quelques ſecours pour l'Hiſtoire naturelle (1) du Poitou. Il y régne beaucoup de modeſtie, & je ne ſais quelle

(1) En parlant du Buis qu'on trouve en quantité au Village de Croutelles, à deux petites lieuës de Poitiers, ſur la route de Bourdeaux, Contant obſerve que de ſon tems il y avoit un célèbre Tourneur, qu'il ne nomme pas, qui faiſoit un jeu de quilles avec la boule, la pirouette, & la boëte qui enfermoit le tout, ſi délicatement que l'ouvrage entier, la boëte y compriſe, ne peſoit qu'un grain de froment. Il parle de cette merveille de méchanique en petit comme d'une choſe ordinaire, & dit qu'on faiſoit de ces ouvrages autant qu'on vouloit en acheter. Pourquoi n'avoir pas dit le nom d'un Ouvrier ſi délicat, & ſi induſtrieux? Ne ſeroit-ce point un Sieur de la *Boiſſière* dont Paul Contant fait l'Eloge, en parlant *d'un Chien de huit piés, & quatre oreilles, qui n'avoit qu'un œil au front*, & en diſant que c'étoit un préſent qu'il avoit reçu

Du Sieur de la Boiſſière, Architas Poitevin;
Timanthe ſans égal, dont la dextre ſavante,
Fait tout ce que nature à notre œil repréſente.
Jardin Poët. de Paul Contant, pag. 83.

candeur qui plaît à tout Lecteur dont le cœur a les mêmes vertus. Joseph Scaliger parle fort avantageusement du travail de Contant sur Dioscorides, dans une Lettre qu'il écrivoit en 1574. à François de Saint-Vertunien Lavaur, leur ami commun. (1) *Accepi alteras Litteras*, écrit Joseph Scaliger, *cum Commentario Contenti Pharmacopolæ in Dioscoridem, cujus ego doctrinam, industriam, atque acumen laudo.* De la part d'un Critique tel qu'étoit Scaliger, l'éloge est flatteur.

L'Ouvrage dont il s'agit, est divisé en CCXXV. Chap. toutes les citations en Vers Latins concernant les propriétés, l'usage, ou la figure des Plantes, sont rendues en Vers François. Ces Vers ne font pas grand honneur à Contant du côté de la Poësie ; mais ils prouvent qu'il entendoit bien ses textes, assez communément

C'est sans doute de la délicatesse de ces ouvrages qu'est venuë l'expression proverbiale dont on se sert à Poitiers, & aux environs. *Voilà des finesses de Croutelles.*

(1) *Pag.* 394. du Recueil des Nouvelles Œuvres de Joseph Scaliger *in*-4°. de 1609.

obſcurs en ces occaſions. Il s'arrête ſouvent à la Fable & aux origines, ou aux étimologies des noms des Plantes tirées d'Ovide, ou de quelque autre Mythologue payen, ou de quelques Hiſtoriens; mais c'eſt à deſſein d'égayer ſon ſujet, & pour amuſer agréablement le Lecteur. Il faut convenir que notre goût eſt bien éloigné de cette méthode : mais notre ſévérité excluſive de ces agrémens, n'exclut-elle pas auſſi quelquefois des connoiſſances utiles ?

A l'égard du ſtyle, Contant n'eſt rien moins que ſcrupuleux & poli. On y trouve quantité d'expreſſions particulières au Poitou, & qui ne ſont intelligibles qu'aux Poitevins. Bien des gens, par exemple, ignorent qu'*Arantelle*, (1) veut dire, toile d'Araignée, *Bournays*, une Ruche, *Humeau*, un Orme, *atelle*, (2) un éclat de buche, des fruits *melés*, des fruits ſéchés au four ou au Soleil. Con-

(1) *Araneæ tela.*

(2) *Ou* Etelle, *fortè* du Latin *Stella*; car on donne en Poitou le même nom à une *Etoile*.

tant emploie *bonnement* tous ces termes, & une infinité d'autres frappés au même coin. Il mourut avec l'eſtime générale de ſes compatriotes, & même honoré de celle de pluſieurs ſavans Etrangers, vers l'an 1620. Le verſet du Pſeaume ciij. qu'il compte ſuivant les Hébreux & les Proteſtans civ. & la traduction de Marot dont il ſe ſert, me font croire qu'il étoit engagé dans le Calviniſme : mais ce n'eſt qu'une conjecture.

PAUL CONTANT embraſſa avec la même paſſion que Jacques ſon père, l'étude utile & ſéduiſante des Plantes, & des autres parties du naturaliſme qui conduiſent à la perfection de la Pharmacie. Comme ſon père, il voyagea dans différentes parties de l'Europe pour s'inſtruire. Il ne ſuffit pas pour faire un grand Herboriſte de pâlir ſur les Auteurs anciens & modernes qui ont traité cette brillante partie de la Phyſique, il faut toucher de ſes mains, conſidérer de ſes propres yeux, examiner la Plante, voir les feuilles & les fleurs attachées à leurs tiges. Ce n'eſt que par cette voie qu'on *peut prendre*, comme l'a dit un moder-

ne, (1) *la nature ſur le fait.* On en apprend plus ſur une roche eſcarpée, dans un antre ſauvage, à travers les ronces & les épines d'un buiſſon, dans des haies, aux bords d'un ruiſſeau, dans un bois, au milieu des prés, que dans l'ombre du cabinet le plus riche & le mieux fourni. Guidé par le principe, & des régles ſolides, la carrière devient immenſe. Paul Contant pénétré de ces vérités employa ſa jeuneſſe à voyager. Un de ſes amis lui en fait le compliment à la tête de ſon ſecond *Eden* dont nous parlerons.

Contant, que je t'honore, & que par-tout le monde
On admire à bon droit ta curioſité!
Car où eſt le climat que tu n'as viſité?
Eus-tu pas jeune d'ans par-tout faire ta ronde?

De retour de ſes voyages, il travailla de concert avec ſon père, & joignit les recherches qu'il avoit acquiſes, à celles dont il étoit héritier préſomptif. Il aimoit la Poëſie; mais ſa paſſion

(1) M. de Fontenelle dans l'Eloge de *Joſeph Pitton de Tourneſort.*

pour les Vers étoit ſubordonnée à celle qu'il avoit pour les Plantes. Il les ſatisfit l'une & l'autre dans un Poëme d'environ 2500. Vers qu'il fit imprimer à Poitiers en 1608. ſous ce tit. *Le Jardin & Cabinet poëtique de Paul Contant Apothicaire de Poitiers in*-8°. 99. *pp.* ſans compter l'Epître dédicatoire à Maximilien de Béthune Duc de Sully, Lieutenant Général pour le Roi en Poitou, & pluſieurs piéces de (1) Vers à la louange

(1) Les amis de l'Auteur qui louërent ſon travail, ſont *Jean Moreau*, Official de Poitiers, dont on trouve une Piéce de vingt-deux Vers Latins, & une Epigramme Françoiſe; *Nath. de Rondeau*, Official de Tours; *Jean le Geay*, Docteur en Théologie; le Sieur *de la Clyelle*, dont on voit un Sonnet aſſez bon pour le tems; *Scévole de Sainte-Marthe*, dont les Vers Latins fort bien tournés louent autant le Duc de Sully que l'Auteur; on ne les trouve point dans le Recueil de ſes Piéces. Un Auteur qui prend le nom d'*Aquilius*, qui eſt peut-être en François *de l'Aigle*; *Paſchal le Coq*, qui a un article dans cette Bibliothéque; *François Citoys*, dont nous parlerons auſſi, *Samuel Veyrel*, Apothicaire de Saintes; un Sieur *de la Montagne*; *la Gaſtinaliere Madronet*; le Médecin *Beroalde de Verville*; *Frappier*, Chanoine; *Denis Baudouin*, Chantre de S. Gatien de

de l'Auteur, imprimés à la tête du Livre. Il annonce dans ſon Epître dédicatoire une ſuite de ſon Jardin poëtique, qui a effectivement paru, & dont nous parlerons. La matière de ce Poëme ſont les arbres, les fleurs, les animaux terreſtres, les aquatiques, & ceux de l'air. Telle eſt ſon expoſition.

Je chante les beautés de la terre nouvelle;
Les Emaux printanniers de ſa robe plus belle;
Je chante les vertus des plus mignardes fleurs
Que l'Aube au teint vermeil enfante de ſes pleurs:
Je chante un beau Jardin qui ne craint la froidure
Des gelés Aquilons, le tems, ni ſon injure;
Mais qui tout verd, tout gai, tout riant, & tout beau
S'éterniſe en mes Vers en dépit du tombeau.

Après l'Invocation à Apollon, il ne fait pas difficulté de dire qu'en parlant des curioſités de ſon Cabinet, & de celles de ſon jardin, il étale à l'Univers.

Tours; *François Arnaudet*, Chirurgien, & *Bernier de la Brouſſe*, dont nous avons parlé.

Tout

. . . . . Tout ce qu'a de plus brave
La terre dans ſon flanc, Neptune ſous les eaux,
L'air dedans la rondeur de ſes moëtes cerceaux.

Le premier arbre dont il parle, eſt le Cédre qu'il déſigne ſans le nommer, ainſi que la plûpart des arbres & des plantes. Ce qui fait une ſuite d'énigmes dont tous les Lecteurs ne ſavent pas toûjours le *mot*; un exemple le prouvera.

Honneur Savoiſien, honneur du mont-tranſi,
Dont jadis le Grégeois, pour Ilion détruire,
Un Cheval monſtrueux de ton bois fit conſtruire.

Tout le monde eſt-il en état de reconnoître le *Sapin* dans ces Vers ? Il y a encore des deſcriptions plus obſcures, & *Contant* a fort bien fait d'indiquer à la fin de ſon Poëme les noms des plantes & des animaux dont il parle. Doit-on s'attendre que le commun des Lecteurs puiſſe trouver ſans ce ſecours l'*Agnus Caſtus* dans les Vers qui ſuivent ?

Je t'honore arbrisseau, dont les Dames d'Athènes,
Qui de la chasteté donnoient preuves certaines,
Guirlandant leur beau chef, & des feuilles faisoient
Leur couche (1) en la saison qu'elles sacrifioient,
Aux manes de Cérès, pour que leur sacrifice
Dit Thesmophorien, vers les Dieux fût propice.

Il faut avoir lû Dioscorides (2) & ce que disent Bayle & les autres Auteurs qui ont parlé des Thesmophories pour ne pas marcher à tatons.

Il n'est pas plus clair dans ce qu'il dit des fleurs, à la réserve de quelques-unes qu'il a bien voulu nommer. Il em-

(1) Leur lit.

(2) Ch. 116. Liv. I. *pag.* 91. de l'édition de Mathiole *in*-16. Lyon 1554. Bayle *verbo Thesmophories*, *Athenée*, Lib. 14. Giraldi, Hist. Deor. Syntag. 14. *pag.* 411. de l'édition de Bâle de 1580. Pline cité *par Giraldi. Lib.* 24. &c.

ploie les *pages* 20. 21. 22. & 23. à louer les Médecins de Poitiers, ſes amis & ſes contemporains.

Pidoux, (1) La-Vau, Milon, le Coq;
Citoys encore,
Et Rabaud, & Raffou, de Mayré que mes Vers
Veulent faire voler par ce vaſte Univers.

---

(1) Nous parlons des cinq premiers dans cette Bibliothéque. Pour les trois autres qui me ſont moins connus, & dont je n'ai vû que quelques Piéces de Vers ſur les Ouvrages, ou ſur la mort de leurs Confréres, voici ce qu'en dit Contant.

Trois jeunes Medecins, honneur de l'Univers,
Reluiront maintenant dans le champ de mes Vers.
Ce ſont Rabaud, Raffou & de Mayré encore
Qui comme nul bel œillet, l'honneur du ſein de Flore,
Envoiant dans ce tems, par un docte pouvoir,
L'odeur de leurs vertus, & de leur grand ſavoir;
Et en dépit de l'âge enſeignent la ſtructure
Des plus rares ſecrets de toute la nature.
Ne trouvant rien ç'à-bas ſi hautement écrit,
Qui ne ſoit trop facile à leur divin eſprit.

Il ajoûte à leur éloge celui de Robin (1) le premier de nos Herboristes, duquel il dit qu'il tenoit plusieurs plantes. C'est ainsi qu'il en parle

Herboriſte fameux du plus puiſſant Monarque,
Qui ait oncques paſſé la Charontide barque,
Autre Anazarbéen (2) d'un chacun eſtimé,
Comme étant d'Apollon le fils le plus aimé,
Supplée à mon défaut, Robin. . . . . .

Il ne laiſſe paſſer aucune occaſion de louer les ſavans de ſon tems, & ſur-tout

---

Antoine Rabaud dont on trouve une Epigramme Latine ſur l'éloge du *Coq* de Paſchal le Coq, & quelques autres petites Piéces de ce genre, eſt placé dans la Liſte des Doyens de la Faculté de Médecine de Poitiers après François Citoys.

Jean de Raffou lui ſuccéda ſuivant cette Liſte, & Jacques de Mairé paroît avoir ſuccédé à Jean de Raffou.

(1) Jean Robin fut le premier, dit M. de Juſſieu dans ſon Diſcours ſur le progrès de la Botanique, qui cultiva les Plantes étrangères dans un Jardin que lui donna Henri IV. avec une petite penſion. Il n'y avoit point encore à Paris de Jardin Public des Plantes, & l'éta-

les amateurs des Simples; c'eſt à ce dernier titre qu'il comble d'éloges Charles de l'Ecluſe, dont les travaux réunis à ceux de *Pierre Belon*, & Jacques *Dalechamp* nous ont fait connoître que les anciens n'avoient pas été fort loin dans la Science des Plantes, *Pernant*, Bouchetière & quelques autres. Il ne fait point de difficulté de dire que ſon jardin & ſon cabinet méritoient l'eſtime de tous les curieux, & il faut convenir qu'il avoit raiſon dans un tems tel que le ſien dont il parle ainſi *pag.* 37. de ſon Poëme.

Car en mes jeunes ans, nous n'avions connoiſſance
Que des Simples qui ſont aujourd'hui par la France
Sans eſtime, & ſans prix; & nous n'avions encor
Les Couronnes en main, ni le riche tréſor

---

bliſſement du Jardin Royal eſt dû à Guy de la Broſſe, qui l'obtint de Louis XIII. dont il étoit le Médecin ordinaire. *Voyez* le Diſcours cité ſur l'Hiſtoire des progrès de la Botanique en France.

(2) Dioſcoride d'Anazarbée.

Des Indes recouvré, & des Eſpagnes belles
Billadé la beauté des Plantes plus nouvelles
Nous n'avions de Bizance encore découvert
Les Tulippes ſans fin, & le Simpliſte expert
En ce tems n'avoit vû Plante dont l'excellence
Méritât qu'on en fit eſtime par la France.

Son Poëme finit par la deſcription de quelques animaux extraordinaires qu'il conſervoit dans ſon cabinet, & même par celle de quelques monſtres, & en particulier d'une jeune fille qu'on vit à Poitiers en 1605. qui n'avoit qu'un pied, & point de bras, les traits du viſage d'une beauté parfaite, faiſant de ſon pied tous les ouvrages que les femmes peuvent faire de leur mains & parlant Flamand, Italien, François, Anglois & Allemand. (1)

(1) Voici la Deſcription de l'Auteur, *p.* 79. Le Lecteur curieux me reprocheroit peut-être l'omiſſion du texte en cette occaſion.

Et depuis peu de jours une fillette nuë,
Belle en perfection, dedans Poitiers s'eſt vuë

Paul Contant avoit promis une ſuite de ce poëme. Il exécuta ſa parole en publiant ſon ſecond *Eden*, qui eſt la ſeconde partie du jardin & cabinet poëtique, il le joignit aux obſervations de Jacques ſon père ſur Dioſcorides, qui peut ſervir de Commentaire ou de ſu-

---

Sans bras, n'ayant qu'un pié; dont le diſcours
Flamand,
Italien, François, Anglois, & Allemand,
Donnoit tant de couleur à ſa grace gentille,
Qu'on l'admiroit en tout comme une entière fille:
Et alors que ſon corps ſe couvroit d'un manteau,
Tout ce qui paroiſſoit en elle étoit très-beau.
Ses yeux étoient fort doux, & ſa bouche petite,
Ses cheveux friſottés. . . . . .
Et de ſon pié tantôt tiſſoit de beaux ouvrages,
Bilioit, couſoit, faiſoit tous les autres ménages.
Bref cet eſprit gentil, pour l'âge, & pour l'attrait,
Dans un corps ſi difforme étoit trouvé parfait.

Il joint à cette fille, un homme de 40. ans, *ſans cuiſſes, ſans genoux, ſans jambes & ſans piés*, n'ayant qu'un bras, & ſans mains, qui danſoit ſur une table, montoit dans une échelle, en deſcendoit, jouoit du violon, couſoit, filoit, brodoit.

plément à ſon Poëme. Il dit ſouvent en Vers ce qu'on trouve en proſe dans l'Ouvrage du Pére. Dans ce nouveau Poëme Adam & Eve chaſſés du Paradis Terreſtre en punition de leur déſobéiſſance, dont il parle à la fin du jardin poëtique, travaillent à former un jardin où ils raſſemblent toutes les plantes, fleurs, ſimples, arbres, arbuſtes, dont il eſt queſtion dans l'Ouvrage du Père. Les matiéres y ſont traitées didactiquement & par chapitre. Contant ne cherche point à ſe parer par des beautés d'imagination, ni par l'art des Epiſodes.

Son modéle pour la verſification eſt du Bartas qui avoit encore quelques partiſans, & même des admirateurs. Il réuſſit ſouvent à rendre ſes défauts, ſon brillant gigantesque, cette ridicule enflure, ces mots de nouvelle fabrique qui n'ont plus de place raiſonnable que dans la Gigantomachie, ou dans le Dom Japhet d'Arménie. Cet Ouvrage quoique poſtérieur à celui dont nous avons parlé, eſt moins ſuportable & il faut plus de patience que je n'en ai pour en ſoûtenir la lecture ſuivie. Jamais on ne s'imagineroit que Malherbe & Racan étoient Contemporains de Paul Contant:

à les comparer, on mettra un siécle de distance. J'aurai occasion de citer quelques Vers du second Eden dans l'article de Paschal le Coq. Contant étoit déja âgé lorsqu'il publia ses derniers Ouvrages, & ceux de son père. Il y joignit une table des productions de la nature qui se trouvoient dans son cabinet. Elle est divisée en *fruits*, *bois*, *écorces*, *fleurs*, *racines*, *gommes*, *fossiles*, *pierres*, *ou cailloux*, *productions marines*, *conques*, *minéraux*, *poissons*, *& animaux étrangers*, & contient huit pages *in-fol.* à deux colomnes. On ne sauroit lire ce Catalogue, sans être surpris qu'un particulier ait pû amasser tant de raretés dignes du cabinet d'un Prince. Il est suivi d'une table alphabétique des plantes communes & étrangères avec leurs différentes dénominations & leurs étimologies, où l'on trouve souvent moins de vérité que d'imagination. Mais c'est le privilége des Etimologistes. Il dérive par exemples *Abies* (Sapin) *ab abeundo*, *absynthium* (absynthe) *ab absentiâ*, parce que les animaux s'en éloignent. Ce Catalogue a 92. pages. Il ne faut pas s'attendre à trouver dans cette liste la division méthodique & ingénieuse de nos

illuſtres (1) Modernes. Par une Epître dédicatoire adreſſée au Prince de Condé (Henri de Bourbon,) on apprend que Paul Contant avoit l'honneur d'en être eſtimé, & que ce Prince eut même la curioſité d'aller viſiter ſon cabinet. Tous les ſavans qui paſſoient par Poitiers ſe donnoient cette ſatisfaction; quand il ne nous en aſſureroit pas dans ſon jardin poëtique, comme il le fait *pag.* 62. de ce poëme, nous l'aurions appris par ce qu'en dit Golnitz dans ſon voyage *Belgico-Gallicum*, à l'article de *Poitiers*, où il en parle comme une des raretés de cette grande Ville. Paul Contant ſe maria deux fois, & eut une fille du premier lit, qui épouſa François Carré, Médecin eſtimé. Il paroît par un jugement du Préſidial de Poitiers du dernier Février 1633. cité dans le Com-

(1) Suivant M. de Juſſieu, la manière la plus ſimple de connoître les Plantes, c'eſt de les connoître par leurs *fleurs*, & par leurs *fruits*. Il diviſe ces fleurs en deux genres. En *fleurs ſimples*, ou à *Etamine*, & à *Piſtilles*, & en fleurs compoſées, dont les *Etamines*, & les *Piſtilles* ſont environnées de *Pétalles*, ou de feuilles. C'eſt, à peu de choſe près, la méthode de M. de Tournefort.

mentaire de *Lelet* ſur Poitiers, rédigé par Filleau, (1) que Paul Contant mourut en 1632. Il s'agit de ſa ſucceſſion dans ce jugement.

Voyez les Ouvrages de Contant père & fils, & les Auteurs cités.

1632.

PASCHAL LE COQ étoit d'une famille diſtinguée par ſes richeſſes, ſon ancienneté, & ſa Nobleſſe; outre le célèbre le Coq connu ſous le nom de *Galli*, dont on a un Recueil d'anciens Arrêts, le Parlement de Paris a eu pluſieurs Magiſtrats de ce nom que je crois tous de la même famille que notre le Coq. Il naquit en 1567. à Villefaignan en Poitou, près Ruffec ſur les frontieres de cette Province, & de la Saintonge. Il ſe livra de bonne heure à l'Etude de la Médecine, & parcourut, pour s'y perfectionner, les Univerſités les plus célèbres de l'Europe. Son goût dominant étoit pour la Botanique : il n'épargna ni peines ni ſoins pour acqué-

(1) Pag. 146. Tom. II.

rir dans cette partie de la profeſſion plus de connoiſſances que n'en avoient les Médecins de ſon tems, & paſſa neuf années entières à voyager, en Piémont, en Suiſſe, en Italie, en Allemagne, en Hongrie, en Bohême, dans les Pays bas, & en Angleterre, formant par-tout où il alloit d'étroites liaiſons avec les ſavans qu'il conſultoit. La connoiſſance des Langues vivantes fut encore une des acquiſitions qu'il fit dans ces Voyages, & qu'il joignit aux Langues Savantes qu'il poſſédoit. Pendant le ſéjour qu'il fit à Montpellier, il eut l'honneur de remporter le prix de la Botanique avec l'applaudiſſement des Profeſſeurs & des perſonnes les plus éclairées de cette fameuſe Ecole. (1) Il fut reçu dans la Faculté de Médecine de Poitiers en 1597.

(1) La Botanique étoit encore inconnue dans l'Ecole de Médecine de Paris, qui n'a eu des Botaniſtes que depuis Louis XIII. La première démonſtration publique s'eſt faite à Paris par Guy de la Broſſe, Médecin ordinaire du Roi en 1640. Dès l'an 1598. Henri IV. avoit fait conſtruire un Jardin public à Montpellier. *Voyez* l'article de Jacques & Paul Contant, & le Diſcours ſur les progrès de la Botanique de M. (Antoine) de Juſſieu.

âgé de trente ans, & y exerça la Médecine pendant 37. ans avec une estime générale acquise par une pratique heureuse jointe à une excellente Théorie. Il n'étoit pas encore majeur lorsqu'il publia un Ouvrage assez considérable, sous le titre qui suit : *Bibliothéca Médica, sive Catalogus illorum qui ex professo artem Medicam in hunc usque diem scriptis illustrârunt. Autore Paschali le Coq Villefagnienſi, Doct. Med. Pictavienſi.* 1590. *in*-8°. *Basilæ apud Conradum Valdkirchum.*

Cet ouvrage dont le titre est magnifique, se sent un peu de la jeunesse de l'Auteur : outre qu'il n'est pas complet à beaucoup près, c'est que le Coq omet souvent le format, l'année & le lieu de l'impression, & ne donne aucune connoissance plus précise des Auteurs dont il parle, que celle qu'on trouve dans les catalogues de nos Libraires. Mais que pouvoit-on attendre d'un Auteur de vingt-trois ans ? C'étoit beaucoup de marquer par un travail de cette nature son goût pour sa profession ; & son Livre tout imparfait qu'il est, ne laisse pas d'être utile à ceux qui veulent connoître les Auteurs qui ont traité de la Mé-

decine, & dont pluſieurs ſont devenus aſſez rares pour avoir beſoin d'indication pour être connus.

Quel qu'ait été le ſavoir de Paſchal le Coq, je ne connois point d'autre Ouvrage imprimé de ſa façon à joindre à celui-ci que la table des Auteurs qui ont expliqué les écrits, & la Philoſophie d'Ariſtote, tirée de la Bibliothéque de Geſner, & imprimée à la fin de l'édition des Œuvres d'Ariſtote à Genève, & plus ample dans l'édition de Paris chez Duval, & ſon diſcours ſur la nature & les propriétés du Coq qui fut imprimé à Poitiers en 1613. chez *Antoine Meiſnier*, ſous ce titre Grec & Latin. (1) ΑΛΕΚΤΩΡ ΠΡΟΑΓΟΜΕΝΟΣ, *ſive Oratio de Galli Gallinacei naturâ, & proprietatibus, quam Paſchalis le Coq Med. Doct. Pictavenſis pro ſolemnibus medicarum Prælectionum principiis, in Academiâ Pictavenſi decantavit* in-8°. pp. 60. On trouve joints à ce diſcours pluſieurs complimens Latins qu'il fit aux Chefs des Compagnies devant leſquelles il le prononça.

C'eſt un uſage dans l'Ecole de Médecine de la Faculté de Poitiers, que le

(1) L'Eveilleur.

Docteur qui fait l'ouverture de cette école, la faſſe par un diſcours latin, dont le ſujet eſt libre, & au choix de celui qui doit parler. Chaque Docteur en eſt chargé à ſon tour. Notre Médecin pour remplir ce devoir, choiſit l'éloge du Coq, & de ſes propriétés, & prononça ce diſcours, qu'on appelle le *diſcours des Principes*, le 13 Décembre 1613.

Il le dédia à François le Coq ſon frère Conſeiller au Parlement de Paris, qu'il appelle le chef de la famille des le Coq, *Gallinaceæ gentis noſtræ Coryphæus.* Il lui dit qu'il a quantité d'autres diſcours du même genre qu'il a prononcés, tant à Montpellier qu'à Poitiers, & qui paroîtront s'il continuë de l'en preſſer, ſinon qui ſeront abandonnés aux vers : *conſimilis argumenti ſolemnes aliquot orationes quas me ſuprà* XX. *annos in illuſtri Monſpelienſi βρεβευτηρίῳ, & infrà id tempus in hoc inclito Pictavenſi ἰατρείῳ dixiſſe intellexiſti, vel in lucem urgere perges, vel blattis hoſpites relinques.*

Plus de vingt diſtiques latins qui précédent ce diſcours, & qui ſont tous à la louange de l'Auteur, peuvent ſervir de piéces généalogiques pour ſa famille, étant preſque tous de la façon de ſes pa-

rens, fils, freres, neveux, &c. qui signent avec l'expression du degré de parenté. On y voit les noms de François le Coq Conseiller au Parlement, son frère, de Jacques le Coq & de Pierre le Coq ses oncles, d'Aymar le Coq, & de François le Coq ses neveux, fils de François, de Pierre & Jacques le Coq, autres neveux fils de Jaques, de Vertunien, Paschal, François & Aymar le Coq ses fils, de Pierre Lestreux de la Touche son cousin maternel, de Pierre Preverault autre cousin maternel, de Jean Eroard son neveu (2), Victor Drouin son gendre, de Pierre Milon son allié. De tous ces vers imprimés, je n'en ai point trouvé qui valussent ceux que j'ai vus manuscrits & sans nom d'Auteur à la fin du discours de Paschal le Coq; les voici tels que M. Poitevin Médecin de Poitiers me les a fait transcrire.

Dilectum superis Gallum testatur Apollo,
Dilectum Gallis Gallia tota docet.

(1) Ayant épousé une fille de François le Coq Conseiller.

L'autre

L'autre Epigramme relative à l'Ouvrage est telle :

En Veneri gratum Galli dum perlego Gallum
Hæc ego cum Gallo profero, Galle, tuo.
Ah ! pereat Gallos quisquis dedit esse capones !
Debuit hic proprios perdere testiculos.

Mais c'est assez, & peut être trop en dire sur ce qui accompagne le discours de notre Médecin, parlons du discours même. Si le Lecteur fait quelque grace à nos Extraits, c'est sans doute surtout à ceux des ouvrages peu connus comme celui-ci. (1)

L'Auteur que son âge, & un grand nombre d'actions publiques pareilles à celle ci, sembloient autoriser à quelque familiarité avec son auditoire, prend effectivement dans son discours un air simple, un ton familier. Pour en venir à l'éloge du Coq, il fait assez long,

(1) *Petrus Francius* a fait aussi l'éloge du Coq, sous ce titre : *Petri Francii Encomium Galli Gallinacei*, *in*-4°. Amst. 1680. *Voyez* le Journal des Savans, *pag.* 9. de l'édit. *in*-4°. 17. Mars 1681.

& j'oſe même dire, un ennuyant détour. Il parle d'une viſite qu'il avoit faite à un malade à la Campagne ; ſon malade ſe portant mieux, notre Médecin voulut prendre l'air, il ſortit ; cela lui donne occaſion de faire une très-longue énumeration des objets qui l'amuſerent ; mais celui qui fixa le plus ſon attention, & ſes regards, fut, dit-il, un combat très-animé de deux Coqs, il en conçut l'idée de faire l'éloge de cet ornement de nos baſſe-courts. François Meynard, Profeſſeur en Droit, avoit fait l'Eloge du Guy-de-Chêne, que l'Auteur appelle *putidum avicuda excrementum* ; on l'avoit écouté favorablement : il demande la même indulgence. Point de Livre ſi mauvais qu'il puiſſe être, ajoûte-t-il, où l'on ne trouve quelque choſe d'utile, point d'objet dans la nature ſi petit qu'il paroiſſe, qui ne puiſſe s'emparer de l'admiration [illegible] Philoſophe. Ceux, ajoûte l'Auteur, [illegible] voudroient nier ce que j'avance, n'ont pas fait attention à la *Batracomiomachie* d'Homère, à l'Ouvrage d'Ariſtarque ſur les Abeilles, à l'éloge de la Mouche de Lucien, au Poëme du Moucheron de Virgile, au Moineau de Catule, au Noyer d'Ovide, au Ver à

ſoie de Vida, & à la Puce de la célébre des Roches, qui a occupé les Scaligers, les Briſſons, les Sainte-Marthe, les Pithou, Boiceau de la Borderie, ces deux illuſtres Dames, Madeleine & Catherine des Roches; enfin au Guy-de-Chêne du ſavant François Meynard.

Il entre en matière; la première qualité qu'il loue dans le Coq, c'eſt le ſoin qu'il ſemble prendre de nous tirer des bras du ſommeil. Pour le nom latin de *Gallus*, il dit qu'on le lui a donné par antiphraſe, *quia minimè caſtratus*. Il obſerve que chez les Topinamboux, leurs Prêtres font dans leurs Sacrifices la même cérémonie que faiſoient chez nos Prêtres Gaulois ceux de Cybele.

Le plumage des Coqs par ſes nuances efface celui de tous les autres oiſeaux, à l'exception des pigeons. Il paſſe au chant du Coq, ſonore, ferme & réglé, & aux avantages de ce chant. Après l'énumération de quelques-uns de ces avantages, il dit: *hoc canente devotus exilit ad precandum, hoc canente divus Petrus culpam ſuam diluit.* Il parle des raiſons Phyſiques du chant *triple* du Coq, & rapporte les Opinions de Démocrite & de

quelques autres fort peu ſatisfaiſantes, ſans en donner une meilleure. Il adopte la vieille opinion que le chant du Coq, & ſa vuë font peur au Lyon; & s'en rapportant là-deſſus aux anciens, il croit que la raiſon de cette frayeur dans le Lyon, eſt que le Coq eſt de la nature du feu que craignent les Lions qui aiment l'eau. Après un détail de pluſieurs autres propriétés, telles que ſont chez le Coq, celles d'indiquer les changemens de tems, de préférer une mort glorieuſe à une honteuſe fuite dans leurs combats, il parle de l'uſage de ces combats connus non-ſeulement en France, mais aux Indes mêmes, dans l'Iſle de Java, où le Roi Tuban nourrit dans des Cages un grand nombre de Coqs deſtinés à ces combats, qui ſont un de ſes plus grands amuſemens. Il joint à ce qu'il a dit ſur la valeur du Coq de très-beaux vers de Paſſerat qui en a fait l'éloge adreſſé à M. de Meſmes. Cette citation eſt, ſans faire tort à l'Auteur, l'endroit le plus beau de ſon diſcours, & j'aurois ſouhaité pour la gloire de le Coq, que ces vers euſſent été de lui. Ils

égalent en beauté tout ce que l'antiquité a de plus délicat. (1)

---

(1) Ceux qui n'ont pas les Poëſies de Paſſerat qui commencent à devenir rares, me ſauroient mauvais gré d'avoir ſupprimé ces Vers.

. . . . Ubi magnanimos campo irritavit aperto
Bilis amara Duces, agnataque miſit in arma,
Unguibus & roſtris repetito verbere pennæ
Pendentem exercent pugnam. Rapit impetus ambos;
Fit ſonitûs crebro aſſultu, volat actâ per auras
Pluma nivis ritu, ſtatque atro pulvere cœlum.
Nullâ quiet pugnæ, rabido mora nulla furori:
Nunc capitis rubros apices, nunc tempora figunt,
Lumina nunc fodiunt nigro ſtillantia tabo.
Quin adeò igneſcunt ſtimulis diſcordibus iræ,
Viribus exhauſtis, ut ſæpè occumbat uterque,
Sternaturque pari per mutua vulnera lætho.
Gallinæ intereà tacitâ formidine muſſant,
Quem fortuna ſibi Regem velit eſſe, virumque.
Alter ut inferior ceſſit, tenebraſque petivit
Multâ gemens, ſolio regni quod pulſus aviti.
Laude tumens alter, primos ſublimis in ungues
Erigitur, victorque ſuum canit ipſe triumphum.

Ils ſont ſuivis du détail des propriétés Médecinales du Coq: Non ſeulement il donne, dit l'Auteur, un aliment excellent aux perſonnes ſaines, mais il fournit des rémedes dans un grand nombre de maladies. En général, ajoûte-t-il, il rend la voix claire, il eſt bon encore contre le mal de tête, la paralyſie, la phtiſie, la fiévre néphrétique, la petite vérole, les maladies vénériennes, la goute. En particulier la crête d'un Coq guérit les perſonnes mordues d'un chien enragé, elle eſt propre à celles dont ſes vaiſſeaux ſont relâchés. Sa cervelle arrête le flux de ſang; elle redonne des forces aux malades; en attachant ſon cœur palpitant à la cuiſſe d'une femme, elle accouche plus facilement, &c. Il parcourt ainſi toutes les parties du Coq, à chacune deſquelles il attribuë une propriété ſinguliére; ſes garans ſont Ga-

---

Et quiſquam humanâ miretur clade parari
Imperium, proceresque animas impendere Scepiris,
Cùm tanti exiguâ ſurgant de corde tumultus?

lien, Trallien, Oribaſe, Avicenne, Rhaſis, &c.

Je ne ſais ſi tout celà étoit bien digne de la *gravité doctorale* ; au moins l'Auteur devoit-il donner à tous ces détails un tour moins ſérieux, & faire connoître que c'étoient les ſentimens de *la vénérable antiquité* qu'il rapportoit, & non les ſiens particuliers. Rien ne le fait ſoupçonner.

Ce diſcours finit par des reproches d'ingratitude qu'il adreſſe à ceux qui maltraitent les Coqs, & en particulier à ces femmes qui les privent du principe de courage, & de fécondité que leur avoit donné la bienfaiſante nature.

Inverecundiſſimo auſu, barbarâ manu caput criſtâ truncant, adacto in interiora nefario cultro, miſerrimos teſticulos eximunt, & tam diris malis, Medicinam, ſi Dis placet, allaturæ, exemptos teſtes vorandos illi (Gallo) evirato intrudunt, vulnus conſuunt, cineribus aſpergunt.

Le ſtyle de l'Auteur eſt recherché, mais peu naturel ; ſa phraſe guindée, reſſemble beaucoup à celle d'Apulée : elle en a quelquefois les agrémens, mais preſque toûjours les défauts. Paſchal le

Coq cherche à paroître spirituel & enjoüé, mais il ne réussit pas toûjours, & je doute que nos Savans Médecins, accoûtumés aux charmes de l'élocution pure & polie des Astruc de notre tems, s'accommodât volontiers du style de le Coq.

Il faut pourtant convenir qu'on reconnoît par tout une vaste lecture, beaucoup d'érudition, & peut-être l'Auteur en fait-il trop paroître. On peut dire de l'éloquence ce qu'Ovide a dit des discours des Amans.

Si latet ars prodest : affert deprehensa pudorem.

C'est rélativement à ce discours *de Gallo Gallinaceo*, que Contant *p.* 36 & 37. de son second *Eden*, dit après avoir fait une Liste des Médecins Illustres dans la Botanique ;

Je vois ce docte Coq, grand Chantre d'Epidaure,
Chantre chanteur du chant du chantre chanté
Aurore,
Qui en ses derniers jours un Coq déplumera,
Et par divers lopins, savant le donnera
Gratis ;

Gratis, & de bon cœur, ſuivant ſes humeurs bonnes,
A divers Officiers, à diverſes perſonnes,
Aux Juges, aux Conſuls, aux riches Financiers,
Au commun Populaire, aux ſavans Ecoliers.
Bref qui départira ce Coq en tant de piéces,
Que ſur tout l'on verra rencontre de lieſſes.
Qui rendront le chanté, & le docte Sonneur
Plein d'admiration dans la chaiſe d'honneur.
Oui c'eſt un Coq vraiment, & Coq de ſa Paroiſſe,
On le verra comblé d'honneurs & de richeſſe.
C'eſt lui qui dans Poitiers un jour fera florir
Les Plantes que ſur-tout je déſire chérir.
Ses voyages loingtains, l'emploi de ſa jeuneſſe,
A chercher curieux du monde la richeſſe,
Seront très-ſûrs témoins qu'en ſon tems il ſera
D'un chacun admiré; car pour lui l'on fera
Des autels à Flora : par lui les Anémones
Seront vûs dans Poitiers, les perleuſes couronnes,
Et les Lys Perſiens; bref chez lui ſeront vûs
Les riches dons par lui de l'Ecluſe (1) reçûs.

(1) Charles de l'Ecluſe, ou *Cluſius* en Latin, dont *Evrard Vorſtius* a fait la vie en

C'eſt dans la bouche d'Adam que Contant met ces Vers : outre qu'ils ſont inſtructifs, leur ſingularité dans le tour, & dans les penſées pourra amuſer le Lecteur, à qui je fais d'ailleurs connoître Contant. Qui ſait ſi ces Vers n'ont point trouvé d'Approbateurs ? C'eſt dans de pareilles piéces qu'on trouve l'Hiſtoire des révolutions du Génie.

Scévole de Sainte-Marthe dans ſon Ode latine aux Médecins, parle en termes bien honorables de le Coq. La nature dans ſon ſein n'avoit rien de caché pour lui ; il connoiſſoit, dit Sainte-Marthe, tout ce que comprend le Ciel, la Terre & les Mers.

Tu Galle ardua cui
Natura ſe totam exerit,
Et cœlo, & pelago, & ſolo.

M. de Thou le traite auſſi de Médecin célébre ; enfin il eſt hors de doute que Paſchal le Coq a eu une réputation

---

Latin. Le même Contant fait encore un autre éloge auſſi magnifique de Paſchal le Coq dans ſon *Jardin & Cabinet Poëtique*, pag. 21. & pag. 35.

bien établie. Il épouſa la fille de Saint Vertunien Lavau ; dont il eut les enfans que nous avons nommés, & dont Paſchal & Vertunien le Coq, tous deux reçus Médecins à Poitiers, moururent jeunes ; le premier en 1629. âgé de 25. ans ; le ſecond en 1624. âgé de 26. ans. Leur père mourut dans une honnête abondance, avec l'eſtime générale de ſes Citoyens, & Doyen de ſa Faculté, le 18. Août 1632. âgé de 65. ans. Il n'y a plus de deſcendans de ce Docteur, & ceux du nom de le Coq, qui exiſtent en Poitou, deſcendent de François le Coq ſon frere, Conſeiller au Parlement. Avant de terminer ſon article, nous croyons devoir ajoûter ici le monument glorieux, ou l'éloge en ſtyle lapidaire que ſes Confrères conſacrérent à ſa mémoire. C'eſt ſuivant les apparences l'Ouvrage de François Citoys ſon ſucceſſeur au Décanat. La piéce eſt longue, mais elle eſt bien tournée. Je la publie telle que me l'a envoyée M. Poitevin Médecin de Poitiers.

V. G. S.

Clariſſimo viro, Domino D.
Paſchali le Coq Villefano Pictoni,
Medico Regio,
Collegii Medici Pictavienſis,
Decano digniſſimo.
Triplici bonorum genere
Animi, Corporis, Fortunæ
Inſtructiſſimo.
Omnibus viris Doctis, Patriis, & exteris,
Quorum vernaculas callebat linguas,
Perſonâ, & famâ notiſſimo.
Ob inſignem rei herbariæ peritiam
In famoſis Europæ Academiis
Quas frequentavit plurimas,
Archibotanico facilè inſignito
Et
In publico Profeſſorum Monſpel. Jatreïo,
Palam & plaudentibus Doct. ſpectatoribus,
Botanicam palmam
Glorioſè aſſequuto.
In Medicinâ theoricâ, & practicâ
Quam xxxvij annos ſedulò exercuit.
Doctori experientiſſimo.
Ardente Febre catharrhoſâ
Poſt ſexennalem à levi apoplexiâ pareſin
Proh dolor! ſuffocato.

Æternum hocce ſuæ, dum vixit, obſervantiæ
Perpetuique luctus monimentum
Franciſci Citoys Medicus Regius, &
Decanus ſucceſſor
Cæterique Doctores, & Collegæ
M. P. (1).

V. ann. LXV. M. IX. D. XXI.
M. die Mercurii XVIII. M. Auguſt. horâ
X. matutinâ,
Ann. M. DC. XXXII.

Tous ſes Confrères joignirent chacun une piéce de Vers à cet éloge ; on trouve dix Epigrammes dont les Auteurs ſont François Citoys, Jean de Raffou, François Pidoux, Antoine Jaquet, Jean Engaine, Pierre de Lugre, François Carré, Jean Garnier, François Umeau, Pierre Bardon.

1632.

PIERRE PESTRE, Avocat au Préſidial de Poitiers, s'acquit une grande

(1). Il falloit au moins deux PP. *poſuere.*

réputation dans la Juriſprudence, & dans l'uſage du Barreau. Il falloit qu'il fût d'une très-bonne famille, puiſqu'il épouſa en premieres noces Marguerite Thubert, d'une famille des mieux alliées de Poitiers dans la Robe. Il en eut pluſieurs enfans, & épouſa dans un âge avancé *Marie Conſtant*, en ſecondes noces. Il arrive ſouvent que ceux qui ſont les guides du Public dans les affaires les plus embaraſſées, & qui ſavent en tirer les parties avec ſuccès, ne (1) ſe ſervent pas de leurs lumiéres dans leurs propres affaires: Peſtre fut de ce nombre; il étoit l'oracle de ſa Patrie, l'arbitre des plus grandes conteſtations; cependant ſes affaires domeſtiques ſe trouvérent dans un tel déſordre après ſa mort, que ſon bien ſaiſi réellement put à peine fournir un Douaire à ſa veuve, Marie Conſtant, & qu'une

(1) Nos Avocats les plus célèbres ne ſont pas morts les plus riches. Bouchel a, dit-on, compoſé ſa Bibliotheque du Droit au Châtelet, où ſes Créanciers l'avoient fait mettre. Le célèbre Gautier ne laiſſa pas de quoi faire ſes obſéques. Patru fut obligé de vendre ſa Bibliotéque. Me. Aubry n'a point fait au Barreau la fortune dûë à ſes talens. Je ne rapporterai point des exemples plus modernes. Il y en a

partie de ſes enfans renonça à ſa ſucceſſion. Il paroît par une Epigramme du jeune Banchereau (p. 25. de ſon Recueil) que Peſtre ſoûtint ſes Thèſes de Licencié en Droit en 1595. & qu'il le fit avec éclat. Si cependant il faut entendre des Thèſes de licence par ce titre des vers latins adreſſés à Peſtre par Banchereau. P. *Petreo propalam diſcutienda legum ſtudioſis Theoremata proponenti* 1595. Voici ſes vers ; les Poëſies de Banchereau ne ſont pas entre les mains de tout le monde.

Alma Themis gemini (1) *ſolvenda enigmata juris*
Doctè cordato vult tribuiſſe viro.
Quod tibi conceſſum eſt, toto admirante Senatu,
Altera pars animæ Petre Petraeæ meæ.
Doctius hic noſtras quo nemo venuſtet Athenas,
Legibus innumeris, eloquioque cluens...
Baldus, Barthachinus, quotquot ſunt juris alumni,
Huc properent, nihilum te quoque Petre movent.

(1) Droit Civil, & Droit Canon.

Undat facunda victrix facundia lingua,
Si quis verboſo Theticon enſe ferit.
Te docuit validis deffendere Bartolus armis,
Quivis ſubtili callidus arte petat.
Te voco quarenda tam magna pericla corolla
Non impugnacem nacta fuere virum.

Il ſe vit le Doyen des Avocats de Poitiers. Jean Conſtant dans ſon Commentaire, en parle avec diſtinction; il travailla ſur la Coûtume de Poitou. Lelet ſon parent qui a mis ſes mémoires en uſage dans ſon Commentaire, en parle avec beaucoup de conſidération dans un Avis au Lecteur qui précéde ce Commentaire. » Je ſerois, dit il, » ingrat ſi je ne confeſſois hautement » que quelques Mémoires dreſſés ſur » la Coûtume de Poitou par défunt » M. Pierre Peſtre, vivant Doyen des » Avocats du Préſidial de Poitiers, » mon germain, m'étant après ſon » décès tombés entre les mains ont en » partie ſervi de fondement & de baze » pour la ſtructure de cet œuvre, moins » poli, véritablement, & parfait, que

» ſi lui ſeul en eût été le maître. Mais
» afin qu'il parût aux yeux du public,
» combien durant ſa vie on faiſoit état
» de ſon ſavoir, de ſa grande expé-
» rience ès affaires, & de ſes judicieu-
» ſes réſolutions pour le Palais: & que
» chacun apprît, que ce qu'il a fait, c'a
» été avec telle recommandation qu'à
» peine la poſtérité ne pourra rien laiſ-
» ſer de ſemblable qui le puiſſe imi-
» ter. J'ai crû que ce qui étoit du ſien
» devoit être dénoté par ces deux let-
» tres capitales P. P. ce que j'ai fait
» d'autant plus curieuſement & exac-
» tement que je ſuis aſſuré par cet
» avertiſſement que ce mien Commen-
» taire en ſera plus agréable, & avan-
» tageuſement profitable au Public.

C'eſt avoir de la part de Lelet une reconnoiſſance bien étenduë pour notre Peſtre dont il paroît très-peu d'obſervations dans le Commentaire du premier? N'eſt-ce point une adreſſe de la part de l'Auteur du Commentaire, pour s'en aſſurer l'honneur, qu'on lui auroit conteſté ſur le fondement des Mémoires de Peſtre, dont on ſavoit qu'il étoit en poſſeſſion? J'en laiſſe juges ceux qui connoiſſent l'Ouvrage. A peine ſe trou-

ve-t-il une douzaine d'observations sur le premier titre des Fiefs & Juriſdictions qui contient 202. Articles. Il faut convenir que ces observations sont très-solides, & qu'elles font voir un Juriſconsulte fort éclairé dans la Théorie de notre Juriſprudence, & dans la Pratique. Peſtre y montre des vuës étenduës qu'un ſimple Praticien n'a jamais; il raiſonne & décide avec préciſion, & toutes ſes gloſes ſont rélatives au texte dont elles rendent l'eſprit. Pierre Liége dont je parlerai, a fait cette Epigramme ſur la réunion des Ouvrages de Peſtre avec ceux de Lelet.

In Peſtrei, & Leleti fœdus.

Jam redis è letho decus, ô Peſtree, tuorum,
Et nobis, Leleto vindice, latus ades.
Fœdus amicitiæ ſic jungit fœdera veſtra
Virtutis, vita hac una duobus erit.

Peſtre mourut à Poitiers vers l'an 1632. au moins Marie Conſtant ſa veuve plaidoit-elle pour ſon doüaire contre les enfans du premier lit cette même année.

1634.

URBAIN GRANDIER, bien plus connu par les horreurs de sa destinée que par ses talens, n'étoit pas Poitevin de naissance. Il naquit à Roüères près de Sablé en Anjou, de Pierre Grandier Notaire Royal de Sablé, & de Jeanne d'Estièvre; (1) il fit ses études sous les Jésuites de Bourdeaux. Les talens qu'ils lui remarquèrent lui valurent l'estime de la Société; il fut même pourvû par leur moyen de la Cure de Saint Pierre du Marché de Loudun, dont ils sont patrons. Il obtint aussi une prébende dans l'Eglise de Sainte Croix. L'Union de ces deux bénéfices fut le premier motif de la jalousie de ses ennemis. Il avoit le talent de la parole, il eut le malheur de prêcher contre les Confraries & contre l'abus qu'il y a dans la conduite de ceux qui négligent la Messe Paroissiale; ce fut la source de la haine des Moines contre lui. Grandier eut la réputation d'excellent Prédicateur, & de réussir mieux qu'eux, autre motif d'animosité. Enfin tous les malheurs

(1) Il avoit un frère Conseiller au Présidial de Loudun.

qui lui ſont arrivés, & la mort cruelle qui en fut la ſuite n'eurent preſque d'autres principes que ſes talens acquis, & naturels. (1) Tous les avantages qu'il remporta en différentes occaſions contre ſes ennemis lui furent funeſtes : avec une figure moins agréable, une taille moins avantageuſe, des agrémens moins puiſſans ſur les cœurs, il ne ſeroit pas devenu la terreur des pères & des maris, des jeunes gens même qui le regardèrent comme un rival dangéreux. S'il n'eût point eû une ſupériorité de génie qui lui inſpiroit trop de fermeté, il auroit eû plus de ménagemens dans ſa conduite avec des gens qu'il irrita à force de ſuccès. Du nombre de ces ſuccès ſont le Procès qu'il gagna en 1620. à l'Officialité de Poitiers contre un Prêtre nommé Mounier, un autre qu'il gagna encore contre le Chapitre de Ste. Croix, & Mignon ſolliciteur de ce Procès. L'Arrêt qu'il obtint contre un nommé Duhibaut, les avantages qu'il eut contre le Procureur du Roi Trincant, qui l'accuſoit d'avoir abuſé de ſa fille, con-

(1) Jamais perſonne n'a eu tant de raiſon de dire : *ingenio perii qui miſer ipſe meo.*

tre l'Evêque de Poitiers même (M. de la Rochepoſai,) tant au Préſidial de Poitiers, que devant l'Archevêque de Bourdeaux (en 1631.) Ce furent ces ſuccès mêmes qui donnèrent naiſſance à la fameuſe poſſeſſion des Religieuſes de Loudun, à cette affreuſe Tragédie, dont il fut enfin la funeſte victime, par l'adreſſe qu'eurent les Acteurs d'y intéreſſer le plus redoutable ennemi qu'on pût alors avoir en France, je veux dire le Cardinal de Richelieu. Je n'entrerai point dans des détails qui épouvantent encore tous ceux qui les liſent; il eſt facile de s'en inſtruire dans les Ouvrages particuliers auxquels ont donné lieu la poſſeſſion des Religieuſes de Loudun, & l'affaire du célèbre malheureux dont je parle. Il me ſuffira de dire qu'il fut condamné à être brûlé vif, préalablement appliqué à la queſtion ordinaire & extraordinaire par jugement du 18. Août 1634. rendu par les Commiſſaires nommés, à la tête deſquels étoit Laubardemont Me. des Requêtes, ce qui fut exécuté, à l'égard du dernier ſupplice, dans la place de Sainte Croix, avec des circonſtances, & une barbarie encore plus effrayantes que le ſupplice même.

Mais détournons les yeux d'un ſi horrible ſpectacle pour paſſer aux qualités d'homme de Lettres, & de Savant, qui nous ont engagé à placer Grandier dans notre Bibliothéque.

J'ai dit que les Jéſuites de Bourdeaux avoient jugé très-avantageuſement des talens de Grandier; ils ne ſe méprirent point. Non-ſeulement il avoit les graces de la prononciation, mais il compoſoit avec facilité, & réuniſſoit le délicat avec le ſolide dans ſes compoſitions.

L'Eloge funèbre de Scévole de Ste.-Marthe en eſt une preuve. Ce grand homme étoit mort entre ſes bras, & pour employer les expreſſions d'Abel de Sainte-Marthe ſon fils, *il lui avoit ſervi dans ſes dernières heures, de père, de fils & d'ami.* Il fut ſon panégyriſte, & prononça l'Oraiſon funèbre de Scévole le 11. Septembre 1623. ſix mois après la mort de ce grand homme, dans l'Egliſe de Saint Pierre de Loudun, dont il étoit Curé. On la trouve jointe aux autres piéces qui compoſent le Recueil intitulé : *Tumulus Scav. Sammarthani* avec ce titre : *Oraiſon funèbre de Scévole de Sainte-Marthe, Préſident, & Thréſorier Général de France à Poitiers. Par*

M. Urbain Grandier Curé de ladite Egliſe & Chanoine de Sainte Croix. A Paris 1629. in-4°. 22. pages.

Grandier y fait paroître beaucoup, & peut-être même trop d'eſprit. Il y a quantité d'expreſſions figurées, de Métaphores hardies, d'Anthitèſes & de tours Epigrammatiques dont le faux éclat ſéduit facilement tous ceux qui n'ont pas un goût aſſez formé pour y réſiſter.

Il parcourt la vie de Sainte-Marthe en Orateur, & choiſit avec jugement les circonſtances les plus dignes d'occuper ſon auditoire. L'expreſſion eſt noble, les tranſitions ſont heureuſes, ſans être trop recherchées. Grandier eſt éloquent & Orateur Chrétien dans tout ſon Panégyrique, & à l'exception des défauts que nous lui avons reprochés, & que le mauvais goût de ſon tems avoit conſacrés, on le lit encore avec plaiſir. Le Procureur du Roi Trincant, dont il avoit parlé avec diſtinction dans cet éloge, lui adreſſa des Vers très-flatteurs, qu'on peut lire dans ſon article : Abel fils aîné de Scévole, fit une Epigramme pour le remercier, & du zèle qu'il avoit montré en aſſiſtant ſon père à la mort, & du Pané-

gyrique. Elle eſt conçue en ces termes :

URBANO GRANDERIO
Juliodun. Eccleſiæ Rectori.

Scævola cùm periit, meliori ſorte potiri
Sperantem verbis, auxilioque juvas.
Tandemque intrepidè morienti lumina condis,
Et bonus exhalantem excipis ore animam.
Dein populi in turbâ, procerum cœtuque frequenti,
Mellito eloquio tollis ad aſtra virum.
Debemus tibi, Granderi, qui Patris, Amici,
Et Nati officio fungeris ipſe pio.
Abelii Epig. Lib. II. p. 243.

Un autre Ouvrage qui lui a été funeſte, puiſqu'il fut un des prétextes dont on ſe ſervit pour le perdre, fut *un Traité du Célibat des Prêtres.* Il faut convenir que Grandier dont un attachement contraire à la pureté de ſon état, avoit corrompu le cœur, abuſa de ſon eſprit dans la compoſition de ce Traité. Il tâchoit d'y détruire la néceſſité du Célibat des Prêtres,

Prêtres, & l'avoit composé pour calmer par le poison de sa Doctrine la conscience d'une jeune personne qu'il aimoit, & avec laquelle il entretenoit un commerce criminel. Je ne sais si ce Livre a jamais été publié. Par l'Arrêt de mort de Grandier, il fut ordonné que le Manuscrit seroit brûlé avec son Auteur. Tout ce qu'on en cite sont ces deux Vers qui se trouvoient à la fin adressés à la personne pour laquelle l'Ouvrage étoit destiné.

Si ton gentil esprit prend bien cette science,
Tu mettras en repos ta bonne conscience.

Grandier ne le désavoua pas, & convint même du motif. Il a passé, dit un Moderne, pour être fort bien écrit. Je ne parlerai point ici de la Satyre intitulée (1) *Lettre de la Cordonière de la*

(1) C'est le vrai titre de cette Piéce, d'une obscurité, & d'un galimathias presque inconcevables. Elle finit par quatre méchans Vers, le reste est en prose; cette Piéce est signée, *Catherine d'Amour, ci-devant Cordonnière de la Reine Mère.* Elle a été imprimée à la suite de la conversation de Mo. Guillaume avec le Prince de Conty aux Champs Eli-

Reine Mère à Monſieur de Baradas, qu'il a toûjours conſtamment déſavouée ; Ouvrage de parti, indigne du génie & de la plume de Grandier, & où le Cardinal de Richelieu étoit extrêmement maltraité ; ce fut encore un prétexte que prirent ſes ennemis pour irriter contre lui la vengeance du Cardinal auquel on perſuada que Grandier étoit l'Auteur de cette Satyre violente, & tout à-fait mépriſable.

Je ne dois pas paſſer ſous ſilence, un Livre de piété ou Recueil aſſez gros de Prières & de Méditations qu'il compoſa pendant les quatre mois qu'il fut détenu priſonnier au Château d'Angers. Ceux qui ont vu le manuſcrit qui fut produit au Procès, ont aſſuré que tout y reſpiroit la conſtance de ſon Auteur dans ſes maux, & ſa réſignation aux ordres de la Providence. Bien loin qu'un tel Ouvrage pût être celui d'un magicien, qualité que la vengeance, & la haine donnoient à Grandier, il auroit

---

ſées, *pag.* 93. de ce Recueil qui contient 128. pages. La manière dont elle eſt citée, ſous le titre de *Cordonnière de Loudun*, me feroit croire que peu de perſonnes la connoiſſent.

dû suffire à sa justification, & le style comparé avec celui de la *Lettre de la Cordonnière*, ne permettoit pas de penser que l'un & l'autre fussent de la même plume.

Pendant le cours de son Procès, il composa plusieurs écrits pour sa défense, qui ne firent pas moins d'honneur à son esprit, qu'à la constance, & à la fermeté Héroïque & Chrétienne qui ne l'abandonnèrent pas même au milieu des flammes, & à l'instant de sa mort.

Voyez, l'Histoire de la possession des Religieuses de Loudun par Aubin, la Lettre de Séguin dans le Mercure François. Le Ménagiana *Tom. IV.* Bayle article de Grandier, son Procès dans les causes célèbres de Me. Gayot de Pittaval *Tom. II.* & l'article d'Aubin, *Tom. IV.* de cette Bibliot.

1642.

ARMAND-JEAN DU PLESSIS Cardinal, Duc de Richelieu, Ministre d'Etat sous le Regne de Louis XIII. naquit au (1) Château de Richelieu en

(1) Sur les confins de la Touraine, à troi-

Poitou, le 5 Septembre 1585. Il eſt vrai que le plus grand nombre des Auteurs le font naître à Paris, & ces Auteurs ſont d'un poids conſidérable. Ce ſont André du Chêne dans la Généalogie de la Maiſon de Richelieu, Aubery dans l'Hiſtoire qu'il a faite du Cardinal, Vittorio Siri, Anſelme, le Clerc dans ſa vie, l'Abbé Richard, & une infinité d'autres. J'ai pour le ſentiment que j'adopte des autorités qui ne ſont pas moins frappantes, quoique moins célébres. Perrault, dans les Éloges des *Hommes Illuſtres*, le Savant Pére Jacob page 268. de ſa Bibliothéque des Prélats, (*Bibliotheca Pontificia*). la Fontaine dans une de ſes Lettres, page 54. du Recueil publié en 1729. L'Auteur de l'Eloge du Cardinal joint à ceux de quelques Auteurs p. 260. Jean Marot, dans le Plan gravé du Château de Richelieu, où, dans l'explication qu'il donne des parties de ce magnifique Bâtiment, il indique la Chambre où na-

---

lieuës de Chinon, à quatre de Loudun, & à ſeize de Poitiers.

quit le Cardinal. (1) On peut joindre à ces témoignages celui de la tradition constante à Richelieu, où l'on fait voir cette chambre aux Voyageurs. Armand étoit fils de Francois du Pleſſis, Seigneur de Richelieu, Chevalier des Ordres du Roi, & Grand Prevôt de l'Hôtel, & de Suzanne de la Porte. (2) Il perdit ſon pere à cinq ans. Le Prieur de Saint Florent fut ſon premier maître. On le mit enſuite en penſion au College de Navarre, où étoit élevée la premiere Nobleſſe du Royaume; il y fit ſes humanités, & ſa Philoſophie au Collége de Lizieux. Deſtiné pour les armes, il apprit à monter à cheval, & tous les autres (3) exercices de la.

(1) Sous la note G. elle eſt à droite du côté du Jardin, au premier étage dans l'ancien bâtiment du Pavillon, ſuivant cette note. Le Mercier eſt l'Architecte qui a conduit ce bâtiment.

(2) *Voyez* l'article de François de la Porte.

(3) Le Cardinal qui n'étoit point exemt de foibleſſes, aimoit à faire voir qu'il ſavoit manier un Cheval auſſi adroitement que le Militaire le plus adroit; la réputation de bon Ecuyer le flattoit!

profession qu'il devoit embrasser. Mais né d'une famille peu accommodée des biens de la fortune, & Alphonse du Plessis (1) son frère, depuis Cardinal, Archevêque de Lyon, ayant renoncé à l'Evêché de Luçon pour entrer chez les Chartreux, Armand prit le parti de l'Eglise, & obtint du Roi une nomination en sa faveur à l'Evêché de Luçon; il n'avoit pas encore 22 ans. Il obtint du Pape Paul V. une dispense d'âge, & fut sacré Evêque à Rome le 17 Avril 1607. Il se fit une grande réputation dans le séjour qu'il y fit; quelques Auteurs ont prétendu qu'il avoit trompé Paul V. sur son âge, & qu'il lui en avoit demandé l'Absolution après sa Consécration, ce qui avoit donné

(1) Mort à Lyon le 23. Mars 1653. & inhumé dans l'Eglise de l'Hôpital de la Charité de Lyon, avec cette Epitaphe qu'il se fit lui-même.

Pauper natus sum, Paupertatem vovi, Pauper morior, cum Pauperibus sepeliri volo.

C'étoit un génie plus sombre que brillant, plus solide qu'agréable, il écrivoit assez bien, parloit fort mal. Jamais il n'a pû faire un

au Pape lieu de dire *qu'avec un génie* (1) *étendu & délié, Armand iroit loin.* Ce ſont les termes dont ſe ſert Vittorio Siri.

Vers Latin. De tous les Poëtes, il n'aimoit que Lucain. Il ſavoit Sénéque par cœur, & en avoit fait de grands extraits. On a quelques Lettres de lui adreſſées à ſon frère Armand qui le tira malgré lui du Cloître. *Peut-être*, diſoit-il en mourant, vaudroit-il mieux que je mourus ſur le *matelas de Dom Alphonſe, que ſur le magnifique lit de l'Archevêque de Lyon.*

Voyez ſa vie par MM. D. P. imprimée à Paris chez *Pitré* 1653. *in*-12. pag. 104.

(1) *Che riuſcirebbe huomo di gran ſpirito & aſtato.* Vittorio Siri. Mercur. Tom. II. Lib. 3. Les ennemis du Cardinal font parler le Pape d'une façon plus inſultante à ſa mémoire, mais elle n'eſt point digne de Paul V. & reſſemble trop à l'expreſſion de la haine, & de l'animoſité pour adopter leur récit. Siri qui n'a pas ménagé le Cardinal, eſt plus croyable.

La réfutation de ce fait tirée d'une Epître dédicatoire d'André du Val, citée par M. l'Abbé Joly dans l'Eloge Littéraire du Cardinal de Richelieu, ne me paroît rien moins que déciſive. Cela eſt dit dans une Epître dédicatoire qui n'a été imprimée qu'en 1638. & du Val a pû faire dire au Pape ce qui plaiſoit au Cardinal à qui la flatterie ne déplaiſoit pas. On ſait que jamais homme n'a été plus inſatiable ſur cet article. Il demandoit de ſang froid, des Eloges, & des Vers à ſa louange.

De retour à Paris, il étudia en Théologie, soûtint ses Thèses en Camail & en Rochet en qualité d'*Evêque sacré*; ce qui n'est pas fort remarquable comme l'ont voulu faire entendre Amelot de la Houssaye (1), & ceux qui l'ont copié. Aussi n'y trouva-t-il aucune opposition, ce qui n'eût pas manqué d'arriver, s'il y eût eu une innovation formelle. Il reçut le bonnet de Docteur avec l'applaudissement de ceux qui assistèrent à cet acte. Mais moins content de lui-même que ne l'étoient les autres, il vit bien que le savoir qu'on ne peut appeller que *Doctrina umbratica*, science de l'Ecole, ne lui suffisoit pas pour briller dans le rang où il aspiroit de paroître. Il se retira dans une maison de campagne avec un Docteur de Louvain, & employa avec lui huit heures par jour à la lecture des Peres, & à l'étude de la Théologie. La controverse fut son objet principal. Elle étoit alors d'un grand usage avec les Protestans; elle avoit donné la pourpre à du Perron & à Bellarmin. Il vouloit courir la même carrière : Ar-

(1) Dans ses Mémoires.

mand

mand s'y livra avec tant d'ardeur qu'il négligea même sa santé. Ses amis s'en apperçurent, ils s'apperçurent aussi que l'élévation de son esprit étoit supérieure à ce genre d'étude. Il chercha à paroître à la Cour, mais ne trouvant pas de voie qui l'y conduisît telle qu'il auroit désiré, il se livra à la Prédication. Elle lui réussit. Il prêcha deux Carêmes en 1607, & en 1610. ses Prédications furent applaudies : la Reine voulut entendre l'Evêque de Luçon ; elle en fut satisfaite. Il parvint à obtenir sa faveur, & celle de *Concino Concini*, si connu sous le nom du Maréchal d'Ancre, par sa fortune & ses malheurs. En 1614. il fut nommé l'un des Députés du Clergé, & eut commission de présenter ses Cahiers au Roi à la clôture des Etats. Il fit en cette occasion une très-longue harangue, qui fut assez bien écoutée. C'étoit encore le tems des longs discours ; elle fut imprimée dans la suite. On remarque que dès ce tems-là il avoit des vûes pour le Ministére. Dans son discours il supplioit le Roi de deux choses ; l'une étoit de laisser à la Reine Mère l'administration des affaires, comptant déja sur la faveur de cette Princesse

l'autre, d'admettre un plus grand nombre d'Eccléſiaſtiques au Conſeil. C'étoit y demander une entrée. Son aſſiduité à faire ſa cour au Maréchal d'Ancre, lui valut la Charge de Grand Aumônier de la Reine. Le 30. Novembre 1616. il obtint la Charge de Secrétaire d'Etat; Claude Mangot, fils de Claude, Avocat, dont nous avons parlé, ayant été nommé Garde des Sceaux. La mort du Maréchal d'Ancre (1) auquel Richelieu & Mangot devoient leur élévation, fut cauſe de la diſgrace de l'un & de l'autre.

Richelieu quitta la Cour, ſe retira d'abord à Blois auprès de la Reine Mère, enſuite à Luçon, & depuis à Avignon. Ce fut dans cette retraite qu'il compoſa *l'Inſtruction du Chrétien*, & un autre Ouvrage intitulé, *les Principaux points de la Foi Catholique défendus contre l'Ecrit adreſſé au Roy par les quatre Miniſtres de Charenton.* Nous parlerons avec plus de détail de ces Livres dans le Catalogue de ſes Ouvrages. Quel qu'en fût le ſuccès, ces ſortes d'études n'étoient point le côté brillant du grand

(1) Tué le 14. Avril 1617.

génie d'Armand. Il s'ennuya bientôt de faire des Livres de Théologie. La Reine s'étant ſauvée de Blois à Angoulême, l'Evêque de Luçon offrit ſes ſervices au (1) Connétable de Luynes, qui avoit ſuccedé à la faveur de *Concini*. Ils furent acceptés, & il travailla à l'accommodement entre le Roi, la Reine Mère & le Connétable. Il s'empara même tout à fait de l'eſprit de Marie de Médicis; ſa faveur ne fit plus qu'augmenter. Il obtint le Chapeau de Cardinal le 5. Septembre 1622. Et l'an (2) 1624, le Roi le fit ſon principal Miniſtre. Je paſſerois les bornes que je me ſuis preſcrites, ſi j'entrois dans le détail d'une vie dont tous les momens ſont conſacrés à la mémoire par tous nos Hiſtoriens. Contentons-nous de jetter un coup d'œil ſur les dates des principaux événemens qui ont rendu ſon miniſtère ſi mémorable. Par ſes ſoins, l'Iſle de Rhé fut conſervée en 1627. La Rochelle ſe

(1) Charles d'Albert, Duc de Luynes; mort le 15. Décembre 1621.

(2) Il n'en eut les Lettres qu'en 1629.

soûmit à un pouvoir légitime en 1628. les élémens ayant pour ainsi dire respecté le génie d'Armand, en cédant à cette fameuse digue, (1) dont on ne se souvient qu'avec admiration. Les Espagnols leverent le Siége de Cazal en 1629. le Traité d'Alais que les Protestans du Languedoc furent obligés d'accepter, acheva la ruine d'un parti si funeste à la France. Pignerol pris sous ses ordres six mois après, Casal secouru, l'Alliance de la Suéde avec la France en 1631. Tous ces événemens étourdirent la fierté Espagnole. Le Cardinal fut l'ame de nos triomphes à Nancy, à Brisac, à Arras,

(1) Elle fut l'Ouvrage de Clement Metezeau, Architecte du Roi, natif de Dreux. Foucauld son gendre, Avocat au Grand Conseil, a fait cette belle Epigramme, elle pouvoit donner de la jalousie au Cardinal :

Hæretico palmam retulit Metezeus ab hoste,
Cum Ruppellanas aggere cinxit aquas.
Dicitur Archimedes terram potuisse movere :
Æquora qui potuit fistere, non minor est.

Voyez la Chronique de Pierre (Guillebaud) de Saint Romuald, ann. 1628. *pag.* 422.

à Perpignan, à Sedan; par tout où la France trouva des ennemis, elle cueillit des lauriers tant que Richelieu fut la bouſſole de l'Etat. Accablé d'honneurs juſtement acquis, d'emplois importans, & ayant joint à la pourpre Romaine, la qualité de *Généraliſſime* de nos Troupes, & de Duc & Pair par l'érection en Duché-Pairie de la terre de Richelieu, (au mois (1) d'Août 1631.) il

(1) Par Lettres du 5. Septembre 1631. ſuivant l'Abbé Richard *pag.* 216. qui remarque, à cette occaſion que *le 5. Septembre fut le jour heureux du Cardinal*, ayant été le jour de ſa naiſſance, celui où il fut fait Cardinal, & celui où il fut fait Duc & Pair. Mais il eſt certain que les Lettres d'Erection de Richelieu en Duché-Pairie, ſont du mois d'Août 1631. à Monceaux, & que la date du 5. Septembre ne regarde que celle de l'enregiſtrement. La remarque de l'Abbé Richard eſt futile, avec un peu d'attention on en feroit beaucoup de pareilles. Celle-ci fut hazardée lors de la naiſſance de Louis XIV. le 5. Septembre 1638.

Voyez Table Chron. des Ordonn. *in*-4°. pag. 397. édit. de 1687. Ceux qui aiment ces remarques en trouveront une des plus complettes ſur le nombre 14. fatal à Henri IV. dans le Journal de ſon régne, Tom. II. *pag.* 249. édit. de 1732.

mourut après une longue maladie le jeudi 4. Décembre 1642. dans le *Palais Cardinal*, qu'on appelle aujourdhui le *Palais Royal*. Voilà quelques-uns des traits qui caractériſent le plus grand de nos Miniſtres : faiſons voir l'homme de lettres, l'Amateur, le Mecêne. Nous avons déja donné des preuves de ſon attachement à l'étude ; les talens de Richelieu avoient été le germe de ſon élévation ; l'homme en place mépriſe ſouvent les goûts qu'il avoit cultivés avec le plus de ſuccès : il marqua toûjours un amour conſtant pour les Lettres. Le Miniſtre, l'homme qui dirigeoit les plus grands événemens de l'Etat & de l'Europe, fut toûjours Théologien, Littérateur, Poëte, Hiſtorien, Auteur. Celui qui avoit ſubjugué la Rochelle, auroit voulu avoir compoſé la Tragédie du Cid. Que de preuves de ces verités ! L'Académie Françoiſe qui en a multiplié les témoignages lui dut ſa naiſſance. Créateur & protecteur de ce Corps qui a donné tant d'hommes célébres à la France, il n'attendit pas que les premiers Membres allaſſent invoquer ſa protection ; il les invita lui-même, il les alla chercher, & la leur offrit ſans qu'on la lui demandât : il fit

aux Gens de Lettres une faveur que les Ambaſſadeurs des têtes couronnées auroient briguée. Il entra dans tous les détails du premier établiſſement, & s'il ne prit pas lui-même la qualité d'Académicien, ce ne fut que pour ne point donner d'ombrage à des eſprits naturellement libres, & que la qualité de Confrère eût pû allarmer. Tout le monde ſait que les Lettres-Patentes de cet établiſſement furent ſcellées au mois de Janvier 1635. Le célébre Hiſtorien de l'Académie eſt entré dans des détails que le Lecteur verra toûjours avec plaiſir, quand il les lira dans l'Ouvrage même. Nous croyons donc y devoir renvoyer, pour ne pas nous expoſer à repéter des faits preſque généralement connus.

Cette même raiſon m'empêche de m'arrêter à ſes immenſes libéralités pour le bâtiment de la Sorbonne (1), & les Fondations qu'il y a faites pour y mettre les Sciences en honneur & leur don-

(1) La dépenſe qu'il y fit paſſe deux millions, Richard, Parallèle de Ximenès & de Richelieu, *pag.* 53. La première pierre du Collège fut poſée en 1629. le 4. Juin, & celle du portail de l'Egliſe au mois de Mai 1635.

ner cette dignité même extérieure qui leur concilie le reſpect de la multitude. Les Auteurs des deſcriptions différentes de Paris fourniront des Mémoires plus exacts que tout ce que je pourrois dire.

Ses amuſémens même ont contribué à l'honneur de la Nation. Peut-on méconnoître ſans injuſtice que nous lui devons nos deux Théatres ? (1) Les gens de Lettres ſavent que c'eſt à l'aîné des Corneilles, à Bois-Robert, à Colletet, à de l'Etoile, & à Rotrou que nous devons nos premiers Poëmes Dramatiques. Imparfaits tant qu'on voudra, ils ſont bien ſupérieurs à tout ce que la France connoiſſoit dans ce genre avant eux ; ils ſuccederent à ceux de Hardy : qu'on compare, ſi l'on oſe, les piéces les plus foibles des *cinq Auteurs* à celles de leurs Prédeceſſeurs. Travailler pour le Théatre, c'étoit s'ouvrir la porte de ſon Cabinet. Non-ſeulement il aſſiſtoit à la repréſentation des Piéces nouvelles, mais il en conféroit avec les Auteurs, vouloit voir leurs projets, il leur en fourniſſoit lui-même. Il entroit en ſociété de pen-

(1) *Voyez* l'article de Lambert.

fées, & de travail avec les Poëtes, pour qui ſa bourſe étoit toûjours ouverte, & qu'il combloit d'honneurs & de careſſes.

Par ſes ſoins & ſes prières mêmes il engagea Deſmarets à ſe livrer à un goût pour lequel il ne ſe croyoit pas né. *Aſpaſie* fut ſuivie des *Viſionnaires* que le délicat Péliſſon traite encore d'inimitable, & qui ne perdra jamais toutes (1) ſes beautés pour ceux qui en examineront la date, & les rapports aux ridicules qui y ſont joüés, & qui étoient copiés ſur des originaux (2) connus. Nous indiquerons les piéces où il eût part, & celles

(1) On y trouve la deſcription du Château de Richelieu dans ce que dit *Phalante*, riche imaginaire, Act. III. Sc. V.

(2) On prétend que *Méliſſe* étoit Madame *de Sablé*, amoureuſe d'Alexandre. *Seſtiane*, amoureuſe de la Comédie, Madame *de Rambouillet*. Alcidon, *ami de tout le monde*, eſt l'original d'une Comédie *de le Grand*, & cette Piéce n'a dû paroître nouvelle qu'à ceux qui n'avoient pas lû les *Viſionnaires*. L'Auteur de l'excellente Piéce de la *Métromanie* doit quelques idées à Deſmarets. *Amidor & Philidan* lui ont prêté le caractère du *Métromane*. L'Auteur

dont on peut le regarder comme l'Auteur.

Je ne parlerois point du préſent qu'il fit à Colletet, ſi cette libéralité n'avoit pas donné lieu à un Moderne de lancer contre le Cardinal un trait que tous les Savans doivent déſavouer, comme oppoſé aux ſentimens dûs à la mémoire du grand homme dont je parle. Colletet lui ayant préſenté la deſcription du baſſin des Tuileries, le Cardinal applaudit beaucoup à ces Vers où le Poëte dit qu'on voyoit :

La Canne s'humecter de la bourbe de l'eau,
D'une voix enrouée, & d'un batement d'aîle
Animer le Canard qui languit auprès d'elle.

& lui donna cinquante piſtoles ſuivant Péliſſon, ou 600. liv. ſuivant Colletet lui-même, en ajoûtant que le Roi n'étoit pas aſſez riche pour payer les deux derniers Vers : je veux bien que l'élo-

---

de la Bibliothéque des Théatres date cette Piéce de 1640. J'en ai une ſeconde édition fort jolie de 1639. le Privilége eſt du 20. Juillet 1637.

ge ſoit exceſſif ; mais de dire que les cinquante ou ſoixante piſtoles que donna le Cardinal ſoient plutôt une preuve de ſon mauvais goût que de ſa généroſité, je crois que c'eſt pouſſer la critique trop loin. Je ne vois pas un goût ſi dépravé dans l'approbation que le Cardinal donnoit aux deux derniers Vers ; ils ſont une image naturelle & vraie, de l'objet que Colletet vouloit peindre. On a quelquefois donné ſon admiration à des penſées plus fauſſes, plus mal exprimées, & ſi les Vers de Colletet ſe trouvoient dans un ancien, je ſuis ſûr qu'ils auroient eu une foule de commenteurs prêts à en faire l'éloge. Avec un nom plus célèbre que celui de leur Auteur, ils pourroient auſſi trouver des admirateurs chez les Modernes ; tels Vers obtiennent nos ſuffrages dans l'Henriade qu'on mépriſe dans la Pucelle. (1)

(1) Exemple : M. de Voltaire finit ſon ſecond Chant par ces deux Vers :

Et des fleuves François les eaux enſanglantées,
Ne portoient que des morts aux mers épouvantées.

On les admire ſans doute chez M. de Voltaire ; on les mépriſe dans Chapelain.

L'Auteur de l'Eloge Littéraire du Cardinal de Richelieu rapporte beaucoup d'Anecdotes qu'on pourra voir dans ſon Ouvrage, & que je ſupprime, parce que, ou les unes ſont très-hazardées, & ne ſont appuyées que ſur la foi incertaine de quelques Auteurs ſans nom, ou les autres n'ont point une liaiſon néceſſaire à l'homme de Lettres, & que d'ailleurs s'il m'étoit permis de m'engager dans tous les détails de la même eſpèce, en parlant d'un homme tel que le Cardinal de Richelieu, ſon article n'auroit point de fin, & deviendroit un de ces Recueils qui n'ont que la ſingularité de quelques faits riſqués pour mérite. Je paſſerai donc au détail de ſes Ouvrages. Nous avons parlé de la Harangue qu'il prononça comme député du Clergé. Elle fut imprimée à Paris *in*-8°. chez Sébaſtien Cramoiſy en 1615. *pp.* 64. ſous ce titre : *Harangue prononcée en la ſalle du petit Bourbon le* 23. *Février* 1615. *à la clôture des Etats de Paris.*

Les principaux points de la Foi Catholique défendus contre l'Ecrit adreſſé au Roi par les quatre Miniſtres de Charenton, parurent à Poitiers chez Antoine

Meſnier *in*-8°. 1617. Ils ont eu pluſieurs autres éditions, & parurent en 1642. *in-folio* de l'imprimerie Royale. Ils ont même été traduits en Latin par le Docteur Rodolphe *Gazilius*, & imprimés à Paris chez Sébaſtien Cramoiſy en 1623. L'Auteur de l'Hiſtoire de la mère & du fils, qui ſuivant M. l'Abbé Joly, & quelques autres, eſt le Cardinal lui-même, fait l'Hiſtoire du Livre des Principaux points de la Foi, & nous apprend qu'il fut compoſé au Prieuré de Couſſay près Mirebeau (1) dont Richelieu étoit pourvû, & que le Prélat n'employa que ſix ſemaines à le mettre dans l'état où il a paru. Il fut eſtimé & l'Auteur qui s'étoit piqué d'y paroître Théologien & politique, y parvint à ſon but, ſuivant l'Auteur de l'Avis aux refugiés cité par M. l'Abbé Joly. *Le grand Cardinal de Richelieu n'a pas moins triomphé par ſa plume* (dans cet Ouvrage) *que par les armes du Roi ſon maître, il a triomphé de celles des ennemis de l'Etat.* Il faut pourtant convenir que toute la Théologie du Cardinal ne conſiſtoit que dans

(1) En Poitou.

l'ordre qu'il donnoit à celle de du Perron, & de Bellarmin. Ce fut dans ce Livre qu'il fit voir que ſon érudition avoit des bornes aſſez étroites, puiſqu'il traduiſit *Térentianus Maurus*, qui eſt le nom d'un Grammairien connu, par ces mots, *le Maure de Térence*; preuve qu'il ne connoiſſoit pas non plus que bien d'autres tous les Auteurs dont il parloit.

L'*Inſtruction du Chrétien* fut imprimée à Poitiers chez Antoine Meſnier 1621. *in*-8°. avec deux Epîtres dédicatoires, la première à ſes Diocéſains, la ſeconde aux Curés du Diocèſe de Luçon. L'une & l'autre ſont datées d'Avignon le premier Septembre 1618. & le Privilége du Roi du 17. Février 1619. l'approbation du mois d'Octobre de la même année. Cette édition de 1621. a été ſuivie de pluſieurs autres, & en particulier de quatre éditions du Louvre: il en parut deux, l'une *in-fol.* l'autre *in*-4°. en 1642. & deux autres *in*-8°. en 1647. & 1648. Dans l'Epître adreſſée aux Curés du Diocèſe de Luçon, il leur déclare que ſon intention eſt que tous les Dimanches & toutes les Fêtes, ils liſent une leçon de ſon Inſtruction à la grande

Messe ; & que la lecture s'en fasse *distinctement & posément.* Quand vous aurez, dit-il, achevé le cours de ces leçons, vous les recommencerez de nouveau. Il signe la Lettre. *Très-affectionné Confrère, & serviteur Armand Evêque de Luçon.*

Cet Ouvrage est distribué par leçons & en forme de Catéchisme ; la première leçon est un petit discours intitulé le *Curé au Peuple qui lui est commis.* Dans cette leçon le Curé, ou l'Evêque sous son nom, fait l'éloge de son zèle, celui de son Livre, & pose les premiers principes de la Religion. Il paroît qu'un Auteur plus modeste que n'étoit le Prélat, n'auroit pas dû chanter lui-même ses louanges. Cette leçon ainsi que toutes celles qui suivent & qui sont au nombre de 18. finissent par cette formule : *Vous prierez Dieu pour l'Auteur de cette instruction.* Les autres leçons ont pour objet les douze articles du Symbole des Apôtres, les Préceptes du Décalogue, les Commandemens de l'Eglise, les péchés capitaux, l'Oraison Dominicale, la Salutation Angelique & les Sacremens. Ce Livre qui ne contient que 308. *pages* dans l'édition de 1652. dont je me sers, peut

être regardé comme un excellent Catéchiſme par ſa préciſion, ſa netteté & la méthode de l'Auteur qui ſacrifie par-tout à la clarté ; toûjours attentif à ſe rendre intelligible, il renvoie à de courtes notes ce qui eſt au-deſſus de la portée du vulgaire ; on trouve auſſi dans chaque leçon la morale jointe au dogme, & il eſt certain que des leçons du goût de celles-ci ſont préférables à ces prônes longs & ſouvent obſcurs qui ſont dénués de principes & d'inſtruction. L'Auteur qui pénétroit le caractère des Auditeurs, craint tant de les ennuier, que quoique la plus longue de ſes leçons ne paſſe pas communément 10. ou 12. *pages*, il ordonne aux Curés de la diviſer lorſqu'elle peut paroître trop longue. Quelque bon que ſoit ce Livre le grand nom de l'Auteur n'a pas peu ſervi à la multitude des éditions. C'eſt ſans doute auſſi à ce grand nom qu'il faut attribuer les traductions qui en ont été faites, l'une en Arabe par le Pere Juſte de Beauvais, Capucin, & imprimée à Paris en cette langue en 1640. *in*-4°. l'autre en langage Baſque par Sylvain Povreau, & une en Latin par le Docteur Rodolphe Gazilius.

M.

M. l'Abbé Joly soupçonne que l'Instruction du Chrétien est le même Livre que le Catéchisme du Diocèse de Luçon, & son soupçon est très-juste. Outre les raisons qu'il en donne, sous le titre *Catechetici* de la Bibliothéque de Messieurs Bigot, on trouve l'Instruction du Chrétien du Cardinal de Richelieu avec le Catéchisme de *Canisius*. Richelet, qui n'étoit pas un flateur, en parlant de ce Livre, dit que le François en est assez pur ; mais il ajoûte qu'on ne croyoit pas que ce fût l'Ouvrage du Cardinal seul. C'est cependant un des Ouvrages que les circonstances des tems permettent d'attribuer le plus volontiers au Cardinal, il n'avoit point encore toute l'Europe sur les bras, & s'il s'occupoit de la politique, ce n'étoit que d'une politique plus théorique que pratique.

Je ne parlerai point d'un grand nombre de piéces fugitives qui ont pour objet les différends du Roi avec la Reine, ou Monsieur, Gaston d'Orléans son frère, ou quelques matières du gouvernement, plus ou moins importantes. Ce n'est pas que ces morceaux précieux ne méritent d'être connus, & ne soient très-considérables pour quiconque veut

ſavoir l'Hiſtoire du Miniſtère du Cardinal à fond; mais :

1°. Quoique toutes ces piéces ſoient attribuées par des Auteurs diſtingués au Cardinal, il n'en eſt pas moins certain qu'il n'eſt pas l'Auteur de toutes celles qui paroiſſent ſous ſon nom dans les Recueils de du Châtelet, & les autres Ouvrages de cette nature.

2°. L'énumération des titres nuds de tant de piéces différentes compoſeroit plûtôt un Catalogue ennuyeux, qu'une Bibliothéque inſtructive.

3°. Je ne pourrois que copier la liſte exacte qu'a donnée de toutes ces Piéces M. l'Abbé Joly dans ſon Eloge du Cardinal de Richelieu. Ce qui eſt eſtimable dans ſon travail, parce qu'il a le mérite de la nouveauté, deviendroit ennuyeux dans ma Bibliothéque. Je me contenterai donc de renvoyer le Lecteur à la ſource, il trouvera de quoi ſatisfaire ſa curioſité. Jen dis autant des Ouvrages Manuſcrits attribués à ce Miniſtre, ou qui ſont effectivement de lui. Le Catalogue qu'en donne le même Auteur auquel je renvoie mes Lecteurs ſuppléera encore de plein droit à mon

ſilence, puiſque je ne pourrois être que ſon écho.

Continuons la notice des Ouvrages de Théolog du Cardinal :

Traité de la Perfection du Chrétien, *Paris Vitré* 1646. *in*-4°. *& in*-8°. *&* 1662. *in*-8°. *le même traduit en Latin à Paris* 1651. Le ſavant Philibert de la Mare Conſeiller au Parlement de Dijon, dit dans ſes Mémoires manuſcrits, que (1) Jacques l'Eſcot Evêque de Chartres, & le Père Léon Carme Déchauſſé, avoient travaillé à ce Livre ; il nous apprend auſſi que l'image de la Vierge qui eſt au Frontiſpice, & aux pieds de laquelle le Cardinal eſt à genoux, eſt le portrait de Madame la Ducheſſe d'Aiguillon ſa niéce.

Ce Livre eſt dédié *à la très-Sainte Vierge Mère du Fils de Dieu.* L'Epître

(1) Né à S. Quentin en Picardie le.... Juillet 1594. mort en 1656. & inhumé dans l'Egliſe Paroiſſiale de S. Agnan de Chartres, où l'on voit ſon Epitaphe qu'il s'étoit faite lui-même, dans ſon Teſtament du 5. Janvier 1655. dont j'ai une copie collationée entre les mains. Il avoit un frère nommé *Jean* Mayeur de Saint Quentin, une ſœur nommée *Anne*, mariée au Sr. de *Bricourt*, une autre mariée au Sr. le *Céne*.

dédicatoire eſt fort pieuſe, & très-ſpirituelle; je veux dire remplie de penſées fines, & même de figures & d'anthithèſes épigrammatiques. Les matières dont il eſt traité ſont les Sacremens de la Pénitence, & de l'Euchariſtie, l'exiſtance de Dieu, & l'immortalité de l'âme. Sur les deux premièrs objets, l'Auteur joint l'hiſtorique au dogmatique; à l'égard de la preuve de l'exiſtance de Dieu, & celle de l'immortalité de l'âme nous avons beaucoup de Traités ſupérieurs à ce qu'en dit le Cardinal. Le ſtyle de l'Ouvrage eſt uni, l'Auteur paroît très-verſé dans la Théologie de l'école & dans la lecture des Pères. La manière dont on y parle du fréquent uſage de la Communion, paroît être une réfutation de l'Ouvrage célébre du Docteur Antoine Arnauld qui avoit paru en 1643.

Traité qui contient la méthode la plus facile, & la plus aſſurée pour convertir ceux qui ſe ſont ſéparés de l'Egliſe. Paris 1651. *in-folio* ibid. 1657. *in-4°.*

Il s'en faut encore beaucoup que cet Ouvrage n'appartienne en entier au Cardinal; ſi l'on en croit Baillet, & *Placcius* cités par M. l'Abbé Joly, il fut compo-

ſé par l'Abbé (Amable) de Bourzeys, (1) de l'Iſle Marivau, & quelques-autres Docteurs contemporains qu'on doit en regarder comme les véritables Auteurs. Jacques l'Eſcot Evêque de Chartres, en vérifia les paſſages, & en procura l'édition, ſuivant l'Abbé le Clerc dans ſes remarques ſur Moréry. Après cet examen le Cardinal ne ſera plus que le père adoptif du Traité de la méthode. Une preuve du mérite de l'Ouvrage, c'eſt que les plus ſavans Proteſtans travaillèrent à y répondre. On y attaquoit la Prétendue Réforme dans ſa ſource, je veux dire dans la perſonne de ſes Auteurs, Luther, Zuingle, Calvin, & Bèze. Ce fut l'article auquel les Proteſtans répondirent le plus promptement par les Apologies de leurs réformateurs. Une choſe en quoi ſe diſtinguèrent encore les Auteurs de la méthode, du commun des controverſiſtes, c'eſt qu'ils prirent un ton de dou-

(1) Né à Volvic en Auvergne, le 6 Avril 1606. Je n'ai rien vu dans ſes Manuſcrits que M. D. L. F. a eu la bonté de me communiquer, qui prouve ce que diſent Baillet & Placcius. Je n'y ai point auſſi trouvé de traces qu'il ait jamais travaillé au Teſtament Politique.

cœur, & de modération, peu ſuivi, mais qui ſeul peut faire honneur à la vérité.

Journal d'Armand Jean du Pleſſis, Cardinal de Richelieu qu'il a fait durant le grand orage de la Cour ès années 1630. & 1631. tiré des Mémoires qu'il a écrits de ſa main avec diverſes autres Piéces remarquables concernant les affaires arrivées de ſon tems. Imprimé pluſieurs fois & en pluſieurs formes depuis 1648. juſqu'en 1666. Cet Ouvrage ne ſauroit paſſer que pour un Ouvrage ſuperficiel, & n'eſt qu'un Mémoire peu digne du Cardinal par ſa forme, & peu honorable à ſa mémoire par le fond des choſes qu'on y trouve. C'eſt l'impreſſion qu'en a faite autrefois la lecture ſur mon eſprit. Et il n'y a pas d'apparence à en croire le Cardinal Auteur.

Teſtament politique d'Armand du Pleſſis Cardinal de Richelieu, &c. imprimé une infinité de fois depuis 1687. qu'il parut in-12. un Tom. juſqu'en 1737. qu'il a paru à Amſterdam en deux volumes in-12. avec des notes de l'Abbé de Saint Pierre.

Tous les avis ſont réunis ſur l'excellence de l'Ouvrage. Ils ſont fort par-

gés sur l'Auteur. (1) Ceux qui l'attribuent au Cardinal de Richelieu sont d'un mérite à balancer l'opinion de ceux qui le lui refusent, & les deux partis ont de bonnes raisons. On compte dans le premier la Bruyere & Malézieu dans leurs Harangues, Amelot de la Houssaye dans ses notes sur sa traduction de Tacite, Ménage dans le Ménagiana, le Père Le Long dans sa Bibliothéque des Historiens de France, où il discute fort bien cette opinion, & M. de Foncemagne de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres dans une petite brochure imprimée en 1752.

Pour le second parti se sont déclarés, La Monnoye sur Ménage, l'Auteur du

(1) Dans cette occasion on peut dire :

. . . . . *Quis justius induit arma*
Scire nefas ; magno se judice quisque tuetur.

De si hauts Partisans s'arment pour chacun d'eux,
Qu'on ne sait qui défendre, ou qui blâmer des deux.

Luc. Pharf. Liv. I. au commencement.

Théophraſte moderne, Charles Ancillon dans la vie de Louis Aubery du Maurier, Vigneul Marville ou Bonaventure d'Argonne, Antoine Aubery dans la vie du Cardinal Mazarin, & M. de Voltaire dans une petite brochure qu'il a intitulée : *Des Menſonges imprimés.* Les raiſons de ceux qui prétendent que le Cardinal eſt l'Auteur du Teſtament politique ſont détaillées par le Père Le Long qu'on peut regarder comme le chef, ou l'Avocat de ſon parti. » On y reconnoît, dit-il, le caractère d'eſprit du Cardinal » l'élévation & la beauté de ſon génie jointes à la nobleſſe des expreſſions. . . . . Les matières y ſont traitées avec tant de ſolidité que l'on voit » bien que l'Auteur les connoiſſoit par » une profonde méditation ſoûtenue » d'une expérience conſommée. . . . . » Il étoit ſeul capable de les mettre » au jour. . . . . La première édition, » ajoûte le Père Le Long, a été faite » ſur une copie que l'Editeur croyoit au » moins de 30 ans, & qui étoit écrite » de deux mains, avec beaucoup de précipitation, ſans ratures, mais avec » quantité de fautes. Le Cardinal ſelon la tradition, ayant fait faire deux

» copies

» copies, en présenta une au Roi, l'au-
» tre, il la confia à sa niéce la Duchesse
» d'Aiguillon qui en mourant (en 1675.)
» la laissa à Madame du Vigeau sa con-
» fidente. Celle-ci la communiqua à un
» de ses amis entre les mains duquel el-
» le disparut ; mais à quelques années
» de-là, sans doute après la mort de
» Madame du Vigeau, elle fut mise en
» lumière. On tient, ajoûte encore le
» même, toutes ces circonstances d'une
» personne de probité qui avoit eu
» communication de cette copie. «

» Enfin, continue-t-il, le moyen
» de douter que le Testament Politique
» ne soit de celui dont il porte le nom ?
» Il contient bien des choses qui ne
» pouvoient être connues que du Car-
» dinal. Si Aubery n'en parle point,
» c'est qu'il ne le connoissoit pas. La
» signature de la Lettre au Roi, qui est
» au-devant de ce Testament, où l'on
» voit *Armand du Plessis*, contre l'usa-
» ge où il étoit de signer *l'Evêque de*
» *Luçon*, ou le *Cardinal de Richelieu*,
» ne doit pas prévaloir contre les raisons
» qu'on a déduites. Le Livre a été im-
» primé sur une copie remplie de fau-

» tes. « Telles sont les raisons dont le P. le Long. se sert.

M. de Voltaire leur oppose, » que » jamais le manuscrit n'a été vû chez » les héritiers du Cardinal, ni connu » des Ministres qui lui ont succédé, » qu'il fut imprimé 50. ans après sa » mort, que l'Editeur n'osa pas dire de » qui il tenoit le manuscrit, ni ce qu'il » est devenu, qu'il est d'un style différent des autres Ouvrages du Cardinal, il oppose aussi la signature dont » Aubery tire sa négative. Dans le Testament Politique il se trouve, dit-il, » quantité d'expressions & d'idées peu » convenables à un grand Ministre qui » parle à un grand Roi; Richelieu n'auroit pas appellé la Dame d'honneur de » la Reine *la Fargis*. Il n'est pas vraisemblable que le Ministre d'un Roi » de 40. ans lui fasse des leçons plus » propres à un jeune Dauphin, qu'on » éleve, qu'à un Monarque formé de » qui l'on dépend. Il trouve d'ailleurs » plusieurs contradictions dans les récits, & il en fait voir de réelles. Il » ajoûte qu'il a entendu dire dans son » enfance à un vieillard très-instruit que

» cet Ouvrage étoit de l'Abbé de Bour-
» zeis. «

Je ne me chargerai point de la déci-sion du problême ; mais s'il m'eſt permis d'adopter un parti, j'oſe dire que celui du P. le Long, & des autres qui attri-buent le Teſtament Politique au Cardinal de Richelieu me paroît plus ſûr. Je ne diſcuterai pas ici les points de fait ; ils me paroiſſent de part & d'autre fort in-certains. Le P. le Long parle d'une per-ſonne de probité, de qui l'on tenoit les faits qu'il allégue, & qu'on trouve en partie dans l'Avertiſſement des premié-res éditions. M. de Voltaire parle d'un Vieillard fort inſtruit ; ni l'un ni l'autre ne nomment leurs Auteurs. A l'égard du *Vieillard fort inſtruit* de M. de Vol-taire, ayant eu entre les mains comme je l'ai dit, preſque tout ce que M. l'Abbé de Bourzeis a écrit, même quantité d'ex-traits, de brouillons, & de feuilles vo-lantes, je n'ai pas vû la moindre trace qui confirmât le *récit du Vieillard* fait à M. de Voltaire *dans ſon enfance.*

On a répondu à ſes autres raiſons qu'on ne peut regarder que comme des préſomptions qui n'ont rien de déciſif. Dire qu'on trouve dans le Teſtament

Politique bien des idées, & des expreſſions peu dignes d'un grand Miniſtre; c'eſt ne rien dire. Le public, & des perſonnes très-éclairées n'en jugent pas de même. Ce ſentiment n'eſt que celui d'un particulier. Les plus grands Connoiſſeurs ſont la dupe du ſtyle, & il peut ſe faire que les idées du plus grand homme n'ayent pas toûjours la même juſteſſe, la même étendue, la même force : le Cardinal étoit homme. D'ailleurs telle idée qui paroît petite ou indigne de lui, dans l'état où ſe trouve la Monarchie, pouvoit être juſte il y a cent ans. Le ton que prend l'Auteur, en donnant ſes leçons, m'a paru digne de ſa matiére, je ne vois point que ces leçons ne ſoient pas propres à un Monarque de 40. ans. Elles peuvent occuper le génie le plus formé, & je doute qu'elles fuſſent à la portée d'un Monarque enfant, ou d'un jeune Dauphin. Le ton de zèle, de vérité, & de ſincérité excuſe les libertés de l'Auteur, qui ne manque jamais de reſpect au Roi auquel il s'adreſſe. Il peut ſe trouver quelques contradictions. Il paroît certain que l'Ouvrage a été fait en différens tems. A l'égard de la maniére de ſigner, objection qu'Aubery avoit

déja faite, elle a quelque chose de frappant ; mais on peut y répondre. J'ai sous les yeux (1) un Manuscrit de ce Testament. L'écriture est d'une seule main quoiqu'inégale, à l'exception du titre qui est d'une très-belle main & différente de celle qui a tracé le corps de l'Ouvrage. Ce titre est ainsi conçu dans ce Manuscrit : *Maximes d'Etat, ou Testament Politique de l'Eminentissime, &c.* L'Epître au Roi est signée *Armand Jean du Plessis, Cardinal Duc de Richelieu.* Signature très conforme à la dignité, & à l'importance de la Pièce dont il s'agissoit. L'Auteur qui en parlant à son Roi, devoit avoir les Rois ses successeurs, & la postérité en vûë, pouvoit souscrire sa Lettre en cette forme, & même, on peut dire qu'il le devoit. La table du Livre est beaucoup plus exacte, & plus étenduë que dans tous les imprimés : c'est un fort bon abrégé de l'Ouvrage. Celle qui se trouve à la tête des imprimés n'est qu'une Table abrégée de cette Table générale. Il n'y a aucunes lacunes dans le texte, qu'un

(1) Il contient 259. pages *in-folio*, sans le Titre, l'Epître au Roi, & les Tables.

mot ou deux que le Copiſte qui travailloit ſur un autre Manuſcrit n'a pû lire, & ce texte eſt plus complet que les premieres éditions. A l'égard des notes écrites à la marge, je crois, & je ne doute pas même qu'elles ne ſont point du Cardinal. Par la manière dont on y parle de l'Egliſe de Chartres, je ſerois tenté de croire qu'elles ſont de M. l'Eſcot Evêque de Chartres. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le Manuſcrit que j'ai entre les mains, & qui peut avoir quelques ſoixante ans d'ancienneté, a été copié ſur un autre plus ancien, ce que prouvent quelques mots laiſſés en blanc, & quelques corrections d'une main étrangère, ou additions de mots oubliés.

Hiſtoire de la Mère & du Fils, c'eſt-à-dire, *de Marie de Médicis, femme du grand Henri, & Mère de Louis XIII. &c. contenant l'état des affaires politiques & Eccléſiaſtiques arrivées en France depuis, & compris l'an 1600. juſqu'à la fin de l'an 1619. par* François Eudes de Mezeray, *Hiſtoriographe de France; Amſterdam 1731. in-12. II. Tom.*

Cet Ouvrage donne encore matière à un nouveau ſchiſme dans la République des Lettres. Les uns prétendent que c'eſt

un Ouvrage que Mezeray fit dans sa jeunesse par les ordres du Cardinal de Richelieu, les autres soûtiennent que le Cardinal en est l'Auteur. S'il étoit certain que ce dernier n'avoit pû avoir recours qu'à Mezeray, & qu'on pût dire que si l'Histoire de la Mère & du Fils n'est pas de lui, elle est du Cardinal, il ne paroît presque démontré que Mezeray n'en est pas l'Auteur, & par conséquent je ne douterois pas qu'il ne fût du Cardinal.

Voyez la discussion de ce fait dans M. l'Abbé Joly, depuis la page 123. de *l'Eloge littéraire du Cardinal*, jusqu'à la page 128. Cet Auteur se déclare pour Richelieu contre Mezeray, d'après ce qu'en a même dit l'Editeur *des Mémoires Historiques sur divers points de l'Histoire de France*, publiés sous le nom de Mezeray.

Nous avons parlé des principaux Ouvrages de Théologie, d'Histoire, & de Politique dont le Cardinal de Richelieu est Auteur, ou considéré comme tel par la plûpart des Gens de Lettres; jettons un coup d'œil sur ses travaux Poëtiques. Il les dirigea tous du côté du Théâtre.

Une des Piéces pour laquelle le Car-

dinal montra plus de tendresse, & à laquelle on peut croire qu'il ait eû par conséquent le plus de part est *Mirame* : la représentation lui en coûta plus de deux cens mille écus. Il fit bâtir la grand salle de son Palais ; qui sert aujourd'hui aux représentations de l'Opéra. Malgré tous ces soins, & cette prodigieuse dépense, *Mirame* eut un succès médiocre. Le Cardinal s'en plaignant à Desmarets qui avoit été à Ruel avec Petit par l'ordre de son Eminence qui les avoit mandés le soir même de la représentation. *Eh bien* ! leur dit le Cardinal, *les François n'auront jamais de goût pour les belles choses ? Il n'ont point été enchantés de Mirame.* Monseigneur, répondit Petit, qui avoit concerté sa réponse avec Desmarets. *Ce n'est pas la faute des François, ni celle de la Pièce. Elle est admirable : mais c'est la faute des Comédiens. Pas un ne savoit son rôle, tous étoient ivres.* En effet, dit le Cardinal, je me suis apperçu qu'ils ont joüé d'une maniére pitoyable. Il reprit sa belle humeur, & l'on parla d'autre chose. *Mirame* fut représentée une seconde fois, elle fut comblée d'applaudissemens mandiés. Elle a été imprimée à Paris chez *Henri le Gras* en 1639. *in-folio*.

Europe Comédie héroique, imprimée à Paris chez le même *Henri le Gras* en 1643. est auſſi attribuée au Cardinal de Richelieu dans le Catalogue des Livres de Baluze, dans la Bibliothéque des Théâtres, & dans les Additions au Recueil de Vigneul Marville de l'édition de la Monnoye, qui eſt l'Auteur de l'anecdote, & qui applique à cette Piéce ce que l'Hiſtorien (1) de l'Académie Françoiſe, dit d'une autre Piéce, intitulée *la Grande Paſtorale*.

Je trouve encore *l'Europe*, ou du moins le ſujet, & l'ordonnance de cette Piéce attribués au Cardinal de Richelieu par (2) l'Auteur de l'Epitaphe critique, imprimée dans *le Mercure de Vittorio Siri*,

(1) Peliſſon qu'il faut lire, Tom. I. *pag.* 106. édition de Paris 1730. *in*-12. avec le récit de l'Auteur des additions à Vigneul Marville, Tom. III. *pag.* 108. & 109.

(2) Hugues Grotius ſuivant quelques Auteurs. Elle eſt digne de ſa plume; c'eſt dans cette Epitaphe où l'on trouve ces délicates diſtinctions, dans la punition de Meſſieurs, de Marillac, Montmorancy, Cinq-Mars, & de Thou.

Mariliacum ſummâ injuriâ, Montmorancium

pag. 1561. Liv. III. du ſecond Tome ; il eſt vrai qu'il en annonce mal le titre, mais on ne ſauroit s'y méprendre : Voici les termes. *Paucis diebus ante vitæ ejus Catastrophen, excogitatam à se Fabulam, quam Europam triumphatam vocavit, exhiberi Regiâ magnificentiâ voluit, non tamen spectare voluit.* Cette autorité qu'il me paroît que M. l'Abbé Joly a ignorée, eſt ſupérieure à toutes celles dont il ſe ſert ; mais comme je l'ai obſervé, l'Epitaphe n'attribue que l'invention du *Drame* au Cardinal &c. les vers peuvent être de Deſmarets.

La fable d'Europe eſt entiérement allégorique, on a perſonnifié les différentes parties qui la compoſent, ou les différens peuples. *La Reine Europe* y paroît ſous ſon nom. *Francion* y repréſente les François, *Ibère* l'Eſpagnol, *Germanique* l'Allemand, *Auſonie* l'Italie, *Parthenope* Naples, *Mélanie* Milan, *Auſtraſie* la Lorraine, *Lilian* eſt un ſuivant de Francion, *Hipſale* un ſui-

---

ſummo jure, Cingmartium jure cum injuriâ, Thuanum vel jure, vel injuriâ capite plectî voluit.

vant d'Ibère. Les différentes Puiſſances de l'Europe y ſont auſſi maſquées dans le cours de la Piéce. L'Angleterre ſous le nom d'*Albione*, *Alpine*, la Ducheſſe de Savoye, *la Roche rebelle*, la Rochelle : à la fin de la Piéce ſe trouve la clef de tous les perſonnages des noms, & même des expreſſions qui pourroient embarraſſer.

C'eſt mal en expoſer le ſujet, que dire, comme a fait M. l'Abbé Banier dans ſes Additions à Vigneul Marville, que dans cette Piéce la France, l'Eſpagne, & les autres Etats parlent de leur puiſſance, & de leurs forces, & des autres intérêts qui les rendent amis ou ennemis. Le véritable ſujet d'Europe, *eſt le projet de Monarchie univerſelle formé par l'Eſpagne & la Maiſon d'Autriche, renverſé par les armes, la prudence, & la clémence de Louis XIII.* Ainſi cette Piéce a été mal appellée *Europa triumphata* dans l'Epitaphe dont j'ai parlé ; c'eſt plutôt *l'Europe délivrée du joug Autrichien* qu'il falloit l'appeller. Dans la dernière ſtance du prologue de la Paix qui précéde la Piéce, c'eſt ainſi qu'on y fait parler la Paix.

Europe qui du monde eut le plus beau partage,
Qui compte tant de Rois parmi ſes habitans,
Malgré l'orgueil de ſes Titans,
Va voir diſſiper ſon orage.

Après mille tourmens ſoufferts,
Un Guerrier valeureux la va ſauver des fers
D'un Tyran dont l'ardeur la veut rendre captive.
Son heur ſera celui de tous. . . .

Dans le premier acte Ibère découvre à Germanique ſon amour pour Europe, & les efforts inutiles qu'il a faits pour la poſſéder. Europe qui paroît dans la ſeconde Scène, lui reproche ſon ambition, & lui annonce qu'elle aura toûjours un appui dans Francion. Ibère ſe retire, Auſonie vient, Europe ſe plaint à elle des procédés d'Ibère. Francion qui ſurvient dans la Scéne ſuivante, lui proteſte un amour généreux qui n'a d'autre but que de conſerver la liberté d'Europe, elle fait des ſouhaits en ſa faveur: Ibère qui revient montre ſa jalouſie & les interrompt. Europe le maltraite encore plus que dans la premiére Scène.

Le second Acte s'ouvre par Ibère qui se plaignant à Germanique des dédains d'Europe, lui dit que pour l'assujettir il veut acquérir Ausonie, qu'il est déja maître de Mélanie, & de Parthenope, (Naples & Milan,) que la mort d'un Prince d'Ausonie (Vincent Duc de Mantoue & de Montferrat) lui va donner une occasion. Il implore le secours de Germanique qui le lui promet. Ausonie paroît dans la seconde Scène, Ibère lui parle de son amour pour elle, il est appuyé de Parthenope & de Mélanie, auxquelles Germanique se joint. Ausonie résiste & oppose les secours de Francion aux menaces. Ibère dit que Francion est occupé. Francion paroît dans la IIIe. Scène. Ausonie lui adresse ses plaintes, Ibère prétend justifier ses démarches, Francion lui propose le combat, il l'évite. Ausonie donne sa main à baiser à Francion, Ibère qui reste sur la Scène avec Germanique & Hypsale se plaint du sort, & ne se console que sur l'espérance de nouveaux projets. (1) Austrasie

(1) Le Duc de Lorraine Charles IV. qui trahit la France & l'Espagne tour à tour. Son portrait est fort bien fait ici.

qui paroît anime ſes deſirs, il la flatte d'augmenter ſes Etats aux dépens de Francion. Elle ſe rend à ſes promeſſes. La VIe. & dernière Scène contient un Monologue, où Auſtraſie dépeint fort bien ſon inconſtance & ſon embarras. Elle ſe réſout à prendre le parti d'Ibère contre Francion.

Europe ouvre le IIIe. Acte par un monologue rempli de plaintes & de reproches contre l'ambition, & la cruauté d'Ibère : dans la Scène ſeconde, Francion peint aux yeux d'Europe & d'Auſonie, les ruſes & l'injuſtice d'Ibère, & leur promet de ne les point abandonner, & de porter la guerre chez Ibère pour le prévenir. Auſtraſie vient dans la IIIe. Scène, & prétend en impoſer à Francion ; ce dernier lui demande pour preuve de ſa fidélité *trois nœuds* (1) de ſes cheveux, elle les donne. Hypſale confident d'Ibère paroît dans la IVe. Scène, & lui donne le portrait d'Ibère qu'elle accepte avec joie. Francion qui s'en ap-

(1) Ces trois nœuds ſont trois Villes, *Clermont*, *Stenay* & *Jametz*, données pour gage à la France.

perçoit lui arrache le portrait, & s'empare de ſes Etats. Elle appelle Ibère à ſon ſecours; il vient, Francion lui déclare ſes raiſons: Ibère ſe retire, & promet de raſſembler des ſecours en faveur d'Auſtraſie. Il reſte ſeul dans la dernière Scène, & dit que ſa patience le fera enfin réuſſir.

Dans la premiére Scène du IVe. Acte, Ibère ſe plaint des inutiles efforts qu'il a faits contre Francion, à Germanique qui lui reproche ſon injuſtice, & l'iniquité de ſes procédés. Ibère le charge de faire la paix, juſqu'à ce qu'il puiſſe faire la guerre. Germanique ſort; Ibère ne diſſimule pas à Hypſale ſon confident le deſſein qu'il a de l'aſſervir lui-même, malgré ſes ſervices & les liens du ſang. Dans la IIIe. Scène Germanique propoſe la paix à Europe, & lui reproche les alliances que Francion a fait avec les Proteſtans. (1) Europe en fait l'apologie, & conſent à la paix. Elle trouve Auſonie à laquelle elle s'ouvre de ſes ſoupçons ſur l'infidélité d'Ibère. Dans la Ve. Scène Auſtraſie abandonnée d'Ibère, implore

(1) L'alliance avec la Suéde en 1631.

la protection d'Europe auprès de Francion. Elle conſulte avec Auſonie qui lui conſeille le repentir. C'eſt le parti qu'elle prend dans un monologue de la dernière Scène.

Auſtraſie, à qui Francion a pardonné, ouvre le Ve. Acte, & vante ſa clémence, & ſa généroſité ; elle trouve Germanique qui lui reproche ſon changement. Elle en donne les juſtes raiſons, & fait l'éloge de Francion. Les reproches de Germanique la font changer, elle a trop d'obligation à Francion, c'eſt un fardeau pour elle. Germanique reſte ſeul dans la IIIe. ſcène, & admire la légereté d'Auſtraſie ; en rendant hommage à la généroſité de Francion, il ſe réſout à abandonner l'ambitieux Ibère, & à ſe joindre à Francion pour le forcer à la paix. Scène IVe. Europe dit à Francion que Germanique offre la paix de la part d'Ibère. Francion oppoſe le peu de compte qu'on doit faire des ſermens d'Ibère, & met ſa conduite en parallele avec celle de cet ambitieux. Il promet pourtant de conſentir à la paix ſi ſes Alliés y ſont compris. Ibère dans la VIe. ſcène, parle ſeul de l'état cruel où ſes injuſtices & ſon ambition le réduiſent.

Scène

Scène VIIe. Francion déclare à Europe qu'il n'a pour but que de la rendre heureuse. Lilian, suivant de Francion, vient lui apprendre la nouvelle infidélité d'Austrasie. Francion sans en être touché, plaint le malheur où l'a jetté ce changement. Scène VIIIe. Monologue d'Ibère qui déclame contre les espérances que lui font concevoir son ambition. Dans la IXe. scène, Hypsale & les Partisans d'Ibère lui annoncent ses défaites & les (1) Conquêtes de Francion. Il affecte une constance inébranlable, & dit qu'il espère encore *en son désespoir*. Tous les principaux Acteurs paroissent, Ibère est désespéré; Germanique devenu raisonnable, prend des mesures avec Francion pour faire une paix qu'Europe souhaite. Ainsi se termine cette Piéce qu'on intitule Comédie, & qui est *l'Histoire Militaire, & Politique de l'Europe, & d'une partie du Régne de Louis XIII.*

Quelque crainte que j'aye d'ennuyer mon Lecteur; la piéce dont je viens de donner un Extrait abregé, mais qui en

(1) Il s'agit des prises de Monaco, Perpignan, Tortone & Sédan.

renferme toute l'œconomie, m'a paru assez rare pour ne pas m'en tenir au simple titre, & à des notions vagues.

A l'égard de la versification, elle est brillante, pleine de pensées, & on y trouve un grand nombre de vers très-heureux; si la Piéce n'est pas du Cardinal, elle est digne de lui du côté de l'expression, des maximes politiques, & des portraits dont toutes les scènes fourmillent; il n'y a point d'intérêt, peu d'art dans le Dialogue, les scènes y sont mal amenées, le tout est mal lié, & il y a trop de ce qu'on appelle esprit, & qui ne supplée jamais à l'art guidé par la nature. Pour mettre le Lecteur en état de juger de la versification, je n'en donnerai que les vers qui suivent pour exemple. Ils m'ont paru les plus dégagés des défauts du bel esprit. Germanique dit à Europe qu'Ibère pénétré de religion ne peut plus souffrir.

Ces ennemis des Dieux, (1)
Tirés par Francion de la mer glaciale,
Pour pouvoir contre lui combattre à force
égale.

(1) Les Suédois.

C'eſt-à-dire, que l'Eſpagne reprochoit à la France ſes alliances avec les Proteſtans du Nord, Guſtave, Roi de Suede, &c. C'eſt ainſi que lui répond Europe.

...N'appelle pas ainſi ces invincibles cœurs,
Qui tiennent un beau rang entre mes défenſeurs.
S'ils n'ont point comme nous d'Autels, de ſacrifices,
Pour le moins comme Ibère, ils n'ont point d'artifices.
Ils diſent franchement ce qu'ils penſent des Dieux,
Et l'autre en m'opprimant, fait le religieux.
Par eux je me maintiens, & m'affranchis d'outrage,
En plaignant leurs erreurs, j'admire leur courage.
Quel étoit ce grand Roi, (1) ce puiſſant Conquérant,
Qui par tes régions paſſa comme un torrent?
Qui marchant à grands pas au chemin de la gloire,
Se vit même en mourant ſuivi de la victoire?

(1) Guſtave Roi de Suéde, tué à la bataille de Lutzen en 1632. âgé de 38. ans.

Quels sont tous ces grands Chefs (1) de la cen-
dre enfantés,
Qui par son ombre encor semblent être assistés?
Quel étoit ce Saxon, ce valeureux courage,
Chassé par les Arrêts de son propre héritage?...

On voit dans une Estampe qui est à la tête de la piéce, les principaux Acteurs représentés avec les habits, & les attributs qu'ils avoient sur le Théatre. L'Europe y est représentée en long Manteau Royal, & une triple Couronne sur la tête, Francion est habillé à la Gréque avec un casque surmonté d'un Coq. L'Italie en Reine a deux clefs nouées sur la tête, Germanique habillé à l'Allemande avec un bonnet formé de deux aigles, Ibere avec une large fraise, une Barette à l'Espagnole, & montrant des chaînes à Europe; Austrasie presque à

(1) Bernard Veymard, mort en 1639. à Brissac; le Général Banier son successeur, mort à Alberstad en 1641. Leonard Torstenston; Gustave-Charles Wrangel, furent les Héros enfantés de la cendre du Grand Gustave. *Voyez* l'Histoire du tems.

ſes genoux avec une Couronne Ducale : au revers du Titre ſont ces quatre vers :

Quiconque aime la France aimera cet Ouvrage,
Et qui ne l'aime pas en maudira l'Auteur.
Tu me vas contenter qui que tu ſois, Lecteur ;
Des uns j'aime la joie, & des autres la rage.

Ne pourroit-on pas regarder le Cardinal de Richelieu comme Auteur de ces vers ? Mais après nous être arrêtés long-tems ſur une piéce ſingulière en tout, & par ſa rareté & par ſon ſujet, & je l'oſe dire par des beautés étrangères au Théatre : Paſſons rapidement aux autres piéces dramatiques auxquelles le grand Armand a eu part. Suivant Péliſſon, dans l'Hiſtoire de l'Académie Françoiſe, il y avoit plus de 500 vers de ſa façon dans la *grande Paſtorale*. Il avoit fourni les ſujets de deux autres Comédies, les *Tuileries & l'aveugle de Smirne* ; le Prologue des Tuileries étoit preſque entiérement du Cardinal de Richelieu, qui emprunta le nom de Chapelain, en lui diſant qu'en récompenſe, il lui prêteroit ſa bourſe ; enfin, M. de la Monnoye, fondé ſur ce

que dit Voiture, dans une Lettre latine, à M. Bouthilier de Chavigni, attribue *Roxane* au Cardinal. Elle fut imprimée en 1640. *in*-4°. & en 1648. *in*-12. L'Abbé d'Aubignac qui en fit la Critique, ne fut point reçu à l'Académie où il étoit prêt d'être reçu. Le Cardinal vengea sa Piéce par cette réponse au critique. Ces Vers de Boileau. (1)

En vain contre le Cid un Ministre se ligue
Tout Paris pour Chimene a les yeux de Rodrigue.
L'Académie en corps a beau le censurer,
Le Public révolté s'obstine à l'admirer.

Ces Vers, dis-je, que tout le monde sait par cœur, rappellent un fait trop connu pour en rien dire ici. L'Historien de l'Académie s'est fort étendu sur l'intérêt que prit le Cardinal à la Critique du Cid; on peut le consulter.

Une jalousie aussi noble que celle du grand Ximenès, lui fit souhaiter d'avoir la gloire de la Poliglotte que fit imprimer Guy-Michel le Jay, Doyen de Vezelay,

(1) Satire IX. vers la fin.

Richelieu lui fit offrir le remboursement de la dépense excessive qu'il y avoit faite, & vingt mille écus de profit, s'il vouloit ôter son nom, & permettre que celui du Cardinal fût mis à la tête de son Ouvrage. Michel le Jay refusa ces avantages.

Avec tant d'amour pour la gloire qui résulte des sciences, & un zéle si vif pour les talens, on ne conçoit pas pourquoi le Président Maynard qui avoit une espéce de droit à la protection de Richelieu, ait été si négligé. Je suis bien moins surpris de voir payer les vers de Colletet que de voir ceux de Maynard sans récompense. La réponse qu'il fit à ce beau Placet ; (1) *Armand l'âge affoiblit mes yeux*,

(1) On le trouve *pag.* 204. de l'édition in-4°. des Œuvres de Maynard de l'édition de 1646. Il finit par cette dernière stance.

Mais s'il demande à quel emploi
Tu m'as occupé dans le monde,
Et quel bien j'ai reçu de toi,
Que veux tu que je lui réponde.

Le Poëte feint qu'il est aux Champs Elisées, où il entretient François I. des grandes actions du Cardinal. Ce Prélat écrivit sous le nom

me feroit croire qu'il ſacrifia ſon goût *à une mauvaiſe plaiſanterie*, ou qu'il avoit des motifs ſecrets de haine contre Maynard. Les plus grands hommes ont leur foible ; ſi le Cardinal étoit moins connu je parlerois de ceux que lui reproche l'Hiſtoire, mais il eſt tems de finir un article qui eſt déja long. Qu'on me permette de le terminer par une Epitaphe différente de celle qu'on trouve dans l'éloge fait par M. l'Abbé Joly ; elle eſt plus hiſtorique & ne lui cede point en beauté de penſées, & d'expreſſion.

EPITAPHIUM SORBONICUM.

Novum Epitaphii genus.

Hic Jacet Armandus Richelius Cardinalis. Abi viator ; in uno nomine Epitaphium legiſti : Redi viator, audi aliquid minus quam quod legiſti. Hic oriundus à

---

répondre. Rien. L'Evêché de Graſſe donné à M. Godeau pour le Pſeaume *Benedicite* traduit en Vers, eſt peut-être au contraire, une libéralité amenée par le bon mot.

regibus a-

regibus, (1) aut pro regibus arma sui futuræ magnitudinis signa dedit adhuc puer, & jam sapientiæ

DIVES LOCUS.

Alumnus Sorbonæ implevit eam immenso, eâ totâ non plenus. Propugnavit Thesses, brevi ipse mundi Thesis futurus; Romam profectus, Paulum Quintum ex Papâ Prophetam fecit. Ostendit se qualis esset, & visus est qualis esset futurus. Redux rem præsentavit Romam Gallia, qui Gallium

EXIBUERAT ROMÆ.

Henricus Magnus appellabat Hierosolymam suum, facturus si vixisset, qualem fecit Ludovicus. Electus in Ministrum Regium, indè incepit ubi alii deserunt. Superavit antiquam sapientiam, dum novam addidit. Novam. Superavit se ipsum major aliis & semper se minor. Nemo sub eo bis erravit, vix ipse erravit semel. Idcircò organa cerebri gemina habuit, ut se-

(1) Voyez du Bouchet dans la Généalogie de la Maison de Courtenay.

pè sapiens esset. Sapere docuit volentem Galliam, & nolentem Hispaniam. Magister Europæ, quia docuit novam artem sapiendi. Fecit sæculum sapientiæ, dum Ludovicus fecit ætatem justitiæ. Primùm illi bellum cum Hæreticis fuit, inde incipere.

DEBUIT CARDINALIS.

Alterum bellum pro Galliâ, & contrà Gallias gessit. Tertio bello adjunxit Socios Galliæ, dum subtraxit Hispaniæ; Quarto bello fecit majorem Galliam, & minorem Hispaniam. Post tot victorias superari à morte vix potuit. Aggressa est hominem per partes non ausa simul

TOTUM AGGREDI.

Præcepta tamen est; invenit immortalem diem peremit. Scilicet dum toties moritur, immortalem se fecerat

ANTE MORTEM.

Quid moraris viator? interiit Richelii vita, non sapientia: adhuc movet Europam mortuus, & Galliam redivivum

Jacet intra Sorbonam, qui jacentem Sorbonam erexerat : Reparavit antiquam, addidit novam, & bis author

SORBONÆ EST.

Sed plus debet Richelio Sapientia, quàm Sorbona : Restituit Parisiis Sorbonam, & ubique Sapientiam. Abi viator, & disce à mortuo sapere.

REDI VIATOR.

Vivit intra Sorbonam Richelius, quia intra Sorbonam

NIHIL MORITUR.

Voyez le Mercure de Vittorio Siri, Tom. 2. l. 5. *p.* 1558. & suivantes. Il y en a une critique d'un très-bon goût *p.* 1562. & 1563. *ibid.*

On trouve dans le même Auteur un fort bon abregé de la vie du Cardinal, même volume, depuis la page 1486. jusqu'à la page 1564. Eloges de quelques Auteurs par M. l'Abbé Joly, & autres, depuis la page 260. jusqu'à la page 335. & outre les Auteurs qu'il cite, ceux que nous avons cités dans cet Article, &

une Ode fort glorieuse au Cardinal dans Maynard page 265. & suivantes. Il paroît que le style naturel de ce Poëte, quelque délicat qu'il soit, ne plaisoit pas à Richelieu, qui aimoit l'emphatique avec lequel il confondoit peut-être le sublime. Il faut aussi convenir que la Muse de Maynard se livre quelquefois à une espéce de burlesque qu'on ne sauroit appeller un élégant badinage, & dont la hardiesse, dans la pensée ou dans la rime, fait souvent tout le mérite.

1644.

LEON DU CHATELIER BARLOT, fils d'Antoine, & petit-fils de Joachim, Chevalier des Ordres du Roi, Conseiller en ses Conseils d'Etat, & Privé, premier Maréchal des Camps & Armées de France, naquit au Bourg du Poiré près Fontenay-le-Comte le 14 Mars 1582, d'une très-noble (1)

(1) Elle subsiste encore aux environs de Fontenay-le-Comte. En 1550. vivoit *Renée Barlot*, veuve de feu Gilles de Laval, Dame en partie de la *Motte-Sainte-Heraye*.

famille, & l'une des meilleures de la Province. Ses premières années furent consacrées à l'étude. Les Mathématiques, les Fortifications, & la Perspective, furent les sciences auxquelles il se livra. Elles étoient celles qui paroissoient les plus nécessaires au parti des armes pour lequel il étoit destiné. Il le prit dès l'âge de douze ans, & porta le mousquet pendant deux ans dans la Compagnie du sieur de Pernie, qui fut depuis Gouverneur de Rhetel. Il étoit d'une taille avantageuse, d'une figure agréable, robuste & adroit dans les exercices Militaires; il donna de lui une opinion si favorable, que dans une assemblée de la Noblesse convoquée en 1597. par Malicorne, Gouverneur du Poitou, pour conserver cette Province au Roi, & la mettre à l'abri des tentatives du Duc de Mercœur, on donna à Chatelier Barlot un Commandement absolu sur la Noblesse, & les autres Etats à sept ou huit lieues aux environs de la maison. C'étoit une espèce de Gouvernement. Toute la Province avoit été divisée en sept parties, & sept Gentilshommes des plus distingués étoient nommés les Chefs, à qui chaque canton devoit

obéir. Du Chatelier Barlot n'avoit encore que quinze ans lorſqu'on lui déféra cet honneur. Le Poitou ayant été purgé en peu de tems des reſtes de la Ligue, & des brigands, qui ſous le nom du Duc de Mercœur, levoient des tributs forcés, pilloient les maiſons, aſſiégeoient les Châteaux, & s'y remparoient. Le jeune Barlot obtint de ſon père, qui avoit été ſon guide, la permiſſion d'aller trouver le Roi, qui étoit (1) au Siége d'Amiens. Il s'y attacha au Maréchal de Biron. (2) On ſait les ſuites heureuſes de ce Siége. Amiens fut repris par S. M. Tout ſe ſoumit aux Armes légitimes du Vainqueur; la paix de Vervins (en 1598) fut l'heureux terme de la Ligue, & des Guerres Civiles. Du Chatelier Barlot pendant les douze années de tranquillité qui ſuivirent cette paix, ſe tint à la Cour à la ſuite du Roi. Il l'accompagna juſqu'à Donchery où le Maréchal de Bouillon vint trouver Sa Majeſté & fit ſa paix avec elle. En

(1) En 1597.

(2) Qui y commandoit.

1609. le Roi étant sur le point d'exécuter ce grand projet, dont tous nos Historiens parlent, avoit fait lever un Régiment pour M. le Dauphin. Chatelier Barlot obtint la troisiéme (1) Compagnie. La funeste mort d'Henri IV. rendit cette faveur sans effet. Il eut ordre en 1612. d'accompagner le Duc de Mayenne, qui alla en Espagne suivi de 500 Gentilshommes chercher l'Infante épouse de Louis XIII. Le Prince de Condé & le Duc de Bouillon ayant pris les Armes pour satisfaire les mécontentemens qu'ils prétendoient avoir de la Cour, du Chatelier fut honoré d'un Régiment d'Infanterie de dix Enseignes. Il eut peu de jours après la qualité de Mestre de Camp. La paix de Loudun fut suivie de la mort du Maréchal d'Ancre, & des brouilleries entre la Reine Mère, & le Roi. Cette Princesse s'étant retirée à Loches, & ensuite à Angoulême. Le Duc de Mayenne marcha contre le Duc d'Epernon, qui favorisoit la retraite de la Reine Mère :

(1) Le Sieur de Reignac avoit la premiére, le Marquis de Mony la seconde.

du Chatelier fut de l'Armée du Duc de Mayenne. Il suivit toûjours constamment le parti de la Cour, je veux dire celui du Roi. Au Siége de Saint Jean d'Angely en 1621. Soubise demanda à lui parler, & le fit prier d'obtenir du Connétable de Luynes qu'il engageât le Roi à accepter une capitulation : je passe sous silence plusieurs autres occasions peu importantes, où il eut part ; Il se trouva en 1621. au blocus de la Rochelle, où il se signala, dit-il, dans plusieurs petits combats pendant ce blocus qui dura six ou sept mois. Il se mit ensuite à suivre la petite armée de Soubize, avec le Duc de la Roche-Foucauld, & s'enferma dans Fontenay-le-Comte en 1621. Cette même année il fut confirmé dans sa Charge de Maréchal de Camp. Pendant l'hyver de cette année, il fut député pour faire exécuter à la Rochelle les Edits concernans le rétablissement de la Religion Catholique. Il servit ensuite sous les Maréchaux de Thoiras, de Themines & de Scomberg contre les Rochelois, jusqu'à la prise de la Rochelle, *après vingt mois de Siége*, le jour de la Toussaint 1628. Il suivit le Roi en Piémont,

dans cette campagne mémorable où Sa Majesté en personne força le pas de Suze au milieu de l'hyver. L'année suivante 1630. il retourna en Savoye avec son Régiment sous le commandement du Maréchal de Châtillon, & rejoignit le Roi après la prise de Rumilly par Sa Majesté, & celle d'Annecy par Châtillon. Ayant reçu ordre d'aller à Conflans avec Manicamp pour en forcer les Fauxbourgs; il franchit, pour abreger le chemin, des Roches escarpées, & des précipices affreux, en se laissant glisser du haut en bas avec cinq mille hommes, qui en firent autant; ce qui fit dire au Secrétaire d'Etat la Vrilliere qui accompagnoit le Roi, qu'il avoit bien oüi dire que *les Oiseaux franchissoient les Montagnes, mais non pas les Armées avec armes & bagages.*

Conflans fut pris la même nuit. Il se mit à suivre le Prince Thomas qui étoit fort pressé, lorsqu'il reçut ordre d'aller attaquer *Miollans*, qui se rendit deux jours après; Montmellian résista huit jours. Un Ordre du Roi l'obligea d'en quitter le Siége pour rejoindre le Maréchal Schombert, avec lequel il partit de Suze pour attaquer Veillane, qui

tout bien fortifiée qu'elle étoit, fut auſſitôt priſe qu'attaquée. Il ſe trouva auſſi au Siége de Cazal. Mazarin qui négocioit la Paix, & qui alloit & venoit de l'Armée du Roi à Cazal, ayant quitté les ennemis pour paſſer à l'aile gauche que commandoit du Chatelier Barlot, le Négociateur eſſuya cinquante coups de mouſquet qui lui furent tirés par les enfans perdus du Régiment de Champagne. Il avoit beau crier *qu'il apportoit la paix*, il eut infailliblement été tué s'il n'eût été reconnu de la Fitte Aide de Camp. Cazal fut rendu, la Paix fut faite avec les Impériaux, l'Eſpagne & la Savoye, & le Duc de Mantoue rétabli. Du Chatelier Barlot retourna à la Cour. Il fit un voyage à ſa maiſon en 1631. il y reſta peu de tems, & fut un de ceux qui contribuèrent le plus à la priſe de *Bergançon* & de *Saint Tropès* (1) par le Maréchal de Vitry. Il fut rappellé en 1632 en Lorraine où il joignit le Roi, mais le Duc ayant fait ſatisfaction, on revint à Paris. La rébellion de Montmorenci avoit déter-

(1) En Provence.

miné le Roi à faire un voyage en Languedoc ; mais la journée de Caſtelnaudary, où le Maréchal fut fait priſonnier (1) finit les troubles. Tout plia : Pezenas & Beziers ſe rendirent à du Chatelier. En 1633. il ſervit en qualité de Maréchal de Camp ſous le Marquis de Saint Chaumont, & nettoya Treves & ſes environs des Troupes Allemandes, & Eſpagnoles. La priſe de Fredambourg entre Treves & Metz lui fit beaucoup d'honneur, elle ne coûta au Roi que quatorze hommes. Nancy ayant été pris par Sa Majeſté en perſonne après vingt-deux jours de tranchée, elle donna à du Chatelier Barlot des marques d'une extrême conſidération, lui ayant ordonné d'entrer le premier dans la Ville par la porte Saint Nicolas, à *la tête de ſix Compagnies du Régiment de ſes Gardes pour demeurer dans la Ville-Neuve.* Le Roi fit plus, il voulut être logé par du Chatelier, lui, la Reine, le Cardinal de Richelieu & le Garde des Sceaux dans la Ville-Neuve ; que les clefs de la Ville lui fuſſent remiſes, & qu'il fit

(1) Le 17. Septembre 1632.

la fonction de Gouverneur, honneurs dont il jouit tant que le Roi resta à Nancy. Il alla passer l'année suivante 1634. dans sa maison. En 1635. quoique malade & incommodé de la goute il partit pour l'Armée de Flandres commandée par les Maréchaux de Châtillon, & de Brezé; il avoit la qualité de premier Maréchal de Camp, avec le Brevet de Général, si le Maréchal de Châtillon ou celui de Brezé n'eussent pû commander. Il contribua beaucoup au gain de la Bataille d'Avein, livrée le 28 Mai 1635. contre le Prince Thomas qui y perdit plus de quatre ou cinq mille hommes tués sur la place, sans un grand nombre tués en fuyant, & quantité de prisonniers. Obligé de se retirer au commencement de l'hyver 1635. après avoir levé le Siége de Louvain faute de vivres, il revint à la Cour avec le Maréchal de Châtillon. Louis XIII. ayant résolu de lever de nouvelles Troupes d'Infanterie, & de leur donner le Drapeau blanc, & le nom des Provinces où elles seroient levées, ordonna à Chanelier Barlot qui s'étoit défait du Régiment que le Roi lui avoit donné, de faire le Régiment de Poitou. Il le mit sur pied,

il étoit composé *de neuf cens Piques, neuf cens Corselets & neuf cens Mousquets.* Telle est l'origine du Régiment de Poitou, qui s'est distingué dans une infinité d'occasions. Il se retira en 1636. dans sa maison, d'où ses fatigues passées, & des maladies continuelles ne lui permirent plus de sortir. Il mourut le 30 Avril 1644. oublié du Prince, & haï du (1) Ministre, qui ne lui offrit, dit-on, le bâton de Maréchal qu'à des conditions qu'on ne devoit pas mettre après plus de quarante ans de service.

Ce fut apparemment dans sa retraite

(1) L'on m'assûre dans des Mémoires que j'ai reçus de Fontenay, que le Cardinal de Richelieu dans le dessein de bâtir le Château de Richelieu & la Ville même, dans la Paroisse de Poiré, dont du Chatelier Barlot étoit Seigneur, & de joindre la petite rivière de *la Vendée* à la mer, par un canal qu'on ne pouvoit faire qu'à travers les terres de Barlot, lui proposa la vente de sa Terre & celle du Château; qu'il lui promit même de joindre au prix qu'il en exigeroit le Bâton de Maréchal; que Barlot répondit à ces offres qui lui furent faites par le Cardinal même : *Monseigneur, Un bâton de Maréchal ne se vend pas, on le gagne, & j'ai assez beau jeu.* Il perdit pourtant la partie, & mourut sans cet honneur.

qu'il composa ses Mémoires publiés de son vivant, & dont j'ai tiré tout ce que je viens de dire de sa personne. Ils parurent avec ce Titre : *Mémoires pour servir à l'Histoire, tirés du Cabinet de Messire Léon du Chatelier Barlot, Chevalier des Ordres du Roi, Conseiller en ses Conseils d'Etat & Privé, &c. depuis l'an 1596. jusques en 1636. à Fontenay par Pierre Petit-Jean 1643. petit in-4°. page 113. sans un Avant-Propos.*

Le Gendre juge très-défavorablement de ces Mémoires, » ils valent moins, » dit-il, que les Almanachs, sur la » marge desquels les Bourgeois mar- » quent à leur manière les principaux » événemens. L'Avant-propos, ajoûte- » t-il, promet de si grandes choses » qu'on est surpris quand, en ouvrant » le livre, on ne voit qu'un simple no- » ta des siéges, ou autres occasions, où » cet Officier s'est trouvé. Quoiqu'il » fût homme de condition, & qu'il eût » fort pratiqué la Cour, il parle Fran- » çois & Ortographie pitoyablement. « Après avoir lû l'Ouvrage entier, on ne sauroit disconvenir qu'il n'ait point digne d'un Officier tel qu'on nous l'annonce dans l'Avant-Propos, & tel qu'il

étoit en effet. Il ne sauroit passer que pour une espèce de Journal sans goût, & sans choix. On pourroit réduire tout ce qu'on y trouve d'instructif à dix ou douze pages, quoique l'Auteur parle des événemens les plus importans du regne de deux Rois, comme on pourra le remarquer dans l'analyse que j'en ai faite pour former son éloge historique. L'Editeur parle sous le nom d'un de ces amis, plein de zéle pour le Public & toûjours prêt à faire des larcins pour lui rendre service. Il y a long-tems que ces détours ne font plus fortune, & je ne doute pas que l'Auteur ne se soit amusé à publier lui-même son Ouvrage fort mince à tous égards. Cependant il faut convenir qu'il sert à perpétuer la mémoire des services rendus à l'Etat par l'Auteur, à qui notre Histoire n'a pas rendu toute la justice qu'il méritoit. Tant il est vrai que la valeur & le courage ne suffisent pas pour immortaliser un Guerrier! Pour le style, je trouve le jugement que porte l'Abbé le Gendre un peu sévère; il est négligé, sans ornement, quelquefois un peu grossier; mais il est vif, serré, & on y reconnoît malgré ses défauts un hom-

me du métier. Comparé aux Ecrivains de ſon tems, je ne trouve point le ſtyle de du Chatelier Barlot ſi pitoyable que le fait entendre le Gendre.

A la ſuite *de l'Avant-Propos*, on trouve pluſieurs piéces de Vers, la premiére de Jean Beſly, c'eſt peut-être le fils. Les Vers m'ont paru d'un tour plus naturel que ceux du père qui mourut peu de tems après. (1) L'Auteur des Vers compare *poliment* du Chatelier Barlot à Céſar.

Ainſi de ſes hauts faits, d'un ſtyle ſouverain,
Céſar fut l'Ecrivain.

Julien Collardeau dont nous parlons auſſi, donna quatre ſtances à la louange de l'Auteur des Mémoires. Elles ſont fort paſſables. P. d'Enfer y joint une Epigramme latine qui vaut encore mieux, peut-être parce qu'elle eſt latine : Voici les deux derniers Vers qui ſe paſſeroient bien des deux premiers.

Enſe, manuque potens Ajax, facundus Uliſſes.
Diviſa inter eos gloria, tota tua eſt.

(1) En 1644. Voyez ſon article.

Romain

Romain Dupin Pager qui a aussi sa place dans notre Bibliothéque, lui adresse un Sonnet à la maniére libre de ceux de Maynard ; un J. Gobin Avocat, un autre plus régulier & plus mauvais que celui de Pager, & Fr. Chatevere une Epigramme. On trouve à la fin du Livre ce Rondeau sans nom d'Auteur.

RONDEAU.

Il a bien fait d'éterniser sa gloire
Ce grand Léon, au temple de mémoire,
Par ce discours qui charme nos esprits :
De sa valeur tous les cœurs sont épris.
Malgré le tems, malgré la Parque noire,
Jamais son nom dans l'oubli n'ira boire :
Les eaux du Rhin, du Rhône, & de la Doire
Feront ces mots sur leur rivage écrits,
Il a bien fait.

Son bras a fait plus qu'on ne sauroit croire ;
Il entassa victoire sur victoire,
De sa vertu, la vertu fut le prix ;
Tous autres biens lui furent à mépris,
Et chacun dit, en lisant son Histoire,
Il a bien fait.

Voyez les Mémoires de du Chatelier.

Batlot, le reste Extrait d'un long Eloge latin gravé sur son Tombeau, que M. Gusteau Prieur de Doix, a eu la bonté de m'envoyer avec quelques Observations.

1644.

JEAN BESLY, Avocat du Roi au Siége de Fontenay-le-Comte, naquit en 1571. non pas à Fontenay même, comme on le croit communément (1), mais à Coulonges-les-Royaux, Bourg au levant de Fontenay. Il étoit fils de Jean Besly Marchand, & de N. Arnaud. Les dispositions qu'il fit voir de bonne heure pour les Sciences, engagèrent ses parens à ne rien négliger pour son éducation. On l'envoya à Poitiers où il fit ses humanités, & son cours de Philosophie; il alla ensuite à Toulouse

(1) C'est ce que j'apprends d'un Mémoire qu'a eu la bonté de m'envoyer M. Gusteau, Prieur de Doix près Fontenay, qu'il a joint à quelques autres instructions, dont je le prie de trouver bon que je lui marque ici ma reconnoissance. M. Gusteau plein de zèle pour sa Patrie & pour les Lettres, les cultive lui-même avec succès.

faire son Droit. Le petit Bourg de Coulonges n'offroit pas une carrière assez étendue pour ses talens, il alla s'établir à Fontenay où il exerça la profession d'Avocat. Il travailla d'abord à se former dans cette Science, à laquelle on donne au Palais le nom de *Procédure*, sans laquelle toute la Théorie devient souvent inutile, & qui fait une partie de la Jurisprudence, plus essentielle que ne le pense le commun des Jurisconsultes. Il l'acquit en peu de tems; & fit ensuite son principal objet de l'étude des Loix. La réputation qu'il se fit au Barreau, dans un tems où celui de Fontenay possédoit de très-grands hommes, lui procurerent un mariage très-avantageux. Il eut l'honneur d'entrer dans la famille de Brisson, en épousant Catherine Brisson, fille d'Artus, cousin issu de germain du Président. (1) Il la perdit après quelques années de mariage, & épousa en secondes noces Claude Boileau. Le mérite & la famille de cette seconde femme ne deshonoroit

(1) *Voyez* Blanchard, Présidens à Mortier, *pag.* 295.

pour sa première alliance. La considération qu'il s'étoit faite dans l'Office d'Avocat du Roi qu'il avoit acquis, le fit choisir avec François Brisson (1) par les Habitans de Fontenay, pour Députés aux Etats de Paris de l'an 1614. Quoique ces Etats aient eu de fort de plusieurs assemblées générales, c'est-à-dire, n'aient produit aucun fruit, on y agita cependant, comme dans toutes les occasions, les questions les plus importantes du Gouvernement. Celle qui occupa davantage les esprits fut la réception du Concile de Trente, toujours demandée par les partisans de Rome, & toujours refusée par ceux qui sont attachés à leur Roi, & à leur patrie. Besly se distingua parmi ceux qui firent voir les dangereuses conséquences de l'acceptation de ce Concile, que Henri III. dans les embarras les plus grands de la ligue avoit eu le courage de rejetter constamment. La manière dont il s'aquita de sa députation lui acquit l'estime des plus grands hommes de son

(1) Neveu de Barnabé, & fils de Pierre, Sénéchal de Fontenay.

tems, des Pithou, des Bignon, des Dupuy, des de Thou, des Sainte-Marthe, des Jésuites Jacques Sirmond & Philippe l'Abbe. L'étude de notre Histoire & en particulier de celle de l'Aquitaine fixa son goût : il s'y livra tout entier, & résigna à Jean Besly son fils sa Charge d'Avocat du Roi, ne se réservant que la qualité d'Avocat du Roi honoraire qui lui fut confirmée par Arrêt de la Cour, qui accorda cette faveur à son mérite. Il étoit âgé de 72. ans, & déja accablé de toutes les infirmités de la vieillesse, qu'un travail fatiguant & opiniâtre avoit accélérée, lorsqu'il mourut la plume à la main le (1) 18. Mai 1644. & fut inhumé dans l'Eglise de Notre-Dame de Fontenay, où l'on voit son Epitaphe. Besly, dit Nicolas Maquin, qui a fait son éloge, étoit bien pris dans sa taille, assez beau (2).

(1) Les Continuateurs du Moréry disent le 18. Juin : c'est une erreur. L'article de Besly dans ce vaste Recueil est une copie informe, & négligée de l'Eloge de Nicolas Maquin.

(2) Il ne faut donc pas s'en rapporter au portrait gravé à la tête de son Histoire du Poitou.

de viſage, d'un eſprit vif, d'un jugement net, fait pour les diſcuſſions, & d'une mémoire très-heureuſe. Affable, officieux, ami ſincère; né pour la ſociété, il embraſſoit avec plaiſir toutes les occaſions de lui être utile. Il aimoit véritablement ſa patrie, & cet amour a preſque été l'ame de tous ſes travaux. Il paroît que la Juriſprudence, quelques progrès qu'il y ait fait, n'a été pour lui qu'une étude de devoir, un goût d'état. Dans ſa jeuneſſe, il ſe crut né pour la Poeſie, & certainement il ſe trompoit. Le peu de vers François que j'ai vus de lui ſont des titres excluſifs du Parnaſſe. Tels ſont le Sonnet qu'on trouve à la page 42. des piéces qui compoſent le Recueil intitulé: *Tumulus Sammarthani*: un autre ſur l'Hiſtoire Généalogique de la Maiſon de France, & une ou deux autres piéces fugitives: ſes Vers latins ſont un peu meilleurs. Il a fait une Epigramme ſur la mort de Rapin, jointe aux autres piéces, & ſignée J. B. P. Jean Beſly, Poitevin, & une autre ſur *la conciliation* des Antinomies du droit de Julien Collardeau aſſez paſſable. Il liſoit nos Poëtes. Ronſard étoit encore *le Prince*

des Poëtes François. (1) Un consentement unanime & presque incompréhensible des Savans, & des beaux esprits, avoient placé sur le Trône du Parnasse la verve déreglée, l'enflure & le galimathias de ce Poëte. Besly en fut la dupe avec les de Thou, les Scaliger & tous les plus grands hommes de l'Europe. Son admiration pour les Hymnes de Ronsard l'engagea à les enrichir d'un Commentaire à l'imitation de Muret, de Belleau & de Richelet, qui avoient pris cette peine pour ses Sonnets amoureux; le Commentaire de Besly a été plusieurs fois imprimé : quoiqu'on lise dans les Supplémens de Moréry qu'il n'a jamais paru. Il ne falloit que de l'érudition pour réussir, & Besly en étala assez pour satisfaire le goût du Public; mais ce genre d'étude n'étoit pas assez solide pour l'Auteur, qui étoit né pour les recherches les plus épineuses de notre Histoire. Il rassembla de vastes

(1) On lui donnoit presque toûjours cette qualité en parlant de lui, & il l'a même à la tête de quelques-unes des éditions de ses Poësies.

Recueils de pièces originales, de Chartes & de Documens, sur les antiquités de la Gaule Aquitanique, sur l'Histoire des anciens Ducs de Guyenne, Comtes héréditaires du Poitou, & sur les matières liées à son principal objet : voilà les travaux où son génie l'appelloit, & c'est en effet dans cette partie seule qu'on peut dire qu'il a réussi ; quelques louanges qu'on lui ait donné en qualité (1) de Poëte, il n'en a mérité qu'en celle d'Historien & d'Antiquaire. Tout occupé de ses travaux, il ne publia rien, & sans le soin du célèbre Pierre Dupuy, (2)

(1) Rapin Liv. II. de ses Poëties Latines, pag. 30. lui adresse celle ci.

Belius es, Beli, nec jam mutare labores
Literam; aut potius Delius alter eris.

(2) Je ne parle ici que d'après les Mémoires que j'ai reçus de Fontenay, où l'on m'assûre que Jean Besly fils n'a été, & n'a pû être l'Editeur des Ouvrages de son père, n'ayant qu'un génie médiocre, *& étant même mort fou* ; ce sont les termes de M. Gaiteau Prieur de Doix. Ainsi, tout ne qu'annonce le titre, l'Epitre dédicatoire & les préliminaires du Livre ne doit être regardé que comme une enveloppe dont les

Conseillers

Conſeiller d'Etat, ſon ami ; le Public eût été privé du fruit des veilles du Savant Beſly. La partie la plus achevée de ſes Ouvrages a été imprimée ſous ce Titre :

Hiſtoire des Comtes du Poitou, & Ducs

---

vrais Editeurs ont voulu voiler leur nom. Le compliment de Colletet ſera donc auſſi un pur compliment ; c'eſt ainſi qu'il lui parle, en le conſidérant comme Editeur de l'Hiſtoire des Comtes du Poitou.

Si ton père s'acquiert une immortelle gloire
Dans cette noble Hiſtoire,
Comme dans ces traités ſavans, & curieux,
Beſly, digne héritier de ce puiſſant génie,
Puiſque tu mets au jour ſes Ecrits précieux,
Dois-tu pas avoir part à ſa gloire infinie?

On trouve même une Epigramme attribuée à Jean Beſly fils, jointe à celle-ci. Colomiès & preſque tous ceux qui ont parlé de l'édition des Ouvrages de Beſly en font honneur au fils. Cependant après quelques réflexions ſur le commerce intime de MM. Dupuy avec Beſly, & ſur quelques autres circonſtances, je crois pouvoir préférer l'opinion de M. le Prieur de Doix, fondée ſans doute ſur une tradition conſtante, à tout ce qui paroît la détruire.

de Guyenne, contenant ce qui s'eſt paſſé de plus mémorable en France depuis l'an 811. juſqu'au Roi Louis le jaune; vérifiée par titre, & par anciens Hiſtoriens; enſemble divers Traités hiſtoriques par feu Me. Jean Beſly, Conſeiller & Avocat du Roi honoraire au Siége Royal de Fontenay-le-Comte. A Paris chez Robert Bertault 1647. in-folio.

L'Epître dédicatoire adreſſée ſous le nom de Jean Beſly fils, à M. Dupuy eſt datée de Paris le 1er. Février 1647. Elle eſt ſuivie d'un *avant-propos* de l'Auteur qui y dit qu'il avoit rendu de grands ſervices à Catel qui a publié l'Hiſtoire des Comtes de Toulouſe, & à quelques autres Savans qu'il a la modeſtie de ne pas nommer, quoiqu'il ſe plaigne aſſez vivement de leur ingratitude. Plus reconnoiſſant que ceux qu'il blâme, il nous dit qu'il a de très-grandes obligations à Meſſieurs de Thou, Petau, Salo, Bignon, de Peireſc Dupuy, Savaron, de Sainte-Marthe, Taveau de Sens, de Cordes, Juſtel, Briſſon de Fontenay, Traincant de Loudun, Robert du Dorat, M. de la Rochepoſay Evêque de Poitiers, & à quelques autres Savans avec leſquels il étoit en relation. Il pro-

met à la fin de cet avant-propos *l'Hiſtoire des Comtes de Toulouſe* (1) *& des Comtes de Bearn,* (2) *la ſuite chronologique des* (3) *Evêques de Poitiers, des remarques ſur les Rois de France de du Tillet, les Chanceliers de France des deux premières races de nos Rois,* (4) *un traité contre l'erreur de ceux qui ont écrit que pendant l'interdit du Roi Philippe; 1°. les François n'employoient pas dans les actes publics les années de ſon régne, mais la date,* regnante Prophetâ Jeſu, *ou* regnante Chriſto. *Sur l'uſage de cette date, l'Hiſtoire de l'interdict, & de celui de Philippe Auguſte, dont il devoit prouver l'injuſtice.*

(5) *L'Hiſtoire des Comtes de Poitou,* eſt diviſée en deux parties, la première

---

(1) Catel en a publié une.

(2) M. de Marca l'a publiée.

(3) Elle a été imprimée.

(4) Il y en a eu quelque choſe de public. *Vid infrà.*

(5) *Voyez* l'ordre chronologique que nous avons placée à la tête de cet Ouvrage.

ſubdiviſée en deux autres, comprend l'Hiſtoire ſuivie des Comtes de Poitou Ducs d'Aquitaine depuis Abbon Comte de Poitou, établi, dit-il, Comte, ou Gouverneur de Poitiers par Charlemagne, juſques & compris Louis le jeune qui épouſa Eléonor de Guyenne.

La ſeconde partie de l'Hiſtoire des Comtes de Poitou eſt compoſée d'un Recueil de preuves tirées des Auteurs Contemporains, imprimés ou manuſcrits, & d'un grand nombre de Chartes originales, dont la plus grande partie n'avoit point encore paru.

On ne ſauroit refuſer à Beſly l'honneur d'avoir défriché le premier un terrein inculte, & preſque abandonné. On trouve ſans doute du mécompte, & quelques erreurs dans ſon Hiſtoire; mais on y trouve auſſi bien des lumières qu'on n'avoit point avant lui, & qu'on n'auroit peut-être jamais eues ſans ſes recherches, & le travail prodigieux qu'elles ont dû lui coûter. Les laborieux Auteurs de la Congrégation de Saint Maur qui promettent l'Hiſtoire du Poitou à la République des Lettres, iront ſans doute bien plus loin que Beſly; mais au moins a-t-il tracé la route. Dans une nuit

obſcure, la lueur d'une étoile ſert de phare.

Les piéces qui compoſent la ſeconde partie du Volume ſont les ſuivantes.

1°. *Une Préface ſur la Table ou l'Arbre Généalogique des Comtes du Poitou, & Ducs, de Guyenne, ou d'Aquitaine en 7. pages.*

2°. *Le Tableau Généalogique de la Maiſon de Luzignen extrait des Mémoires de Beſly en faveur de M. Deſmarais iſſu en ligne maſculine de Simon de Lezai frère de Hugues VIII. Sire de Luſignen, ou Léſignen.*

3°. *Les Ducs de Guyenne ſous la premiére lignée des Rois de France avec les preuves.* On n'y trouve que ces preuves rangées ſous le nom de chaque Duc auquel elles ſont relatives.

4°. *Les Rois de Guyenne depuis l'an 778.* c'eſt-à-dire un recueil de preuves relatives à ceux auxquels Beſly donne le nom de Rois de Guyenne.

5°. *Du Duc Hugues, dit l'Abbé, fils de Charlemagne.* Les preuves ſont accompagnées d'une gloſe ou Commentaire Hiſtorique en François. L'Auteur y ſoûtient que Hugues dit l'Abbé, étoit fils légitime de Charlemagne.

6°. *La vraie origine de Hugues Roi d'Italie contre Gaſpard Scioppius.* Beſly prétend contre *Scioppius* que Hugues étoit fils de Thibaud Comte, & de Berthe ſœur de Hugues, bâtard de Lothaire ſecond, & non pas fils de Lothaire, & petit-fils de Lothaire premier, Empereur, frère d'un autre Lothaire Roi de Lorraine.

Cette diſſertation critique eſt ſuivie d'obſervations Latines ſous ce titre: *Notæ in ſtemma Gonzagicum Gaſpa-Scioppii. Gradus Priores XVIII.*

7°. *Traité où l'on fait voir de quelle Lorraine Charles fils du Roi Louis d'Outremer étoit Duc.*

8°. *De Philippe I. Roi de France, de ſon mariage avec Bertrade de Montfort; comme il fut excommunié pour adultère, & abſous avec condition.* Ce morceau eſt plus exact, & plus achevé que les précédens.

9°. *Empêchement du mariage du Roi Philippe I. & de Bertrade de Montfort.* Beſly prouve la légitimité de ce Mariage, & l'amitié conjugale des deux époux juſqu'à la mort. Il ſe trompe certainement en diſant après Guillaume de Malſbury que Philippe mourut à Saint

Benoît sur Loire. Il mourut à Melun en 1108. & fut inhumé à l'Abbaye de Saint Benoît de Fleury suivant le témoignage unanime des Auteurs du tems, de l'Auteur de la Chronique de Maurigny, d'un autre qui a écrit l'Histoire de France depuis Robert jusqu'à la mort de Philippe I. & de l'Abbé Suger.

10°. *Deux Traités sur la clause ou date, regnante Christo.*

L'Auteur prouve que cette date n'a point été en usage pendant l'excommunication de Philippe I. & qu'on se servoit des termes *regnante Philippo*, comme on a fait devant & depuis ce Prince. Il tire ses preuves de l'insuffisance de l'Auteur qui a donné lieu à l'opinion contraire, des actes publics de ces tems, des termes, & de l'usage de la formule *Regnante Christo.*

11°. *Remarques sur les Mémoires & recherches de la France & de la Gaule Aquitanique faussement attribuées au sieur de la Haye.* C'est un examen critique de ces Mémoires dont il prétend démontrer la supposition par les bévues, & le peu d'exactitude qui y régne; nous en avons parlé dans l'Article de la Haye *Tom. 2. pag. 362.*

12°. *De l'origine ou de l'éthymologie des mots roture & roturier.* C'eſt une Diſſertation en forme de Lettre adreſſée à M. Dupuy datée de Fontenay du 22. Avril 1620. Il fait venir les deux mots dont il s'agit de *rupta*, *& ruptura*, auxquels il donne la ſignification de labour, labourage, *rumpere*, *arare*, *frangere*, *colere*.

Ce nom de *routier*, ou *rouptier*, d'où celui de roturier, étant donné à ceux qui labouroient la terre. Il prouve aſſez bien cette éthymologie.

Extrait d'une Lettre à M. du Puy du Fou, du 25. Juillet 1632. ſur ces mots, *Podium Fagi*, qui expriment ceux de Puy du *Feu*, ou *du Fau*, qui eſt le même.

En 1647. Jean Beſly fils, ou quelques-autres ſous ce nom, publia la ſuite des Evêques de Poitiers ſous ce titre: *Evêques de Poitiers avec les preuves, par feu Me. Jean Beſly*, &c. *à Paris in-4°. chez Gervais Aillot* 1647. Il eſt dédié par Jean Beſly fils à M. l'Evêque de Poitiers, Henri Louis Chateignier de la Rochepoſay.

C'eſt une collection de matériaux preſque ſans ordre ſur chaque Evêque. C'eſt dommage que l'Auteur n'ait pas

mis la dernière main à cet Ouvrage. Tel qu'il eſt, il a ſervi à la liſte des Evêques de Poitiers du *Gallia Chriſtiana* de la première édition, à quelques corrections près auxquelles les derniers éditeurs en ont joint de nouvelles.

Dans l'Edition des Annales d'Aquitaine de J. Bouchet de l'an 1644. ſe trouve une *diſſertation de Beſly en forme de lettre adreſſée à M. de la Rochepoſay ſur l'inſcription O. A. V. O. I O I B. VII.* dont nous avons dit quelque choſe *pag.* 182. du premier volume de notre Bibliothéque. Ce morceau eſt fort ſuperficiel en ce qui regarde l'explication de cette inſcription. L'Auteur s'y livre à ſon imagination, & ne donne aucune lumière.

Dans le quatriéme Tome du Recueil des anciens Hiſtoriens de France de François Duchêne, on a inſéré une *Préface de Beſly ſur l'Ouvrage de Pierre Tudebode*, dont nous avons parlé dans le premier volume de notre Bibliothéque, à l'article de cet ancien Hiſtorien *pag.* 201. Beſly y fait voir beaucoup d'intelligence & de jugement. Né reconnoiſſant, il nous apprend qu'il devoit le Manuſcrit de Pierre Tudebode de Sivrai au Baron

de Creſſonnières en Poitou, dont il fait un très-bel éloge. (1)

Ménage pages 314. 381. & 660. de ſes origines de la langue Françoiſe parle de quelques *Mémoires manuſcrits* que poſſédoit M. Dupuy, & dans le Cathalogue de ces Manuſcrits il eſt parlé *de deux volumes in-fol. contenant des preuves pour l'Hiſtoire des Comtes du Poitou* que les éditeurs n'ont pas apparemment jugé à propos d'inſérer dans le volume imprimé.

Enfin à la tête des Œuvres d'Alain Chartier publiées avec un Commentaire par le ſavant André Duchêne (*in*-4°. à

(1) Je ne connois le Baron de Creſſonnières, que par ce qu'en dit Beſly en cette occaſion. » Je dois, *dit-il*, cet exemplaire à la » généroſité du Baron de Creſſonnières, cet » illuſtre, cet ami des Lettres, auſſi eſtimable » par ſes belles actions, que par une naiſſan» ce la plus diſtinguée du Poitou ; tant qu'il a » vécu nous avons été intimes amis. « *Eum Codicem mihi dono dedit ὁ μακαρίτης Phillingenius Baro Creſſonerius ex nobilitate Pictonicâ vir nobiliſſimus, & rebus geſtis clariſſimus, mihique, dum fata ſinebant amiciſſimus.* Beſly dans ſa Préface ſur l'Hiſtoire de Tudebode.

Paris 1618.) on a imprimé un fort *beau fragment d'une Lettre de Besly à André Duchêne écrite de Fontenai le 26. Juin* 1617. qui sert de Préface à ce volume.

On peut juger de ce Catalogue que Besly étoit aussi laborieux, que savant dans notre Histoire ancienne, & qu'il n'étoit pas indigne des louanges que lui ont données une infinité de savans du premier ordre, dont on en peut voir les noms dans la Bibliothéque de Colomiès, qui avoit lui-même beaucoup d'estime pour Besly. Guillaume Colletet n'a été que leur écho lorsqu'il a dit dans ces Vers qu'on lit au bas du Portrait de Besly :

Veux-tu rendre à Besly la véritable gloire
Que son travail exige, & qu'il mérite bien?
Ne le regarde plus comme un Historien,
Mais comme le génie, & l'ame de l'Histoire.

Voyez l'éloge de Jean Besly par Nicolas Maquin à la tête de l'Histoire des Comtes du Poitou ; Blanchard dans les Présidens à Mortier, à l'article de Barnabé Brisson *pag.* 295. & les Auteurs cités.

1639.

LOUIS TRINCANT naquit à Loudun en 1571. C'eſt ce que j'apprens de lui-même, qui dit (1) en parlant de ſes liaiſons avec les deux Frères jumeaux, Louis & Gaucher de Sainte Marthe, » nés en même Ville & en » même année, enfans de père, qui ont » vécu toute leur vie en une grande » amitié, nous avons dès le commencement de notre puberté demeuré enſemble, fait nos études ſous mêmes » Maîtres, ſuivi le Barreau au Parlement de Tours & de Paris, & enfin » ſéparés, avons toûjours entretenu notre ſincère amitié par Lettres familieres & fréquentes, tellement qu'il » y a plus de cinquante-deux ans que » nous vivons de la ſorte. « Il parloit ainſi en 1638. Trincant fut revêtu de l'Office de Procureur du Roi dans ſa patrie; mais l'amour de l'étude, & des raiſons d'établiſſement de Louis ſon

(1) Hiſtoire Généal. de la maiſon de Savonières *pag.* 96.

fils, l'engagerent à le lui résigner. Il employa une grande partie de son tems à la composition ; les Ouvrages imprimés & manuscrits de Trincant qui sont venus à ma connoissance sont ;

1°. *L'Antiglois, ou Réponses aux prétextes dont les Anglois veulent couvrir l'injustice de leurs armes. Poitiers 1628. petit in-8°.* suivi *d'une Remontrance à Messieurs de la Religion prétendue réformée de Loudun.* Ces deux petits morceaux contiennent, l'un 39. pages, l'autre 5.

Le premier est un discours que l'Auteur devoit prononcer en qualité de Procureur du Roi au Bailliage de Loudun, lorsqu'on y envoya la Déclaration que le Roi fit contre M. de Soubize, pour y être enregistrée. Les Protestans auxquels les Anglois s'étoient joints (en 1627.) firent courir un libelle qu'on prétendoit être le manifeste du Duc de Buckinkam sur sa descente dans l'Isle de Rhé. Le prétexte de Religion étoit celui dont on s'étoit servi dans cet Ecrit. Trincant y répond, & dit que le motif de secourir leurs frères de la part des Anglois, étoit une véritable infraction aux Traités faits avec eux, & même

une atteinte au droit des Souverains. Après avoir objecté aux Anglois la conduite qu'ils avoient tenue avec les François Catholiques qui étoient en Angleterre, il reproche aux Proteſtans leur eſprit de rébellion, dont il démontre l'oppoſition avec le véritable Chriſtianiſme. Au lieu d'avoir recours aux Armes, le vrai chrétien, dit-il, ne doit oppoſer à la perſécution que le jeûne & la prière ; dans les tems mêmes que les Edits des Empereurs leur étoient les plus favorables, ils n'en réclamoient pas l'exécution contre leurs ennemis. On voit dans cet Ecrit, ſinon de l'éloquence, au moins beaucoup de juſteſſe, & quelque érudition ; le ſtyle en eſt languiſſant ; les phraſes longues & embarraſſées nuiſent à la clarté & à la préciſion des penſées.

La Remontrance aux Pr. Ref. de Loudun, eſt toute fondée ſur la maxime Evangélique de la ſoumiſſion dûe aux Rois. Il rapporte les exemples de révolte chez les Proteſtans ; tout ce qu'il dit eſt fort modéré, & par cela même eſtimable. Ces deux Ouvrages furent dédiés au Cardinal de Richelieu.

En 1638. il publia *l'Hiſtoire Généa-*

logique de la Maiſon de Savonnieres en Anjou, où la plûpart des Généalogies de ſes alliances ſont repréſentées avec les Blaſons des armes, le tout juſtifié par Titres, Cartulaires anciens, Hiſtoires & autres bonnes preuves. Poitiers in-4°. p. 185. avec les additions. Il y prend la qualité de *ci-devant Procureur du Roi aux Siéges Royaux de Loudun.*

Il ſe trouve quatre Epîtres Dédicatoires de cet Ouvrage, la premiére à *Meſſire Charles, Seigneur du Bellay, Prince Souverain d'Ivetot.* On y apprend que Trincant avoit toûjours été protégé par cette illuſtre famille. La ſeconde qui précede le 2e. livre eſt adreſſée à François de Savonnieres Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. La troiſiéme, à la tête du 3e livre contenant *les Seigneurs de la Troche, & de Saint-Germain, de Linieres, & de la Gaillarderie*, eſt adreſſée à Meſſire Simon de Savonnieres, Gentilhomme ordinaire de la Chambre, Seigneur de la Troche. L'Auteur y proteſte de ſa fidélité & de ſon amour pour la vérité. La quatriéme, à Meſſire René de Savonnieres, Seigneur de Linieres, Conſeiller au Parlement de Paris. Ces Patrons

étoient les chefs des branches de la maiſon de Savonnieres.

Tout ce que je puis dire de cet Ouvrage, c'eſt qu'il m'y a paru beaucoup d'ordre, & qu'il intéreſſe en particulier les maiſons les plus illuſtres de l'Anjou alliées à celles de Savonnieres. On en trouve la liſte à la tête.

Ménage dans ſon Hiſtoire de Sablé (p. 348.) MM. de Sainte-Marthe, dans leurs Obſervations ſur les Lettres de Rablais, & Teiſſier dans ſes additions aux Eloges de M. de Thou (Tom. 2. page 5. de l'édition de 1715.) ſe réuniſſent pour confirmer ce que dit Trincant de la compoſition de l'Hiſtoire Généalogique de la Maiſon du Bellay page 103. du ſecond livre de celle de Savonnieres. Je l'ai inutilement cherchée dans les Bibliothéques de Paris les plus complettes. C'eſt ainſi qu'en parle l'Auteur lui-même. » Combien la maiſon du Bellay eſt ancienne, & illuſtre; je le ferai voir dans » l'Hiſtoire Généalogique que j'en ai » entrepriſe, & que j'eſpère publier en » peu de tems, où je montre & juſtifie qu'elle tire ſon origine des anciens Seigneurs de Montreuil-Bellay

» en

» en Anjou, qui fleuriſſoient dès le tems
» de Hugues Capet ; qu'elle a pris al-
» liance avec les anciens Comtes d'An-
» jou, d'où ſont deſcendus les Rois
» de la grande Bretagne, qu'elle eſt iſ-
» ſue par femmes des anciens Comtes
» de Vendôme, & par ce moyen alliée
» de parenté au Roi, & à toute la Mai-
» ſon Royale de Bourbon ; que de cette
» meme famille du Bellay ſont ſortis de
» grands perſonnages, qui à l'exemple
» de la Nobleſſe Romaine, ſe ſont ſi-
» gnalés par les Armes & par les Let-
» tres, &c. « Teiſſier qui avoit apparem-
ment vû cet Ouvrage Manuſcrit, dont
on ne ſauroit trop regretter la ſuppreſ-
ſion, dit que Trincant y avoit écrit
fort au long la vie de Jean du Bellay
Cardinal, & de ſes illuſtres freres Guil-
laume Seigneur de Langey, & Martin
Prince d'Yvetot.

Pluſieurs Auteurs citent auſſi les *Mémoires de Trincant* : ils le ſont dans l'Hiſtoire de la Maiſon de Richelieu par André Duchêne & par quelques autres. Je les crois encore Manuſcrits.

Outre ces grands ouvrages, je crois que c'eſt encore à Louis Trincant dont nous parlons qu'il faut attribuer quel-

ques Vers François ſur la mort de Scévole de Sainte-Marthe, & une Epigramme ſur l'anagramme du nom de Sainte-Marthe ; *la ſainte Muſe te décore.* C'eſt auſſi à lui (1) que j'attribue ces Vers à la louange de l'infortuné Urbain Grandier ſur l'Oraiſon Funébre de Sainte-Marthe, que ce dernier prononça à Loudun.

Ce n'eſt pas ſans grande raiſon
Qu'on a choiſi ce perſonnage,
Pour entreprendre l'oraiſon
Du plus grand homme de ſon âge.
Il falloit véritablement
Une éloquence ſans ſeconde,
Pour loüer celui dignement,
Qui n'eut point de ſecond au monde.

Ils étoient alors intimes amis, mais les ſentimens de Trincant changerent bien dans la ſuite. Il devint un des plus cruels perſécuteurs de Grandier, & ne

(1) Je parle ainſi, parce que Trincant a eu un fils nommé *Louis* comme lui, qui a paru en qualité de Poëte avant l'an 1632. Il réuniſſoit même deux talens, celui de Peintre

contribua pas peu à sa perte ; il est vrai que le premier avoit violé les droits de l'amitié les plus sacrés dans la société. Trincant avoit une fille jolie. Grandier lié avec le père conduisit la fille à une extrême familiarité ; leur commerce eut des suites fâcheuses. La fille de Trincant tomba dans une langueur dont on crut découvrir la cause. Elle fut pour-

---

avec celui de Poëte. C'est ce que j'apprends du compliment que lui fait Abel de Sainte-Marthe I. dans cette Epigramme sur un Tableau de sa Maîtresse, peint de sa main, & des vers sur la même personne.

Lbisio Trincantio filio.

Carmine dum celebras, tabulâ dum pingis amicam,
Vivum opus, & mutum, chare Loise, facis.

C'est-à-dire :

Tu peins ta Maîtresse & la chantes ;
Ami, dans ce double portrait,
C'est joindre des couleurs parlantes
Aux couleurs d'un Tableau muet.

Vid. Abel. Sammarth. Poëmata, pag. 46. de l'édition de 1632.

tant cachée avec une affection qui n'a preſque pas d'exemple. Marthe Pelletier, dont la fortune étoit médiocre, fut ſi affectionnée, & ſi fidelle à la Demoiſelle Trincant, qu'elle déroba l'accouchement aux curieux, & mit même l'enfant ſur ſon propre compte. Malgré ces précautions, le Public ne prit point le change: Trincant qui étoit plus obligé qu'un autre à ne pas écarter les ténébres, fit arrêter Marthe Pelletier; elle fut interrogée ſur la naiſſance de l'enfant, elle ſoûtint conſtamment la maternité dont elle s'étoit chargée, & fit ſa ſoumiſſion à juſtice pour la nourriture de l'enfant. Cette déclaration ſervit mal la fureur aveugle d'un pére outré, & ſa haine ſans bornes contre Grandier. Il ne ſe rebuta point du peu de ſuccès de ſes premières démarches, & réſolut de le perdre à quelque prix que ce pût être. Il lui ſuſcita une affaire criminelle quelque tems après. Grandier fut accuſé de ſubornation & d'avoir abuſé des Sacremens, pour y parvenir. Trincant dépoſa contre lui en qualité de Témoin: un Avocat de ſes parens fut Juge, l'accuſé ſuccomba en premiére Inſtance; mais ſur l'Appel pluſieurs Témoins ſe

rétractèrent. Il y en eut même quelques-uns qui déclarèrent qu'ils avoient été sollicités par Trincant. Son ennemi triompha encore de sa haine ; elle n'expira pas. Dans un cœur livré à la vengeance, cette passion veut être satisfaite pour s'affoiblir. Il chercha de nouveaux moyens pour venir à son but. On peut le regarder comme le principal auteur, le premier mobile de l'accusation de magie, & d'une partie des autres accusations qu'on forma contre Grandier. Il ranima les Acteurs, soûtint l'activité de ceux qui perdoient courage ; on s'assembloit dans une maison de campagne qu'il avoit aux environs de Loudun ; enfin il n'eut point de repos qu'il n'eût enseveli sa rage dans les cendres du malheureux Grandier.

J'ignore l'année de la mort de Trincant.

Voir la Bibl. du P. le Long au mot *Trincant*, le Tombeau ou Recueil des piéces sur la mort de Scévole de Sainte-Marthe, les Causes Célébres de Gayot de Pitaval Tome 2. dans le procès d'Urbain Grandier & les Auteurs cités.

1646.

FRANÇOIS DE LA BERAUDIERE de l'ancienne maison de Rouet en Poitou, Seigneur de Sigon, prit d'abord le parti de la Robe, & fut reçu, suivant Blanchard, Conseiller au Parlement de Paris le 12. Janvier 1587. il le fut pendant dix-huit ans, c'est-à-dire, jusques en 1605. Engagé dans cet état il épousa Elizabeth des Dormans, fille de Charles des Dormans, Seigneur de Biévre, & de Nozay, & Maître des Comptes, & de Marie de Marseille. Cette Dame étant morte, il prit le parti de l'Eglise, & fut grand Doyen de celle de Poitiers en 1612. Abbé de Noaillé où il introduisit la réforme de la Congrégation de Saint Maur, & enfin nommé Evêque de Périgueux en 1614. après deux années de vacance du Siége. S'il fut digne de la Magistrature, il ne le fut pas moins de l'Episcopat. Il employa le tems qu'il remplit le Siége de Périgueux à introduire la réforme dans des Monastéres, & à la Fondation de quelques édifices Religieux, qui seront des monumens perpétuels de sa piété. Le

15. Aout 1617. il posa la premiére pierre du Couvent des Minimes d'Auberterre (1) sous le Titre *de l'Assomption*, & leur accorda la Paroisse de Saint Quentin. Il consacra en 1623. l'Eglise des Récollets, & contribua beaucoup à la Fondation du Monastére des Bénédictines de Falanc. Son Eglise Cathédrale se ressentit de ses soins, aussi-bien qu'un grand nombre d'Eglises de son Diocèse qu'il fit réédifier; enfin il fonda un Séminaire à Périgueux pour l'éducation des sujets destinés à l'Eglise. Toutes ces occupations, une application continuelle sur son troupeau, des visites fréquentes dans son Diocèse, & la conversion d'un grand nombre de Protestans dont il étoit infecté, ne l'empêcherent pas de donner encore plusieurs preuves de son amour pour les Lettres. Ses Ouvrages sont rassemblés dans un Recueil intitulé en Latin : *Otium Episcopale*, quoique tout ce que contient ce Recueil soit écrit en François. Il fut imprimé à Périgueux 1635. *in*-4°. On trou-

(1) Petite Ville entre la Saintonge & le Périgord.

ve ces Vers à la tête ; ils contiennent une eſpéce d'Epitaphe Hiſtorique de l'Auteur.

Je laiſſe à nos Neveux en partant de ce monde,
Mon Livre, un Séminaire fondé de mes deniers,
Pour y faire nourrir des Pauvres Ecoliers.
Mon Egliſe refaite, à nulle autre ſeconde.
Faſſe le Ciel bening que la poſtérité
Reçoive à ce ſujet très-grande utilité,
Que de telle action le bon Dieu ſe contente,
De mes péchés paſſés il m'octroie pardon,
Me donne Paradis à la fin pour guerdon !
C'eſt à ce point ourgit mon déſir, mon attente !

Ces Vers ne donneront pas une haute idée de notre Prélat, conſidéré comme Poëte. Auſſi a peine mérite-t-il cette qualité. Il paroît qu'il y aſpiroit beaucoup moins qu'à celle d'Orateur. Son *Otium Epiſcopale* contient pluſieurs diſcours joints à ſes Poeſies.

1°. *La France triomphante.* C'eſt un Poëme au-deſſous du médiocre.

2°. *Un Diſcours intitulé Philadelphe*, où il fait l'Eloge de l'amitié de Louis XIII. pour Gaſton d'Orléans ſon frère.

3°.

3°. *L'Oraiſon Funèbre de très-Chrétien, très-clement & très-débonnaire Prince Henri IV. Roi de France & de Navarre, dédiée à la Reine.*

4°. *Conſolation envoyée à Madame d'Aubeterre ſur le trépas de M. le Maréchal ſon mari, daté de Perigueux du 20. Février* 1628.

5°. *Conſolation envoyée à M. de Boiſſon, Seigneur d'Auſſone, Préſident au Parlement de Toulouſe, ſur l'apoſtaſie de Philippe de Boiſſon ſon fils, proteſtée en la Ville de Mucidan en Périgord au mois d'Août* 1627.

6°. *Adreſſe de ſalut pour les dévoïés de la foi au Roi.* L'Auteur plein d'un vrai zéle pour la converſion des Proteſtans avoit offert d'entrer en conférence avec leurs Miniſtres, entr'autres avec Jacques *Clemenceau* Miniſtre de Poitiers, & la Roche-Croſé Miniſtre de Civray. Ce fut ſur leur refus qu'il publia *l'adreſſe du ſalut*, qui eſt un Recueil de paſſages couſus les uns aux autres ſans beaucoup d'art.

Le Miniſtre Clémenceau & Croſé ayant écrit contre ce Traité, M. de la Beraudiere répondit par un Ouvrage intitulé : *Adreſſe de ſalut pour les devoïés*

de la Foi contre le Supplément d'icelui, fait par Clémenceau Miniſtre de la Ville de Poitiers, avec un Dixain ſur le même ſujet, & une *ſeconde Apologie* du même Livre contré *le Juge des Controverſes de ce tems, du Miniſtre Croſé de la Ville de Civray.* Ces deux Apologies ſont datées l'une & l'autre de Noaillé en 1610.

On trouve à la ſuite de ces Ecrits,

1°. *La Cenſure du Livre de Jacques Croſé, dit la Roche Lodunois, Miniſtre de l'Egliſe de Civray par les pères Conſiſtoriaux du Sinode de la Rochelle.*

2°. La copie d'une *Lettre écrite par le Conſiſtoire de l'Egliſe Prétendue Réformée de l'Egliſe de Civray en Poitou au ſujet de la converſion du ſieur Olivier* (1) *Enguerrand Miniſtre de Chef-Boutonne* en 1606. au mois de Novembre.

---

(1) Olivier Enguerrand étoit de Mante ſur Seine, né Catholique. Il embraſſa le Calviniſme en 1602. Fait Miniſtre de Chef-Boutonne, près de la Rochelle, il demeura 3. ans dans le miniſtère, après leſquels ſes inquiétudes ſur la Religion l'ayant engagé à un examen plus ſérieux, il rentra dans le ſein de l'Egliſe Catholique. Il abjura entre les mains de Geoffroy de St. Belin, Evêque de Poitiers,

Nous craindrions d'ennuyer le Lecteur si nous entrions dans un examen détaillé de tous les Ouvrages de M. de la Béraudiére ; quelques remarques sur l'Oraison funébre d'Henri IV. feront connoître le goût de son éloquence. Après un texte très-juste, *ad vesperam demorabitur fletus, & ad matutinum lætitia*, Ps. 29. ce qui étoit rélatif à la mort d'Henri IV. assassiné l'après-midi, & au jeune Prince son successeur qui tint son lit de justice le lendemain matin. L'Orateur commence son discours en ces termes :

» L'excellent & ingénieux Beseliel, » duquel, par le commandement de » Dieu, Moïse se servit en la construction de l'Arche de son alliance, n'embellit jamais son Œuvre de tant d'ornémens divers, ni la *Bouquetière Glisscera* ne changea oncques en tant de » diverses sortes la disposition & mêlange des fleurs qu'elle mettoit en ses » bouquets, comme *ce même Dieu* fait

& publiquement à Chef-Boutonne. Voyez *la Bibl. Chartr.* & les Synodes des Eglises Protestantes, Tom. I. *p.* 316. au Synode de la Rochelle de 1607.

» à tous momens reſſentir aux mortels
» l'effet de ſa puiſſance . . . . . c'eſt
» de quoi j'ai à vous entretenir . . . . .
Belle comparaiſon que celle de la Providence avec la *Bouquetière Gliſcera* ! Joignez à des phraſes de la nature de celle-ci quantité de citations Greques & Latines entaſſées ſans beaucoup de choix, voilà ce qui compoſe l'Oraiſon Funébre du plus grand de nos Rois. Tel étoit encore l'état de l'éloquence, & il a fallu pluſieurs années pour la réformer.

M. de la Beraudiére mourut en 1646.

Voyez le *Gallia Chriſtiana* Diocèſe de Périgueux ; parmi les Evêques, & dans la liſte des Abbés de Noaillé ; Blanchard, liſte des Conſeillers au Parlement de Paris *page* 103. & les Ouvrages de l'Auteur.

1650.

CATHERINE DE LA TREMOILLE, fille de Gilbert de la Tremoille, Marquis de Royan, Comte d'Olonne, Sénéchal de Poitou, & d'Anne de Chiverny, fille de Philippe Hurault Comte de Chiverni, Chancelier de France, fut nommée Abbeſſe de l'Ab-

baye Royale de Sainte-Croix de Poitiers après le décès de Flandrine-Charlotte de Naſſau. Elle a compoſé l'éloge de cette Princeſſe dans une Epître circulaire intitulée : *Epître Funèbre où eſt contenu un abregé de la vie de feuë Madame Charlotte-Flandrine de Naſſau, ſœur de ſon Alteſſe d'Orange, très-illuſtre Abbeſſe du Monaſtére de Sainte-Croix de Poitiers de l'Ordre de Saint Benoît.* Cette Lettre fut imprimée à Poitiers *chez Antoine Meſnier* in-8°. 22. pp. elle eſt ſignée, *l'Abbeſſe & Couvent de Sainte Croix de Poitiers*, & datée du premier Mai 1640. Après un exorde où la douleur parle, un langage tendre, noble & ſoûtenu, l'Auteur de la Lettre entre dans un détail court, mais fort net, de la vie de Madame de Naſſau ; on y apprend qu'elle naquit à la Haye le 18. Août 1578. du mariage de Guillaume de Naſſau, Prince d'Orange, & de Charlotte de Bourbon Montpenſier. (1) Elle fut tenue ſur les fonds de Baptême

(1) Ils étoient tous deux Proteſtans. Charlotte de Bourbon étoit ſœur de Jeanne, Abbeſſe de Sainte-Croix de Poitiers, puis de Jouarre,

par les Etats de Flandres, qui lui firent preſent de deux mille florins chaque année : & pour témoigner combien ils étoient ſenſibles à ſa naiſſance, lui donnerent le nom de *Flandrine*, auquel on joignit celui de Charlotte lorſqu'elle reçut le Sacrement de Confirmation. La Princeſſe ſa mère ayant promis d'envoyer une de ſes filles en France pour y être élévée, une ſœur qu'elle avoit, & qui étoit deſtinée à ce voyage tomba malade. La jeune Flandrine fut envoyée à ſa place ; elle n'avoit pas encore dix ans lorſqu'elle ſe trouva entre les mains & ſous la direction de Madame Jeanne de Bourbon, Abbeſſe de Sainte-Croix, & du Monaſtére de Jouarre ; ſa piété parut dès ce tems-là par la facilité avec laquelle elle reçut les impreſſions de la Religion Catholique & de la vie retirée du Cloître. A quatorze ans elle demanda le voile

décedée en 1624. à l'âge de 82. ans. Elle quitta le voile de Religieuſe pour épouſer Guillaume de Naſſau, & mourut à Anvers en 1582. Elle étoit fille de Jaqueline de Longwit, & de Louis de Bourbon Duc de Montpenſier, mort en Septembre 1582.

qu'elle reçut en préſence du Duc, & de la Ducheſſe d'Elbœuf. La Princeſſe d'Orange qui n'avoit pû l'empêcher, eut aſſez de crédit auprès du Roi (Henri IV.) pour retarder ſa Profeſſion juſqu'au bout de l'an. La jeune Novice en tomba malade de chagrin, ſuivant le récit de Madame de la Tremoille. La Princeſſe Eléonor de Bourbon, Abbeſſe de Fontevraud, tante unique du Roi, & parente de la jeune Princeſſe de Naſſau, lui obtint la liberté de paſſer outre. Elle fit profeſſion; du Grade de Prieure qui lui fut auſſitôt accordé, elle paſſa à celui d'Abbeſſe, où après avoir fait éclater toutes les vertus du parfait Chriſtianiſme, elle mourut le 10e. Avril 1640. Le Pere Solier Jéſuite de Poitiers, ſon Confeſſeur, fit ſon Oraiſon Funébre. Ce fut à cette illuſtre Abbeſſe que ſuccéda Charlotte de la Tremoille décedée le 7. Avril 1650.

On trouve dans cette Lettre, qui eſt un Eloge funébre, le ſtyle particulier à ces ſortes d'ouvrages, ce coloris de la piété ſupérieur aux graces du ſtyle, cette éloquence naturelle qui exclut l'art en faveur du ſentiment, & d'autant plus perſuaſive qu'il paroît qu'on

penſe moins à perſuader. S'il y a quelques défauts, c'eſt au goût du ſiécle qu'il faut les imputer. On ſait quelle différence vingt ans ont établi dans notre langue, & dans les ouvrages d'eſprit.

Voyez l'Ouvrage même & l'Hiſtoire de la maiſon de la Tremoille par MM. de Sainte-Marthe.

1650.

JULIEN COLARDEAU Procureur du Roi à Fontenai-le-Comte, y naquit en 1570. Après avoir pris dans ſa patrie les premiéres teintures des Lettres, ſes parens l'envoyerent à Paris, où il acheva ſes études ſous les maîtres les plus célébres de ſon tems. Il alla enſuite à Poitiers faire ſon Droit ſous Louis de la Ruelle, Juriſconſulte de beaucoup de réputation, & François Lauzon. (1) Rappellé à Fontenai, les vœux de ſa famille l'y fixerent, & il ſuivit d'a-

(1) Il lui donne la qualité de très-ſavant Profeſſeur, dans l'analyſe de la cinquante-deuxiéme Antinomie de la premiére Centurie, *pag.* 66. Nous avons parlé de l'un & de l'autre.

bord le Barreau avec ſuccès. Le goût de la Juriſprudence & du ſavoir y étoit établi. Fontenai avoit formé les Tiraqueau, les Briſſon, les (2) Imbert,

(1) Jean Imbert ayant toûjours pris la qualité de *Rochelois* à la tête de ſes Ouvrages, j'ai cru ne pas devoir lui donner un article particulier dans cette Bibliothéque, pour ne pas contrevenir à la proteſtation que j'ai faite, de ne point entreprendre ſur les droits de l'Académie Royale de la Rochelle, quoiqu'Imbert appartienne au Poitou en qualité d'Ecrivain, & de Savant. En effet, à peine eut-il quitté l'Ecole du Droit qu'il alla s'établir à Fontenay, où il a exercé la profeſſion d'Avocat pendant plus de 30. ans avec une réputation ſupérieure. Dans un âge déja avancé il fut pourvu de l'Office de Lieutenant Criminel. Il en étoit revêtu à ſa mort arrivée à la fin du ſeiziéme ſiécle. *Ses inſtitutions Forenſes*, publiées en 1543. en quatre Livres, & en fort beau Latin, & pluſieurs fois depuis, & traduites en François, non-ſeulement par Guillaume Lymandas, Conſeiller en la Sénéchauſſée & Cour Conſervatoire de Lyon, mais par l'Auteur même, quoi qu'en diſe Simon qui s'eſt trompé, & un autre Livre intitulé, *Manuel* ou *Enchiridion*, publié pluſieurs fois en Latin & en François, lui ont mérité les éloges des plus célèbres Juriſconſultes, ceux de du Moulin, & de M. d'Expilly. On ſait que Pierre Guenois, & Bernard Automne ont commenté ſon texte.

les Beſly. L'Office de Procureur du Roi s'étant trouvé vacant, Colardeau quoique fort jeune encore en fut pourvû en 1590. Il en fit les fonctions pendant trente ans, c'eſt-à-dire, juſqu'en 1620. qu'il la reſigna à Julien Colardeau l'aîné de ſes enfans. Libre des travaux qu'exigeoit ſa Charge, il ſe livra entiérement à l'étude tranquille du Cabinet. Ses affaires domeſtiques & ſes amis, qu'on peut appeller, dit-il, *les honnêtes Larrons de notre tems*, l'en arrachoient quelquefois : mais il ne le quittoit jamais qu'à regret. Quoiqu'il eût déja cinquante ans, il eut le courage d'entreprendre un très-long & très-pénible Ouvrage; nous en rendrons compte. Il l'avoit mis en état de paroître après trente années d'un travail ſuivi & aſſidu lorſqu'il mourut octogénaire le 6. Juillet 1650. Je n'en connois que la premiere partie qui fut publiée en 1652. par les ſoins de Julien Colardeau Procureur du Roi, ſon fils aîné. Cette partie a paru ſous ce titre : *Antinomia juris univerſi conciliata. Centuriæ tres in-4°.* 1652. *pp.* 356.

L'Auteur dès l'an 1634. avoit écrit au grand Cardinal de Richelieu, & lui

avoit demandé la permiſſion de lui dédier ſon Ouvrage qu'il lui avoit même envoyé. Le Cardinal l'honora de la réponſe la plus flatteuſe. Elle eſt un titre trop glorieux à notre Colardeau, pour la ſupprimer. On y verra auſſi avec quel zèle le plus célébre de nos Miniſtres accueilloit le ſavoir, & comment il traitoit les gens de Lettres de ſon tems. Telle eſt la lettre dont il s'agit; elle étoit écrite de la main du Cardinal.

Monſieur, Ce me ſera toûjours un grand contentement de pouvoir m'employer utilement pour ceux qui vous reſſemblent. J'ai lû le ſujet, la Préface & une partie du Livre que vous déſirez mettre au jour. Il eſt digne de ſon Auteur, & tel que je m'aſſure qu'il lui acquerra de l'honneur parmi les Savans, & profitera à tous ceux qui le liront. Je vous ai obligation particulière de vouloir le faire paroître ſous mon nom. Je vous en rends graces, & vous prie de croire que je rechercherai les occaſions de vous en témoigner mes reſſentimens, & à Mon-

ſieur le Procureur du Roi votre fils, & de vous faire voir que je ſuis,

Monſieur,

Votre affectionné, & à vous ſervir,

le Cardinal de Richelieu.

De Ruel ce 30. Janvier 1634.

J'ignore quels obſtacles empêcherent alors la publication du Livre. L'Editeur ne pouvant plus lui donner le même Patron, après la mort du Miniſtre, le dédia à *Jacques Raoul*, premier Evêque de la Rochelle; l'Epître Dédicatoire eſt datée de Fontenai 1652. On trouve à la tête du Livre un court éloge de ſon Auteur, par Nicolas Maquin Lieutenant Général de Fontenai, une Approbation latine, ou plutôt un Eloge complet par Jean Filleau Avocat du Roi de Poitiers datée du 18. Août 1650. Cela eſt ſuivi d'un diſtique du fils de l'Auteur, d'une Epigramme latine de Jean Beſly, qui compare le travail de Colardeau à celui de *Jules Pacius*, & d'une Ode de deux ſtrophes en vers François

ſignée *G. C.* qui ſignifient Guillaume Colletet. La première eſt à la louange de Fontenai : La voici :

La ſource aux Nayades ſacrée (1)
Dont le nom eſt plus éclatant
Que celle où le vieillard d'Aſcrée
Devint Poëte en un inſtant ;
Cette illuſtre & claire Fontaine,
Dont à la honte d'Hypocrêne,
Les Muſes chériſſent les eaux,
Nous produit tous les jours de ſa féconde veine
Des Briſſons, des Imberts, & de grands Tiraqueaux.

(1) A cauſe du nom Latin *Fons Nayadum, Fontenay.* C'eſt Rapin qui s'en eſt ſervi le premier, & qui l'a introduit chez les Sainte-Marthe, les de Thou, & les autres Savans de ſon tems. Les armes de cette Ville (ſituée en Bas-Poitou ſur le penchant d'une colline, au pié de laquelle coule la petite rivière de Vandée) ſont d'azur à une fontaine d'argent avec cette légende en orle. *Fonteniacum felicium ingeniorum ſcaturigo.* Fontenay, *ſource abondante d'heureux génies.*

Le Cardinal de Bourbon (Charles Archevêque de Rouen) qui y mourut le 9 Mai 1590. y eſt inhumé dans l'Égliſe S. Nicolas. Au mur de l'Autel du côté de l'Epître ſont ſes armes avec cette courte inſcription. *Obiit piiſſimus Princeps nonâ Maii* 1590.

A la ſuite d'un Avis au Lecteur, où l'Imprimeur fait ſentir qu'il n'a pas voulu entreprendre l'édition du Livre entier, eſt la Préface contenant le plan, la matière & l'ordre de tout l'Ouvrage. L'Auteur nous apprend que ſon deſſein eſt de traiter des *Antinomies* du Droit Romain, c'eſt-à-dire, de concilier les Loix *oppoſées*, ou comme il s'explique, qui *paroiſſent oppoſées* entre elles. Entrepriſe que n'a jamais formée aucun Juriſconſulte ſur tout le corps du Droit, & qui n'a été exécutée ſur quelques parties détachées que par peu de perſonnes, par *Uldric Zazius*, & par *Jules Pacius*. Il ne ſe diſſimule pas l'importance & la difficulté de ſon deſſein; mais il eſpère qu'avec un travail ſans relâche il pourra réuſſir. Il fixe enſuite le véritable objet de ſes Obſervations, & déclare qu'il ne s'arrêtera point à ces *Antinomies* chimériques qui réſultent des variantes ou de quelques autres prétendues raiſons d'oppoſition qui ne ſont bonnes qu'à occuper un Lecteur qui peut abuſer de ſon loiſir. Accurſe eſt le Commentateur qui lui a fourni la plus grande partie de ſes matériaux. A l'égard de l'ordre qu'il a ſuivi, c'eſt celui qu'a

ſuivi Godefroi lui même dans la diſpoſition du corps du droit.

L'Auteur poſe d'abord ſa Thèſe prouvée par les textes du Droit qui y ſont analogues, ou dont la conformité ſur la même déciſion ne différe preſque que dans quelques termes qui ne rendent tous que le même ſens & le même principe.

Dans une autre colonne il rapporte tous les textes, ou réellement oppoſés, ou qui n'ont qu'une contradiction apparente, c'eſt ce qu'il appelle *Antithèſe*. Au pied eſt l'examen de ces contradictions, ou antinomies qu'il intitule *Analiſe*. Il y rapporte les différens moyens dont ſe ſervent les Docteurs anciens & modernes pour la conciliation des textes, & ne le fait point ſans une diſcuſſion nette & critique de leurs raiſons & de leurs opinions. Cette diſcuſſion eſt ſuivie du parti que prend l'Auteur pour la conciliation qui n'eſt pas toûjours celui des Auteurs qui l'ont précédé.

On ſait qu'une pareille méthode répand un jour dans les endroits du texte des Loix les plus embarraſſans, & qu'on peut regarder un pareil travail, comme

un excellent Commentaire. Il eſt difficile d'être plus exact dans les citations où l'on trouve tous les textes en entier, & plus judicieux dans la concordance, où la conciliation qui eſt le fruit de l'examen de l'Auteur, qui ne ſe donne la liberté d'abandonner les opinions des autres que lorſqu'elles paroiſſent dénuées de preuves. Il falloit une ſagacité admirable & une lecture immenſe. Colardeau réunit l'une à l'autre ; & ſi la ſuite n'a pas paru, on ne peut que la regretter. Ce n'étoit pas ſans fondement que le Cardinal de Richelieu avoit donné ſon ſuffrage au Livre manuſcrit.

La reconnoiſſance m'oblige de dire que je dois à M. Cauſſin de Vauvert, Avocat, l'exemplaire des Antinomies de Colardeau que je n'avois pû trouver à Paris, & qu'il a eu la bonté de m'envoyer d'Angers. C'eſt auſſi à ſon zéle pour les Lettres, & à ſon amour pour ſa patrie que je dois l'idée de la Bibl. du Poitou qu'il m'inſpira en 1749.

JULIEN

1669.

JULIEN COLARDEAU, fils de celui dont nous venons de parler, & Procureur du Roi de Fontenai-le-Comte, y naquit vers l'an 1600. puiſqu'il eut la Charge de ſon père ſur ſa réſignation dès l'année 1620. Dès l'an 1619. il étoit Auteur, & fit imprimer un Roman ſatyrique plein d'imagination, & de vivacité contre la danſe & les maſcarades, ou les balets maſqués, ſous ce Titre : *Larvina, Satiricon in Chorearum laſcivias & perſonata Tripudia*, à Paris chez *Jean Libert*, *in*-12. *pp.* 156. 1619. Il dédia ce petit Livre à Guillaume de Monthelon Intendant de Poitiers. L'Epître Dédicatoire eſt datée de Fontenai le 9 Octobre 1619. *è rivis Fontis-nayadum Pictonici VII. idus Octobris* 1619. Une preuve que Colardeau étoit encore dans la premiere jeuneſſe, ſe tire d'une Lettre de Jean Morel de Rheims auquel il avoit communiqué ſon Ouvrage avant de le rendre public. » Eh ! » quoi, lui écrit Morel, vous êtes déja » Auteur ? En vérité, c'eſt un vrai mi- » racle. Tant de ſcience, tant d'érudi- » tion, un jugement ſi net, ſi formé à » l'âge où vous êtes, « cela ne ſe con-

çoit pas. » *Hui ! tam cito ? miraculum ! Te id ætatis adoleſcentem perveniſſe eò maturitatis ingenii, eruditionis & Doctrinæ !* Le reſte de la Lettre eſt employé à faire l'éloge du Livre de Colardeau qu'il engage à le publier. L'Auteur eſt tranſporté en ſonge dans un antre dont l'entrée eſt extrêmement étroite. Il y trouve la Déeſſe (1) *Larvina* avec tout ſon cortége, il décrit leurs poſtures, & leurs habillemens, on trouve partout une imagination brillante, & extrêmement vive. L'Auteur a affecté le ſtyle obſcur d'Apulée, & s'eſt attaché à faire revivre l'ancienne latinité. *Latinitatem exolitam reviviſcere curavi*, dit-il dans une eſpéce de Préface, *antiquata quædam, ad quæ Hercules ! Grammatici trepidarint reſtituens audaciore, forſan quam par fuerit ſtilo.* On jugera de ſa manière de penſer & d'écrire par cette première phraſe. La nuit ſe ſentoit de ſa vieilleſſe. Les Oyſeaux à crêtes (les Coqs) alloient recevoir le jour, comme un petit garçon dont l'Aurore étoit prête d'accoucher. C'eſt ainſi que je crois pou-

(1) C'eſt-à-dire la Déeſſe de la *Maſcarade*.

voit rendre le latin de Colardeau. *Noctis ſenium erat, & jam parturientis Auroræ infantulum diem Criſtatæ ſuſcipiebant obſtetrices.* Je ne penſe pas que l'air de la Garonne puiſſe inſpirer à ſes Habitans un ſtyle plus gaſcon. Quoi qu'il en ſoit il falloit avoir beaucoup de connoiſſance des Auteurs latins qui ſont les plus négligés, & entendre parfaitement leur langue pour réuſſir auſſi-bien que l'a fait le jeune Auteur de la Satyre. Heinſius qui a brillé dans ce ſtyle n'y montre pas plus de fineſſe & d'habitude.

La mort de Sainte-Marthe arrivée en 1623. réveilla toutes les Muſes, celle de Colardeau tint ſa partie dans ce concert. On trouve à la page 95. du Tombeau de Sc. de Sainte-Marthe une piéce de Vers latins d'un fort bon tour. La diction eſt pure, le ſtyle facile, & les penſées juſtes & naturelles.

Quelques années après il publia une Poëme en Vers François intitulé : *Les Tableaux des Victoires de Louis XIII.* Je n'ai pû trouver ce Poëme que je ne connois que par un Sonnet que Colletet adreſſe à l'Auteur. S'il faut en croire l'éloge que contient ce Sonnet, Homè-

re ſera placé *un cran* plus bas que Collardeau : c'eſt ainſi que lui parle Colletet.

Quoiqu'on ait cru d'Homère, & que tout l'Univers
Vante les fictions dont il orne ſes vers,
Ne ſois point ébloui de l'éclat de ſa gloire:
Son art dans ces *Tableaux* reſſuſcite aujourd'hui ;
Et d'autant que la Fable eſt moindre que l'Hiſtoire,
D'autant t'eſtime-t-on plus loüable que lui.

On ſait que Colletet, quoique *inférieur* en tout à Dorat, le remplaça ſur le Parnaſſe dans l'emploi de *Louangeur bannal*. Ainſi ſes éloges ne ſauroient fixer le degré d'eſtime qu'on doit aux Auteurs auxquels il les a prodigués.

Nous ne répéterons point ici que c'eſt au ſavant dont nous parlons que nous devons l'édition des Antinomies du droit de Julien I. ſon père, publiées en 1652. Dans l'éloge que Nicolas Maquin a fait de ce Juriſconſulte, il dit que ce digne fils marchant ſur les traces de ſon père, augmente tous les jours par les monumens de ſon génie l'éclat

du nom de Colardeau. Celui dont nous parlons mourut le 20. Mars 1669. & fut inhumé dans l'Egliſe des Capucins de Fontenay ; il eut pour ſucceſſeur un troiſiéme (1) Julien Colardeau, Sieur de Villepreau, mort le 16. Février 1677.

(1) On peut encore regarder ce troiſiéme Julien Colardeau, Sieur de Villepreau, comme une des perſonnes ſavantes & lettrées qu'a produit Fontenay : on en trouve la preuve dans une Inſcription gravée ſur la porte de la maiſon qu'il habitoit à Fontenay, conçûe en ces termes.

Hoc erat in votis Urbis deponere curas
Interdum, & ſolis hîc indulgere Camœnis.

Son Epitaphe qu'on voit à demi effacée dans le Chœur de l'Egliſe des Jacobins de Fontenay, en parle auſſi comme d'un Savant.

Non tibi ficta damus Collardée, Juris amicus
Muſarumque tuo tempore frater eras. . . .
Tu Dictis factiſque potens, tu ſtirpe tuorum
Inclitâ, & antiquâ nobilitate micas.
Sed quià non poſſunt tua carmine facta referri,
Si taceam, certè plus mihi laudis erit.

Tout cela n'eſt pas fort bon, mais cela prouve la qualité de Savant, & d'ami des Let-

Les reſtes de cette famille diſtinguée par le rang & le mérite languiſſent dans une extrême miſere.

Voyez la Satyre intitulée *Larvina* ; Colletet *page* 239. de ſes divertiſſemens, édition de 1633. & les Auteurs cités. Le reſte tiré des Mémoires que j'ai reçûs de Fontenay.

1651.

HENRI-LOUIS CHASTEIGNIER DE LA ROCHEPOSAY, Evêque de Poitiers, Abbé de Saint Cyprien de cette Ville & de Nanteuil en Vallée, étoit le ſeptiéme fils de Louis Chaſteignier d'Abain, & de Claude Dupuy, & naquit à Tivoli pendant l'Ambaſſade de ſon père à Rome le 6 Septembre 1577. Il eut pour Parrein le Cardinal Louis d'Eſt frère du Duc de Ferrare, & pour Marreine Eléonor d'Eſt leur ſœur. Le célébre Joſeph Scaliger fut ſon Précepteur, & malgré la différence de Reli-

---

tres dans ce troiſiéme Julien Colardeau. Extrait d'une Lettre miſſive de M. Guſteau, Prieur de Doix près Fontenay, du premier Septembre 1753.

gion leurs liaiſons ont preſque toûjours duré. Il reçut la Tonſure à Rome, le 26. Janvier 1596. & les quatre jours ſuivans les quatre Ordres appellés *Mineures*. Henri de Gondi Evêque de Paris, & depuis Cardinal de Retz lui confera la Prêtriſe, & Henri IV. le deſtina par Brevet à l'Evêché de Poitiers. Il en fut pourvû par Louis XIII. en 1611. après la mort de Geoffroi de Saint-Blin, & fut ſacré Evêque dans l'Egliſe des Feuillans à Paris le 13. Mai 1612. par Jean de Bonzy Cardinal, Evêque de Beziers, aſſiſté de Gabriel de l'Aubépine, Evêque d'Orléans, & d'Armand-Jean du Pleſſis Evêque de Luçon, & depuis Cardinal, Duc de Richelieu. Il mourut ſubitement le 30. Juillet (1) 1651. âgé de 74. ans. Ce Prélat avoit l'ame grande, l'eſprit vif & élevé, un jugement net, & beaucoup d'érudition. Il aimoit l'étude, & chériſſoit les Savans. Les plus agréables momens de ſa vie étoient ceux qu'il paſſoit au Château de Diſſay, où

(1) Le nouveau Moreri dit 1611. c'eſt une faute d'impreſſion qu'on corrigera apparemment dans la nouvelle édition qu'on prépare.

il ſe livroit tout entier à la Théologie de l'Ecole, à laquelle il joignoit toûjours la lecture de l'Ecriture & des Pères. Son expreſſion avoit de l'aiſance & de la dignité. Capable des plus importantes affaires, il les abandonna pour ne point donner de jalouſie au Cardinal de Richelieu, rival toûjours dangereux, dont il étoit plus prudent d'être l'admirateur, que l'émule. Pendant le ſéjour qu'il fit à Rome au commencement du Pontificat de (1) Paul V. il travailla à la Bibliothéque des Cardinaux qui parut à Toulouſe en 1614. *in*-4°. ſans nom d'Auteur, & à Poitiers en 1616. *in*-4°. avec ſon nom. L'Ouvrage porte ce long titre. *Nomenclator S. R. E. Cardinalium qui ab anno Chriſti M°. quippiam commentati ſunt, ſeu ab eo tempore quo Pontificis Electione ad eos tantum ob Cleri multitudinem revocatâ, maximus illis honos, qualem videmus haberi cœptus eſt. Acceſſerunt ad calcem Pontificum, & Cardinalium Epitaphia*

(1) Camille Borgheſe ſucceſſeur de Léon XI. qui ne fut Pape que 27. jours, Paul V. fut élu le 16. Mai 1605. & mourut en 1621.

ſupra

Jupra CC. quæ Alphonſi Ciaconii Libro de Pontificum geſtis appoſitè interſeri opera eſt. Tholoza apud Dominicum de la Caze an. 1614. *in*-4°. Aubery parle avec éloge du Recueil de notre Prélat, qui lui a beaucoup ſervi dans ſon Hiſtoire des Cardinaux François. Il eſt le fruit de beaucoup de lecture, & des recherches que fit l'Auteur à Rome. Quelques-uns ont prétendu que ſon but étoit d'obtenir lui-même le Chapeau, & de ſe trouver un jour au nombre des Cardinaux Auteurs dont il parloit. Sa naiſſance, & ſon mérite étoient des titres qui pouvoient lui faire regarder cette dignité comme dûe à ſa perſonne. Cependant s'il a eu ce deſſein, ce qu'on ne ſauroit penſer que d'après des conjectures aſſez naturelles, il s'eſt trompé. *Sa Nomenclature des Cardinaux* a été ſuivie de pluſieurs autres Ouvrages compoſés dans la rétraite de Diſſay : les autres ſont,

Un abregé des plus célébres diſtinctions tant de la Philoſophie que de la Théologie. Un Commentaire en François ſur Saint Mathieu, imprimé à Poitiers en 1619. *Des Exercitations, ou Obſervations Théologiques & Morales ſur Saint-Marc,*

Saint-Luc, & Saint Jean, & les Actes des Apôtres, & sur les quatre Livres des Rois en latin, imprimés *in*-4°. à Poitiers chez la Veuve Meinier en 1626. sous ce Titre : *Exercitationes in Marcum, Lucam, Joannem, & Acta Apostolorum*, &c. L'objet de ces observations que j'ai lues, est d'instruire chrétiennement ses Diocésains, & sur-tout les personnes destinées par état à l'instruction des autres. On y trouve en général plus de piété que d'érudition. Le Prélat qui a imité les Ecrivains sacrés des premiers siécles, pense bien plus à l'établissement d'une foi pure, & des bonnes mœurs, qu'à faire parade d'un profond savoir. Il y combat les Hérétiques, & en particulier les Protestans, dans toutes les occasions qui s'y présentent. Toûjours occupé de ses devoirs, il anime les Ecclésiastiques à remplir les leurs, plutôt en père tendre, qui a la sanctification de ses Diocésains pour but, qu'en Savant qui cherche à se faire une réputation passagère. Le style en est noble, mais inégal, quelquefois même obscur, & *entortillé* : au reste la piété, la droiture qui brillent par-tout remplacent bien la politesse & la correction des termes

D'après l'impression qu'a produite sur mon esprit la lecture de l'Ouvrage, je le crois très-utile aux Prédicateurs. Les applications des textes à la morale sont heureuses. Il y a même communément beaucoup d'esprit. C'est dommage que l'Auteur ait tout à fait négligé la Lettre, & ses difficultés.

Il a joint à cet Ouvrage des explications sur les autres livres (1) de l'écriture, dans le même goût polémique; elles forment un très-gros volume *in-folio* imprimé à Poitiers. On trouve à la fin une notice des Saints du Poitou. *Letaniæ Pictonicæ*, qu'on doit plutôt considérer comme un projet que comme un ouvrage fini. Il n'y a ni exactitude, ni découvertes, ni l'esprit de discussion qu'exigeoit la matière : tout y est sec, & si j'ose employer ce terme, *croqué*. Ce qu'il y a de bon est dû à Besly, avec qui l'Evêque étoit fort lié, ou à Gregoire de Tours, le reste sont des copies de Bouchet, ou des notions ti-

(1) La Genèse, l'Exode, les Nombres, Josué, les Juges, Job, & tous les Prophetes.

rées des anciens Breviaires, & des Légendes.

On lui doit encore des Dissertations Morales & Politiques sous le Titre de *Dissertationes Ethico-Politicæ.* Je n'ai pû voir cet Ouvrage, & n'en puis parler.

Jean du Verger de Hauranne, Abbé de Saint Siran, (1) fut honoré de la protection de l'Evêque de Poitiers, & composa même un Livre en sa faveur, intitulé : *Apologie pour Messire Henry Chasteignier de la Rochepozay contre ceux qui disent qu'il est défendu aux Ecclésiastiques de prendre les armes en cas de nécessité.* Il y avoit sans doute un peu de complaisance de la part de l'Abbé pour son Patron, & quelles que soient ses raisons, car j'avoue que je n'ai point vû cette Apologie, il me paroît bien difficile d'accor-

(1) Tous les Auteurs, & l'Abbé lui-même ont toûjours écrit *Cyran.* Mais M. l'Abbé le Bœuf d'après l'Abbé Chatelain, a fait voir que l'on doit écrire *Syran.* Le nom du Saint étant *Sigirannus*, & non *Cyranus.* L'Abbé de Saint Cyran mourut le 11. Octobre 1643. à Paris, & fut inhumé dans l'Eglise de Saint Jacques du Haut-Pas.

Voyez les Mém. de Marolles, année 1643. *pag.* 151.

der le principe qu'il s'agissoit d'établir avec la pureté de la Morale Evangélique, quand même un Prélat prendroit les tempéramens (1.) que prenoit Philippe Evêque de Beauvais, cousin germain de Philippe Auguste.

Ce qui donna occasion à cette Apologie fut la conduite que tint en 1614. l'Evêque de Poitiers à l'égard du Prince de Condé. Ce dernier étoit près de Poitiers accompagné d'une nombreuse Noblesse & d'une partie de ses Troupes, que le Marquis de Bonivet avoit ralliées; il avoit mis garnison dans

(1) Ce Prélat, dit notre Histoire, pour satisfaire au principe: *Ecclesia nescit sanguinem*, se contentoit dans le combat d'assommer les ennemis, & avoit à sa suite des gens qui les égorgeoient. Ayant été fait prisonnier de guerre par Richard *Cœur de Lyon*, il fut redemandé par le Pape. Richard envoya au S. Père la cuirasse ensanglantée, le casque, & les armes de l'Evêque, & lui demanda s'il reconnoissoit, à cette marque *un de ses enfans. Vide, Pater, si tunica sit filii tui, an non? Vid. Math.* Paris, & Hoveden. Il y a une fort belle Lettre de Fulbert Evêque de Chartres, contre les Evêques de son tems qui alloient à la guerre, *Thrésor des Anecdotes* de Dom Martene, &. Dom Durand, Tom. I.

Amboiſe, & avoit eu une entrevue avec le Duc de Vendôme. L'Evêque ſur des avis ſecrets qu'il eut, craignit que le deſſein du Prince ne fût de ſe rendre le maître de Poitiers. Son appréhenſion n'étoit pas ſans fondement. Le Duc de Roanès Gouverneur, avoit donné lieu aux mêmes ſoupçons. Il dépêcha des Couriers vers le Roi, & la Reine Mère; & pour obvier aux troubles qu'il craignoit, fit les fonctions de Gouverneur de place, *non pas en Camail ni en Bonnet quarré*, dit l'Auteur qui m'apprend ce fait, *mais avec une Pique à la main, armé & cuiraſſé, & en Capitaine réſolu de faire le Gendarme, & de garder la Ville.* Les portes furent fermées, les chaînes tendues, le Quartier de l'Evêché ſe mit ſous les armes, & l'entrée de la Ville fut refuſée au Prince.

Je veux bien que le zéle ſerve ici d'excuſe au Prélat; mais une occaſion où la poſtérité équitable ne lui pardonnera pas ſi aiſément, c'eſt l'eſprit de prévention & l'animoſité qu'il fit voir dans l'affaire du malheureux Grandier, qui avoit été ſa victime avant d'être celle du Cardinal de Richelieu.

Voyez l'article de Grandier, celui de Nicolas de Sainte-Marthe, Vigneul Marville, *Tome* 2. *p.* 24. & 25. de la première édition, le *Gallia Christiana* de la dernière édition, l'Eloge de la famille des Chasteigniers par Abel de Sainte-Marthe dans les preuves de Ducheſne *page* 145. & le même Ducheſne, Hiſtoire de la Maiſon des Chasteigniers Liv. 3. *p.* 445. Loiſel, Hiſtoire de notre tems année 1624. *p.* 57.

1665.

ANDRÉ RIVET, Miniſtre Calviniſte de France, Docteur, & Profeſſeur Honoraire en l'Univerſité de Leyde, & Curateur de l'Ecole illuſtre & Collége d'Orange à Breda, naquit à S. Maixent en Poitou le deux Juillet, nouveau ſtyle, 1571. C'eſt ce que j'apprend dans ſon diſcours ſur la *bonne vieilleſſe* en forme de Lettre à ſon frère où il dit qu'à *pareil jour* (1) *deux Juillet* 1651.

(1) Les Auteurs du Moréri & des Supplémens, qui ont déja remanié cet article trois fois, ne ſont point encore exacts, puiſqu'ils datent ſa naiſſance du mois de Juin.

l'an ſoixante-dix-huitiéme de ſon âge s'achevoit. Il dit dans ce même Ouvrage, & on le lui fait répéter dans ſes dernières heures que n'étant encore âgé que d'un an, il fit par l'imprudence d'une ſervante une chute ſi dangéreuſe qu'il devoit périr, ſi Dieu ne l'avoit viſiblement conſervé. Ce fut, ſi l'on en croit Rivet, le motif qui détermina ſa mère, dont il loue la piété, c'eſt-à-dire, ſon entêtement pour le Calviniſme, à le conſacrer dès-lors au Miniſtère; il étoit encore jeune lorſqu'il y parvint, ayant reçu, dit-il, l'impoſition des mains du Miniſtre Jonas Chaignean (1) en 1594. La maiſon de Bouillon engagée dans le Proteſtantiſme en étoit l'appui le plus reſpectable. Rivet s'y attacha; ſon mérite lui valut l'eſtime des Princes de cette maiſon, Henri de la Tour Vicomte de Turenne premier Duc de Bouillon (2).

(1) Mort en 1650. âgé de plus de 87. ans.

(2) A cauſe de Charlotte de la Marck, Ducheſſe de Bouillon, Princeſſe de Sédan, qu'il épouſa en 1591. morte ſans poſtérité en 1594. *Voyez* Anſelme, Maréch. de Fr. Iſabelle étoit ſœur de pere de Philippe Guillaume, mort en

du nom de la Tour, & le Prince Frédéric Maurice ſon fils. Le mariage de Henri de la Tour avec Iſabelle de Naſſau, fille puînée de Guillaume de Naſſau lui donna auſſi occaſion de ſe faire connoître des Héros de cette maiſon. Henri Frédéric confia à Rivet l'éducation du Prince Guillaume ſon fils qu'il eut la douleur de voir mourir (1) avant lui. Pendant qu'il fut en France, différentes Egliſes le voulurent avoir pour Miniſtre. Il le fut à Sédan, à Thouars. Les plus grandes affaires du Parti paſſoient par ſes mains; matières de Doctrine, matières de politique, tout lui étoit confié. Il ſe ſoûtint avec tant de diſtinction que les Proteſtans de Hollande lui députèrent en 1619. quelques-uns d'entre eux pour l'engager à quitter la France & à ſe charger de l'emploi de Profeſſeur, en Théologie à Leyde. Il ne put ſe refuſer à un honneur ſi marqué, & quitta ſa patrie pour ſe tranſporter à Leyde

1618. de Maurice mort en 1625. & de Henri-Frédéric mort en 1647.

(1) En 1650.

où il profeſſa depuis l'année 1620. juſqu'en 1632. Il épouſa la même année 1620. Marie du Moulin ſœur du célébre Pierre du Moulin, (1) née en 1574. Ils vécurent 30. ans enſemble dans une grande union. De pluſieurs enfans de leur mariage, un ſeul lui ſurvécut, il s'appelloit Frédéric Rivet & il lui donne le titre de Gentilhomme domeſtique de S. A. d'Orange, en lui envoyant la copie de ſa Lettre à ſon frère ſur la *bonne vieilleſſe*. Ce fut en 1632. qu'il fut mis à la tête du Collége d'Orange à Breda, fondé par Henri Frédéric Prince d'Orange père du Prince Guillaume, & fils de Guillaume de Naſſau tué à *Delphem* Hollande en 1584. & de Louiſe de Co-

(1) Né en 1567. Il faiſoit encore les fonctions de Miniſtre en 1650. quoique âgé de 82. ans. Pierre étoit père de la célébre *Marie du Moulin*, que Colomiès a placée parmi les Savans François qui ont ſû la Langue ſainte: le nom de *du Moulin* eſt célèbre chez les Proteſtans. Colomiès a raſſemblé des Mémoires rares ſur un Claude du Moulin, pendu à Benet près Fontenai en 1574. il a été un des plus ſavans, & des premiers Miniſtres, Patriarches de la premiére réforme en Poitou. Louis du Moulin s'eſt auſſi fait un nom.

ligni fille de l'Amiral. Rivet fixé à Breda par ce nouvel emploi, se vit encore plus fortement attaché aux intérêts de la maison de Nassau, il les réunit avec les affaires de son parti, & fit quelques voyages à Londres pour le mariage du Prince d'Orange avec la Princesse Marie, à Amsterdam, à la Haye, &c. Il mourut presque dans son cabinet, & la plume à la main le 7. Janvier 1651. âgé de 78. ans, six mois, cinq jours. On peut voir les circonstances de sa mort, & le détail de sa maladie dans un petit Ouvrage fait sur les Mémoires de Marie du Moulin sa niéce, qu'il engagea à les écrire. Il y en a eu plusieurs éditions, la deuxiéme sous ce titre, *les dernières heures de M. Rivet vivant Docteur*, &c. *à Sédan par François Chayer*, suivant l'imprimé à Breda par Jean Waesbergue en 1651. *in*-12. *pp.* 64.

Et la troisiéme (1) bien plus nette, à *Utrech chez Jean Waesbergue* 1652.

(1) Elle est intitulée seconde édition, revûë & corrigée : Mais en joignant celle de Breda annoncée dans l'édition de 1651. elle ne sera que la troisiéme.

in-12. *pp.* 68. jointe au diſcours ſur *la bonne vieilleſſe* dont nous parlerons.

OUVRAGES DE RIVET.

1°. Le Livre le plus connu, le plus ſouvent imprimé, & peut-être le meilleur d'André Rivet eſt le *Critique ſacré* qu'il compoſa à Thouars en Poitou en 1611. (1) Je me ſers de la quatriéme édition imprimée à Genève aux dépens de Pierre Chouet en 1660. *in*-12. *pp.* 500. ſous ce titre. *Andræ Riveti Pictavi S. Theol. Doctoris, & Profeſſoris in Acad. Lugd. Batavâ Critici ſacri Libri IV. præfixus eſt tractatus de Patrum autoritate, errorum cauſis, & notarum notis.* A la tête de cette édition eſt l'Epître dédicatoire de l'Auteur adreſſée à Dupleſſis-Mornay, dont il loue les travaux Théologiques; il y dit auſſi que c'eſt par ſon avis qu'il a entrepris ſon Critique ſacré

(1) La premiére édition eſt de 1612. la troiſiéme de 1625. Il paroît que la quatriéme doit être de 1642. & que celle de 1660. n'eſt que la cinquiéme. Si on en croit un Avis au Lecteur qu'on trouve à la tête, daté de Londres le 18. Mai 1641.

dans lequel il déclare qu'il a reçu beaucoup de secours de Mornay. Cette Lettre est datée du premier Mars 1611. à Thouars, où il exerçoit le Ministère de l'Eglise P. R. qui y existoit.

Le Traité de l'autorité des Pères de l'Eglise qui comprend 95. *pages* sert de prolégomènes à l'Ouvrage. Rivet y établit les principes protestans qu'il suit dans sa critique. Il y est plus modéré que le commun des Ecrivains de son parti. A l'exception de quelques découvertes que Rivet a faites dans la critique des Pères, & qui sont en très-petit nombre, son livre n'est qu'un Recueil abrégé de ce qu'ont dit sur les écrivains des six premiers siécles de l'Eglise, Bellarmin, Possevin, & quelques autres savans Bibliographes Catholiques, & Robert Coc, Abraham Scultet, Jean Daillé, Henri Boxhornius & quelques célébres Protestans. Au reste, il faut convenir que Rivet n'a point prétendu dissimuler l'obligation qu'il avoit à ceux qui l'ont précédé, puisqu'il a donné une liste alphabétique de leurs noms à la tête de son Livre. Le but de son travail est de distinguer les véritables Ouvrages des Pères, ceux qui leur appartiennent véritables

blement d'avec les Ouvrages supposés. C'est dommage que l'vvraie soit mêlée avec le bon grain. Rivet en quatre Livres fort courts, dit quantité de choses qu'on n'apprend d'ailleurs qu'en lisant de très-gros volumes, & il est clair & très-précis. On trouve cet Ouvrage dans le second volume du Recueil de ses Œuvres en trois volumes *in-fol.*

2°. *Isagoge ad scripturam*, imprimé pour la première fois à Leyde *in-4°.* 1617. Il y parle des versions anciennes, & modernes de la Bible.

3°. *Theologica & Scholastica exercitationes CXC. in Genesim, ex publicis ejus prælectionibus in celeberrimâ Batavorum Academiâ*, imprimé à Leyde *in-4°.* 1633. avec une Epître dédicatoire datée du 17. Avril 1633. adressée aux Etats Généraux des Provinces unies.

4°. *Psalmi Prophetici commentario illustrati*, imprimés à Rotterdam en 1645. ces Pseaumes sont les 2. 8. 16. 19. 22. 23. 24. 40. 45. 68. 110. & 119. qu'on appelle *Prophétiques* parce qu'ils annoncent plus précisément que les autres la venue du Messie, & les circonstances de sa vie & de sa mort.

5°. *Meditationes in Psalmos*, imprimées à Arnheim *in*-4°.

6°. Et jointes aux Commentaires sur le Prophete Osée.

7°. *Dissertatio de origine Sabbathi, in quâ modestè, & placidè expenduntur quæ adversùs communem orthodoxorum sententiam nuperò adversùs eundem Rivetum scripto protulit CL. & Doctiss. Theol. Fr. Gomarus. Lugduni Batavorum ex officinâ Isaaci Commelini* 1633. *in*-16. *pp.* 185.

Rivet ayant dit dans ses essais sur le Décalogue Exod. C. 20. que le précepte de l'observation du Sabbat étoit aussi ancien que la création de l'homme, plus *moral* que *cérémonial*, qu'il avoit été observé depuis Adam jusqu'à Moyse, qui en avoit plûtôt rétabli qu'institué l'usage. Le célébre François (1) Gomar écrivit *ex professo* contre Rivet, & comme ce dernier l'avoit nommé en critiquant son opinion, Gomar nomma Rivet à la tête de son Livre. C'est à cette

(1) Chef des Gomaristes, ou Remontrans, parti opposé aux Arminiens, ou Contre-Remontrans.

occasion que celui-ci composa sa Dissertation où il se déclare pour le sentiment qu'il avoit adopté. Suivant Rivet, les sentimens sont partagés ; les uns regardent comme probable l'opinion qu'il prétend défendre, les autres comme Gomar prétendent que le précepte est purement *cérémonial* & uniquement fondé sur la loi de Moyse. Notre Auteur croit que ces différentes opinions peuvent s'admettre sans que la foi, & le dogme y soient intéressés. C'étoit aussi le sentiment de Gomar. Ils ne laissèrent pas de se quéreller assez sérieusement sur ce point, tout indifférent qu'ils le croyoient. Rivet dédia sa dissertation à Claude Saumaise (1) auquel il parle de la mort d'un fils de Marie du Moulin sa femme qui étoit veuve lorsqu'il l'épousa, & d'un de ses enfans, qui s'étant cassé la jambe à Utrech, en mourut en 1633. date de sa lettre.

7°. *Instruction Chrétienne touchant les Spectacles publics des Comœdies & Tragœdies, où est décidée la question s'ils doivent être permis par le Magistrat, & si*

(1) Mort en 1652. *Voyez* Colomiès, *Gallia Orientalis*, pag. 189. & seqq.

les

les enfans de Dieu y peuvent assister en bonne conscience ? avec le jugement de l'antiquité sur le même sujet, par André Rivet, Docteur en Théologie, &c. à la Haye par Théodore le Maire 1639. in-16. pp. 132.

L'Auteur professant la Théologie à Leyde avoit traité cette matière sur le vingtiéme Chapitre de l'Exode, en parlant du troisiéme commandement de la seconde Table du Décalogue sur l'impureté. Depuis il se crut obligé de publier en François ce qu'il avoit dit en Latin. C'est ce qu'on voit dans un *avis au Lecteur Chrétien.* Il parle dans ce même avis de la conduite de Rome payenne avec les Comédiens ou *Histrions*, qui, au témoignage de Tacite, (1) furent chassés de l'Italie sous le régne de Tibère par un décret du Sénat que proposa Tibère lui-même sur les plaintes des Préteurs. Il rapporte aussi celles que fit le Sénat lorsque Pompée fit construire un Théatre destiné pour la représentation des Piéces Drammatiques. Le même Tacite en parle au quatorziéme Livre de ses Annales.

(1) Annal. Lib. 4.

Cet Ouvrage bien moins connu (1) qu'il ne mérite de l'être, eſt diviſé en dix Chapitres. Il parle dans le premier de la néceſſité qu'il y avoit de publier ſon Traité contre la Comédie, dans un tems où l'on va juſqu'à ériger les Comédiens en Docteurs, & les Comédies en leçons morales propres à réformer le vice. Il ajoûte en répondant à ceux qui prétendent qu'il ne ſe trouve point de défenſe expreſſe dans l'Ecriture de fréquenter les Spectacles, que quand cela ſeroit, ces défenſes ſont ſi néceſſaires-

(1) On n'en dit pas un mot dans *l'Hiſtoire abrégée des Ouvrages Latins, Italiens & François, pour & contre la Comédie & l'Opéra*, imprimée à Orléans en 1677, & les Auteurs des différens Ouvrages qui ont paru ſur cette matiére gardent un auſſi profond ſilence ſur Rivet. Il eſt pourtant certain que le plus grand nombre ne ſont que l'écho de notre ſavant Proteſtant, que quelques-uns même l'ont preſque copié. Que de Livres à ſupprimer ſi l'on ſe contentoit des originaux! La qualité d'Auteur dans ſon vrai ſens eſt plus rare qu'on ne penſe. Il y a un autre Traité Latin de la *Comédie*, *de Ludis Scenicis*, du Docteur *Fabricius*, qui eſt regardé comme excellent par ceux de ſa Communion. Il cite le Traité *de Regno Chriſti*, de Martin Bucer ſur le même ſujet.

ment conſéquentes de la pureté Evangélique, qu'elles doivent être regardées comme bien diſertement exprimées.

Il déclare dans le ſecond Chapitre qu'il n'entend parler que des Spectacles uſités, tels que la Comédie & la Tragédie, qu'il croit également dangéreux pour les bonnes mœurs.

Dans le troiſiéme, il examine la fin des Acteurs & celle des Spectateurs. La premiére conſiſte dans le deſir d'un gain peu honnête, fondé ſur le plaiſir du Spectateur, dont on cherche à irriter les paſſions par la voie des ſens, ſur-tout par celle des yeux & celle de l'oüie. La fin que ſe propoſe le Spectateur eſt la volupté. Il prouve que l'une & l'autre ſont preſque toûjours fondées ſur la ruine des mœurs, & de l'innocence du cœur & de l'eſprit.

Il ajoûte que ſi le Spectacle n'offroit qu'une morale ſaine & ſérieuſe, le Théatre ſeroit bientôt abandonné; & il faut convenir qu'il a raiſon. *Phédre* toute inceſtueuſe qu'elle eſt touche plus qu'elle n'inſtruit. Les tons, les regards, le geſte, l'âme que l'Acteur donne à toutes les paſſions ſont la ſource de la volupté & du plaiſir qui affecte le Specta-

teur. Et ce plaiſir n'eſt guéres analogue aux préceptes de la vie Chrétienne, c'eſt ce qu'il prouve dans le quatriéme Chapitre qui fait la ſuite du précédent.

Il s'éleve fortement dans le cinquiéme contre ceux qui emploient des ſujets tirés de l'Ecriture pour le Théatre. Il ſe fonde ſur le reſpect dû à la majeſté des Textes ſacrés qu'on ne ſauroit faire ſervir au plaiſir, & aux paſſetems, ſans la profaner. Il cite le ſentiment du Jéſuite *Mariana* dans ſon Traité *des Spectacles* ſur l'indécence de l'uſage où on étoit en (1) Eſpagne, de repréſenter des Comédies dans les Egliſes, & ce que dit le même Auteur ſur la ſainteté des ſujets, qu'il ne convient pas que les actions des Saints ſoient repré-

(1) Il ſe trouve un exemple de cette pieuſe manie des Eſpagnols pour les Spectacles, dans les Mémoires de M. l'Abbé de Marolles, lors de la canoniſation de Sainte Théreſe par Grégoire XV. En 1622. *il y eut*, dit l'Abbé de Marolles, *à Sarragoſſe un Tournoi à cheval pour honorer la fête de cette Sainte, où toutes les galanteries imaginables furent obſervées, juſqu'aux Cartels, aux Deviſes, & aux prix du Combat.* Mém. de Marolles, premiére Partie, année 1622, *pag.* 50.

ſentées par des infâmes ; il rapporte ce que dit le même *Mariana* d'une Comédienne qui repréſentoit la Madeleine, & qui fut ſurpriſe derrière le Théatre dans une action bien oppoſée à la dignité du rôle, avec un Acteur qui repréſentoit celui du Sauveur. Il parle de l'abus des anciens Drames, & de la ſotte ſimplicité de nos ayeux, qui comme le dit Boileau, *joüoient les Saints, la Vierge & Dieu par piété.* Il termine ce Chapitre par la défenſe que fit de ces Piéces (1) Innocent III.

Dans les VI. VII. & VIIIe. Chapitres l'Auteur prouve les dangers du Spectacle. La prohibition expreſſe que l'Egliſe en a faite aux Chrétiens dans tous les tems, & l'infâmie attachée à la profeſſion de Comédien. On trouve dans ces Chapitres tous les paſſages les plus déciſifs de l'Ecriture, des Péres, des Conciles, des Légiſlateurs ; & ceux qui en ont chargé leurs Ouvrages, n'ont eu qu'à conſulter Rivet, il leur avoit épargné le ſoin des recherches.

---

(1) *Capit. cum decorem. de vitâ, & honeſtate Clericorum.*

Il répond dans le neuviéme Chapitre aux objections qu'on peut faire en faveur des Théatres. Ses réponſes m'ont paru très-ſolides. Il faut, dit-on, quelqu'amuſement au peuple. Mais eſt-ce pour le peuple que ſont faits nos Théatres? & ne ſont-ils pas ordinairement fréquentés par une claſſe de perſonnes ſupérieures à celle à qui l'on donne le nom de peuple? 2°. Un pareil amuſement eſt plus propre à donner de l'activité à ſes paſſions qu'à les amuſer. Il inſpire la pareſſe & les autres défauts auſſi dangéreux à la ſociété. La Comédie corrige les vices. Plaiſante correction du vice, que celle qu'en font des gens qui y ſont les plus livrés. On évite de plus grands déſordres. Mais n'eſt-ce pas plutôt le moyen de les inſpirer, ou de les entretenir? Eh! D'ailleurs un mal en excuſe-t-il un autre? Enfin, dit-on encore, on met Plaute, Térence, Ariſtophane, Sophocle, Euripide, &c. dans les mains des jeunes gens: mais la différence n'eſt-elle pas infinie entre la lecture, ou la repréſentation d'une Piéce? Le Lecteur n'eſt ſenſible qu'aux graces du ſtyle, qu'à la beauté des penſées; le Spectateur eſt expoſé à tous les charmes d'une déclama-

tion animée, d'un geſte vif, d'une voix ſéduiſante, des attitudes d'une Actrice qui n'épargne rien pour ſéduire le cœur, & s'attirer tout le tribut qu'on peut rendre aux graces & à la beauté d'un ſexe qui n'a pas beſoin de tant d'art pour nous ſéduire. Qu'on joigne à celà les enchantemens & l'enſemble du Spectacle, on conviendra de la différence d'une lecture tranquille, à la repréſentation animée d'une Piéce.

L'Auteur emploie le dixiéme Chapitre à prouver que la dépravation des mœurs ne juſtifie que trop ſon Traité. Il ajoûte que les Proteſtans devoient d'autant plus s'éloigner de ces plaiſirs empoiſonnés, que tout leur annonçoit les malheurs dont ils alloient être accablés. En effet, ils étoient à la veille de leur ruine en France : la Rochelle ne leur offroit plus ſes rempars, la révocation de l'Edit de Nantes n'étoit pas bien éloignée.

Ce petit Traité eſt ſuivi de la traduction d'un fragment de Salvien de Marſeille, tiré du ſixiéme Livre du *Traité de la Providence*, contre les Jeux *Scéniques*, & les impuretés du Théatre.

On trouvera peut-être cet extrait trop étendu : mais l'Ouvrage m'a paru mé-

riter qu'on s'y arrêtat ; il eſt ſolide, il eſt rare, & preſque inconnu. Si l'on excepte ce qu'a fait ſur cette matiere Monſieur le Prince de Conti, qui a manié ſon ſujet d'après ſes ſeules réflexions, le Traité de Rivet eſt peut-être ce qu'il y a de meilleur contre la Comédie.

8°. Un autre morceau qui n'eſt pas moins rare, & qui a auſſi un mérite ſingulier, eſt un Diſcours François qui n'a paru qu'après la mort de Rivet, ſous ce titre. *La bonne Vieilleſſe, repréſentée en une Lettre latine de M. André Rivet à M. Guillaume Rivet ſon frère, Sieur de Champvernou, & traduite en François par lui-même peu de jours avant leur mort à l'un & à l'autre, avec ſes dernieres Heures, revûes & corrigées* : à Utrech chez Jean Waeſberg Imprimeur, l'an 1652. *in*-12.

Cette traduction fut faite le 15. Décembre 1650. ſur la Lettre latine écrite à Breda le premier Août de la même année, & inſérée dans le ſecond volume des Œuvres de Rivet, ſous ce titre : *de Senectute bonâ*, pag. 1166. eſt dédiée (1)

(1) Valentin Conrart, Secrétaire du Roi, au

au fameux Conrart Secrétaire du Roi, à qui tant d'autres ont dédié des Livres. Rivet s'excuse sur le ſtyle. Vous prendrez, lui dit-il, en conſidération, que je ſuis Poitevin, & qu'il y a trente ans que j'habite entre les étrangers de ma Nation. Cette Lettre finit par les raiſons de convenance qu'il y avoit entre un Traité de la *bonne Vieilleſſe*, & l'état infirme de Conrart accablé de goutes.

Par *bonne Vieilleſſe* Rivet entend le dernier période de la vie, accompagné d'une heureuſe conſtitution du corps, & des vertus du cœur, d'une Religion ſolide, & d'une ſincère piété : c'eſt un Diſcours rempli de maximes pour la conduite des Vieillards. On y trouve quelques particularités pour la vie de Rivet. Le ſtyle, comme il le dit, n'eſt ni auſſi poli, ni auſſi châtié qu'il pouvoit l'être ; mais ſes raiſons ſont des excuſes recevables. Au reſte tout y eſt

un des premiers Académiciens, mort Protestant le 23. Septembre 1678. *Voyez* l'Hiſtoire de l'Acad. Franç. de M. l'Abbé d'Olivet, Tom. I. *pag.* 161. en parlant des Livres qui lui ont été dédiés *pag.* 165. M. l'Abbé d'Olivet n'a rien dit de celui de Rivet.

rempli de bon sens, & de pensées très-judicieuses; les principes de sa Religion à part. Il rapporte *p.* 81. *& suiv.* l'anecdote de la mort de Jacques le Fèvre d'Etaples, qui se trouve aux premieres pages des *Mélanges Historiques* de Pierre Colomiès. Elle y est même plus étendue que dans Colomiès & ces deux Auteurs citent la même (1) source; c'est-à-dire, Hubert Thomas de Liége, Conseiller de Frédéric II. Electeur Palatin, dont Thomas a écrit l'Histoire en 14. Livres, imprimée à Francfort en 1624. J'ajoûterai ici que Rivet ne dédaignoit pas les amusemens de la Poësie Françoise. On trouve dans ce petit Traité différentes

(1) Rivet est plus exact que Colomiès. Ce dernier ne parle de l'Ouvrage de Hubert Thomas, que comme d'un Livre contenant la relation du voyage de l'Electeur Palatin Frédéric II. à Paris en 1538. Rivet en parle comme de l'Histoire du Prince: il annonce le lieu & l'année de l'impression, & le nombre des Livres. Malgré toute cette exactitude, Bayle donne à penser qu'il ne regardoit cette pieuse anecdote que comme un petit conte intéressant par les circonstances dont l'orne Hubert Thomas. *Voïez* Bayle, *verbo* le Fèvre d'Etaples dans les notes.

traductions en vers François des vers Latins ou Grecs qu'il avoit employés dans ſa Lettre Latine. Il y en a une vingtaine : ceux qui ſuivent prouveront qu'il ſavoit au moins les régles de la verſification.

On eſtimoit jadis l'honneur des cheveux blancs,
Et priſoit-on beaucoup les rides des vieux ans :
On entroit au Sénat qu'après bien longue courſe,
Et d'elle ce beau nom de Sénat prend ſa ſource.

On a joint à ce Diſcours les *dernieres heures* de Rivet dont j'ai parlé. Ce Diſcours eſt précédé d'une Piéce de Vers de Conſtantin Huygens de Zulichem, qui ne prouvent point la qualité de bon Poëte que (1) Bayle lui donne, ſi l'on l'entend de la Poëſie Françoiſe.

9°. *Andr. Riveti apologia pro Sanctiſ-*

(1) *Voyez* Bayle à ſon article. Conſtantin Huygens, Seigneur de Zulichem, Secrétaire du Prince d'Orange, mourut en 1687. âgé de plus de 90. ans, c'eſt à lui que Pierre Corneille dédia *Dom Sanche d'Arragon* en 1650.

ſima Virgine Mariâ Matre Domini adverſus veteres, & novos Antidicomaritas, Collidirianos, & Chryſtianocathegoros Libris duobus abſoluta cum indicibus neceſſariis, Lug. Batav. apud Franciſcos Hegerum, & Hackium, in-4°. 1639. pag. 384.

Cette prétendue Apologie eſt dédiée au Prince Georges (1) Rakoci, qu'on appelle communément Ragotski, Vaivode de Tranſilvanie. Si l'on en croit Rivet, ce Prince l'honoroit de ſon eſtime, & ſes Ouvrages de ſon approbation. Le Livre de Rivet ne répond guères à ſon Titre, & comme le dit (2) le ſavant Evêque de Vence, Antoine

(1) Georges Ragotski, ſucceſſeur de Bethlem Gabor (*Gabriel Bethlem*) qui avoit uſurpé la Tranſilvanie ſur le Prince Bathori, étoit un Prince auſſi brave qu'ambitieux : il mourut au mois de Juin 1660. des bleſſures qu'il avoit reçuës dans le combat qu'il livra aux Turcs, entre Clauſembourg & Giula. Il étoit Calviniſte, & le Prince le plus accompli de ſon ſiécle. Mém. de la guerre de Tranſilv. Tom. I. *pag.* 26. *& ſuiv.*

(2) Dans la Préface de la ſeconde Partie de ſes Poëſies Chrétiennes.

Godeau, l'Auteur ne prend la qualité d'Apologiſte de la Vierge que pour la deshonorer plus ſûrement, s'il le pouvoit. En inſinuant qu'il lui rend tous les honneurs qui lui ſont dûs, il l'en dépouille effectivement; c'eſt un ennemi déguiſé qui prend les armes, & l'habit des troupes qu'il attaque. Il entre à la faveur d'un dehors impoſteur dans un Camp où il ne cherche qu'à jetter le trouble & la révolte; s'il prend l'étendard de la Vierge, c'eſt pour le mettre en piéces. On trouve en effet dans l'*Apologie* de la Vierge tout ce qu'ont raſſemblé les Proteſtans de plus injurieux à ſon culte; c'eſt un Recueil dangereux de tous les récits outrés, ou ſuperſtitieux, & de tous les contes, qu'un zéle mal entendu a produits, que les Catholiques éclairés déſavouent, & que l'Evêque de Vence condamne lui-même hautement, & ſans détour. On ne peut faire une déclaration plus formelle que celle que fait le Prélat dont nous parlons.

Cette Apologie eſt ſuivie d'une Lettre où Rivet fait ſa propre Apologie contre M. Godeau, adreſſée à Conſtantin Huygens, Seigneur de Zuylylichem, datée de la Haye du 15. des Calendes de

Mars, c'eſt-à-dire, du 15. Février 1641.

10°. *Jeſuita Vapulans, ſive Caſtigatio notarum Sylveſtri Petræſanctæ Romani Loyolæ ſectarii in Epiſtolam Petri Molinæi ad Balzacum in quâ Romæ, & Romano Pontifici objecta vindicantur. Notanti calumniæ nota inuritur, ejus convitia abſterguntur, & refelluntur, ſimulque à variis criminationibus Eccleſiarum Reformatarum Doctrina, & mores abſolvuntur cum indicibus locupletiſſimis. Lugd. Batav. ex Officinâ Franciſci Hegeri.* 1635. *in*-12. *pp.* 607. ſans l'Epître dédicatoire.

Cette Epître eſt adreſſée à (1) Frédéric-Maurice de la Tour, Duc de Bouillon, Prince de Sédan & de Raucourt, Vicomte de Turenne, Général des Troupes des Provinces-Unies ſous les Ordres du Prince d'Orange. Elle eſt datée de la Haye le 25. Mai 1635. on y trouve l'Hiſtoire du *Jeſuita Vapulans* en ces termes. Balzac avoit écrit au Miniſtre Pierre du Moulin, qu'il étoit tems

(1) Né à Sédan le 22. Octobre 1605. mort à Pontoiſe le 9. Août 1652.

qu'il pensât à abandonner un parti dont la foiblesse augmentoit tous les jours ; il a même entamé la matiére contre les Protestans. Pierre du Moulin avoit répondu à Balzac, & non content de faire l'apologie de la réforme, s'étoit déchaîné contre l'Eglise Romaine à laquelle il faisoit des reproches mille fois répétés par les Protestans. Le Jésuite *Petra-Sancta* qui s'étoit déja trouvé en dispute réglée avec du Moulin, répliqua ; on étoit alors dans l'usage ridicule & mépriſable des invectives ; dès qu'il s'agissoit de controverse, on croyoit ne pouvoir entasser trop d'injures. C'étoit la manière d'argumenter dans les deux partis ; la vérité, & l'erreur ne se défendoient guères qu'avec ces armes. Toutes indignes qu'elles soient de la charité Evangélique, on les croyoit propres à faire triompher l'Evangile. *Petrasancta* suivit la route qu'il trouvoit tracée. Rivet jugea à propos de venir au secours de Pierre du Moulin son beau-frère : Il se pique d'abord de modération, rassemble toutes les injures de son Adversaire, & en fait même un long chapitre. Mais si on rassembloit celles qu'il répand lui-même dans sa réplique

on pourroit en faire un aussi long. On trouve dans le *Jesuita Vapulans* tout ce qu'on avoit écrit jusqu'alors de plus injurieux à la Société, soit par rapport à la Morale, soit par rapport au Dogme, & à la Doctrine particulière qu'on lui impute dans différens Ecrits. L'Ouvrage est diviſé en trente chapitres qui forment autant de Libelles contre le Saint Siége, l'Egliſe Romaine, le Chef & les Membres. Rivet s'est plû à raſſembler ſans beaucoup d'art tout ce qu'on trouve dans les Poëſies du Mantouan, *Baptiſta Spagnuolo*, dans celle de Sannazar, de Buchanan, *de Joannes Sapidus*, de Joachim du Bellai, dans les Œuvres de Nicolas de Clémangis, du Docteur d'Eſpenſe, de Pétrarque, & de quelques Auteurs Catholiques ou Proteſtans qui ſe ſont élévés en différens tems contre les mœurs corrompues des Eccléſiaſtiques de leur tems. Les Chapitres les plus intéreſſans ſont ceux qu'il employe à la défenſe des Chefs de la réforme, de Calvin & de Beze. Tout le monde ſait que Boſſec qui a fait leurs vies les accuſe des plus énormes défauts. Son témoignage ne paſſoit pas encore pour ſuſpect parmi les Catholiques qui penſoient qu'il

ſuffiſoit d'errer dans la Foi pour être dûement convaincu de plus grands crimes dans l'ordre de la Société, comme ſi les mœurs d'un particulier décidoient de la pureté des Dogmes d'une Communion. Rivet réuſſit aſſez bien ſur le compte de Calvin à qui l'on imputoit d'avoir eu un fils bâtard qu'il avoit envoyé à Saint Hubert pour être guéri de la rage. Ce conte étoit facile à détruire, la vraiſemblance lui manque. Mais il n'eſt pas ſi aiſé de diſculper Beze. Il y fait ſes efforts & tâche de prouver que le jeune Audebert, & la belle *Candide*, n'étoient l'un & l'autre l'objet, le premier que d'une amitié innocente & pure, l'autre que de la tendreſſe conjugale. Je veux bien convenir du premier, car je ne vois point toutes les horreurs qu'on a prétendu trouver dans la fameuſe Epigramme.

(1) *Abeſt Candida, Beza, quid moraris?*
Audebertus abeſt; quid hîc moraris?

(1) Cette Epigramme que tant d'Auteurs ont reprochée à Théodore de Beze, comme

Tenent Parriſii tuos amores,
Habent Aurelii tuos lepores, &c.

Mais je ne vois pas que Rivet prouve bien le ſecond. Candide auſſi bien que *Publie* me paroiſſent deux Maîtreſſes, & Beze même n'étoit pas encore marié. L'Auteur finit ſon Apologie par une Epigramme, qu'il prétend être faite ſur la mort de Théodore de Beze, & qu'on trouve à la fin des Epigrammes Latines de Nicolas (1) Rapin, avec le nom de *Caza*, qu'on a, dit Rivet, employé au lieu de celui de *Beza*, qui étoit dans le manuſcrit. Pour penſer comme *Rivet*, il faut croire que Rapin avoit oublié la querelle qu'il avoit eue avec Beze; ce dernier mépriſoit les Vers meſurés de Rapin qui les eſtimoit, ou plûtôt qui

une preuve d'un penchant infâme, ſe trouve dans le *Juvenilia Bezæ* de la premiére édition *in*-16. à la tête de mort: on l'a retranchée dans les autres éditions. Bolſec la rapporte toute entiére *pag. 56. de vitâ, & moribus Bezæ.*

(1) *Pag.* 392.

avoit pour cette eſpéce de Poëſie une tendreſſe de père, il s'en vengea comme nous l'avons dit dans l'article de Rapin par une Epigramme où il lui reproche ſon innovation en Religion bien plus dangéreuſe que celle qu'il lui reprochoit en Poëſie. Rapin lui auroit-il pardonné ce mépris des productions qu'il chériſſoit le plus ! Quoi qu'il en ſoit, en raprochant ces deux piéces de Rapin il en réſulte que la dernière ne ſera qu'un éloge *poëtique* qui ne ſervira de rien à la juſtification de Beze, & l'avantage qu'en prétend tirer Rivet diſparoîtra.

11°. *Inſtructio præparatoria acceſſuris ad ſacram Domini menſam. Acceſſerunt homiliæ duæ ad eamdem rem pertinentes. Editio priori multò correctior.* Amſt. in-12. chez G. Blaeu 1636. dédié au Prince Frédéric Guillaume Marquis de Brandebourg, &c. Cette Epître dédicatoire eſt datée d'Arnheim 1635.

12°. (1) Le célébre Grotius ayant publié en 1642. *ſon moyen pour procurer la paix à l'Egliſe. Via ad pacem Eccleſiaſticam.*

(1) *Voyez* ſa vie par M. de Burigny, Tome II. *pag.* 168. & 169.

Rivet Calviniſte ſévère s'éleva contre les idées de Grotius qui tâchoit par la publication de ſon Livre de diſpoſer les eſprits à ſon grand projet de réunion des Egliſes Chrétiennes, & publia ſes remarques ſous le titre qui ſuit. *Animadverſiones in Hugonis Grotii annotata in Georgii Caſſandri conſultationem; acceſſit tractatus de Chriſtianæ pacificationis & Eccleſiæ reformandæ verâ ratione ante 80. annos editus in-8°.* Leyde 1642.

Grotius eſt traité dans les remarques de Rivet avec auſſi peu de ménagement que s'il avoit voulu détruire les fondemens du Chriſtianiſme. Son procédé ne fut approuvé que par les eſprits empottés, qui ignorent toutes les voies modérées en matière de Religion, & par quelques Proteſtans du caractère de Rivet, qui ne voyoient dans *Grotius* qu'un Catholique Romain.

La réponſe de *Grotius*, intitulée *animadverſiones in animadverſiones Andreæ Riveti*, occaſiona une réplique (130.) de la part de Rivet intitulée : *Examen animadverſionum Hugonis Grotii pro ſuis ad Caſſandri conſultationem notis* (14) *accedit. Prodromus adverſus Milliterium.* Leyde 1642. Cet Ouvrage que l'Auteur appelle

avant-coureur (*Prodromus*) étoit la critique de l'*avis sur l'accommodement des différends de Religion* publié par la Milletière (1) sous les auspices du (2) Cardinal de Richelieu qui a travaillé très-sérieusement à ce projet.

16°. En 1643. parut encore un Ouvrage de Rivet sur la même matière; *Grotius* avoit répondu à Rivet dans l'Ouvrage intitulé: *Votum pro pace Ecclesiasticâ contra examen Andr. Riveti.* Rivet répliqua dans celui qui suit. *And. Riveti Apologeticus pro suo de vera &*

(1) Théophile Brachet de la Milletière, Avocat Protestant, & depuis Catholique, a fait un grand nombre d'Ecrits sur l'accommodement des différends de Religion. *Voyez* Ancillon, *Mélange Critique*, pag. 368. & suiv.

(2) Le grand projet de réunion des Religions a été entrepris par de très-grands Hommes: *Georges Cassandre*, *Mélancton*, *Erasme*, *Grotius*, *Isaac Casaubon*, *Vecelius Puffendorf*, *Arminius* même chez les Protestans; *Richelieu*, *Bossuet*, & *Huet*, chez les Catholiques. Tous les efforts de ces grands Génies ont prouvé que Dieu seul peut vaincre les obstacles qui s'y trouvent. Tant qu'il y aura des hommes, il y aura des préjugés & des motifs d'interêt qui détruiront l'édifice. *Nisi Deus ædificaverit.*

cincera pacis Ecclesiæ proposito contra Grotium. in-8°. Lug. Bat. 1643.

Tous ces Ouvrages, la réponse aux Lettres de la Milletière, le *Catholicus Orthodoxus*; les remarques sur la réponse de Nicolas Coiffeteau au Mystère d'Iniquité, de du Plessis Mornay, & quelques autres ont été rassemblés dans l'édition de Rotterdam en trois Volumes *in-folio* 1651. & 1660. L'Auteur a publié lui-même le premier volume.

Outre le grand nombre d'Ouvrages qu'a composés & publiés André Rivet il a encore rendu service à quelques Savans; c'est à lui qu'on doit le traité *de Episcopis & Presbiteris* de *Saumaise*; suivant Colomiès, il a aussi donné l'édition des Opuscules Théologiques de Pierre Pichereau ou Picherel, mort dans la Communion Romaine avec des sentimens Protestans: le même Auteur dit dans ses mêlanges qu'il a pris dans quelques Ouvrages le nom de *Renatus Verdæus.*

Les Calvinistes sévères regardent André Rivet comme un de leurs plus grands Théologiens; il faut convenir qu'il avoit une vaste lecture, une grande mémoire & beaucoup de facilité dans la composition.

mais il m'a paru qu'il ne raisonnoit pas toûjours avec exactitude: il manque aussi très-souvent de bonne foi. On voit qu'il pense plus au peuple & à s'assurer des lecteurs vulgaires, qu'à contenter les Savans. Tout fourmille de préjugés & de passion dans ses Livres. Le ton modéré qu'il affecte quelquefois n'est point son ton naturel. Bayle lui reproche quelque part (1) de citer les modernes sans consulter les originaux, en ajoûtant qu'il auroit eu meilleure opinion de lui. J'ose dire encore que tous les Savans les plus modérés d'entre les Protestans en faisoient peu de cas, aussi étoit-il presque toûjours leur ennemi déclaré. Soit dureté de caractère, soit jalousie secrete, ils le trouvoient toûjours prêt à parler ou à écrire contre eux.

Voyez les dernières heures de Rivet, *la bonne vieillesse*, Colomiès *Gallia Orientalis pag.* 27. à l'article de *Pierre Pichereel*, & mêlanges historiques *pag.* 53. & les Auteurs cités :

(1) Tom. IV. du Diction. Hist. *pag.* 240. Rem. [A] *verbo.* Sophronie.

1651.

GUILLAUME RIVET, Sieur de Champvernou frère d'André dont nous venons de parler, s'eſt acquis quelque réputation dans ſon parti. Avec des connoiſſances moins brillantes, peut-être moins étendues, il avoit plus de jugement plus de ſolidité. Il naquit auſſi à S. Maixent le 2. Mai 1580. près de neuf ans après André; au moins, dit-il dans une Lettre qu'il lui écrivoit datée du 2. Mai 1650. que ce même jour il entroit dans ſa ſoixante-dixiéme année. Il avoit à peine 22. ans qu'on lui conféra la dignité de Miniſtre. Il l'exerça avec eſtime dans differentes Egliſes de France. Quoique éloigné de ſon frère qui étoit en Hollande, ils vécurent toûjours dans une étroite liaiſon & dans un commerce de Lettres ſuivi; ils moururent auſſi preſque en même tems, Guillaume étant mort la même année 1651. quelques jours après ſon frère. On a de Guillaume un traité de la Juſtification, & un autre qui a pour titre: *Libertatis Eccleſiaſticæ defenſio, ſive adversus poteſtatem, & auctoritatem*

tatem ſupremam quam Romanus Pontifex, ſibi in Eccleſiam univerſalem arrogat tripertita pro præſumptorum fundamentorum numero, diſſertatio. Geneve 1625. *in*-12. *pp.* 461. y compris l'Epître dédicatoire qui ſert de Préface ; cette Epître eſt adreſſée à André Rivet qui étoit alors Profeſſeur de Théologie à Leyde.

Le titre annonce aſſez clairement le projet de l'Auteur ; je me contenterai de dire que non-ſeulement il combat l'autorité que quelques Théologiens veulent aſſurer au Pape dans les matières même qui ne lui ſont point ſubordonnées, telles que ſont le temporel des Rois, mais même le pouvoir ſpirituel, que nous appellons le pouvoir *des Clés*, donné à Saint Pierre & à ſes Succeſſeurs par l'Evangile, & reſpecté par tous les Souverains attachés à la vérité de ſes ſaints Oracles. Le point ſur lequel il inſiſte le plus, eſt le pouvoir excluſif dans la perſonne du Pape, ou de Saint Pierre, qu'il prétend égal aux Apôtres, & auquel il ôte la ſuprématie que tant de ſiécles lui aſſurent. Après une lecture attentive de ce traité, on regrette que l'Auteur n'ait pas travaillé pour une meilleure cauſe. Il a de la netteté, beaucoup

d'ordre, & de ſagacité, enfin ſi l'eſpéce d'Anarchie Eccléſiaſtique qu'il prétend établir pouvoit ſe ſoûtenir, on pourroit dire de Guillaume Rivet, ce que Virgile dit d'Enée.

Si pergama dextrâ, (1)
Deffendi poſſent, etiam hâc deffenſa fuiſſent.

1652.

NICOLAS MAQUIN, Avocat au Parlement, & depuis Sénéchal de Fontenay, contemporain & ami de Beſly, a fait l'éloge de ce ſavant homme. Ce monument de leur amitié fait autant d'honneur à Maquin qu'à l'objet du panégyrique. L'Auteur a pris pour modéle le ſtyle noble & pur des Eloges de Scévole de Sainte-Marthe. Il l'a fort heureuſement imité, & cet échantillon prouve que Maquin étoit fort capable de pareils ouvrages. Il ſeroit à ſouhaiter que les Savans de chaque Province euſſent des amis auſſi zélés pour leur mémoire, au défaut des de Thou, des

(1) *Virg. Æn. Lib. II. ℣. 291. & 292.*

Fontenelle, & des de Boze, nous aurions recours à ces petits panégyriques. L'éloge de Besly est terminé par cette formule d'inscription : *Amicissimi, & Doctissimi Collegæ manibus parentabat hoc Elogio Nicolaus Maquinus Fonteniacensis Juridicus.* Il est imprimé à la tête de l'Histoire des Comtes du Poitou de Besly. Dans les Piéces qui composent le Recueil des Eloges funèbres de Scévole de Sainte-Marthe, il s'en trouve aussi un en prose très-digne de Sainte-Marthe, qui auroit eu de la peine à mieux réussir. Les Connoisseurs les plus délicats s'y méprendroient, on a quelques autres Eloges de Maquin tous éloquens, d'une latinité pure, & d'un tour fort heureux, & entre-autres celui de Julien Colardeau dont nous avons parlé, imprimé à la tête d'un Ouvrage de Jurisprudence de ce dernier, publié par son fils en 1652.

Fin du troisiéme Volume.

ERRATA

du troiſiéme Volume.

Page	*ligne*	*faute*	*correction*
118	20	Menyppée	Menippée
125	2	*petulæ*	*petulcæ*
127	2 Not.	1200.	6000.
145	24	qu'il vouloit	que Beze vouloit
146	29	Poëte	*Pœte*
151	21	Dabin	d'Abin
256	4	*fugit*	*fregit*
259	17	celui	le nom
Ib.	18	le nom	celui
262	26	540.	Ajoûtez, *pages*
263	5	Sainte	Saint
264	13	Sainte	Saint
265	15	donc nous parlerons	dont nous avons parlé
266	16	ce	le
274	16	ſous	ſans
286	2	réguliarité	régularité
304	5	Laïres	Laïettes
315	19 Not.	nu	un
320	17	Admirateurs	Admirateurs
Ib.	23	après Dom Japhet de Scarron	d'Armenie, *ajoûtez*
341	3	*Franciſci*	*Franciſc.*
342	5	Thubert	Thudert
382	24	en un tome	en un volume
416	26	Scomberg	Schomberg
435	4 Not.	Public	publié
Ib.	7	placée	placé
439	27	regne	règnent
444	7	pere	peres
449	23	ils le ſont	ils ſont cités
521	19	par l'Evangile	par J. C.